RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DU PLAN

LES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

ETUDE REGIONALE DE BOUAKE 1962-1964

TOME 4

BUREAU DE CONCEPTION, DE COORDINATION ET D'EXPLOITATION
DES ETUDES REGIONALES DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE 1962-1965

B. FRIDE - LE CHAU - H. LHUILLIER - P. MICHAUD - C. RIPAILLES

LISTE DES PUBLICATIONS A PARAITRE

METHODOLOGIE GENERALE DES ETUDES REGIONALES EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*

ETUDE REGIONALE DE BOUAKE - FEVRIER 1962 - DECEMBRE 1963

RAPPORTS PRINCIPAUX

TOME 1 - Le Peuplement.
TOME 2 - L'Economie.
TOME 3 - La Synthèse Générale.
TOME 4 - Les Propositions de Développement.

DOCUMENTS

DOCUMENT 1 - Inventaire des villages de la zone Baoulé.
DOCUMENT 2 - Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé.
DOCUMENT 3 - Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.
DOCUMENT 4 - Essai de monographie d'un village de savane : Diamelassou.
DOCUMENT 5 - Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro.
DOCUMENT 6 - Expériences actuelles de vulgarisation agricole.
DOCUMENT 7 - Données sur quelques terroirs villageois.
DOCUMENT 8 - L'habitat rural.
DOCUMENT 9 - Quelques aspects de la vie sociale.
DOCUMENT 10 - Tableaux statistiques de base.
DOCUMENT 11 - Etude des sols.

*

* *

LES PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE

Page

Avertissement 1

A — LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 3

Introduction 4

I — Procédés d'intervention 7

II — Les objectifs régionaux (1964-1970) 9

1 — Région NORD-OUEST 11
2 — Région NORD-EST 19
3 — Région SUD 28
4 — Récapitulation des objectifs régionaux 31

III — La période 1971-1975 35

1 — L'implantation de l'encadrement en 1970 36
2 — Les possibilités des actions classiques 37
3 — L'opération « Défrichement » 38
4 — Les étapes suivantes 40

IV — Les opérations industrielles 41

1 — La tomate 43
2 — La canne à sucre 44
3 — Le manioc 45
4 — Le cocotier 46

V — L'élevage 49

VI — Les perspectives de production de la zone et les comptes d'exploitation .. 53

1 — Evolution de la production de 1963 à 1970 55
2 — Evolution de la production de 1971 à 1975 57
Les comptes d'exploitation du secteur primaire 59

B — LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT 61

I — Les propositions par branche de production 63

1 — Travail des grains et farines (Branche 5) 64
2 — Conserverie - Thé - Café - Cacao (Branche 6) 68
3 — Boissons - Glace (Branche 7) 70
4 — Autres industries alimentaires - Tabac (Branche 8) 72
5 — Energie et Eau (Branche 9) 74
6 — Activités Extractives (Branche 10) 77
7 — Matériaux de construction (Branche 12) 78
8 — Chimie - Parachimie (Branche 14) 80

9 — Industries du Bois (Branche 15) 82
10 — Réparations de véhicules (Branche 16) 84
11 — Autres industries mécaniques et électriques (Branche 17) 86
12 — Industrie textile (Branche 18) 88
13 — Cuirs et Articles chaussants (Branche 19) 92
14 — Corps gras (Branche 20) 94
15 — Caoutchouc - Matières plastiques (Branche 21) 96
16 — Produits industriels divers (Branche 22) 98
17 — Bâtiment et Travaux Publics (Branche 23) 100

II — La récapitulation des données 109

1 — Les emplois 110
2 — La production 112
3 — La valeur ajoutée 113
4 — Les investissements privés 114
5 — Les investissements publics 115

C — LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DU TRANSPORT 117

I — Les problèmes urgents 121

II — Commerce et développement économique 127

III — Les comptes d'exploitation (1963-1975) 129

D — DE 1963 A 1975 - VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE REGIONALE 133

I — Les variations de structure de l'économie de 1963 à 1965 137

II — La consommation des ménages 139
1 — La consommation régionale 139
2 — La consommation par tête 142

III — Les grands agrégats 143

IV — Conclusions 145

V — Tableaux économiques 147
Tableau économique d'ensemble 1963 149
Tableau économique d'ensemble 1970 151
Tableau économique d'ensemble 1975 153
Tableau Ressources - Emplois 1963 155
Tableau Ressources - Emplois 1970 157
Tableau Ressources - Emplois 1975 159

AVERTISSEMENT

A l'issue de notre étude sur la région de Bouaké, nous arrivons à la phase des « Propositions ». Rappelons brièvement les principes et méthodes qui nous ont guidés dans cette étude.

— Après avoir recueilli sur le terrain les informations statistiques de base, nous avons, grâce à des études de type monographique, replacé les données chiffrées dans leur contexte social.

— Une étude des sols, liée à l'enquête agricole et au cadastrage de quelques villages, permet d'établir une carte des sols de la région au 1/500 000 et de connaître l'utilisation actuelle de ces sols, ainsi que leurs possibilités.

— Le rôle de l'artisanat dans la vie économique régionale nous a particulièrement préoccupés. Outre l'étude des comptes d'exploitation, un essai de recensement exhaustif a été tenté, afin d'estimer les chiffres globaux de chaque branche de production.

— Les entreprises de transport et de commerce ont, de même, été recensées exhaustivement, qu'elles soient familiales ou non. Le fonctionnement de ces entreprises, leur rôle et leur influence sur la formation des prix, l'écoulement des marchandises et des produits agricoles ont pu être saisis. Les importations et exportations de la région ont ainsi été estimées.

— Quant au secteur industriel moderne, les informations recueillies ont été recoupées avec celles provenant du fichier des entreprises de la Direction de la Statistique.

— En ce qui concerne le secteur public, les renseignements ont été demandés directement aux différents services et corroborés par les données de la comptabilité publique de Côte d'Ivoire.

Ainsi nous possédions toutes les informations nécessaires à l'établissement des tableaux économiques régionaux (1). Les équilibres habituels ont été effectués et l'ensemble des données brutes, provenant de sources différentes, rendu cohérent.

La formulation des « Propositions » s'appuie sur les facteurs suivants :

1 — La connaissance approfondie du milieu physique et social ;

2 — La connaissance des objectifs de production inscrits dans les « Perspectives Nationales » ;

3 — La politique économique générale du pays.

Par contre, elle se heurte à des difficultés :

— Le marché régional est **trop étroit.** Les élasticités régionales seules de consommation ne peuvent en aucun cas être utilisées pour déterminer des objectifs de production régionaux.

— Le Pouvoir Politique n'a pas encore défini les structures d'intervention sur le monde rural : action sectorielle, polyvalente ou mixte. Le choix, bien que de nombreux paramètres techniques interviennent, ne peut être que politique.

L'organisation ou la réorganisation des branches du transport et du commerce ne peuvent être décidées qu'à l'échelon national.

Il apparaît donc que les Propositions qui seront formulées à l'échelon régional devront être confrontées avec celles des autres régions, et coordonnées dans le cadre des Perspectives Nationales.

Ces Propositions ne constituent pas un programme d'action, mais signalent des **possibilités.** De plus, elles situent schématiquement dans l'espace ivoirien les projets inscrits dans les Perspectives.

A ce titre, il ne s'agit absolument pas de l'application du principe que l'on pourrait appeler « clefs en main ». Le développement, en Côte d'Ivoire, ne peut être l'apanage des technocrates ; trop de facteurs sociaux et politiques entrent en jeu.

L'élaboration des « Propositions » s'est effectuée en étroite collaboration avec l'équipe de l'Administration Générale du Plan ; les objectifs retenus dans les « Perspectives » en constituaient les indicateurs.

Cette collaboration s'inscrit différemment suivant les secteurs étudiés :

1° L'Agriculture et l'Artisanat, peu ou mal connus dans les « Perspectives » représentent des données spécifiquement nouvelles ;

2° Le secteur industriel moderne suit étroitement les données mentionnées dans les Perspectives.

Afin de rendre cohérent l'ensemble des propositions, celles-ci ont été inscrites dans le cadre qui paraissait le mieux adapté, celui des tableaux économiques régionaux.

Il est certain que d'autres équilibres sont possibles.

Le choix des actions et interventions, dans le cadre actuel, étant pour la région étudiée, limités, aucune étude d'optimisation n'a été effectuée. Ce souci devra constituer l'un des objectifs futurs de la Division des Etudes de l'Administration Générale du Plan, lorsque l'ensemble des propositions de toutes les régions sera connu.

Les options retenues, qu'elles soient d'ordre agricole ou industriel, ont toujours été confrontées d'une part avec les Perspectives Décennales et d'autre part avec les programmes des Ministères lorsque ceux-ci différaient des Perspectives.

Ces « distorsions » ne doivent pas étonner ; c'est le propre d'un « plan » indicatif qui, signalant une route directrice, doit être ajusté périodiquement.

Aucun chapitre particulier n'a été consacré au rôle de l'Etat. Le rôle du Secteur Public, en tant qu'animateur principal et que responsable des investissements socio-culturels, sera souligné tout au long des différentes parties du rapport. Ces dépenses de l'Etat, dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement seront récapitulées à la fin de ce rapport et figurent dans les tableaux économiques régionaux.

---

(1) Tableaux des Ressources et Emplois et Tableau Economique d'Ensemble.

Cet ouvrage a été conçu par B. Fride, statisticien, chef de la Mission d'Etude, avec la collaboration de C. Ripailles pour les Propositions agricoles, et de Le Chau pour celles relatives au Commerce et au Transport.

J.L. Fyot a effectué les équilibres économiques globaux.

— A —

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

« Nous sommes issus d'une race paysanne. Nous voulons aligner nos paysans, grâce à la modernisation et à la mise en valeur rationnelle de notre sol, sur les paysans les plus modernes. »

Président F. HOUPHOUET BOIGNY
Man, novembre 1965

INTRODUCTION

Le développement agricole est partie intégrante du développement rural. Celui-ci a pour objectifs principaux :

— d'élever le niveau de vie des cultivateurs par l'accroissement de leurs ressources monétaires et d'autoconsommation ;

— d'amener ces mêmes cultivateurs à participer, de leur initiative propre, à l'effort d'organisation et d'amélioration technique engagé par les Pouvoirs Publics.

De ces objectifs fondamentaux se déduisent deux impératifs :

— le volume de la production disponible par tête doit être accru et valorisé au mieux ;

— la formation du cultivateur doit dépasser le stade des « recettes techniques » pour atteindre celui du raisonnement économique moderne.

Le succès d'une telle entreprise implique l'adhésion consciente d'une partie importante de la population agricole et par conséquent l'utilisation de **tous les moyens d'intervention disponibles** : l'extrême diversité de son secteur d'intervention rend cependant indispensable l'établissement d'objectifs prioritaires afin d'éviter une trop grande dispersion des efforts consentis par la puissance publique.

S'il ne fait aucun doute que le cultivateur soit acquis d'emblée à l'accroissement de ses ressources globales, ce n'est cependant que sur la partie commercialisable de la production qu'il porte son attention dans l'immédiat. En effet, les structures traditionnelles de production assurent sa sécurité en ce qui concerne les biens essentiels de subsistance. La probable dégradation de sa ration alimentaire, liée à la raréfaction du gibier, ne lui est sensible qu'en situation exceptionnelle et ne revêt pratiquement jamais un caractère d'urgence dans son esprit. C'est pourquoi rares sont les cultivateurs disposés à prendre de grands risques ou à consentir des investissements importants. A cette prudence bien naturelle le paysan Baoulé ajoute un sens très aigu du rapport effort sur gain et il a adopté pour référence la spéculation caféière.

Il semble donc certain que le développement rural doive passer, à court terme, par un accroissement des ressources monétaires de la famille et se trouve par conséquent lié à l'écoulement de la production. Mettant ensuite à profit l'adhésion ainsi acquise, les réformes fondamentales et les investissements importants pourront être entrepris.

L'Organisation Sociale, à l'image des méthodes de production, en assurant à tous le « droit de vivre » présente une tendance certaine au nivellement des revenus qui risque de s'opposer au développement des initiatives individuelles. La hiérarchie traditionnelle, essentiellement au niveau du village, veille à l'homogénéité du groupe. Il importe donc d'obtenir l'adhésion sincère de cette hiérarchie, ou pour le moins sa caution, afin que les familles participant à l'effort de production, ne voient pas leurs revenus récupérés, et souvent stérilisés, au profit du groupe par le biais de multiples amendes et sacrifices.

Les éléments modernistes apparus au cours des dernières années ont permis, par l'accroissement de la circulation des biens, une importante destructuration sociale, facilitée par la structure traditionnelle de la parenté qui rattache toujours un individu à deux groupes distincts. Mais la hiérarchie traditionnelle possède encore, grâce à « l'outil religieux », un puissant instrument de cohésion du groupe.

Les structures actuelles de production sont aussi, pour l'essentiel, constituées de l'héritage ancestral. Les cultures d'exportation ainsi que les circuits de commercialisation créés par le développement urbain ont ouvert très sensiblement la traditionnelle autarcie villageoise, mais n'ont pas donné le « choc » nécessaire pour l'insertion du village dans l'économie moderne nationale.

Le régime foncier est à caractère collectif au niveau des terroirs villageois. La chefferie traditionnelle, héritière de l'alliance des ancêtres avec les génies de la terre, gère le patrimoine avec l'obligation de le maintenir tout en assurant à tous les membres de la communauté l'accès à la terre. Les problèmes de surcharge démographique ont toujours pu être résolus jusqu'ici, sans que les méthodes culturales aient dû être remises en cause, par l'émigration d'individus isolés ou d'une partie solidaire de la communauté. La colonisation des terres libres en pays Baoulé d'abord, des forêts du Sud ensuite, la participation à l'extension urbaine enfin, ont permis de maintenir la pression démographique à des taux relativement faibles.

Actuellement avec des densités de population variant de 10 à 60 habitants au km², le système cultural possède encore, globalement, une marge de sécurité qui devrait lui permettre de fonctionner pendant un quart de siècle sans devoir porter atteinte à son fondement même, la jachère naturelle. Ce délai qui pourrait certainement être porté au demi-siècle sans que des conséquences graves pour la fertilité des sols apparaissent, peut être jugé confortable par certains, d'une brièveté alarmante par d'autres. Pour les premiers, l'immense majorité des usagers, la question ne se pose même pas ; pour les seconds, les Pouvoirs Publics, le problème doit être résolu dans les délais les plus brefs. Si les disponibilités globales à l'échelon de la zone sont encore importantes, il n'en est pas toujours de même au niveau des terroirs villageois qui constituent en fait l'unité élémentaire en matière d'appropriation foncière. Ainsi pour les six terroirs étudiés, trois seulement disposent d'un volant encore important de 20 à 70 % alors que les trois autres sont pratiquement utilisés en totalité. L'émigration qui a permis de tout résoudre, portait dans le cadre historique sur des unités constituées et peu importantes, et ne mettait pas en cause la structure de la communauté. Il n'en est plus de même à l'heure actuelle où les villages pauvres ou surpeuplés voient disparaître, de façon temporaire ou définitive, une part importante de leurs forces réelles de travail. Ce phénomène, si aucune tendance inverse n'apparaissait, risquerait de s'aggraver avec les exigences des nouvelles générations et de conduire à un vieillissement accéléré de la population de la zone et par conséquent à son appauvrissement irréversible. Ce processus, à l'inverse du cycle de détérioration de la fertilité des sols, est très nettement pressenti par les « anciens » et constitue un puissant moyen de pression sur la hiérarchie traditionnelle.

Cependant, si des possibilités d'extension des surfaces cultivées existent globalement dans le cadre des méthodes culturales traditionnelles, il n'en est pas toujours de même localement dans celui d'une agriculture moderne. En effet les techniques traditionnelles sont aptes à tirer partie des sols les plus médiocres, tant par le fait qu'elles s'accommodent de rendements à l'unité de surface brute très faibles que par le mode d'utilisation du sol qui se limite à l'exploitation rapide des couches superficielles du profil cultural en place. Les méthodes modernes, pour lesquelles le rendement à l'unité de surface brute est un facteur décisif de rentabilité, sont par contre très sensibles à la qualité du sol. Outre un meilleur potentiel de production, les « bons sols » apportent une meilleure réponse aux épandages d'engrais minéraux et très probablement à la jachère artificielle de courte durée. C'est sur l'utilisation des engrais minéraux et de la jachère artificielle de courte durée, bien davantage que sur l'emploi de fumure organique difficilement concevable dans l'immédiat, que doivent porter les efforts d'accroissement des surfaces effectivement labourées.

L'exiguité des sites homogènes, dont les méthodes traditionnelles s'accommodent par une dispersion assez peu gênante des parcelles, devient un facteur défavorable important lorsqu'il s'avère nécessaire de regrouper les cultures réparties sur l'ensemble, et souvent à l'extérieur, du terroir villageois. Le caractère collectif du régime foncier tempère cependant cet inconvénient en permettant de regrouper chaque sole sans qu'il soit indispensable de remembrer les exploitations.

Mais le handicap le plus lourd, légué par des siècles d'économie non monétaire fondée sur l'itinérance culturale, reste l'absence totale d'investissement. Les multiples tâtonnements de générations d'agriculteurs ont créé des méthodes et des « variétés agraires » assurant un équilibre entre la préservation des richesses naturelles et les besoins immédiats des hommes. Mais cet équilibre s'établit au moindre coût car, s'il fut stimulé par la compétition sociale pour l'acquisition de biens rares et de prestige, l'économique dans son sens restreint ne fut pas l'objet direct de cette compétition. Dans la société Baoulé, les phénomènes de compétition se plaçaient à des niveaux sociologiques différents — thésaurisation, puissance guerrière, femmes — ce qui la rendait parfaitement égalitaire en ce qui concerne la jouissance des biens de consommation. Il n'en est plus de même à l'heure actuelle. Les motivations d'ordre strictement monétaire s'attaquent aux anciennes structures mais se heurtent dans leur réalisation à l'absence de capital qui rend les résultats souvent dérisoires.

L'importance des investissements à consentir, tant sur le plan du capital foncier et circulant, que sur celui de la formation technique, a jusqu'ici stérilisé la plupart des initiatives individuelles.

Les moyens d'intervention mis en place par les Pouvoirs Publics doivent tenir compte des multiples préoccupations du monde rural qui toutes incitent à la plus grande prudence.

I

PROCEDES D'INTERVENTION

Les moyens de pression à la disposition de l'Etat permettent d'agir plus ou moins directement sur la production et l'évolution du monde rural.

La politique des prix et du crédit, la formation professionnelle, constituent à court terme les leviers les plus efficaces.

L'extraordinaire réaction des paysans Baoulé aux variations des cours du café, l'importance de l'émigration saisonnière ou définitive, la différence d'accueil enregistrée à l'opération coton Allen entre l'Est et l'Ouest, sont entre beaucoup d'autres, les preuves de la disponibilité des cultivateurs. Le revers en est qu'un déséquilibre des prix intérieurs risque de freiner certaines productions. C'est indiscutablement le cas du riz. Le rôle témoin accordé au prix du café ne peut être trop souligné : aucune autre production ne peut, aux cours actuels, rivaliser avec lui, même lorsqu'il est placé dans les plus médiocres conditions.

L'action, marginale jusqu'ici, du Crédit Agricole dans la zone d'enquête, est liée aux faibles capacités d'emprunt des cultivateurs. Limitée à quelques installations d'élevage et à des achats de décortiqueurs à café, elle dispose encore de quelques années avant de devenir un élément essentiel du Développement Agricole de la région.

C'est la formation professionnelle qui reste dans l'immédiat la tâche primordiale.

Les écoles primaires, qui mériteraient sans doute d'être mieux adaptées aux besoins du monde rural, constituent à long terme le ferment le plus efficace de développement. Il semble illusoire en effet, d'espérer jamais suppléer, quels que soient les moyens mis en œuvre, l'initiative individuelle par la diffusion de « mots d'ordre » techniques à l'aide d'un corps d'agents salariés. Seule une masse instruite, où l'analphabétisme, en particulier, a disparu, peut fournir des élites en nombre suffisant pour appliquer et adapter le progrès technique et l'engager elle-même. La mise en place d'un vaste programme de jardins scolaires, qui ne devrait pas se limiter au maraichage mais s'intégrer au programme régional de Développement, est un premier pas vers le maintien des « lettrés » dans la Production Agricole.

Il n'est cependant pas possible d'attendre l'accession des jeunes aux leviers de production et il est nécessaire de toucher les générations antérieures. Les écoles du Service Civique, les Ecoles Pratiques d'Agriculture, s'adressent aux jeunes gens. Du fait de la pénurie générale de cadres, les meilleurs éléments cherchent des emplois salariés. Il reste souhaitable que rapidement, par une adaptation de leurs programmes aux réalités immédiates, elles puissent fournir directement la profession. Mais pour les réalisations à court terme, il faut s'adresser aux adultes qui possèdent le pouvoir de décision et représentent l'essentiel des forces de travail.

C'est à ces derniers que s'adressent les Centres de Formation d'Animateurs Ruraux et les différents réseaux d'encadrement rapproché. Trois systèmes coexistent actuellement dans la zone d'enquête, tous fondés sur le contact direct avec le producteur par l'intermédiaire d'agents plus ou moins permanents.

L'encadrement sectoriel

L'encadrement est dit sectoriel lorsqu'il ne s'intéresse qu'à une seule spéculation, qu'il intègre totalement en général. C'est dans la zone d'enquête le cas de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.) et de la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs Africains (C.A.I.T.A.).

Leurs agents recensent la clientèle, conseillent et souvent même dirigent les cultivateurs, président aux opérations d'achat. Le succès qu'ils ont généralement rencontré s'explique par la réunion d'un faisceau de facteurs favorables dont les plus importants pourraient être :

— leur caractère encore nouveau et localisé qui a permis un certain « écrémage » des meilleurs cultivateurs et le renouvellement d'une partie de leur clientèle d'une année à l'autre ;

— la valorisation totale de la récolte à un niveau acceptable, au comptant et sur place, à court terme enfin (4 mois) ;

— la place favorable de ces cultures, coton Allen et tabac, dans le calendrier agricole des exploitants ne possédant pas, ou peu, de caféières ;

— l'absence d'investissements financiers exigés des cultivateurs et le non recours à des méthodes s'opposant aux traditions culturales ;

— la mise en place de réseaux denses et spécialisés gérés avec rigueur.

Le cultivateur peut voir dans ces deux opérations la possibilité d'augmenter ses revenus monétaires sans risques et sans engagement, dans des conditions de rémunérations acceptables.

Certains échecs localisés de la C.A.I.T.A. semblent dus à la détérioration du climat de confiance qui doit obligatoirement envelopper les opérations d'achat.

L'encadrement polyvalent

Le Service de l'Agriculture est à vocation polyvalente. Cette polyvalence pourrait être qualifiée de soustractive. En effet la participation à l'opération Allen est très marginale — la C.A.I.T.A. s'occupe du tabac — les autres spéculations annuelles ne bénéficient d'aucune garantie d'écoulement — le caféier se prête mal aux interventions techniques dans la zone et les méthodes de régénération cacaoyère n'ont été expérimentées que très récemment.

L'action du Service de l'Agriculture, sous ses formes itinérantes — tournées des responsables aux divers échelons de la hiérarchie — ou fixe — Centres d'Assistance Rurale — s'est stérilisée sur le caféier et le mythe « agriculture-élevage ». Le caractère fonctionnarisé de son appareil a aggravé ses difficultés.

La Zone de Développement Rural de Brobo, dont l'encadrement de base est composé d'agents temporaires, est une émanation du Service de l'Agriculture. Son action se caractérise au sein des Services de ce Ministère par le soutien de l'Animation Rurale et le recallage effectif sur l'opération Allen. Son réseau se déclare cependant polyvalent, espérant ainsi mieux s'adapter donc mieux s'implanter. La Z.O.D.E.R. a pour cela placé son intervention au niveau du village et mené une action d'aménagement des terroirs débutant par un regroupement des cultures sur les meilleures terres.

L'animation rurale

Disposant de son propre personnel, elle assure la formation de cultivateurs adultes, les « élites rurales », destinés à fournir les intermédiaires entre les conseillers ruraux et la masse des producteurs. En fait, il semble jusqu'ici qu'ils aient plutôt joué le rôle de propagandistes, rôle tout aussi important par ailleurs. L'animation rurale confiée à la Compagnie Internationale de Développement Rural est étroitement associée à un réseau d'encadrement, celui de la Z.O.D.E.R. ou le sien propre. L'action cotonnière est pour elle aussi un support essentiel.

Outre ces opérations, les plus importantes, les différents services du Ministère de l'Agriculture mènent des actions spécialisées plus ou moins localisées.

La seule présentation rapide des actions à objectifs immédiats montre la limite des thèmes d'action et une amorce de dispersion. La coordination des actions de vulgarisation est confiée à la Direction Départementale de l'Agriculture et au Comité de Coordination des Services du Ministère de l'Agriculture, sous l'autorité du Préfet du Département.

II

LES OBJECTIFS REGIONAUX

(Période 1964 - 1970)

La zone d'enquête a pu être divisée en trois régions de production, homogènes pour quelques caractères importants. Afin d'épouser au mieux les possibilités de chacune de ces régions il est donc préférable de particulariser les objectifs de production.

Pour une période de 5 ans, qui, en matière de vulgarisation agricole, est véritablement du court terme, seuls des objectifs principaux, ceux qui sont susceptibles d'intéresser une partie importante des cultivateurs, peuvent être fixés avec une probabilité de réalisation satisfaisante. Le fondement de l'action reste en effet le libre engagement des populations.

Ces objectifs doivent se limiter aux spéculations pour lesquelles on connait parfaitement les améliorations techniques à diffuser. La liste en est courte pour la moyenne Côte d'Ivoire : coton Allen, arachide, cacao, maïs, riz, tabac. L'arachide et le maïs poseront certainement des problèmes d'écoulement et vraisemblablement de prix qui devront être résolus avant d'engager l'action.

Les degrés d'incertitude d'ordre technique ou économique sont beaucoup trop importants vis-à-vis des autres productions pour que des objectifs puissent être raisonnablement fixés à court terme. Pour certaines, les objectifs globaux seront simplement inclus dans les tableaux économiques.

---

1 — REGION NORD-OUEST (BEOUMI)

a) Caractères essentiels

Cette région, couvrant le nord-ouest de la zone d'enquête, comportait en 1963 :

— 144 000 ruraux ;

— 286 villages ;

— 21 500 exploitations.

C'est une région de savane avec encore de nombreux îlots forestiers et un quadrillage assez dense de galeries.

La densité de population est la plus forte de la zone d'enquête, 34 habitants au km², et l'habitat très groupé ; village moyen : 500 habitants et 75 exploitations.

Cette région a été définie par :

— l'importance relativement faible des plantations arbustives : 38 % des exploitations n'en possèdent pas.

— la généralisation de la culture du riz pluvial : 36 ares par exploitation en moyenne sans que la présence ou l'absence de plantations dans l'exploitation interviennent.

b) Objectifs de production

Seuls, les résultats de l'action C.F.D.T. sont utilisables jusqu'à ce jour pour juger de la réceptivité de cette région vis-à-vis d'une opération de développement. Il apparaît que cette action, qui ailleurs semble bien s'implanter, éprouve ici de grandes difficultés à s'attacher une clientèle fidèle. La polyculture relativement généralisée et les ressources encore non négligeables fournies par le caféier pourraient en être les causes principales.

Dans le but de créer une clientèle au développement, il convient d'élargir la base de l'action et donc, au début, sans trop se soucier de rentabilité immédiate, de travailler dans le plus grand nombre possible de villages.

Tant que cette clientèle ne sera pas créée et que, par conséquent, on n'aura pu choisir une base très favorable, aucune expérience de développement avancé, liée à la mécanisation, ne devrait être entreprise dans cette région.

Les objectifs proposés entrent donc dans le cadre d'opérations « classiques » de vulgarisation, menées à l'aide d'un encadrement rapproché.

Pour des raisons de marché et de motivations économiques, il semble nécessaire de conserver au coton Allen le rôle dominant qu'il a acquis dans les efforts des Pouvoirs Publics. S'y ajouteront : l'arachide et le maïs, le riz, le tabac.

Outre l'action directe sur ces 5 produits principaux, seront menées :

— l'action corrélative de regroupement des champs sur les meilleures terres ;

— les actions spécialisées secondaires : élevage, maraîchage, cultures fruitières, plantations forestières, pêche et pisciculture.

COTON, ARACHIDE, MAIS

Ces 3 cultures apparaissant sur le même champ la même année ; il semble difficile de les séparer dans l'opération de développement, même si les clientèles ne se recouvrent pas entièrement.

LE COTON

La fixation des objectifs est fondée sur deux hypothèses :

— un « déchet » de 20 % du nombre total de villages sera enregistré en 1970 : villages refusant toute action de développement pour des raisons d'ordre sociologique, historique ou simplement du fait de leur richesse actuelle : café ou participations à des circuits de commercialisation particuliers.

— partant de la structure actuelle de la production, il est admis que l'on puisse obtenir, au niveau des villages, une structure légèrement supérieure à ce qu'elle est actuellement dans la région de Brobo (en fait équivalente, la taille moyenne des villages étant très supérieure dans la région de Béoumi).

Le calendrier des réalisations s'inscrit dans le tableau suivant :

Surface par village (ha)	Nombre de villages							
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
0-2	52	56	67	87	77	50	—	—
2-4	12	16	30	50	60	47	37	—
4-6	7	12	10	16	46	56	60	92
6-8	4	6	6	8	24	36	25	23
8-10	1	2	3	4	16	19	20	16
10-15	2	3	2	2	3	15	25	12
15-20	—	—	1	1	1	3	40	18
20-30	2	1	1	2	2	2	13	23
30-50	—	—	—	—	1	1	10	46
TOTAL	80	96	120	170	230	230	230	230

Il est donc prévu :

— une phase d'extension maximum jusqu'en 1967 ;

— une phase d'intensification dès 1968 devant bénéficier de la réputation acquise.

La base de 40 ares par exploitation sera admise comme moyenne et optimum : la spéculation ne semble pas intéressante en deçà ni pour le cultivateur, ni pour l'encadrement et au-delà, l'effort dépasse les possibilités de la famille ordinaire à moins de porter atteinte aux cultures vivrières. Un rendement moyen de 900 kg/ha sera retenu.

Les objectifs précédents correspondent donc à :

ANNEE	1963 (1)	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations	575	620	852	1.252	2.357	3.057	6.257	9.112
Surface (ha)	230	285	343	501	943	1.223	2.503	3.645
Production (t)	210	260	310	460	850	1.100	2.250	3.280

L'ARACHIDE

En l'état actuel, chaque exploitation cultive en moyenne 6 ares pour une production de 8 qx/ha en coques sèches. La même surface sera maintenue mais le rendement moyen porté à 18 qx/ha avec la variété Philippin Pink cultivée à fortes densités sans engrais.

Le calendrier des réalisations, lié à celui du coton, s'établit ainsi :

ANNEE	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations	62	128	376	943	1.528	3.754	5.467
Surface (ha)	3,7	7,7	22,6	56,6	91,7	225,2	328
Production (t)	6,7	13,9	40,7	101,9	165,1	405,4	590,4
Accroissement	3,7	7,7	22,6	56,6	91,7	225,2	328,0

Le canton Satikran ne cultivant pas l'arachide pour des raisons religieuses, le nombre d'exploitations touchées est, à terme, inférieur à celui des exploitations participant à l'opération coton.

La progression de la culture est prévue assez lente au début car elle est essentiellement le fait des femmes, qui ne sont pas les interlocuteurs habituels de l'encadrement.

Aucun accroissement des surfaces par exploitation n'est proposé car :

— le marché de l'arachide est loin d'être ouvert et la Côte d'Ivoire entrerait en concurrence avec les pays du Nord.

— le cycle encore relativement long de la Philippin Pink et la lourdeur du poste « récolte » risquent de gêner la mise en place du coton.

LE MAIS

De même que l'arachide, le maïs (hybrides industriels ou hybrides fixés) sera cultivé par les producteurs de coton Allen.

Actuellement chaque exploitation cultive en moyenne 20 ares pour un rendement moyen de 11 qx/ha de maïs grain.

Un léger accroissement, de surface, de 20 à 25 ares par exploitation, et l'obtention d'un rendement de 20 qx/ha, sont à la base du calendrier suivant :

ANNEE	1967	1968	1969	1970
Nombre d'exploitations .	236	917	3.128	7.290
Surface (ha)	59	229	782	1.822
Production (t)	118	458	1.564	3.644
Accroissement (t)	66	257	876	2.041

La diffusion de cette culture est en grande partie soumise à :

— la réalisation de la maïserie prévue dans le Nord ;

— l'obtention de débouchés extérieurs à des prix raisonnables.

RIZ

La culture du riz peut ne pas être liée aux autres cultures « secondaires » dans la rotation. La diffusion peut par conséquent en être dissociée au niveau des exploitations. L'objectif est cependant d'avoir implanté une « action riz » dans la totalité des villages « ouverts », en 70.

Cette action est constituée de :

— la diffusion d'une variété supérieure aux variétés locales : pour l'instant le Morobérékan ;

— l'application de meilleures techniques culturales : semis en ligne, entretiens réguliers, précautions à la récolte ;

— emploi des engrais minéraux.

(1) La surface effectivement cultivée en 1963 était légèrement inférieure. Le calcul est ici fait sur les centres des classes.

L'utilisation de petits outillages à main, semoir, faux ou faucilles, batteuse doit obligatoirement être envisagée après regroupement des champs. L'achat du paddy et le problème du prix devront être résolus.

Le calendrier suivant peut être proposé :

Nombre d'exploitations encadrées par village	NOMBRE DE VILLAGES					
	1965	1966	1967	1968	1969	1970
< 10	12	32	87	117	95	100
10-20	3	6	25	40	60	50
20-30		2	6	15	20	10
30-40			2	5	10	10
40-50				3	15	30
Total villages	15	40	120	180	200	230

Chaque exploitation cultive en moyenne 36 ares de riz : la garantie de la commercialisation étant admise, cette surface devrait croitre à 60 ares par exploitation encadrée avec un rendement moyen passant de 8 à 16 qx/ha.

Le calendrier précédent se traduit alors par :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre d'exploitations	105	300	1.030	1.870	2.900	3.200
Surface (ha)	47	135	463	841	1.305	1.440
Production (t)	75	216	741	1.346	2.088	2.304
Accroissement (t)	45	130	444	807	1.253	1.382

La rentabilité commerciale relativement faible du point de vue du producteur a conduit à placer cette opération dans une phase d'implantation jusqu'en 1970. La complémentarité de l'action riz vis-à-vis des opérations précédentes est souhaitable mais non impérative. L'inversion des structures de production permet en effet de concevoir que les villages gros producteurs de coton soient peu touchés par l'opération riz et inversement, aucune de ces actions ne pouvant atteindre la totalité des exploitations d'un village donné.

TABAC

L'action tabac menée par la C.A.I.T.A. possède une clientèle déjà ancienne dans les régions de Béoumi, Botro et Diabo. La garantie d'écoulement dont elle jouit rend souhaitable l'extension de cette culture.

Sur la base de 25 ares en moyenne par exploitation encadrée, le calendrier suivant peut être proposé (1) :

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre d'exploitations	668	532	600	668	800	1.144	1.200	1.332
Surface (ha)	167	133	150	167	200	286	300	333
Rendement (kg/ha)	500	500	500	550	550	700	700	800
Production (t)	83	66	75	92	110	200	210	266

(1) La base de départ calculée à l'aide de la production commercialisée est certainement optimiste : tout le tabac n'est certainement pas encadré.

Après un certain recul observé en 1963-1964, il semble possible d'envisager une croissance assez rapide de la production fondée sur :

— une amélioration des techniques culturales et de préparation, l'utilisation des engrais minéraux ;

— un effort d'adaptation des méthodes de commercialisation.

c) Les conséquences économiques

Aucune des spéculations précédentes ne comporte de la part des cultivateurs, des investissements particuliers sur la période considérée. Seul, le séchage du tabac qui exige un abri, conduira à la construction de séchoirs rustiques, en matériaux de cueillette et à usages multiples.

Engrais et semences seront avancés, sans intérêts, et leur valeur récupérée à la récolte. Ceci implique le contrôle de la commercialisation.

EFFORT DEMANDE A L'EXPLOITATION (1)

Coton Allen : cette spéculation entièrement nouvelle ne se substitue qu'en partie à la production de coton local. Elle sera donc supposée simplement adjointe à la production précédente.

Une surface semée de 40 ares est prévue par exploitation adhérente, soit sur la base de 160 jours d'homme-adulte à l'hectare, un effort supplémentaire de 64 jours répartis sur le 2° cycle (juillet à décembre).

Arachide : la surface étant constante, la charge supplémentaire est simplement due à l'intensification de la culture : travail du sol, entretien et récolte. Sur la base de 50 journées supplémentaires à l'hectare, une dépense de 3 jours par exploitation pour 6 ares de culture est prévue.

Maïs : à la charge supplémentaire entraînée par l'intensification s'ajoute l'augmentation de la surface semée. Sur les bases respectives de 150 jours/ha et 180 jours/ha en cultures traditionnelle et intensive, chaque exploitation devra fournir 15 journées supplémentaires.

Maïs et Arachide sont répartis sur le 1er cycle soit de mars à juillet.

Riz : de même que le maïs, le riz pluvial est l'objet d'une proposition d'extension. La base actuelle de 288 jours/ha sera supposée maintenue par affectation des journées supplémentaires de gardiennage aux opérations de préparation du sol et d'entretien. La dépense de main-d'œuvre consacrée au riz passe donc de 82 jours à 137 jours soit un accroissement de travail de 55 jours par an répartis du début juillet à décembre.

Tabac : il est hautement probable que, comme dans le passé, le tabac industriel ne se substituera pas, dans la période considérée, au tabac local. Il constitue donc en totalité une charge supplémentaire qui sur la base de 250 journées/ha s'élève à 62 journées par exploitation.

Il apparaît que, suivant le calendrier proposé, l'adhésion d'une exploitation se traduit pour elle par un effort supplémentaire :

— pour le coton de 64 jours au 2° cycle ;
— pour le maïs de 15 jours au 1er cycle ;
— pour l'arachide de 3 jours au 1er cycle ;
— pour le riz de 55 jours de juillet à décembre ;
— pour le tabac de 62 jours de juin à novembre.

Si l'on rappelle que l'utilisation actuelle moyenne de main-d'œuvre en équivalent homme-adulte est de l'ordre de 600 jours par an, il apparaît immédiatement que seules les très grandes familles sont susceptibles de participer à la totalité des opérations. La solution consistant à faire participer la majorité des exploitations un peu à chaque opération, qui globalement aboutirait à la même production, présente a priori un risque considérable de dispersion pour l'encadrement même après groupement des parcelles. Le nombre d'interlocuteurs serait en effet anormalement élevé pour une surface effective très faible.

Il semble possible d'adjoindre les interventions arachide et maïs à chacune des autres, qui devraient rester exclusives au niveau des exploitations. Ceci n'implique pas qu'elles le soient au niveau des villages : au contraire, leur concurrence constituerait un excellent stimulant entre exploitations.

ACCROISSEMENT DE REVENUS

Coton Allen : la production est entièrement nouvelle soit pour 900 kg/ha de coton graine à 33,5 F par kilo, un revenu de 12 060 francs par exploitation.

Arachide : l'accroissement de production par exploitation est de 60 kg soit 1 200 F sur la base de 20 F le kg d'arachide en coque sèche.

Maïs : la production par exploitation passe de 220 kg à 500 kg, soit un accroissement de 280 kg dont la valeur, à 8 F par kg, s'élève à 2 240 F.

Riz : la production moyenne passe de 288 kg à 960 kg soit un accroissement de 672 kg par exploitation. L'accroissement de ressource au prix de 17 F par kg de paddy s'élève à 11 400 F.

Tabac : au prix moyen de 60 F le kg en feuilles sèches le revenu par exploitation s'élève à 7 500 F pour un rendement de 500 kg par hectare et 12 000 F pour un rendement de 800 kg par hectare.

Le bilan de ces opérations s'établit donc :

CULTURE	ACCROISSEMENT EN Travail (jour)	Ressource (F)	VALORISATION d'une journée supplémentaire
Coton	64	12.060	188
Arachide	3	1.200	400
Maïs	15	2.240	148
Riz	55	11.400	207
Tabac	62	7.500 12.000	121 193

L'amplitude des variations est assez grande. L'arachide se détache nettement mais le chiffre n'a pas très grande valeur et le marché de toutes façons est limité. Il faut atteindre des rendements assez élevés pour obtenir de bonnes rémunérations avec le maïs et le tabac.

Les objectifs retenus pour ces spéculations principales se résument donc à offrir des ressources monétaires supplémentaires annuelles de 10 à 12 000 F à environ 55 % (1) des exploitations de cette région en échange d'un accroissement de leur travail agricole de l'ordre de 10 %.

Les ressources nouvelles sont donc assez faibles et pourtant elles exigent un effort relativement important des cultivateurs. Plusieurs conclusions s'imposent donc :

— ce programme est ambitieux car il suppose, somme toute, qu'une partie importante des cultivateurs soit intéressée ;

— il ne semble pas susceptible d'enclencher un processus cumulatif rapide à base d'épargne ;

(1) Les « temps de travaux » retenus ne sauraient constituer des bases absolues. Les résultats de l'enquête ou ceux obtenus par ailleurs sont simplement indicatifs. Ils sont cependant supposés homogènes entre eux.

(1) Résultats globaux au niveau de la zone d'enquête. Il faut rappeler que l'enquête « emploi du temps » ne correspond que très approximativement à des « temps de travaux » et qu'en particulier la longueur de la journée de travail n'a pu être contrôlée.

— il est fondé sur un accroissement de l'effort familial sans dégagement de travail sur d'autres postes agricoles.

Il peut apparaître peu raisonnable d'escompter un accroissement de l'effort des cultivateurs : il serait en effet beaucoup plus satisfaisant d'envisager un déplacement de l'équilibre de production lié à une amélioration de la productivité générale sans accroissement de l'effort global.

Or qu'en est-il de l'économie actuelle des exploitations ?

La commercialisation des produits vivriers peut être assimilée à celle des surplus. Il est hautement improbable que les cultivateurs sacrifient leur volant de sécurité en biens indispensables à leur subsistance au profit de revenus monétaires aussi faibles que ceux prévus. Les exploitations de la zone d'enquête disposant des plus importants revenus arbustifs continuent d'assurer leur subsistance. Cependant, un certain transfert de consommation des tubercules vers les céréales, souhaitable sur le plan diététique a déjà été constaté et s'accélérera au cours de la faible période considérée.

La prééminence des spéculations arbustives au cours actuel, partout où le milieu naturel n'est pas définitivement défavorable, a maintes fois été soulignée. Leur réduction volontaire ne saurait être envisagée. Le vieillissement de la caféière d'autre part n'interviendra qu'au-delà de 1970.

C'est donc sur les activités non agricoles que des journées pourront être récupérées. La réduction progressive de deux postes peut être escomptée :

— les travaux artisanaux et, en particulier, l'entretien des bâtiments. Les constructions « en dur » qui correspondent aux vœux du Gouvernement et des populations se développent parallèlement à la croissance des revenus monétaires et nécessiteront beaucoup moins d'entretien que les constructions traditionnelles ;

— l'approvisionnement en eau au fur et à mesure de la construction de puits ou de barrages à proximité des villages exigera beaucoup moins de déplacements qu'à l'heure actuelle. Les déplacements les plus longs ayant lieu en saison sèche, la main-d'œuvre libérée profitera essentiellement aux récoltes (coton, riz).

Le dégagement de main-d'œuvre sur ces deux postes, relativement important à long terme, sera certainement très faible à court terme.

Les journées de « non-travail » sont constituées des immobilisations pour maladies ou blessures, relativement peu importantes, et des journées de repos codifiées par la coutume. Là encore, peu d'espoir dans l'immédiat.

C'est donc finalement au détriment de la partie improductive des absences, anormalement élevées, qu'un accroissement de l'effort semble possible. Une chute de l'émigration saisonnière, qui correspondrait à l'intérêt régional, ne serait sur le plan national qu'un simple transfert sans accroissement probable de productivité.

Cependant tout le développement précédent est conduit sur la base de l'unité : journée de travail. Celle-ci s'établit aux environs de 6 h en moyenne et pourrait certainement être allongée quoiqu'avec le risque de mettre en cause l'équilibre alimentaire. Une amélioration de la ration alimentaire et de l'état sanitaire en général aurait certainement des répercussions sur la productivité des cultivateurs. A l'inverse il est permis de penser que ceux qui accepteront d'accroître leur peine recourront d'eux-mêmes à une meilleure alimentation.

Un dernier espoir peut être placé :

— sur l'aménagement des terroirs qui, certes, ne pourra guère diminuer les déplacements, mais facilitera la surveillance des semis et des récoltes pour laquelle des temps importants sont consentis ;

— sur l'amélioration des rendements de l'igname. Mais à l'heure actuelle, ces rendements ne peuvent être améliorés que par une meilleure préparation du sol (labour), des densités plus régulières (défrichements complets) et l'emploi des engrais minéraux (avance monétaire). Les deux premiers points sortent du cadre des interventions de type classique, quant au dernier, il ne semble pas raisonnable d'envisager une dépense monétaire, lorsque l'on connait le niveau des ressources du cultivateur, pour une production auto-consommée en quasi-totalité.

C'est bien en définitive à un effort accru du cultivateur que les opérations prévues feront appel, soit par allongement de sa journée de travail, soit par diminution de ses « voyages ».

d) Les moyens à mettre en œuvre

La diffusion des nouvelles variétés et des techniques qui leurs sont adaptées, l'écoulement de la production, doivent être assurés, directement ou non, par l'Etat.

Il semble préférable que la commercialisation des récoltes et l'encadrement technique de la production soient confondus, au moins au niveau le plus bas : celui du Conseiller Rural.

En effet, il est aujourd'hui admis que seul un réseau de Conseillers Ruraux permanents au niveau du village ou du groupe de villages permet d'agir efficacement et rapidement. Les autres modes de formation ajoutent leurs efforts à plus ou moins long terme et ont un effet multiplicateur.

Le principe de l'encadrement salarié rapproché étant admis, reste un choix de structure :

— il peut être fait appel à plusieurs réseaux, plus ou moins spécialisés, qui créent et encadrent leur propre clientèle ;

— il peut être mis en place un réseau unique à compétences multiples.

Les moyens en personnel à prévoir dans chacun de ces deux cas sont sensiblement différents en nombre et en qualité.

ENCADREMENT SECTORIEL

La coexistence, et par là même, la concurrence de divers encadrements sectoriels, peut se concevoir. Il a été en effet avancé qu'une même exploitation ne pourrait raisonnablement participer à toutes les opérations prévues.

De ce mode d'intervention il peut être attendu :

— **des avantages :** la spécialisation entraine la rigueur et la simplicité des thèmes à mettre en œuvre donc une bonne compétence du personnel de base ; la concurrence entre réseaux peut créer une certaine émulation ;

— **des inconvénients :** la spécialisation conduit à isoler une production de son contexte et interdit par conséquent une bonne adaptation aux microvariations de potentialités ; la concurrence ne doit pas être déloyale et les actions doivent être coordonnées ; les méthodes d'« animation rurale » utilisées jusqu'ici sont peu à la portée d'encadrements sectoriels, ce qui risque soit de reporter leur application, soit de les placer en marge de la production.

Les moyens minima à mettre en place dans le cadre d'un schéma sectoriel peuvent être calculés en se limitant aux opérations principales prévues. Les actions dites secondaires trouveraient un interlocuteur en la personne du conseiller de l'encadrement dominant c'est-à-dire le mieux implanté localement (village, groupe de villages) ; seuls quelques cas particuliers devraient nécessiter de leur part, la mise en place d'un représentant permanent au niveau le plus bas.

Le principe de la sectorialité est donc remis en cause dès le départ. Il a de plus été prévu que l'encadrement « coton » devrait également prendre en charge l'arachide et le maïs.

Encadrement Coton

Les effectifs minima peuvent être prévus :

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Surface (ha)	230	285	343	501	943	1.223	2.503	3.645
Nombre exploitations	575	620	852	1.252	2.357	3.057	6.257	9.112
Nombre villages	80	96	120	170	230	230	230	230
Nombre conseillers	21	26	30	35	40	45	50	50
Surface par conseiller	11	11	11,4	14,3	23,6	27,2	50	73
Exploitations par conseiller	27,4	23,8	28,4	35,8	58,9	67,9	125,1	182,2
Villages par conseiller	3,8	3,7	4	4,9	5,7	5,1	4,6	4,6

La surface encadrée par conseiller atteint des niveaux relativement élevés par rapport à la situation actuelle mais qui correspondent encore à des coûts très lourds par rapport à la production brute (1). La faible espérance d'implantation stable dans cette région entraine encore en 1970 une grande dispersion : 4,6 villages en moyenne par conseiller pour seulement 180 exploitations : les champs devront impérativement être regroupés au niveau des villages.

Ces conseillers devront être dirigés et contrôlés par :

— un Chef de Secteur et un adjoint jusqu'en 1966 ;

— un Chef de Secteur et trois adjoints à partir de 1967, époque où les problèmes de regroupement et de choix des terres ainsi que l'incidence des cultures d'arachide et de maïs se feront plus lourdement sentir.

Encadrement Riz

Le calendrier de mise en place apparaît ainsi :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre villages	15	40	120	180	200	230
Nombre exploitations	105	300	1.030	1.870	2.900	3.200
Surface (ha)	47	135	463	841	1.305	1.440
Nombre conseillers	2	8	10	17	20	23
Surface par conseiller	23,5	16,9	46,3	49,5	65,2	62,6
Exploitations par conseiller	52,5	37,5	103,0	110,0	145,0	139,1
Villages par conseiller	7,5	5	12	10,6	10	10

Cet encadrement intéresse une culture déjà fortement pratiquée. Il aura à se forger un nom sur les plans technique et commercial. Ceci explique la prévision d'un départ assez lent et un personnel relativement important : 10 villages et 140 exploitations en 1970 par conseiller. Il est vrai que son action commerciale pourra au besoin largement dépasser les exploitations effectivement « encadrées » sur le plan technique.

L'importance de l'étude du petit matériel destiné à mieux valoriser cette culture peu « rentable » conduit à envisager la mise en place d'un Chef de Secteur et d'un adjoint pour diriger l'opération dès 1966. Un autre Conducteur devra être adjoint en 1969-1970.

Encadrement Tabac

Calendrier de l'opération :

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations	668	532	600	668	800	1.144	1.200	1.332
Surface (ha)	167	133	150	167	200	286	300	333
Nombre conseillers	3	3	3	8	8	10	10	12
Exploitations par conseiller	222,7	177,3	200,0	83,5	100,0	114,4	120,0	111,0
Surface par conseiller	55,7	44,3	50,0	20,9	25,0	28,6	30,0	27,8

(1) Voir tome 2 : « L'économie ».

Une « intensification » importante de l'encadrement est prévue. En effet la qualité du produit détermine le revenu donc la fidélité du cultivateur ; récolte et séchage doivent être surveillés. La valorisation apportée au travail par cette culture étant loin d'être exceptionnelle, il importe que les meilleures techniques culturales et la fumure minérale soient également diffusées.

Un conducteur sera affecté à l'opération à compter de 1965, et un Chef de Secteur y consacrera la moitié de son temps.

Animation Rurale

Deux Centres de Formation d'Animateurs Ruraux fonctionnent actuellement, l'un près de Béoumi, l'autre à Marabadiassa. Leur mise à l'écart de la production revient à leur enlever une grande part de l'audience de la population, laquelle, il faut le souligner à nouveau, est, au départ, exclusivement intéressée par l'accroissement de ses ressources monétaires.

L'Animation Rurale doit donc, dans l'hypothèse d'encadrements sectoriels, leur être intégrée, à titre de complément humain et d'élément coordinateur : aménagement des terroirs et investissements collectifs, action mutualiste. Mais moins que toute autre, elle ne peut se diluer et doit disposer pour réussir d'un personnel fortement implanté puisqu'il est en fait destiné à susciter, et à la limite à se substituer à l'initiative villageoise.

Son implantation doit suivre au plus près celle des encadrements sectoriels et ne peut être envisagée en deçà d'un conseiller pour dix villages. Ce qui, en suivant l'extension du calendrier « coton » amène à prévoir :

ANNEE	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nb conseillers	6	12	17	23	23	23	23
Nb CFAR ...	2	2	2	3	3	3	3

Aux conseillers implantés s'ajoutent 1 conseiller et 1 conducteur par C.F.A.R., un responsable pour la région.

Récapitulatif

Les accroissements annuels en personnel s'élèvent donc à :

ANNEE	1963	1964	1965	1965	1967	1968	1969	1970
Ingénieurs Travaux Agricoles ..	1,5	2,5	2,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Conducteurs	1	3	4	5	8	8	9	9
Conseillers	24	37	45	70	84	98	106	111

Seront donc en service dans la région :

— ingénieurs des travaux : 3 à temps complet, 1 à mi-temps ;

— conducteurs : 9 ;

— conseillers : 111.

ENCADREMENT POLYVALENT

L'on a déjà été amené à prévoir certaines entorses au principe de la « sectorialité ». De même, il n'est pas concevable, dans les conditions actuelles, de mettre en place un encadrement rapproché véritablement polyvalent. Le niveau de formation à l'échelon le plus bas, celui du conseiller rural impliquerait un cycle d'études d'au moins deux ans et également un niveau de recrutement supérieur à celui envisagé jusqu'ici (C.E.P.) qui lui-même exigerait des salaires très supérieurs à ceux pratiqués. L'accession progressive à la polyvalence semble préférable :

— la simplification des thèmes d'action permet de meilleures garanties sur le plan technique ;

— la formation échelonnée, en partie sur le terrain, permet une sélection des conseillers sur des critères autres que scolaires ;

— l'extension progressive du champ d'activité facilite l'implantation au niveau du village tout en diminuant les risques d'échecs.

Les différences entre l'implantation de réseaux sectoriels et la mise en place d'un réseau polyvalent sont donc essentiellement d'ordre psychologique et les conséquences n'en apparaîtront qu'à long terme. Un réseau sectoriel peut, au début, compenser un faible degré d'implantation par une plus grande mobilité, un réseau polyvalent doit développer une unité de production géographiquement définie. Le premier peut sélectionner sa clientèle et faire abstraction du contexte sociologique, le second doit au contraire s'identifier à elle et en épouser les problèmes. Il s'ensuit qu'un encadrement de base « polyvalent » est en fait à dominance « animation » avec, au début, selon le besoin, l'une ou l'autre des spécialités techniques. Il s'ensuit également que, du fait de la grande complexité des responsabilités, la pyramide hiérarchique doit être beaucoup plus lourde que dans les réseaux sectoriels.

Pour la région Nord-Ouest l'effectif du personnel en place, en adaptant la progression des « villages coton » peut être estimé à :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre villages	120	170	230	230	230	230
Conseillers	30	43	58	77	92	115
Conducteurs	3	3	4	5	6	8
Ingénieurs Travaux Agricoles ..	2	2	2	2	2	2
Ingénieur	—	—	1	1	1	1

Soit, pour 1970, un encadrement en place comportant :

— 1 ingénieur des Services Agricoles et deux Ingénieurs des Travaux ;

— 8 conducteurs ;

— 111 conseillers.

e) Conclusion

Les coûts en personnel des deux procédés d'encadrement, sectoriel et polyvalent, sont donc comparables en définitive.

L'un et l'autre ont des avantages certains mais qui ne se placent pas toujours sur le même plan.

Les principaux éléments d'un choix, hors des questions de financement et de contrôle, relèvent de la politique économique.

Il semble qu'à court terme un encadrement sectoriel puisse obtenir le plus rapidement un accroissement d'une production déterminée mais que seul, à long terme, un encadrement polyvalent puisse frayer la voie à un véritable développement rural.

Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'un réseau sectoriel ne devienne polyvalent dans une région déterminée par absorption des autres réseaux.

Ce sont à notre avis les perspectives à long terme qui devraient guider le choix des Pouvoirs Publics, la croissance de revenus à court terme n'étant susceptible d'engager aucun processus cumulatif.

2 — REGION NORD-EST (BROBO DIDIEVI)

a) Les caractères essentiels

Cette région comportait en 1963 :

— 142 000 ruraux ;

— 430 villages ;

— 19 500 exploitants.

Avec une densité de population s'élevant en moyenne à 21 habitants au km², cette région de savane arbustive comporte une marge Est, longeant la vallée du N'Zi, pratiquement inhabitée. Cette population est groupée dans quelques gros villages et une majorité de petits villages.

Les sols, formés sur schistes Birrimiens, figurent en proportions plus importantes que dans les autres régions de la zone d'enquête.

Les conditions écologiques étant généralement défavorables, les plantations arbustives sont peu étendues : 53 % des exploitations cependant en possèdent, et n'offrent que des productions très faibles et très irrégulières. La riziculture est peu pratiquée par les autochtones, quelques bas-fonds étant utilisés avec ou sans repiquage.

Les structures d'interventions actuellement en place dans cette région juxtaposent :

— des actions sectorielles : coton, tabac, aménagements rizicoles ;

— une action globale soutenue par l'Animation Rurale : la Z.O.D.E.R. qui comporte une expérience-témoin, le Secteur Pilote.

Cette région fournit la plus grande partie des produits locaux nécessaires à l'approvisionnement de la ville de Bouaké.

Il semble possible d'affirmer que d'ores et déjà, l'action coton et la Z.O.D.E.R. sont fortement implantées dans les cantons nord (Ahari, Faafoué, Fari, Pepressou) qui groupent 53 000 personnes en 162 villages.

b) Les objectifs de développement 1964-1970

Des traits dominants, naturels et humains, naissent les trois lignes de force du développement agricole de cette région :

a) Concentration de l'action dans la zone déjà acquise avec accélération de la polyvalence et tendance à la jonction des terroirs encadrés ;

b) Extension des actions multi-sectorielles dans les zones peu réceptives jusqu'ici ;

c) Utilisation des espaces peu peuplés par l'élevage.

Les points a) et c) favorables à la mise sur pied d'une vaste entreprise d'aménagement de l'espace et d'une expérience de mécanisation avec ou sans motorisation.

c) Les objectifs de production

L'incidence différentielle sur la production, des opérations de « structure » ou expérimentales, pouvant être supposée faible jusqu'en 1970, les objectifs de production seront proposés à partir des possibilités d'interventions « classiques ».

LE COTON ALLEN

La déjà forte implantation de cette culture nouvelle dans la partie la plus peuplée de la région conduit à proposer un programme de réalisations relativement ambitieux.

Surface cultivée par village (en ha)	NOMBRE DE VILLAGES TOUCHES							
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
0-2	27	45	40	45	35	25	10	—
2-4	21	35	50	60	56	50	40	17
4-6	8	10	23	35	30	20	8	11
6-8	6	8	13	13	20	10	5	7
8-10	2	4	10	7	20	15	30	35
10-15	7	5	10	20	30	30	40	52
15-20	4	5	5	20	40	70	60	53
20-30	5	6	7	12	24	60	92	105
30-40	2	2	2	8	20	30	40	35
40-60	—	—	—	—	5	10	25	35
Total	82	120	160	220	280	320	350	350
Surface (ha)	542	646	852	1.734	3.298	5.130	6.975	8.165
Nombre exploitations	1.084	1.292	1.704	3.468	6.596	10.260	13.950	16.330

En population constante, 81 % des villages et 84 % des exploitations seront touchées en 70 soit en tenant compte de l'accroissement démographique (2,2 % par an) 72 % des exploitations de 1970, chacune participant pour 50 ares.

La phase d'extension prend le pas jusqu'en 1967 sur la phase d'intensification qui devient ensuite prédominante (en terme de nombre de villages et de surface cultivée par village).

L'ARACHIDE

Fondée sur la diffusion de la variété Philippin Pink et l'achat des excédents de récolte dus à l'accroissement des rendements et à celui des surfaces (l'exploitation encadrée passe de 11,7 ares en moyenne à 20 ares), l'opération arachide est liée à l'opération coton. Le rendement de 18 qx/ha est retenu.

Le calendrier proposé est alors le suivant prévoyant un démarrage assez lent (culture de femmes, prix offerts relativement faibles).

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations coton ...	1.704	3.468	6.596	10.260	13.950	16.330
% arachide	5	15	40	60	80	80
Nombre exploitations arachide .	85	520	2.638	6.156	11.160	13.064
Surface (ha)	17	104	528	1.231	2.232	2.613
Production (t)	30,6	187	950	2.216	4.018	4.703
Accroissement (t)	22,6	138	703	1.640	2.973	3.481

LE MAIS

Fondée sur la diffusion de variétés hautement productives et la commercialisation à un prix raisonnable (minimum 8 F/kg) cette opération devrait entrainer un accroissement des surfaces cultivées peu gênant dans le calendrier agricole. Le rendement des exploitations encadrées devrait passer à 20 qx/ha. Le calendrier de réalisation, toujours lié à celui de l'opération Allen, pourrait être le suivant :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations coton ...	1.704	3.468	6.596	10.260	13.950	16.330
Nombre exploitations maïs	—	347	694	4.104	8.370	13.064
Surface (ha)	—	104	208	1.231	2.511	3.919
Accroissement (t)	—	115	230	1.361	2.775	4.332

Cette culture étant très généralement répandue et n'entrant pas en concurrence avec le coton du fait de sa place dans le calendrier agricole, une croissance assez rapide peut être prévue, sous réserve que les problèmes de débouchés soient résolus.

La surface moyenne est actuellement de 24,4 ares par exploitation. Il semble possible de la faire passer dans les exploitations touchées à 30 ares (surface arachide + surface maïs = surface coton).

C'est donc finalement plus de 4 000 tonnes de maïs grain qu'il sera nécessaire d'écouler, et de stocker en partie, sur les marchés intérieurs et extérieurs vers 1970.

LE RIZ

La production actuelle de cette région est extrêmement faible ; elle a pourtant été importante il y a une quinzaine d'années.

Le renouveau de la riziculture y sera déterminé par plusieurs facteurs :

— L'ensemble hydro-agricole de Raviart dont la pleine utilisation est soumise à l'immigration « Dioula », et à l'extension de la participation des riverains et propriétaires du sol, les Baoulé.

— L'utilisation de nombreux bas-fonds dont certains sont relativement larges (50 à 100 m) selon les deux techniques possibles : repiquage ou semis direct dans la boue.

— La diffusion du riz pluvial à peu près inexistant jusqu'ici. Cette forme de riziculture s'est répandue en cinq ans dans le Secteur-Pilote de Bokakouamékro parallèlement à la croissance de la consommation de riz.

L'expérience acquise par l'encadrement montre cependant :

— que la technique des aménagements est difficile à mettre en œuvre et que les riziculteurs existants sont franchement hostiles à tout changement de leurs méthodes : conduite des pépinières et dates de repiquage en particulier. Ils acceptent cependant assez facilement de changer de variétés (1) ;

— que le coton Allen est un concurrent « déloyal » : c'est une culture sèche dont la rentabilité instinctive est meilleure et la réputation commerciale maintenant bien établie. Le travail dans la boue et les multiples affections qui, à tort ou à raison, lui sont imputées, entrainent peu de volontaires.

Dans ces conditions il n'a paru possible que de prévoir une action très faible répondant à trois soucis.

— utiliser les cultivateurs hostiles à la culture du coton ;

— répondre aux besoins de la consommation villageoise dont la croissance est hautement probable ;

— compléter le calendrier agricole et l'utilisation de la sole d'igname précédente.

(1) Il n'est pas inutile de rappeler que les variétés utilisées sous des noms locaux sont des populations résultant des multiples introductions des services officiels.

Les prévisions s'inscrivent dans le tableau suivant :

ANNEE	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Riz pluvial							
Surface (ha)	—	5	15	40	50	50	50
Production (t)	—	8	24	64	80	80	80
Riz de boue							
Surface (ha)	3	7	15	30	60	80	100
Production (t)	6	14	30	60	120	160	200
Aménagement							
Surface (ha)	100	100	110	110	120	150	160
Production (t)	250	250	275	330	360	450	480

Le développement de la riziculture repiquée pourrait certainement être beaucoup plus rapide par conjonction avec celui du maraichage qu'il semble difficile de ne pas lier, au cours de cette période quinquennale à l'immigration « dioula ».

LE TABAC

La C.A.I.T.A. dispose d'une clientèle fidèle près de Bouaké (anciennes installations Bastos à KAN-GARE) composée en partie d'immigrants Sénoufo. Les cantons n'Dzanoua et Faafouè fournissent la presque totalité de la production de cette région.

Malgré la désaffection constatée en 1963-64, la culture devrait évoluer favorablement si l'action de l'encadrement est intensifiée :

ANNEES	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Surface (ha)	60	40	40	60	80	120	150	180
Rendement (kg/ha)	500	500	500	550	550	700	700	800
Production (t)	30	20	20	33	44	84	105	144

d) La structure de l'intervention

La réponse apportée jusqu'ici par cette région aux efforts de l'encadrement conduit à distinguer :

— une zone sensible groupant en 1re approximation les cantons Aharl et Faafoué (35 000 habitants en 93 villages dont 45 de plus de 300 personnes). La totalité de la population ne s'est naturellement pas montrée favorable ;

— une zone limitrophe peu touchée et une autre (la partie Sud) qui ne l'a pratiquement pas été ;

— des micro-régions où des actions spécialisées intensives peuvent être entreprises.

Il en résulte que :

— la zone sensible justifie une action intensive pouvant avoir un caractère expérimental de développement global ;

— le reste de la région est justiciable des opérations classiques et pose par conséquent les mêmes problèmes d'organisation que la région de Béoumi.

L'OPERATION « ZONE SENSIBLE »

L'assise géographique, les perspectives de développement et l'urgence qu'il y a à mener une expérience globale à échelle probante, semblent exiger la création d'une opération autonome qui pourrait être organisée en trois sections sous l'autorité d'un ingénieur, responsable technique de l'ensemble :

— une section « vulgarisation » disposant d'un réseau d'encadrement de contact ;

— une section « technique » disposant d'équipes spécialisées en prospection des terrains et topographie, petits ouvrages de génie rural, protection des végétaux et médecine vétérinaire ;

— une section « mécanique ».

Trois objectifs principaux sont à dégager :

— obtenir un accroissement important de la production, les réinvestissements d'une partie des ressources et l'organisation des producteurs ;

— aménager les terroirs afin de s'acheminer vers la stabilisation des cultures ;

— expérimenter des méthodes de mécanisation avec le maximum de garanties techniques et financières.

Mais, parmi tant d'autres, deux obstacles majeurs doivent être évités :

— l'engagement des populations dans des voies très aléatoires ou de faible rentabilité qu'elles ne suivraient d'ailleurs probablement pas. Placés jusqu'ici dans une économie de semi-cueillette, les cultivateurs sont peu disposés, non seulement à fournir des investissements importants mais aussi à bouleverser l'ordre naturel ;

— l'octroi d'un « cadeau » ou d'une aide injustifiée par son application ou son importance pour lesquelles les populations ne se sentiraient pas engagées ou dont elles ne sauraient pas assurer l'utilisation.

Le caractère global de l'opération exige un encadrement polyvalent.

La partie mécanisation est encore expérimentale et doit donc être l'objet d'un contrôle technique et financier rigoureux et par conséquent jouir d'une unité de direction et d'une concentration de moyens qui ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'interventions directes. La forme coopérative (la classique C.U.M.A.) ne pourra être effectivement développée que le jour où la profession sera capable d'en assurer les responsabilités financières et techniques, soit au cours du second quinquennat.

INTERVENTION GENERALE

Le principe de l'intervention est le même que celui exposé pour la région de Béoumi et peut prendre deux formes :

— concurrence entre des opérations de type sectoriel ;

— encadrement multivalent.

INTERVENTIONS PONCTUELLES

L'important marché de la ville de Bouaké et la voie de chemin de fer ont déterminé des circuits de commercialisation qui méritent d'être soutenus sur le plan technique et mieux organisés au profit des producteurs. Le maraîchage (produits dits importés et produits locaux) ainsi que les productions fruitières et avicoles devraient mieux exploiter la rente de situation qui est ainsi faite aux villages riverains de la voie ferrée.

Trois circuits relativement importants existent actuellement :

— la fourniture de légumes « importés » dont la production est en majeure partie le fait de maraîchers professionnels immigrés qui contrôlent la totalité de la commercialisation ;

— la fourniture d'igname dont la production est beaucoup plus diffuse avec cependant une localisation pour les expéditions vers Abidjan, le long de la voie de chemin de fer ;

— la fourniture importante de légumes et fruits locaux pour la ville de Bouaké et pour les gros marchés d'approvisionnement.

L'insertion d'une action commerciale dans le marché des vivriers est très délicate, mais certainement possible ainsi que l'a montré l'expérience du C.C.C.A. de Bouaké. Une forme intermédiaire entre la prise en charge directe par l'Etat, la coopérative (encore prématurée) et la libre-entreprise individuelle actuelle pourrait être recherchée par l'établissement de contrats de fourniture et d'achat contrôlés par un encadrement spécialisé. Cet encadrement, tendrait donc en fait à intégrer, comme celui du coton Allen, les divers stades de la production.

e) La section d'intervention mécanique

La création et l'intervention de cette section expérimentale posent tous les problèmes de la mécanisation en Afrique inter-tropicale :

— stabilisation des parcours culturaux avec ou sans recours à la fertilisation organique ;

— utilisation de la traction animale et de la motorisation, avec les difficultés de formation professionnelle et de rentabilité qu'elle soulève.

Des tentatives d'amélioration de l'outillage local et d'introduction de petit matériel à main ont déjà été faites et peuvent encore être proposées afin d'améliorer l'efficacité du travail humain. Mais sauf cas particulier (culture très intensive ou production de luxe), l'accroissement de productivité à en attendre, reste faible. De plus, cette action trouvera difficilement un support psychologique suffisant. Elle ne doit cependant pas être abandonnée dans le cadre d'opérations intégrées : un excellent exemple en est fourni par l'abandon des atomiseurs au profit des pulvérisateurs à main par la C.F.D.T. Toute une gamme de petit outillage pourrait ainsi être diffusée pour la rizi-culture : semoir, faux ou faucilles, batteuse japonaise.

L'outillage à main ne saurait cependant constituer le support que d'une étape intermédiaire : la valorisation du travail humain reste insuffisante, et le problème fondamental, **la stabilisation des cultures**, n'est pas abordé.

Celui-ci ne peut l'être que par la charrue qui, seule, permet l'enfouissement correct de matières organiques (fumier, végétation) aboutissant au maintien et à l'amélioration du profil cultural sans recours à la jachère de longue durée.

Mais l'utilisation de la charrue suppose :

— un investissement important, foncier d'abord (le défrichement intégral du champ), matériel ensuite ;

— la maîtrise d'une force de traction qui ne peut être que le bœuf N'Dama ou le moteur.

L'adhésion du cultivateur ne peut être acquise que si son intérêt peut être mis en évidence.

Les principes de l'intervention

L'intérêt du cultivateur peut résider, pour la fourniture d'un travail équivalent ou moindre :

— en l'obtention d'une meilleure récolte : accroissement des rendements ou des surfaces cultivées ;

— en un attrait plus grand pour ce même travail.

Il est indéniable que le labour, du fait d'un meilleur travail du sol, entraîne un accroissement des rendements à l'unité de surface sans qu'il soit toutefois possible de le déterminer avec précision.

Une importante augmentation des surfaces cultivées est difficile à attendre de la charrue seule, les opérations d'entretien et de récolte risquant dès lors de constituer des goulots d'étranglement.

Le support psychologique d'une nouvelle méthode pose le problème « élevage ou moteur ». Il est hors de doute que l'élevage ne soulève aucun enthousiasme dans le contexte traditionnel Baoulé (élevage et non possession de bovins qui constitue par contre un levier très puissant). Le moteur, comme dans toutes les campagnes, bénéficie d'un prestige certain.

L'insertion d'une expérience de mécanisation doit donc être envisagée :

— sous l'aspect agronomique : emploi ou non de fumier ;

— sous l'aspect mécanique : gamme d'outillage et énergie mise en œuvre.

Le maintien de la fertilité des sols

La suppression totale de la jachère en terres hautes, soit la quasi-totalité des terres cultivées ici, n'est pas envisagée par les techniciens.

L'expérience des Stations Agricoles a montré que la jachère artificielle de courte durée (2 à 3 ans) peut sans danger, au contraire, être substituée à la jachère naturelle de longue durée (8 à 10 ans) si l'on consent un apport de fumier de ferme (20 t/ha pour une rotation complète). Le préalable fumier pouvant être considéré comme actuellement irréalisable, l'expérimentation s'est engagée dans la recherche de rotations ne l'incluant pas. Le recours aux engrais minéraux et à la jachère à Desmodium ou

Stylosanthès semble donner des résultats favorables. L'expérience est cependant trop récente pour qu'il soit possible de conclure.

Cette expérimentation est capitale car il est permis de penser que l'idée de la fertilisation organique ayant abouti au slogan « association agriculture-élevage » n'est pas étrangère à la stérilisation des efforts déployés par les services officiels depuis plusieurs décades pour la diffusion de la culture attelée.

La culture attelée

Malgré l'héritage des préjugés, il semble possible de faire du Baoulé un éleveur honnête. Cela a été obtenu sur les stations (S.C.E.A., C.R.Z.), avec des salariés il est vrai. Le problème ne sera pas abordé sous cet angle.

La diffusion du bétail de trait peut être envisagée sous trois formes :

— l'exploitation familiale ;
— la propriété collective ;
— l'entreprise privée.

La forme collective présente tous les dangers de la non-responsabilité avec un matériel, somme toute, très fragile.

Dans le cadre de l'exploitation familiale, deux situations doivent être examinées :

— la (ou les) paire de bœufs est isolée, ce qui impose une servitude quotidienne pour des animaux qui ne trouvent leur justification que dans la fourniture de travail et de fumier. On reviendra plus loin sur un calcul approximatif de rentabilité, mais il est d'ores et déjà perceptible que cette rentabilité sera difficile à trouver dans le cadre de l'exploitation. Il n'en serait pas de même s'il était possible de faire appel aux vaches pour la traction ;

— la (ou les) paire de bœufs est incluse dans un troupeau. Le coût spécifique d'entretien est nul, sauf en période d'utilisation où une ration supplémentaire de manioc doit être fournie. Seule intervient la rémunération du capital, la pâture étant supposée sans valeur.

Le coût d'entretien d'une paire de bœufs isolée et de la fabrication des 8 à 10 t/an de fumier (rendu épandu sur le champ) nécessaires à la fertilisation d'un hectare pour deux années, peut être évalué à :

— mise au piquet et mise au parc, abreuvement : 1 heure par jour soit 45,6 journées de 8 heures ;

— apport de paille et entretien de la litière : une demi-journée par semaine soit 26 journées ;

— transport et épandage (charrette) de 8 à 10 t/ha soit l'équivalent de la sole annuelle. Ce sont donc 82 journées annuelles qui doivent être fournies.

Quelle en est la contrepartie pour le fermier Baoulé ? La suppression de la jachère naturelle.

Il a déjà été souligné que la pression démographique, aux yeux du cultivateur, ne peut être la base d'une démonstration convaincante : il n'est pas encore sensible au cycle de l'appauvrissement. Reste la suppression du défrichement annuel : celui-ci peut être évalué à 70 journées/ha (1).

Si l'on admet une perte en surface de l'ordre de 10 % due au caractère incomplet du défrichement, la dépense à l'hectare réel s'élève à 77 journées et le déficit de l'opération élevage-fumier n'est que de 5 jours, déficit largement compensé par le gain de rendement escomptable.

— l'augmentation de la surface récoltée. L'apport de la mécanisation à la culture de tête, l'igname, semble ne pouvoir déborder un billonnage avant buttage : le travail est meilleur mais il n'y a guère de gain de temps et la surface par conséquent reste constante. Il n'en est pas de même pour les cultures dites secondaires où les façons d'entretien peuvent être mécanisées (riz, arachide, maïs, coton), ainsi que les récoltes (riz, arachide). Mais l'on dépasse déjà le stade de la charrue pour atteindre une gamme plus ou moins complète d'outillage ;

— le transport à l'aide de la charrette. La faiblesse de l'infrastructure impose des déplacements relativement longs hors du village et la charrette ne saurait concurrencer le « 1 000 kg » (dont le parc est déjà sous-employé). Au sein du village, son utilisation reste soumise à la création et à l'entretien des pistes vicinales. L'habitat groupé et la dispersion des droits de culture entraîneraient de grandes longueurs de pistes dont l'entretien dépasserait largement les possibilités de quelques exploitations.

Si donc la rentabilité de l'association « agriculture-élevage » peut être pressentie, il est hors de doute que sa diffusion doive être envisagée de façon globale :

— adhésion de la majorité d'un isolat ;

— gamme d'outillage la plus complète possible.

L'importance de l'investissement, au sens le plus large du terme, demandé au cultivateur n'a cependant pas été suffisamment soulignée :

— défrichement total de 5 soles, donc réparti sur cinq années ;

— acceptation d'une servitude régulière (l'entretien des animaux) que les méthodes traditionnelles avaient su éviter ;

— risque monétaire correspondant à la valeur des animaux et de l'outillage.

La diffusion de l'association « agriculture-élevage » ne peut être que l'aboutissement d'efforts conjugués menés sur les plans humain et technique. Il ne semble pas qu'elle puisse être un argument d'intervention au premier stade de la vulgarisation.

La culture motorisée

La culture motorisée bénéficie de tout le prestige accordé à la machine.

Les avantages techniques ont le même fondement, sauf fourniture de fumier, mais les servitudes, en particulier financières, sont d'un tout autre ordre.

Les problèmes de maintenance, entretien, réparations, contrôle des conditions de travail, interdisent d'envisager la dispersion du matériel. Une expérience de motorisation ne peut être, dans l'immédiat, conduite que dans le cadre d'une section d'intervention travaillant à façon.

Le coût du matériel, en particulier l'incidence des déplacements et des immobilisations, obligent à accorder une grande importance à deux facteurs :

— la rapidité de la constitution de la clientèle ;

— la concentration de cette clientèle,

et par conséquent à réviser le principe fondamental de l'adhésion, admis généralement, selon lequel le défrichement total de la sole annuelle doit être exécuté par l'exploitant préalablement à l'intervention. Cet investissement constitue certes un gage de bonne volonté mais qui, risquant d'être trop lourd, réduirait la clientèle à quelques isolés pour une période assez longue. Un apport personnel des adhérents n'en sera pas moins exigé.

Afin de préserver l'insertion de l'exploitation agricole, la motorisation devra se limiter aux opérations de préparation du sol, les façons d'entretien et les récoltes restant à la charge des exploitants. L'accroissement unitaire de surface cultivée ne peut qu'être faible au début et pose le problème du dépassement de l'expérience. Celui-ci peut être envisagé de deux manières :

— les cultivateurs entrent, soit individuellement, soit collectivement dans le circuit de la motorisation ;

— les cultivateurs prolongent l'intervention de la motorisation par l'utilisation de la traction animale (qui étant

(1) Journées traditionnelles mais qui, à cette période de l'année agricoles atteignent les huit heures.

libérée de l'effort le plus rude pourrait faire appel aux vaches).

L'expérience de motorisation ne peut donc être isolée d'une opération globale de développement rural.

LE SCHEMA D'INTERVENTION

L'opération doit être considérée comme un investissement des Pouvoirs Publics et trouve sa justification dans les effets multiplicateurs escomptés.

Ceux-ci sont de deux ordres :

— à court terme : l'effort supplémentaire de production que les adhérents seront amenés à fournir ;

— à moyen terme : l'entrée des adhérents dans le cycle du progrès technique.

Afin de satisfaire ce souci de progressivité et de limiter la part de l'Etat, l'intervention de la Section Motorisée sera essentiellement consacrée au défrichement et au labour d'ouverture.

La mise en place

Au départ, l'interlocuteur ne saurait être l'individu isolé mais le groupe : village ou fraction de village.

L'importance de l'opération justifie une intense préparation psychologique. Le rayon d'action économique des engins n'excédant pas 15 km, il doit être possible de toucher environ 500 exploitations soit de l'ordre de 25 % de la population du périmètre.

Fondée sur un assolement quinquennal, comportant deux années de jachère artificielle, l'opération doit être prévue sur 5 ans. La place de l'igname en tête d'assolement doit être respectée, ce qui interdit le défrichement d'une exploitation entière la même année d'autant que du fait de l'exiguité générale des sites favorables, le regroupement des soles est préférable à celui des exploitations (possible, car la propriété foncière est d'ordre collectif). D'autre part, la rapidité de la reforestation est telle que le labour d'un sol défriché puis abandonné durant 3 années est pratiquement impossible.

Des groupements de culture, après prospection pédologique rapide, devront donc être établis, destinés à recevoir la sole d'igname d'un groupe déterminé d'exploitations. Ces groupements pourraient être subdivisés en bandes subhorizontales de 50 m de large et 100 m de long au maximum, limitées par des barrières d'arrêt de 3 m de large. Celles-ci pourraient être plantées en sisal (clôture ultérieure contre les bovins et fourniture de fibre), ananas, anacardiers, palmiers à huile... Au sujet du palmier à huile, il faut souligner que les défrichements traditionnels prennent grand soin de les épargner, ce qui n'est évidemment pas le cas ici : les destructions devront donc être compensées.

Les principales servitudes techniques semblent être les suivantes :

— Le défrichement mécanique ne doit pas bouleverser le sol en place et en particulier éliminer l'horizon superficiel : la lame du bulldozer devra travailler à une hauteur d'environ 10 cm au dessus du sol, les scarifiages destinés à éliminer le lacis radiculaire (stumper, scarificateur à dents) devraient être proscris. Un sous-solage (1 m × 1 m) sera par contre préconisé malgré son coût élevé ;

— L'abattage des gros arbres (plus de 80 cm de diamètre) dont la densité moyenne peut être évaluée de 2 à 3 unités à l'hectare doit être fait manuellement ainsi que le déblayage des petits abattis et des racines, le débitage du bois de chauffe (la proximité de la ville de Bouaké permettra en effet de valoriser les produits du défrichement). Mais il ne pourra être fait appel à la main-d'œuvre villageoise en toutes saisons, en particulier les périodes de mise en place de l'igname et du coton Allen devront être impérativement respectées (soit de mars à juin et août-septembre) ;

— La technique de l'andainage des produits du défrichement devrait être rejetée :

  — elle entraine une perte de surface importante : de 1/10 à 1/7,

  — elle n'utilise pas la matière végétale. Après récupération du bois d'œuvre et du bois de feu, l'incinération semble préférable ;

— Un passage de charrue lourde (Rome-plow) est nécessaire après déblayage pour parfaire le défrichement (deux passages seront souvent nécessaires). Le sol ne peut cependant être livré tel quel au buttage manuel. Le passage de Rome-plow peut être effectué tout au long de la saison des pluies.

— Un labour (charrue à disques) est nécessaire avant buttage. De plus, le soin apporté par les cultivateurs Baoulé au balayage du sol avant buttage, incite à préconiser un pulvérisage.

Le sol, ainsi préparé, peut être livré au cultivateur afin qu'il y place son igname.

La motorisation doit-elle intervenir encore au cours de l'assolement ? Les opérations, dès lors, ne peuvent plus être considérées comme des investissements et il paraît évident que, tant du point de vue technique que du point de vue économique seul un labour-pulvérisage-semis pour le coton ait des chances de se justifier (un nouveau semoir sans délintage semble donner satisfaction).

Les possibilités des engins

Temps de travaux à l'hectare

En l'absence de renseignements portant sur des opérations menées dans des conditions identiques, les moyennes suivantes sont très approximatives.

Défrichement : en utilisant des chenillards d'une puissance de 80 à 110 CV à la barre, le défrichement devrait absorber en moyenne deux journées de 7 heures réelles (y compris la mise en tas), et le sous-solage 1 journée (2 crocs).

Avec des chenillards de 50 à 55 CV à la barre, ces dépenses passeraient respectivement à 5 et 2 journées.

Passage de Rome-plow : un passage devrait être effectué en 3 heures avec un chenillard de 50 à 55 CV. Il sera nécessaire de faire en moyenne 1,5 passage soit une dépense de 4,5 heures.

Labour : avec un tracteur à roues de 55 CV et une charrue 3 disques, un labour exige en moyenne 6 heures, avec un tracteur de 35 CV et une charrue deux disques en moyenne 9 heures.

Pulvérisage : avec un tracteur à roues de 35 CV et un pulvérisateur de 28 à 32 disques, un passage exige en moyenne 2 h 20.

Préparation coton : selon les mêmes normes, la dépense serait de 6 heures de 55 CV et 4 heures de 35 CV.

Calendrier d'utilisation

La présence des cultivateurs sur le chantier est indispensable tant pour la fourniture de main-d'œuvre que pour leur propre formation. Ce qui, joint aux impératifs d'ordre agricole conduit au calendrier d'utilisation suivant :

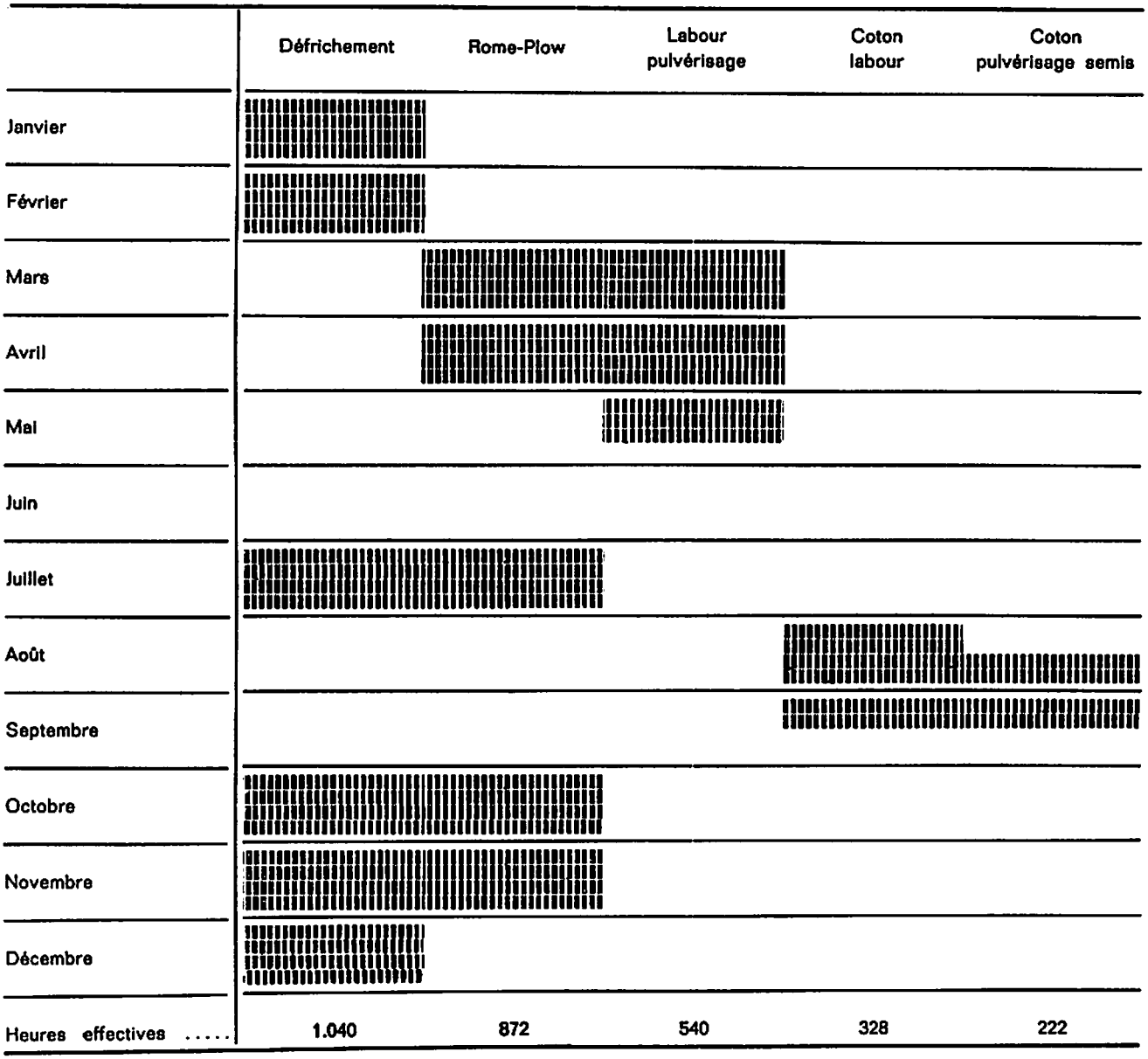

(**Nota.** — La semaine de chenillard est fixée à 40 heures réelles, la semaine de tracteur à roues est fixée à 50 heures réelles.)

La constitution de l'unité

En se fondant sur une sole annuelle moyenne de 60 ares, il faut traiter annuellement 300 ha pour 500 exploitations.

Le matériel choisi par le Ministère de l'Agriculture est composé de caterpillars D 8 à D 4 et de tracteurs Massey Fergusson 165 et 135 : c'est donc sur cette base que sera établi la composition de l'unité.

Il apparait dès lors qu'il est nécessaire de mettre en ligne :

— 5,5 D 6 (ou équivalent permettant de défricher 271 ha en 5 691 heures de fonctionnement.

En pratique, l'on pourra donc utiliser un D 8 et quatre D 6 fonctionnant chacun 1 040 heures soit 5 200 heures au total :

— 2 D 4 fournissant :

— 1 350 heures de Rome-plow pour 300 ha ;

— 1 426 heures de défrichement pour 30 ha ;

— 3 M F 165 fournissant 1 620 heures de labour sur 270 hectares (ouverture) ;

— 2 M F 135 fournissant :

— 390 heures au pulvérisage sur 300 ha,

— 270 heures de labour sur 30 ha.

Les tracteurs à roues fourniront également à compter de la 2e année :

— M F 165 : 660 heures de labour pour 110 ha de coton ;

— M F 135 : 440 heures de pulvérisage-semis sur les mêmes 110 ha de coton.

Les heures annuelles de fonctionnement par engin de chaque type sur l'opération brute sont donc :

D 8	1 040 heures
D 6	1 040 heures
D 4	1 388 heures
M F 165	760 heures
M F 135	550 heures

Tous apparaissent sous-employés. Les longues périodes de temps mort prévues permettent la réalisation d'opérations de travaux publics (pistes, barrages) et des transports sur courtes distances par les tracteurs à roues. Ceux-ci, en particulier les M F 135, participeront à l'approvisionnement des chantiers.

Les équipements

L'équipement principal minimum pourrait être :

Défrichement :

— lames et rippers sont compris avec les engins ;
— 2 rooters ;
— 1 treuil pour D 8 ;
— 2 treuils pour D 6 ;
— 6 crocs sous-soleurs pouvant être placés sur D 6 ou D 4 ;
— 2 charrues Rome-plow ;
— 1 scie tronçonneuse.

Labour :

— 3 charrues semi-portées 3 disques ;
— 2 charrues portées 2 disques ;
— 2 pulvérisateurs trainés 28 disques ;
— 2 semoirs à coton 4 rangs ;

Divers :

— 2 remorques et 2 citernes.

Le coût de l'opération

On estimera successivement :

1° La charge globale pour les Pouvoirs Publics

2° Le coût spécifique pour une exploitation supposée déjà installée ;

3° La contrepartie qu'il est possible de demander aux adhérents.

CHARGE GLOBALE POUR LES POUVOIRS PUBLICS (1).

Investissements	**Francs C.F.A.**
Engins 1 D 8	13 000 000
Engins 4 D 6	28 000 000
Engins 2 D 4	8 000 000
Engins 3 M F 165	3 000 000
Engins 2 M F 135	1 600 000
Matériel défrichement	3 000 000
Outillage agricole et divers	3 000 000
	59 600 000

Fonctionnement (année complète donc utilisation non directement agricole comprise) :

Frais direct (2)	1 030 000
Pièces de rechanges, réparations	11 320 000
Atelier	1 000 000
Personnel (non cadre)	1 300 000
	14 650 000

(**Nota.** — Les salaires du chef de station et du personnel technique sont comptabilisés dans l'opération globale de développement.)

L'opération apparait très lourde puisqu'elle entraine l'utilisation d'un capital de 60 000 000 de francs amorti dans sa quasi-totalité sur les 5 années prévues et un fonctionnement « direct » (c'est-à-dire venant s'ajouter à celui d'une « opération classique » de développement) de 73 250 000 francs, mais 70 % seulement sont imputables aux 500 exploitations « installées ». La dépense consentie s'élève donc à près de 190 000 francs par exploitation sur 5 années, soit encore aux environs de 60 000 francs par hectare et par an (1).

A ces dépenses devraient s'ajouter celles d'assurances et de taxes diverses pour un total d'environ 18 millions sur 5 ans qui amènent le coût à l'ha au niveau de 72 000 F par an.

LES INCIDENCES ECONOMIQUES SUR UNE FERME

Les exploitations adhérentes, au terme de la période quinquennale disposeront de 5 soles entièrement défrichées dont 2 en engrais vert.

La section d'intervention fera alors place à une entreprise à forme coopérative destinée à se transformer en C.U.M.A. Il est nécessaire d'évaluer le coût de son intervention au niveau d'une exploitation, soit :

— un labour-pulvérisage sur 60 ares (igname) ;

— un labour-pulvérisage-semis sur 60 ares (coton) donc 7,2 heures de M F 165 avec charrue et 3,7 de M F 135 avec pulvériseur ou semoir.

Le coût horaire se décompose ainsi :

Labour

Amortissement du tracteur sur 4 000 h	248 F
Amortissement de la charrue sur 4 000 h	62 F
Assurances, taxes, intérêts du tracteur	57 F
Intérêt capital charrue	19 F
Préparations	90 F
Carburants, lubrifiants	370 F
Personnel	200 F
	1 046 F

Pulvérisage

Amortissement tracteur	195 F
Amortissement pulvériseur	42 F
Assurances, taxes, intérêts du tracteur	45 F
Capital pulvériseur	12 F
Réparations	90 F
Carburants lubrifiants	300 F
Personnel	200 F
	884 F

(Les coûts horaires seront supposés égaux pour le pulvérisage et le semis.)

Les coûts précédents devront être majorés de 10 % pour frais de gestion.

La dépense annuelle par exploitation s'élève donc à :

— 5 407 F pour l'igname ;

— 6 476 F pour le coton ;

Soit l'équivalent :

— de 900 kg d'igname à 6 francs ;

— de 193 kg de coton à 33,5 francs.

Sans qu'il soit, pour l'instant, possible de le prouver, il semble bien que l'opération soit rentable pour le cultivateur, tant du fait de l'amélioration des rendements due à une meilleure préparation du sol que de la réduction de la surface brute pour l'igname et de l'extension de la surface de coton. Cette rentabilité, en signes monétaires, est cependant soumise, pour l'igname, aux possibilités de commercialisation.

(1) Certains éléments ne sont que des ordres de grandeur.
(2) Chenillards : 1 800 heures/an ; tracteurs à roues : 1 200 heures/an.

(1) Dans cette évaluation, il n'a pas été tenu compte de la valeur d'actualisation du matériel.

La libération de force de travail se place en saison sèche : il faut donc créer une activité nouvelle pour cette période, qui, entre autres, pourrait être le maraichage.

LA CONTREPARTIE A EXIGER EN COURS D'OPERATION

La participation directe à l'opération (abattage des gros arbres, ramassage des petits abattis, brulis, participation au labour et au pulvérisage) peut être évaluée à 25 jours/ha soit sur la base de 70 jours/ha pour le défrichement traditionnel, un gain (1) annuel de 37,5 journées par exploitation.

Ces journées doivent être récupérées au profit de l'Etat, en période favorable donc lorsque les tracteurs sont utilisés.

Dans cette zone de savane arborée et arbustive, le problème de la réforestation ne doit pas être négligé. Le matériel pourra être employé :

— défrichement et mise en place avec de la main-d'œuvre entièrement salariée en période de non-utilisation (mise en place en blocs de 10 ha ou le long des pistes : blocs sur les terres non favorables à l'agriculture, le teck étant donc exclu, bandes de 20 m de large d'un côté de chaque piste, le teck étant inclu) ;

— entretien et protection durant 3 années sous forme de prestations gratuites fournies par les paysans.

Une moyenne de 1 ha de boisement pourrait ainsi être réalisée par exploitation sur la période considérée soit au total 500 ha.

f) Les moyens à mettre en œuvre

DANS LA ZONE SENSIBLE

Cette opération s'isole dans l'effort des Pouvoirs Publics par son caractère à la fois global et expérimental. Le personnel de base sera donc à vocation polyvalente et sera soutenu par des agents spécialisés intervenant périodiquement ou à la demande.

Les besoins en personnel peuvent être prévus ainsi :

ANNEE	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre Villages	80	80	85	85	85
Personnel fixe					
Conseillers	30	35	45	55	70
Conducteurs	6	6	7	7	8
Ingénieurs Travaux Agricoles	1	1	1	1	1
Personnel spécialisé					
Conseillers	8	10	12	12	14
Conducteurs	4	4	4	4	4
Ingénieurs Travaux Agricoles	2	2	2	2	2

LES OPERATIONS CLASSIQUES

Les besoins en personnel pour les actions de type sectoriel peuvent être les suivants (en excluant les prévisions déjà faites pour la zone sensible à partir de 1966) :

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre villages	82	120	160	140	200	235	265	265
Nombre conseillers :								
Coton	20	30	40	35	50	59	66	66
Tabac	5	8	8	9	9	10	10	10
Riz	1	1	3	3	5	5	5	5
Maraichage	—	—	—	2	3	4	4	4
Animation rurale	5	5	7	9	12	14	16	16
Conducteurs	3	3	6	7	8	9	9	9
I.T.A.	4,5	4,5	4,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

Seront donc en place en 1970 dans toute cette région pour l'ensemble des opérations :

Ingénieur	1
Ingénieurs Travaux Agricoles	8,5
Conducteurs	21
Conseillers	185

(1) Sole traditionnelle 75 ares.

3 — REGION SUD

Cette région a été définie par l'importance relative accordée aux plantations arbustives : en moyenne 60 % des terres cultivées leur sont consacrées. Les cultures vivrières, occupant des surfaces légèrement inférieures à celles qu'elles couvrent dans le nord de la zone n'en sont pas moins importantes.

a) Les caractères essentiels

Cette région abritait en 1963 :

— 268 000 ruraux ;

— 515 villages ;

— 37 000 exploitations.

Les éléments déterminants de toute action à entreprendre sont :

— les hauts revenus relatifs fournis par les plantations arbustives ;

— les inégalités dans la répartition des surfaces plantées entre les exploitations et les réserves de terre entre villages ;

— la très faible réutilisation des surfaces défrichées pour l'igname ;

— le calendrier agricole.

Il s'ensuit que l'effort de l'Etat doit s'orienter sur :

Les cultures arbustives

— le support technique en matière de caféiculture étant très fragile et la position géographique de la zone n'étant pas des plus favorables, il semble préférable de se limiter à deux opérations qui furent menées avec un certain succès par les C.C.C.A. : vente groupée des récoltes et location de motodécortiqueurs ;

— les techniques de régénération cacaoyère ayant fait leurs preuves, elles devront être étendues à tous les terroirs favorables.

Les cultures annuelles

En évitant d'entrer en concurrence avec les précédentes donc :

— en s'adressant aux villages possédant peu ou pas de plantations ;

— en agissant sur les cultures de premier cycle (mars à juillet).

b) Les objectifs de production

LES PLANTATIONS ARBUSTIVES

Aucune action technique généralisée ne peut être prévue sur le caféier. Cependant, sur demande des planteurs, les démonstrations de recépage, taille multicaule, lutte contre les chenilles « queue de rat », devront être réalisées. Les nouvelles plantations ne seront pas encouragées, peu d'entrées en production sont d'ailleurs à prévoir en cours de période : les variations du volume de la production seront essentiellement déterminées par celles des facteurs naturels et par celles des cours.

L'opération « régénération cacaoyère » sera étendue aux sous-préfectures de Toumodi, Yamoussoukro, Dimbokro et Bocanda, sous ses deux aspects :

— création de plantations nouvelles selon des normes rationnelles et avec des semences améliorées ;

— régénération des anciennes plantations présentant un potentiel convenable.

La lutte anti-capside, d'autre part, qui ne devrait nécessiter qu'un simple service après-vente et qui, de toutes façons sera soutenue par tous les réseaux d'encadrement, devrait être menée sur toute la zone d'enquête (elle est d'ailleurs rendue obligatoire par arrêté du Ministre de l'Agriculture).

Les objectifs de production figurant dans le tableau suivant, sont déterminés, et limités par les caractères naturels de la région. Ils s'expriment (valeurs cumulées) en séparant :

A) Les plantations anciennes régénérées ;

B) Les plantations nouvelles rationnelles ;

C) Les entrées en production de plantations traditionnelles.

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Surfaces (ha)								
A	—	—	—	300	700	1.200	1.800	2.500
B	—	—	300	600	800	1.000	1.100	1.200
C	80	170	280	410	600	900	1.300	1.800
Productions (t)								
A	—	—	—	24	134	296	540	820
B	—	—	—	—	—	—	150	375
C	16	38	68	104	154	230	335	470

(**Nota.** — Les résultats de l'opération « régénération » sont calculés sur le principe du bloc de 5 ha : 4 ha régénérés, 1 ha entretenu).

L'augmentation prévisible de production est donc de l'ordre de 1 700 tonnes en 1970 par rapport à la campagne 1962-1963. S'y ajoutera l'effet de la généralisation des traitements anticapsides qui peut être évalués aux environs de 200 tonnes (soit un gain de l'ordre de 40 kg par hectare).

LES CULTURES ANNUELLES

Afin d'éviter la concurrence, insoutenable aux cours actuels des cultures arbustives, la règle générale retenue est l'intervention sur le premier cycle de cultures. Mais

alors subsiste un autre danger : il ne saurait être question d'envisager la réduction des surfaces consacrées à l'igname. Cependant la plupart des cultures de premier cycle encadrent l'igname et seules les façons d'entretien risquent de souffrir de la priorité qui lui est accordée. La croissance des surfaces peut donc n'être pas négligeable (avec peut-être d'assez médiocres rendements) d'autant qu'une offre monétaire en juillet-août devrait être très favorablement accueillie par les planteurs devant embaucher des manœuvres en septembre.

Les cultures supports de l'action seront donc : l'arachide, le riz et le tabac de premier cycle.

L'ARACHIDE

Elle est déjà très cultivée dans cette région puisque la moyenne par exploitation dépasse 14 ares (soit davantage que dans chacune des régions précédentes).

La diffusion de la variété Philippin-Pink et la garantie d'écoulement de la récolte devraient entraîner une expansion en surface de l'ordre de 25 %, l'exploitation moyenne encadrée portant sa surface à 20 ares.

Sur cette base, avec un rendement moyen de 18 qx/ha, le calendrier suivant peut être proposé :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations	100	1.000	2.000	5.000	8.000	12.000
Surface (ha)	20	200	400	1.000	1.600	2.400
Production (t)	36	360	720	1.800	2.880	4.320
Accroissement (t)	25	247	494	1.236	1.978	2.966

Un accroissement provoqué de l'ordre de 3 000 tonnes devrait donc être obtenu en 1970 par 12 000 exploitations soit environ 28 % du nombre total d'exploitations.

Ici encore, le démarrage de l'opération est très lent. Si les problèmes de commercialisation, de collecte et de séchage en saison des pluies sont résolus, l'objectif devrait raisonnablement être atteint.

Le problème du séchage, qui intéresse outre l'arachide, le maïs, le tabac, le riz et le cacao, pourrait recevoir une solution globale. Une installation sommaire polyvalente serait plus facilement amortie.

LE RIZ

La culture du riz de premier cycle, extrêmement diffuse à l'heure actuelle, est connue des populations. En terre haute ou en bas-fonds, les rendements relativement élevés observés en région forestière inclinent à penser qu'un effort portant sur cette culture serait bien accueilli des petits planteurs. Les défrichements, pratiquement abandonnés en deuxième année pourraient ainsi être réutilisés. Il sera par contre beaucoup plus difficile qu'en savane, d'utiliser du matériel mécanique, même du matériel à main.

Une clientèle de même importance que celle de l'arachide devrait se dégager avec un recouvrement de l'ordre de 50 à 60 %.

Le calendrier des réalisations, en plaçant à 30 ares la surface moyenne par exploitation encadrée et le rendement à 2 t/ha, pourrait être le suivant :

ANNEE	1966	1967	1968	1969	1970
Nbre exploitations ..	200	500	2.000	6.000	12.000
Surface	60	150	600	1.800	3.600
Production (t)	120	300	1.200	3.600	7.200

La progression adoptée est extrêmement rapide. Cette forme de riziculture n'exige aucun investissement et peut se concevoir avec un encadrement extrêmement léger. S'adressant à des populations beaucoup plus monétarisées que celles du Nord, il semble logique d'escompter une très forte réponse à une offre d'achat se plaçant à la période juillet-août.

LE TABAC

Une tentative d'implantation de la C.A.I.T.A. dans la région de Toumodi-Dimbokro avait donné des résultats favorables en 1962-1963.

Elle a dû être interrompue, mais devrait être reprise en insistant sur les possibilités de culture de premier cycle. Le problème à résoudre reste celui des pépinières qu'il faut arroser. Les expériences de ce genre ont toujours été décevantes jusqu'ici. La difficulté pourrait être tournée par la prise en charge de ces pépinières par les jardins scolaires, les plants faisant alors l'objet de cessions payantes aux cultivateurs.

Sur la base de 25 ares par exploitation, déjà utilisée, le calendrier peut suivre les objectifs suivants :

ANNEE	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre exploitations ..	400	600	800	1.100	1.400
Surface (ha)	100	150	200	275	350
Rendement (kg/ha)	500	500	700	700	800
Production (t)	50	75	140	192	280

c) Les moyens à mettre en œuvre

Quel que soit le type d'intervention choisi, les dimensions de la région et la nature des cultures imposent au début une répartition sectorielle des compétences entre cacao, arachide, riz, tabac. La sédentarisation du personnel peut conduire ensuite à sa polyvalence par recyclage et formation sur le terrain.

Chacun de ces réseaux d'encadrement, hors les périodes de pointe inhérentes aux spéculations qu'ils encadrent, disposera de temps-morts qui lui permettront de mettre en œuvre les techniques d'animation rurale et en particulier de ressusciter les coopératives abandonnées depuis la disparition des C.C.C.A. Seul un état-major itinérant d'animation devra donc être prévu et son autorité reconnue pour les questions non techniques par la hiérarchie sectorielle.

Dans ces conditions, les moyens en personnel de contact en place devraient être :

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Cacao						
Régénération	—	6	14	24	28	30
Plantations		6	10	10	10	10
Lutte anti-capside .		8	8	8	8	8
Riz-arachide	2	10	15	20	25	30
Tabac	—	8	10	12	15	15

(**Nota.** — La dispersion des parcelles de cacao entraine à compter un conseiller pour 50 ha au lieu des 100 ha comptés dans la région d'Abengourou).

L'effectif présent dans la région en 1970 devrait donc être :

— Ingénieurs travaux 4
— Conducteurs 8
— Conseillers 93

A cet effectif, il convient d'ajouter celui du centre de maraichage à Dimbokro, soit :

— Conducteurs 1
— Conseillers 4

4 — RECAPITULATION DES OBJECTIFS REGIONAUX

Des objectifs régionaux n'ont pu être proposés à l'intervention officielle que pour les productions principales ayant, ou étant destinées à avoir, une grande diffusion.

Ils se résument, pour la zone d'enquête, selon les tableaux suivants :

PRODUCTION « ENCADREE » (tonnes)

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Coton Allen	700	800	1.100	2.000	4.250	6.350	9.500	12.000
Riz	—	250	350	650	1.500	3.000	6.400	10.000
Maïs	—	—	—	200	500	3.000	6.500	11.500
Arachide	—	7	80	600	1.800	4.200	7.300	9.600
Tabac	110	90	95	175	230	425	500	700
Cacao	—	—	—	25	135	300	700	1.200

Nota. — Le rendement du coton Allen est estimé à 900 kg/ha jusqu'en 1966, 1 000 kg/ha ensuite.

PERSONNEL DIRECTEMENT LIE AUX OPERATIONS

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Conseillers								
Coton Allen	41	56	70	70	90	104	116	116
Riz	1	1	7	21	30	42	50	58
Tabac	8	11	11	25	27	32	35	37
Cacao	—	—	—	20	32	42	46	48
Maraîchage	—	—	—	2	3	4	4	4
Zone sensible	—	—	—	38	45	57	67	84
Animation	5	13	21	28	38	40	42	42
TOTAL	55	81	109	204	265	321	360	389
Conducteurs	4	6	10	24	30	34	36	38
Ingénieurs Travaux Agricoles	6	7	7	16	16	16	16	16

Ce qui conduit à la situation suivante lors de la campagne 1970 :

CONSEILLERS

Région / Activité	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud	Total
Coton	50	66	—	116
Riz	23	5	30	58
Tabac	12	10	15	37
Cacao	—	—	48	48
Maraîchage.	—	4	—	4
Zone sensible	—	84	—	84
Animation .	26	16	— (a)	42
TOTAL ..	111	185	93	389

CONDUCTEURS

Région / Activité	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud	Total
Coton	3	3	—	6
Riz	2	1	2	5
Tabac	1	2	2	5
Cacao	—	—	2	2
Maraîchage.	—	1	—	1
Zone sensible	—	12	—	12
Animation .	3	2	2	7
TOTAL ..	9	21	8	38

(a) L'animation est assurée à la base par les conseillers ruraux

INGENIEURS TRAVAUX AGRICOLES

Région / Activité	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud	Total
Coton	1	2	—	3
Riz	1	—	1	2
Tabac	0,5	0,5	1	2
Cacao	—	—	1	1
Maraichage.	—	1	—	1
Zone sensible	—	3	—	3
Animation .	1	2	1	4
TOTAL ..	3,5	8,5	4	16

Par personnel directement lié aux opérations, il faut entendre personnel de contact jusqu'au niveau chef de secteur. Les chefferies de région et l'infrastructure administrative sont donc exclues de ces prévisions.

Deux constatations s'imposent à la lecture du tableau donnant le cheminement des besoins en personnel :

— les besoins théoriques annuels en conseillers sont très variables ;

— les besoins en cadres moyens, niveau conducteur, déterminés en grande partie par l'expérience de développement global, dépassent certainement les possibilités du cadre national. Il sera donc nécessaire de faire appel à la promotion professionnelle d'une part, au marché extérieur d'autre part.

LA FORMATION DES CONSEILLERS RURAUX

La formation et l'utilisation du personnel, dans un contexte de pénurie, sont étroitement liées. Le choix de la formule d'encadrement influe sur la méthode de formation.

Pour des raisons d'efficacité immédiate et de modalité de financement, le choix des Pouvoirs Publics semble s'orienter vers la sectorialité des interventions (le caractère inévitablement relatif de cette sectorialité a été souligné plus haut). Le Centre de Formation des Moniteurs Allen fonctionne selon cette optique sur la Station I.R.C.T. de Bouaké à la satisfaction des utilisateurs. Si l'on se réfère à l'extrême légèreté de cette formation sectorielle (théoriquement trois mois en plusieurs stages et en pratique souvent beaucoup moins), la notion même d'établissement ne s'impose pas. L'apprentissage « sur le tas » a fait ses preuves et les thèmes actuels de vulgarisation s'en accommodent fort bien. La formation peut alors être considérée comme un sous-produit de l'activité des stations d'expérimentation. Il n'en sera certainement pas de même dans l'avenir car les recettes techniques se compliqueront et le conseiller, cessant d'être un simple amplificateur, verra s'agrandir son champ d'initiative personnelle.

La politique de l'enseignement agricole, à ce niveau essentiellement pratique, ne peut qu'être un compromis entre les besoins à court terme et la nécessité de préparer l'avenir, à savoir le service direct de la profession. L'infrastructure nécessaire doit donc être mise en place au plus tôt afin de pouvoir suivre, sans heurts ni retards, les modifications qualitatives de la demande. Il semble souhaitable de normaliser la formation des conseillers et pour cela de créer un établissement coordinateur destiné à devenir le responsable unique.

Comportant un cycle accéléré de six mois (conseillers sectoriels) et un cycle normal de deux ans (conseillers polyvalents et cadres moyens), il pourrait faire largement appel au personnel et aux champs d'essais des Stations.

Le cycle accéléré devrait assurer au profit et selon le programme des organismes d'encadrement, la formation de leur personnel subalterne. L'intervention de l'école reste essentielle pour la partie agronomique commune.

Le cycle normal pourrait recruter directement des jeunes gens titulaires du C.E.P. et les conseillers, justifiant de deux années de pratique, présentés par leur organisme.

Seul l'Etat, soit pour les besoins administratifs, soit pour ceux des sociétés d'intervention, peut, dans un premier temps, assurer les emplois salariés que les élèves à leur sortie, ne manqueront pas de revendiquer. Programmes de formation et effectifs devront être étroitement adaptés aux besoins.

La création d'une Ecole Pratique d'Agriculture doit donc être proposée près de Bouaké. L'utilisation de l'infrastructure existante ajoutée à la sienne propre, lui conférerait une grande souplesse d'adaptation.

LE VOLUME DES DEPENSES DE L'ETAT

Que les Pouvoirs Publics agissent directement par les Services Administratifs ou indirectement par le truchement des Sociétés d'Etat, les charges directes de fonctionnement et d'équipement leur incombent en totalité. La participation de la profession ne saurait pour l'instant être envisagée.

Ces charges doivent en fait être considérées comme des investissements jusqu'au jour où, tombant de leur niveau actuel (de l'ordre de 50 % de la valeur brute de la production encadrée) à seulement 10 % de la valeur de la production encadrée, elles pourront être considérées comme équilibrées par les recettes induites.

Les dépenses de l'Etat sur la période considérée peuvent être évaluées (valeur 1963), en excluant l'infrastructure administrative, ainsi :

Dépenses d'investissement

	Millions
Formation	
Ecole Pratique d'Agriculture	20
Centres de Formation d'Animateurs Ruraux	5
Equipement des Stations	10
Opérations	
Bâtiments	40
Matériels et véhicules	100
Recherche	
Bâtiments	70
Matériel et véhicules	100

Dépenses de fonctionnement (y compris les salaires)

Les dépenses de fonctionnement peuvent être considérées en première approximation comme proportionnelles à l'effectif des agents. Les bases suivantes seront utilisées :

	Francs/an
— par conseiller	320 000
— par conducteur	900 000
— par ingénieur des travaux agricoles	3 000 000

Il s'agit de moyennes ; en effet, une partie des conducteurs sera issue du cadre des conseillers par promotion professionnelle et coûtera moins cher que prévu ; par contre une partie des I.T.A. sera fournie par le marché extérieur donc d'un coût très onéreux.

Sur ces bases, les dépenses à prévoir pour les opérations sont (en millions de francs) :

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Conseillers	17,6	25,9	34,9	65,3	84,8	102,7	115,2	124,5
Conducteurs	3,6	5,4	9,0	21,6	27,0	30,6	32,4	34,2
I.T.A.	18,0	21,0	21,0	48,0	48,0	48,0	48,0	48,0
Total	39,2	52,3	64,9	134,9	159,8	181,3	195,6	206,7

soit, pour la période 1963-1970, une dépense totale de fonctionnement de 1 035 millions de francs.

A ce budget s'ajoute :	Millions
— celui des chefferies régionnales (20 %)	207
— celui de l'opération défrichement	73
— celui de la recherche	700
— celui de la formation	100
— celui des services administratifs	900

ce qui place le total des dépenses de l'Etat en ce qui concerne le fonctionnement de la vulgarisation et expérimentation agricole « principale » au niveau de 3 015 millions pour la période complète, les salaires intervenant pour 85 % environ.

III

LA PERIODE 1971 - 1975

1 — L'IMPLANTATION DE L'ENCADREMENT EN 1970

L'implantation des opérations de développement au terme du premier quinquennat peut s'exprimer par le nombre d'exploitations touchées.

L'effectif total d'exploitations en 1970 peut être calculé à partir de celui observé en 1963 en adoptant un taux de croissance annuel moyen de 2,2 % qui tient compte de l'émigration probable.

Les prévisions aboutissent au terme de la campagne 1970 à la situation suivante :

	REGION OUEST	REGION NORD-EST	REGION SUD	TOTAL
EFFECTIF	24.500	22.100	43.100	89.700
Encadrées				
Coton	9.112	16.330	—	25.442
Arachide	5.467	13.064	12.000	30.531
Maïs	7.290	13.064	—	20.354
Riz	3.200	600	12.000	15.800
Tabac	1.332	720	1.400	3.452
Cacao			1.500	1.500
TOTAL (1)	13.644	17.650	20.900	52.194
ENCADREES/ TOTAL EFFECTIF	55,7 %	79,9 %	48,5 %	58,2 %

Il apparaît immédiatement que la proportion des exploitations touchées est partout relativement forte et particulièrement en région nord-est. L'extension de la clientèle au cours de la période suivante restera faible, l'adhésion de plus de 80 % des exploitations étant peu vraisemblable. Outre cette extension qu'il est nécessaire de rechercher au maximum, les principes de l'action de vulgarisation au cours de la période 1971-1975 pourront être :

— l'intensification et la sédentarisation des opérations ;
— l'investissement foncier ;
— la structuration du milieu producteur.

(1) Total sans double compte : seuls coton, riz et tabac sont exclusifs en régions ouest et est, un recouvrement de 50 % est admis entre riz et arachide en région sud.

2 — LES POSSIBILITES DES ACTIONS CLASSIQUES

L'on entend toujours par opération classique la diffusion de techniques culturales et de matériel amélioré ou nouveau sans appel à la traction animale ou à la motorisation.

Outre l'extension des surfaces cultivées pour une spéculation déterminée, ces actions doivent provoquer une augmentation des rendements à l'unité de surface. Les ressources brutes s'accroissent en même temps que la valorisation du travail.

A titre d'exemple, il semble possible d'aboutir en 1975, en supposant les structures familiales constantes, à la situation (optimiste) suivante pour la région nord-ouest :

Spéculations	% exploitations touchées	Nombre exploit. touchées	Surface totale	Rendement kg/ha	Production tonnes
Coton	50	13.650	6.825	1.500	10.237
Arachide	30	8.190	819	2.000	1.638
Maïs	60	16.380	8.190	2.600	21.294
Riz	30	8.190	8.190	1.800	14.742
Tabac	10	2.730	819	1.300	1.055

S'il ne semble guère possible de dépasser une moyenne de 50 ares de coton par exploitation encadrée en l'absence de moyens mécaniques, l'utilisation de nouvelles variétés actuellement en cours de sélection doublée d'un respect généralisé des normes culturales, devrait permettre d'atteindre un rendement moyen de 1 500 kg/ha de coton-graine (obtenu actuellement sur les stations).

L'extension de la culture du riz se heurte dans cette région aux irrégularités pluviométriques. Véritable facteur limitant, ce fait se traduit à l'heure actuelle par des rendements assez faibles (8 qx/ha en moyenne) et l'utilisation encore courante de l'espèce Oriza glaberrima. Il semble difficile d'espérer plus de 18 qx/ha avec les meilleures variétés actuelles (lignées Yangambi) si l'on ne consent pas, certaines années, une irrigation d'appoint. La diffusion de petit outillage, en particulier de semis et de récolte, devrait permettre d'élever la surface moyenne par exploitation encadrée à 1 ha, sans accroissement sensible du nombre de journées de travail.

Le tabac reste limité à une clientèle spécialisée, relativement peu nombreuse. Chaque exploitation pourrait cultiver 30 ares avec un rendement de 1 300 kg/ha de feuilles de bonne qualité. Ce rendement peut être considéré comme faible pour peu que la culture soit bien menée.

Le maïs, dont le « renouveau économique » peut être fondé sur la diffusion d'hybrides industriels permettant des rendements élevés, devrait rester l'avant culture principale du coton. Une forte production d'arachide ne semble par contre pas souhaitable du fait de la spécialisation des pays du nord et de l'ampleur du plan oléagineux de Basse-Côte.

C'est donc au total 90 % des exploitations qui seraient touchées en 1975 par l'une ou l'autre des opérations (maïs et arachide restant toujours non exclusifs).

Ces perspectives fondées essentiellement sur la diffusion de matériel végétal et de petit outillage ainsi que sur l'amélioration constante des techniques culturales, ne comportent pas d'accroissement théorique (sauf sur maïs) des dépenses de travail.

Les revenus offerts au niveau de l'exploitation seront approximativement :

Spéculations	Surface (ha)	Jours de travail	Revenu net (en francs)	Revenu/jour (en francs)
Coton	0,5	65	22.925	353
Arachide	0,1	20	4.000	200
Maïs	0,5	60	8.200	137
Riz	1,0	137	28.400	207
Tabac	0,3	62	16.800	271

Nota. — Le revenu net tient compte des dépenses d'engrais minéraux : 22 000 francs la tonne avec des doses de 300 kg/ha pour le tabac, 200 pour le coton et le maïs, 100 pour le riz.

Les ordres de grandeur avancés précédemment sont maintenus. Sur le plan du revenu global, riz et coton l'emportent ; sur celui de la valorisation de la journée de travail, le riz cède la place au tabac toujours derrière le coton. Ces chiffres, qui ne sont que des ordres de grandeur, montrent cependant que le niveau des revenus reste extrêmement faible. Une exploitation comportant trois personnes actives et qui participerait aux trois opérations, maïs, riz, coton (soit fournissant 262 jours de travail sur ces trois spéculations alors que le total de l'activité agricole de cueillette, de chasse et de pêche fourni actuellement, est inférieur à 600 jours) obtiendrait un revenu monétaire annuel de l'ordre de 60 000 francs. Il est intéressant de rapprocher ce chiffre du revenu offert par deux hectares de café : 600 kg à 75 francs soit 45 000 francs (220 jours de travail).

Un objectif important, rattraper le café, est certes atteint, mais de même que le café n'a enclenché aucun processus de développement, il est à craindre que les trois opérations précédentes n'y parviennent non plus.

Il semble donc nécessaire de rechercher une autre voie au développement. Le rôle de verrou que joue la jachère forestière en s'opposant à la mécanisation des façons culturales et à tout investissement foncier a déjà été souligné.

3 — « L'OPERATION DEFRICHEMENT »

Une expérience qui peut paraître essentielle pour l'avenir de l'économie agricole régionale a été proposée pour le quinquennat précédent. Sous sa forme originelle et plus probablement sous une forme améliorée, il faut la supposer positive : le défrichement intégral ouvre la voie à l'amélioration du fonds (façons culturales, engrais minéraux, jachère artificielle et enfouissement de matière végétale) et à la mécanisation progressive des différentes opérations culturales.

Les cultivateurs Baoulé ont prouvé (vague de plantations, emploi des moto-décortiqueurs) qu'ils sont capables, selon leurs moyens, d'investir et d'adopter des techniques nouvelles. La diffusion du cotonnier Allen implique une conclusion dans le même sens.

Il peut donc ne pas être déraisonnable d'espérer d'une opération « défrichement » un effet multiplicateur très important.

Un défrichement manuel total sur bon sol exigerait un minimum de 300 jours/ha et encore le débardage des gros abattis est-il impossible. Une exploitation semble donc en mesure d'effectuer ce travail pour sa sole annuelle : 200 jours à fournir de février à mai (elle en fournit déjà 60 pour un défrichement incomplet). Il faut cependant rappeler que cet effort doit être poursuivi sur cinq années (assolement quinquennal). La tentation de défricher les sols les plus dégagés, donc en règle générale les plus mauvais, risque d'être très forte.

La recherche d'une solution moyenne entre la participation de l'Etat et celle des exploitations s'impose de façon à ce que la participation de ces dernières soit vraiment effective sans être trop lourde ce qui limiterait par trop la clientèle.

Au cours de la première expérience, la part de l'Etat était largement prédominante et doit nécessairement être réduite sous peine de devenir intolérable ou de n'atteindre qu'une part très faible de la profession.

En se fondant sur les taux d'accroissement naturels, la zone abritera en 1975 :

	Exploitations
— région nord-ouest	27 300
— région nord-est	24 600
— région sud	48 100
	100 000

Une partie importante de ces exploitations devrait alors être constituée en véritables fermes (pas forcément sous forme de fermes remembrées : l'on a vu qu'il paraissait plus intéressant de regrouper les soles).

Les calculs seront fondés sur l'installation en cinq années de 17 500 fermes de chacune 3 ha de cultures annuelles (ou jachère artificielle). Cette dimension moyenne de même que l'assolement quinquennal ne peuvent, à l'heure actuelle, être que des bases de recherche. Ces paramètres, essentiellement évolutifs d'ailleurs, ne pourront être précisés qu'à la lumière de l'expérience, la programmation dépendant à la fois des cours et des possibilités de commercialisation des produits et du matériel mécanique diffusé. La surface de la ferme devrait normalement être revue en hausse.

Plusieurs voies s'offrent à l'intervention des Pouvoirs Publics selon les charges qu'ils acceptent de s'imposer.

a) L'Etat ne participe pas à l'investissement

L'expérience du quinquennat précédent étant supposée positive, les réseaux d'encadrement l'utilisent comme support publicitaire et demandent à leurs adhérents d'effectuer le défrichement entièrement à la main. Ceux-ci doivent fournir un effort supplémentaire de l'ordre de 150 jours. Le premier labour doit être effectué au tracteur et implique une dépense monétaire qui devra être avancée par le crédit agricole.

Cette position paraît devoir être rejetée :

— le support psychologique est trop faible pour entraîner l'adhésion d'un nombre important d'exploitations ;

— le débardage est pratiquement impossible pour les gros arbres qui, par conséquent, ne seront pas abattus.

b) L'Etat supporte la totalité de l'investissement

Ceci conduit à la simple extension de l'expérience précédente. Pour installer 17 500 fermes en cinq ans, il faut disposer de 35 unités identiques à celle utilisée au cours du premier quinquennat. La dépense pour l'Etat (en ne considérant toujours que la partie strictement imputable à l'opération, soit 70 % du coût total, d'une part, et en maintenant les mêmes coûts spécifiques d'autre part, alors que du fait de l'utilisation croissante d'engins sur le territoire national les prix devraient baisser) sera donc de :

	Millions
— 59,6 × 0,7 × 35 =	1 460,2
— 73,25 × 0,7 × 35 =	1 794,6
	3 254,8

soit une charge pour l'Etat de 3,2 milliards de francs.

Outre l'importance de la somme, des raisons d'ordre psychologique conduisent à rejeter cette solution : si, au titre d'une expérience entièrement nouvelle, un tel « cadeau » se justifie, ce n'est plus le cas au niveau de la vulgarisation. L'ensemble de la profession doit se sentir concerné et les bénéficiaires, pour s'attacher à leurs fonds, doivent en connaître la valeur. La contrepartie sous forme de prestations extérieures proposée au titre de l'expérience n'est qu'un pis-aller d'ordre moral : la participation du bénéficiaire doit être la plus directe possible.

c) L'investissement est partagé

Sous forme monétaire :

Que ce soit par appel aux réserves familiales, qui existent, ou par le biais du crédit, le procédé comporte l'énorme inconvénient d'entraîner une sortie de fonds pour des agriculteurs dont les ressources monétaires sont d'un niveau extrêmement faible. Il semble devoir également être rejeté.

Sous forme de produits :

Cette solution qui paraît la plus séduisante implique :

— une organisation rigoureuse et intégrée : l'organisme d'encadrement assure la commercialisation des récoltes ;

— des produits commercialisables en grandes quantités : ce n'est et ne sera probablement pas le cas de l'igname ce qui pose inévitablement le problème de la culture d'ouverture.

Deux modes peuvent alors être envisagés :

— L'igname reste la tête d'assolement.

Le report de la participation individuelle à l'investissement sur la seconde année de culture devrait être rejeté pour des cultures annuelles. Il semble dès lors préférable de préconiser une mise en place traditionnelle des champs d'igname (sole groupée cependant après piquetage par l'organisme d'encadrement) avec intervention du défrichement mécanique après récolte. Les inconvénients d'ordre pratique sont multiples :

— la période d'utilisation des engins est réduite ;

— les cultures de premier cycle seront sacrifiées dans une bonne partie des cas ;

— la plus-value de rendement due au défrichement et au labour n'intervient pas sur l'igname ;

— en même temps qu'il participera au défrichement de son champ de deuxième année le cultivateur aura encore à défricher son champ d'igname.

— L'igname n'est plus tête d'assolement.

Des problèmes techniques se posent alors :

— maïs et coton ne végètent pas dans les meilleures conditions en première année ;

— l'igname qui se placerait alors en deuxième année n'est pas non plus à sa place.

La concurrence des travaux de l'igname demeure lors de l'année de mise en place de l'opération.

Ces deux solutions ne sont donc pas satisfaisantes et il faut chercher dans un autre sens.

Partant du principe que l'opération motorisation ne saurait s'adresser à des cultivateurs n'ayant pas déjà fait preuve de leur dynamisme et de leur capacité de travail, les bénéficiaires ne sauraient être que les adhérents à l'une ou l'autre des opérations sectorielles de développement : ils disposent donc, antérieurement à l'intervention de la motorisation, de cultures industrielles commercialisables qui ne sont pas gênées par le calendrier de défrichement déjà proposé.

L'assolement n'étant pas mis en cause, la participation des bénéficiaires outre le service des engins pourrait être constituée par le versement à la société d'intervention d'une quantité fixe de produit sur la récolte précédant la livraison de la parcelle défrichée. Cette quantité pourrait être la moitié de la récolte de coton ou de riz calculée sur la surface et le rendement moyen (la notion de surface moyenne par exploitation utilisée pour les calculs devrait laisser la place dans la pratique à celle de surface moyenne par actif agricole). L'antériorité du versement par rapport à la livraison du champ est une garantie d'engagement réel. L'on aboutirait dès lors au schéma de financement suivant :

— sole annuelle pour une exploitation : 0,6 ha ;

— versement annuel pour une exploitation (durant cinq ans) :

coton : 0,5 ha × 1 000 kg × 33,5 F/kg × 0,5 = 8 375 F

riz : 0,6 ha × 1 600 kg × 17,0 F/kg × 0,5 = 8 160 F

le versement annuel d'une exploitation sera calculé en moyenne sur la base de 8 250 F ;

— versement pour 1 ha livré : 8 250 / 0,6 = 13 750 F ce qui conduit pour 52 500 ha livrés défrichés-labourés-pulvérisés au coût suivant :

	Un hectare (francs)	Une exploitation (francs)	Opération (millions de francs)
Part de l'Etat			
Investissement	27.813	83.439	1.460
Fonctionnement	20.436	61.308	1.073
Part bénéficiaire			
Fonctionnement	13.750	41.250	722
TOTAL	61.999	185.997	3.255

Ces coûts, les mêmes que ceux établis pour l'expérience, s'entendent opération défrichement nette ce qui implique :

— la réalisation d'opérations extra-agricoles qui, financées ou non par l'Etat, représenteront un mouvement supplémentaire de 1,6 milliards de francs ;

— les frais de siège (non compris) qu'il est indispensable de prévoir pour une opération de cette envergure (de l'ordre de 10 %) ;

— le financement par ailleurs des réseaux de vulgarisation.

Il n'en reste pas moins que l'opération elle-même touche 17 500 exploitations en cinq années, soit environ 110 000 personnes, pour un investissement national de 2,5 milliards de francs, la part des bénéficiaires étant de 0,7 milliard. Il n'est pas inutile de rapprocher le premier plan palmier à huile qui comporte une dépense de 15 milliards de francs pour la réalisation de 45 000 ha de plantations, quoique ces investissements ne soient pas directement comparables : le plan palmier est directement productif, l'opération défrichement n'est destinée qu'à faire sauter un verrou au développement et ne sera qu'indirectement rentabilisée.

La part bénéficiaire s'élève à 22,2 % de la dépense totale. S'ajoutant au service des engins, elle peut paraître élevée. Il semble cependant indispensable que, réduite au besoin, elle soit maintenue sous peine de voir une partie importante de l'investissement stérilisée : il faut rappeler que sous le climat du V Baoulé un bon sol est pratiquement reforesté en moins de quinze années.

4 — LES ETAPES SUIVANTES

L'une des caractéristiques essentielles des méthodes culturales traditionnelles, ainsi qu'il vient d'être souligné, est l'absence totale d'investissement. Ces méthodes mises au point dans un contexte sociologique visant à assurer, par un équilibre stable avec le milieu naturel, les besoins essentiels de l'homme, ne renferment aucun ferment de véritable progrès économique : les phénomènes de compétition se plaçant à d'autres niveaux sociologiques, les impératifs de production restaient secondaires.

Mais en permettant au cultivateur de rompre cet équilibre, véritable cercle vicieux, on le place sur une spirale sans fin parsemée d'incessants investissements. Le défrichement n'est que le premier de ces investissemnts.

Un premier prolongement de l'opération a été envisagé sous forme de motorisation collective limitée à :

— un labour pulvérisage de jachère avant igname ;

— un labour pulvérisage semis pour coton.

Cette action, entièrement à la charge de la profession est rentable mais comporte un niveau de mécanisation insuffisant. Ces labours, utilisant du matériel onéreux sont à leur place dans un cadre coopératif alors que les opérations de semis, entretien et récolte peuvent faire appel à du matériel beaucoup plus léger utilisable à l'échelon individuel ou celui du petite groupe. Deux voies s'ouvrent alors :

— l'appel à la traction animale qui dès lors bénéficiera d'arguments irréfutables d'autant que l'opération défrichement sera nécessairement doublée d'un effort d'aménagement de l'espace permettant la conduite d'un troupeau important sans risque pour les cultures ;

— la petite motorisation (motoculteurs) dont l'extension est subordonnée au développement vraisemblable, de l'artisanat mécanique. Cette phase sera expérimentée par la zone sensible du quinquennat précédent.

La phase suivante d'investissement fondamental sera la mise en place de réseaux d'irrigation d'appoint. L'extrême variabilité de la pluviométrie locale a souvent été soulignée : l'alimentation en eau des plantes aux périodes critiques de leur végétation, surtout chez les céréales, sera le facteur limitant de la productivité. Une des activités extra-agricoles des unités mécaniques sera donc la construction de multiples réserves d'eau qui seront utilisées par les cultivateurs lorsque leur capacité d'investissement sera devenue suffisante, soit au cours du quinquennat 75-80.

IV

LES OPERATIONS INDUSTRIELLES

On entendra par « opérations industrielles », la création, en marge des « exploitations familiales », d'ensembles mettant en jeu des investissements importants.

Ces ensembles sont naturellement destinés, soit à faire retour en tout ou partie à des cultivateurs indépendants, soit à jouer le rôle de pôles de développement, sans quoi leur influence réelle sur le développement régional, limitée à la masse des salaires distribués, serait insignifiante.

S'agissant de véritables « créations », seules des études techniques complètes et précises permettront l'établissement des projets. Les lignes générales seront cependant exposées dans le but unique de retenir le principe de ces combinats agro-industriels.

1 — LA TOMATE

La consommation importante, et rapidement croissante, de concentré de tomate permet d'envisager une unité industrielle. Les problèmes techniques, en particulier lutte contre le parasitisme cryptogamique et le choix des variétés, méritent encore d'être approfondis. L'entrée en production ne sera donc envisagée que lors de l'année 1970, pour une masse de 5 à 6 000 tonnes de fruits frais.

a) Production des fruits

Les essais menés jusqu'ici (S.C.E.A.) montrent que, sous le climat de Bouaké, la période la plus favorable à cette spéculation se place de septembre à avril. Un seul cycle cultural semble donc intéressant avec repiquage début septembre et récolte de fin décembre à fin février. La méthode la plus simple consiste donc à faire alterner cycle de culture et cycle de régénération (jachère artificielle) de mars à août.

Tant du point de vue agronomique que de celui de l'utilisation d'une main-d'œuvre permanente, il semble préférable de prévoir l'alternance d'une année de pleine utilisation et d'une année de jachère, chaque remise en culture étant précédée d'un amendement (compost, fumure minérale de fond) et d'une désinfection du sol (nématodes).

Une seconde culture de tomates pourrait être réalisée, malgré les conditions moins favorables et la faible marge de mise en place avec repiquage vers la mi-mars et récoltée de juin à mi-août.

Au cas où cette deuxième culture donnerait des fruits de trop mauvaise qualité, la pomme de terre pourrait constituer une culture dérobée intéressante : semis fin mai, récolte début août.

La production escomptable est de l'ordre de 20 tonnes de tomates fraiches à l'hectare par récolte et de 15 tonnes de pommes de terre.

La fourniture de 6 000 tonnes à l'usine par campagne exigerait donc la mise en culture de :

600 ha dont 300 en jachère (une récolte par an) ;

400 ha dont 200 en jachère (deux récoltes par an).

La surface sera entièrement aménagée en vue d'une irrigation permanente.

b) Usinage

L'usine aura à traiter :

— 6 000 tonnes en deux mois et demi (décembre à février) soit en 75 jours, soit encore 80 tonnes/jour, dans le premier cas ;

— 4 000 tonnes pour la récolte principale (décembre à février) soit environ 53 tonnes/jour et 2 000 tonnes de la fin juin à la mi-août (60 jours), soit environ 33 tonnes/jour.

La capacité de l'installation devrait donc être calculée sur la base de 100 t/jour, afin de pouvoir absorber des à-coups de production, d'une part, d'augmenter la capacité globale, d'autre part.

c) Investissements

Le montant des investissements ne peut être avancé, en l'absence d'étude technique précise. Il devrait être de l'ordre de :

— Cultures : 270 M (cas n° 1) ou 180 M (cas n° 2) ;

— Usinages : 100 M (vraisemblablement sous-estimée)

soit 370 M dans un cas, et 280 M dans l'autre.

La valeur brute de la production, sur la base de 1 500 tonnes de conserves, s'élèverait à 195 millions de francs.

La région de Béoumi, du fait de la forte densité de population et des possibilités de pompage dans le Bandama, semble favorable à l'installation d'un tel ensemble agro-industriel. La faible durée d'approvisionnement de l'usine est un handicap sérieux pour son amortissement dans de bonnes conditions. Les travaux de recherche déjà entrepris devraient permettre d'obtenir un plus large échelonnement des récoltes avec au besoin une récolte en vert et murissement sous hangar (technique utilisée par les maraichers).

La production industrielle de poudre de piment et de gombo serait certainement susceptible d'accroitre la rentabilité de cette opération.

2 — LA CANNE A SUCRE

Les études préalables à l'installation d'une industrie sucrière importante en Côte d'Ivoire se poursuivent sans qu'il soit pour l'instant possible d'en prévoir les résultats avec précision.

Il est néanmoins hautement probable que le complexe agro-industriel sera mis en place dans la zone d'enquête, sur la rive gauche du Bandama.

Les investissements à prévoir afin d'assurer le support d'une production annuelle de 20 000 tonnes de sucre sont considérables.

Les éléments varient selon la méthode de coupe. En adoptant une première coupe à 11 mois, puis la récolte de 4 repousses successivement à 12 mois, il est possible d'escompter une récolte chaque année, soit 5 récoltes, pour une plantation déterminée. Le rendement moyen serait alors de l'ordre de 86 tonnes de tiges usinables à l'hectare cultivé, soit, en adoptant un rendement usine en sucre extractible de 10 %, un rendement en sucre à l'hectare cultivé de 8,6 tonnes/ha.

Une surface aménagée plantée de 2 300 ha serait donc capable d'alimenter, dans cette hypothèse, peut-être légèrement optimiste, les deux unités de 10 000 tonnes prévues par ailleurs.

Le coût de l'aménagement, l'irrigation du périmètre étant jugée indispensable, serait de l'ordre de 1 035 millions de francs (sur la base de 450 000 francs l'hectare aménagé).

3 — MANIOC

La construction d'une usine pour l'extraction de fécule de manioc et la production d'aliments dérivés est envisagée.

La production de quantités importantes de manioc ne pose aucun problème technique majeur. Seul le transport de ce produit de faible valeur spécifique implique une étude approfondie quant à l'emplacement de l'usine.

D'une capacité de 20 000 tonnes de fécule, l'usine demandera la fourniture d'environ 120 000 tonnes de racines fraîches. Un rendement moyen de 50 tonnes/ha peut être escompté en culture pure avec les variétés sélectionnées actuelles (O.R.S.T.O.M., S.C.E.A.) en racines de 1 à 2 ans. L'échelonnement des récoltes, indispensable à un approvisionnement régulier de l'usine, est parfaitement compatible avec la physiologie de la plante. La surface en culture pure (ou son équivalent en culture associée) devrait être d'environ 3 600 ha.

L'importance des exportations de matière fraîche, assez peu courante en culture africaine et sa place en fin de rotation traditionnelle, ont fait qualifier le manioc de plante épuisante. Quoique ce qualificatif soit certainement exagéré, des précautions devront être prises dans l'environnement immédiat de l'usine où la production devrait être très importante. L'emploi des engrais minéraux sera indispensable en culture pure.

Une simple culture de régularisation devrait suffire pour absorber les déficits de fournitures de la part des exploitations villageoises. Des contrats pourront être passés avec les cultivateurs, cette méthode ayant cependant l'inconvénient d'entraîner des transports coûteux.

Sur la base d'un assolement quadriennal moyen (18 mois de manioc, 18 mois de jachère) et de 10 % de l'approvisionnement, l'exploitation industrielle devrait mettre en place directement 1 060 hectares correspondant à une récolte annuelle de 240 ha. Aucun aménagement foncier particulier n'est indispensable, sauf défrichement et aménagement des pistes, dépenses qui peuvent être évaluées à 80 millions de francs.

L'implantation de cette entreprise trouverait un environnement favorable près de Dimbokro où les sols légers faciliteront la pénétration des racines et les opérations de récolte.

4 — COCOTIER

L'ampleur du progamme national de plantations de cocotiers, 50 000 ha réalisés en 1970, justifie son extension à la moyenne Côte d'Ivoire.

L'existence des savanes à rôniers de Toumodi, à peu près impropres à toute autre culture, et la présence de l'axe routier nord-sud entièrement bitumé, permettant le transport des produits à des coûts raisonnables, autorisent la création d'un bloc important particulièrement intéressant pour l'économie régionale.

Une zone favorable couvrant 3 000 ha pu être délimitée (1) qui, complétée dans la région de Tiassalé, permet l'installation d'une cocoteraie de 4 000 ha.

a) Organisme réalisateur

A l'échelle nationale, la réalisation du programme exige la création d'une société d'Etat ou d'Economie Mixte chargée de la mise en place des plants et de l'entretien jusqu'à l'entrée en production. La similitude des opérations conduit à adopter le schéma retenu pour le plan palmier à huile.

La dévolution des parcelles aux populations riveraines, généralement pauvres en plantations arbustives et aux employés de la société, devrait intervenir lors de l'entrée en production, à titre précaire dans un premier temps, définitif ensuite.

L'organisme de réalisation se transformerait dès lors en organisme d'encadrement, de traitement (gestion des fours à coprah) et de commercialisation, gardant le statut de société d'Etat les premières années pour évoluer ensuite vers la forme coopérative.

b) Eléments techniques et calendrier

Si le défrichement des savanes est d'un coût très faible, sauf peuplement dense de rôniers, l'éradication de l'Impérata cylindrica qui s'installe immédiatement après labour, exige de nombreuses façons culturales et un matériel important.

La protection du sol nécessite la mise en place d'une plante de couverture qu'il semble intéressant de faire pâturer. Le Centrosema pubescens utilisé en Basse-Côte risque de se défolier en saison sèche, le Stylosantes gracilis utilisé dans le centre et le nord risque de provoquer un entretien coûteux les premières années (où la pâture est impossible). L'expérimentation entreprise au Centre de Recherches Zootechniques de Minankro (2) permettra d'orienter le choix.

VARIETES ET RENDEMENTS

Il semble logique de réserver les nouveaux hybrides, créés par l'I.R.H.O., aux régions plus favorables de Basse-Côte. Des plants « typica sélection » seront utilisés, dont la production dans la région de Toumodi, exprimée en kg de coprah à l'hectare, peut être escomptée :

à 5 ans	10
à 6 ans	100
à 7 ans	300
à 8 ans	800
à 9 ans	1 400
à 10 ans	1 600
à 11 ans	1 700

L'entrée en production est prévisible la 5e année, la pleine production à compter de la 11e année.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE

Un calendrier de mise en place progressive peut être proposé à compter de 1967, donc avec mise en germoir en 1966. Dès lors la production ne deviendra conséquente qu'au-delà de 1975.

Année 1967 :	mise en place de	300 ha.
Année 1968 :	mise en place de	300 ha.
Année 1969 :	mise en place de	500 ha.
Année 1970 :	mise en place de	900 ha.
Année 1971 :	mise en place de	1 000 ha.

Soit un total de 3 000 ha.

PRODUCTION

Sur la période considérée, la production escomptable ne peut qu'être très faible :

1972	3 tonnes
1973	33 tonnes
1974	125 tonnes
1975	389 tonnes

Ce n'est qu'en 1982 que l'ensemble de la cocoteraie sera en pleine production fournissant plus de 5 000 tonnes de coprah.

Sur les bases de 32 francs le kg rendu Abidjan, et de 10 francs la tonne-km le prix producteur sur place devrait s'établir à 29 F. La valeur de la production annuelle avoisinera 150 millions de francs.

c) Coût de l'opération

L'opération devant être confiée à une société réalisatrice, le coût sera directement évalué en unités monétaires.

La création et l'entretien jusqu'à l'entrée en production d'un hectare de cocoteraie en zone de savane entraine les dépenses suivantes :

(1) Etude Institut de Recherches pour les Huiles et les Oléagineux, août 1965.

(2) Institut d'Etude et de Médecine Vétérinaire Tropicale.

ANNEE *	POSTE	DEPENSE	TOTAL ANNUEL
A — 2	Préparation du terrain	52.360	
	Encadrement, frais généraux	4.350	
	Constructions, routes	17.675	
	Transports	3.000	77.385
A — 1	Germoir pépinière	7.410	
	Encadrement, frais généraux	4.350	
	Constructions, routes	17.525	
	Transports	3.000	32.285
A	Plantation	17.880	
	Entretien	4.050	
	Encadrement, frais généraux	4.350	
	Transports	3.000	29.280
A + 1	Entretien	10,850	
	Encadrement, frais généraux	4.350	
	Transports	1.500	16.700
A + 2	»	15.300	15.300
A + 3	»	14.650	14.650
A + 4	»	14.200	14.200
A + 5	»	15.200	15.200
A + 6	»	11.700	11.700

* A est l'année de plantation.

Soit un prix de revient de l'hectare conduit jusqu'à l'entrée en production de 226 700 francs.

Sur la base précédente, les dépenses d'investissement à prévoir sont donc :

	Francs
1965	23 215 500
1966	32 901 000
1967	57 162 000
1968	99 583 000
1969	130 681 500
1970	75 972 000
1971	60 615 000
1972	46 615 000
1973	43 655 000
1974	38 540 000
1975	33 730 000

soit sur la période considérée une dépense totale de 642 669 000 francs (l'opération mise en place terminée en 1977 aura coûté 680 millions de francs).

Il s'y ajoutera la construction de 6 fours avec aire de séchage (type Ceylan capacité unitaire 70 tonnes) pour une valeur de 5,4 millions de francs.

d) Ranch provisoire

L'importance de la surface aménagée avec obligatoirement une plante de couverture rend intéressante l'adjonction d'un troupeau.

La présence du troupeau n'est possible que de la 5e année, les dégâts aux jeunes plants ne sont plus à craindre, à la 10e année, les cocotiers couvrent alors entièrement le sol.

Le « ranch » ne peut donc être que provisoire, conçu comme un centre de multiplication pour la constitution ultérieure d'unités villageoises. Il pourra fonctionner de 1971 à 1981.

La constitution du troupeau pourrait être étalée sur le quinquennat 71-75.

En adoptant les taux suivants :
— fécondité 80 % ;
— mortalité des jeunes : 10 % ;
— mortalité à compter de la 2e année : 1 % ;
— réforme (à compter de la 4e année après l'achat ou de la 7e année pour les animaux nés sur place) : 10 %

l'évolution de l'effectif devrait suivre le calendrier théorique suivant :

ANNEE	Achats	Vaches	Jeunes 3 ans					Ventes		Effectif total
			Taureaux	1 an	2 ans	Génisses	Taurillons	Taurillons	Réforme	
1971	260	250	10	—	—	—	—	—	—	260
1972	170	410	17	180	—	—	—	—	—	607
1973	220	617	26	295	178	—	—	—	—	1.116
1974	250	826	36	444	292	88	88	88	24	1.774
1975	250	1.114	46	595	440	144	144	144	38	2.483

L'évolution par rapport à la surface brute utilisable

ANNEE	Surface brute (ha)	Effectif total (en tête)	Tête/ha
1971	300	260	0,87
1972	600	607	1,01
1973	1.100	1.116	1,00
1974	2.000	1.774	0,89
1975	3.000	2.483	0,83

montre des charges relativement faibles pour des pâturages artificiels. Il faut tenir compte des pertes croissantes de surface dues au développement des cocotiers.

Le troupeau se stabilisera autour de 2 500 têtes (la veille de la vente) soit une charge de 0,8 tête à l'ha.

Dès 1974, la vente des taurillons pourra intervenir et celle des génisses à partir de 1976.

Le coût de l'opération, en tenant compte de l'infrastructure mise en place pour les plantations, peut être évalué à :

Bâtiments : 7,2 millions de francs ;

Clôture : 5,5 ;

Centre de tri et déparasitage : 2,5 ;

Installation de 3 sprays : 4,5 ;

Matériel clinique : 0,5,

Soit un total de 20,2 millions de francs, auquel s'ajoutent les achats d'animaux pour 29 millions.

Le rapport escomptable sur la période n'est que de l'ordre de 6 millions de francs.

Afin de réduire les coûts de gardiennage et de protéger les jeunes plantations, les blocs annuels pourraient être séparés par des barrières de sisal exploitables par défibrage à sec.

Le fonctionnement du ranch peut être prévu ainsi :

— responsable : 4,2 millions par an ;

— bouviers : 1971 (6 × 108 000) ... 648 000 francs
1972 (12 × 108 000) ... 1 296 000
1973 (22 × 108 000) ... 2 376 000
1974 (36 × 108 000) ... 3 888 000
1975 (50 × 108 000) ... 5 400 000

soit un total de 34 608 000 francs sur la période.

e) Conclusion

L'opération se résume globalement pour la période 65-75 :

— Dépenses de l'Etat :
  — cocotiers : 643 millions de francs ;
  — ranch : 84 millions de francs.

— Réalisations :
  — cocotiers : 3 000 ha ;
  — ranch : 2 500 têtes.

Le problème le plus délicat à résoudre reste la constitution d'exploitations équilibrées capables d'exploiter le capital ainsi créé.

Le marché prévisible du coprah est très ouvert, mais les cours n'en sont pas moins fluctuants. Il ne semble donc pas prudent de s'orienter vers la création d'exploitations de monoculture et il sera nécessaire d'ouvrir en bordure de chaque bloc, au besoin avec un décalage de deux à trois ans, des parcelles de cultures annuelles essentiellement vivrières. L'expérience est d'ores et déjà engagée par la S.O.D.E.P.A.L.M. et sera d'un enseignement précieux.

V

L'ELEVAGE

L'élevage occupe actuellement une place pratiquement en marge de l'activité agricole, et a tous les traits d'une véritable cueillette. Le cultivateur Baoulé n'a fait, jusqu'ici, preuve d'aucune inclination pour cette spéculation, et va jusqu'à supprimer le gros bétail plutôt que de consentir à le garder. Le problème du gardiennage est en effet crucial lorsqu'aucun aménagement de l'espace ne vient limiter le vagabondage des animaux.

Le développement de la production animale est cependant indispensable :

— sur le plan de l'autoconsommation du fait de la raréfaction du gibier et de la faiblesse des revenus monétaires ;

— sur le plan commercial, le marché de la viande étant appelé à une rapide extension.

a) Basse-cour et petit bétail

La grande dispersion et la petitesse des unités d'élevage rendent ici très difficile l'intervention des Pouvoirs Publics.

La production d'oiseaux de basse-cour, essentiellement poules et poulets, peut être l'occasion :

— d'une action éducative : poulaillers scolaires dont la mise en place est d'ores et déjà entreprise ;

— d'une amélioration génétique : vente de coqs ou de poulets de races importées.

Le développement de l'aviculture, surtout d'autoconsommation, sera très probablement un corollaire de l'élévation du niveau de vie.

Davantage que des considérations d'ordre génétique ou pathologique (qui ne sont cependant pas à négliger : le parasitisme gastro-intestinal réduit de beaucoup la productivité du petit bétail et s'aggrave naturellement avec les densités de peuplement), l'absence de gardiennage est le facteur limitant de la prolifération des chèvres et moutons. Or ce gardiennage, fort difficile d'ailleurs, se rentabiliserait moins bien (que ce soit sous forme de garde ou de clôture) sur ce petit bétail que sur des bovins. L'élevage de porcins de « type charcutier », dont le marché est par ailleurs très étroit et limité aux consommateurs modernes, nécessiterait la construction de bâtiments solides, une alimentation riche pour les bêtes et l'emploi des races sélectionnées à Korhogo (issues de Large-White).

C'est donc finalement sur le gros bétail que l'action des Pouvoirs Publics doit se concentrer.

b) Gros bétail

Le troupeau bovin de la zone est actuellement composé de taurins de race Baoulé et N'dama, les premiers étant de loin les plus répandus. Les services officiels diffusent la race N'dama, plus précoce et de meilleur format que la race Baoulé. Les deux sont trypano-tolérantes, la race Baoulé étant cependant plus résistante et plus rustique. Leurs aptitudes laitières sont à peu près nulles (elles suffisent à peine à nourrir le veau).

Le troupeau de la zone est faible, de l'ordre de 10 000 têtes, et se trouve rassemblé dans les savanes du nord-est de la zone pour sa plus grande partie.

La politique du Service de l'Elevage est fondée sur la création de « noyaux d'élevage ». Elle a enregistré des succès et aussi des échecs dus, les uns aux mauvaises conditions sanitaires (péripneumonie), les autres à l'absence de garantie technique exigée des bénéficiaires (affectation à des personnes étrangères à la profession). Ces échecs ne mettent pas en cause le principe lui-même qui est appliqué avec succès en République Centrafricaine depuis plus de dix années.

La composition du noyau est au départ de :

— 1 taureau ;

— 19 génisses pleines en partie.

L'évolution naturelle de ce troupeau, aux termes de cinq et dix années, peut être prévue dans deux cas extrêmes :

— Cas favorable :

Fécondité	80 %
Mortalité des jeunes (1 an)	10 %
Mortalité des adultes	1 %

— Cas défavorable :

Fécondité	60 %
Mortalité des jeunes	20 %
Mortalité des adultes	2 %

Les ventes étant nulles, l'effectif s'établirait aux niveaux suivants :

	Cas favorable		Cas défavorable	
	5 ans	10 ans	5 ans	10 ans
Taureaux	2	4	1	2
Vaches	32	87	26	54
Jeunes 1 an	23	62	12	26
Jeunes 2 ans	18	51	10	22
Taurillons	7	20	4	9
Génisses	7	20	4	9
Bœufs	13	69	9	38
TOTAL	102	313	66	160

Le cas considéré ici comme favorable, correspond en fait à des résultats moyens pour des conditions normales d'alimentation et de protection sanitaire. Les modalités de l'intervention doivent cependant être prévues sur le cas le plus défavorable : le capital prêté par l'Etat devra en effet être remboursé sans mettre en cause la viabilité du troupeau.

Il apparait immédiatement que les reversements ne pourront commencer qu'à compter de la sixième année.

L'unité de gardiennage étant de l'ordre de la cinquantaine de têtes, il faut envisager une capitalisation importante de la part du bénéficiaire au cours des cinq premières années puis le maintien du troupeau sur la base de 26 vaches productives. Le noyau sera, dès lors susceptible de fournir à la vente, de la sixième à la dixième année, un minimum de 52 têtes au total (bouvillons de quatre ans, génisses ou vaches de réforme).

Le niveau des remboursements pourrait être fixé à 26 têtes, les 6 têtes supplémentaires représentant l'intérêt du capital prêté (20 têtes).

Cependant, plus que ce remboursement de conception bancaire, il semble intéressant de demander au bénéficiaire la fourniture, vers la huitième année, d'un noyau identique à celui qui lui avait été donné : 1 taureau et 19 génisses. Le prêt est alors consenti sans intérêt mais le système de distribution est entretenu.

Les nombreuses expériences déjà faites montrent que l'opération est délicate, les accidents nombreux, les risques d'épidémie importants. Il importe donc que toutes les garanties soient prises et par conséquent l'action confiée à un organisme responsable qui pourrait être une Société d'Etat s'appuyant sur le réseau des ranchs de multiplication.

Le schéma juridique devrait prévoir une copropriété du troupeau associant la Société d'Elevage et le bénéficiaire du noyau, la société se réservant le droit de retirer le troupeau en cas de mauvaise gestion. Ceci implique un contrôle serré et, en particulier, le marquage des animaux et le contrôle des ventes.

La distribution de noyaux d'élevage ne devrait être consentie qu'à des exploitants présentant des garanties :

— techniques : stage préalable, construction de parc de nuit, zone de pâturages favorable, facilité d'ab:euvement ;

— financières : dépôt à la Caisse de Crédit Agricole d'une somme représentant 10 à 20 % de la valeur du noyau, participation à une opération de développement (produit saisissable).

Le problème de l'élevage reste encore secondaire pour la région de Bouaké ; il n'en sera pas de même dans l'avenir où des surfaces importantes en jachères artificielles permettront d'en faire un centre d'embouche entre les régions du Nord, surpâturées, et les consommateurs du Sud.

Les distributions d'animaux, à partir du ranch de Toumodi, pourront débuter en 1968-1969 au rythme de vingt noyaux chaque année. L'opération pourrait être accélérée par une importation directe d'animaux présentant toutes les garanties sanitaires.

VI

LES PERSPECTIVES DE PRODUCTION DE LA ZONE ET LES COMPTES D'EXPLOITATION

Les interventions des Pouvoirs Publics ne touchent directement que les spéculations les plus importantes et qui s'inscrivent dans les circuits monétaires.

Il est cependant indispensable de tenter de prévoir l'évolution d'ensemble de la production. Les tableaux économiques sont établis comme la somme à l'année de référence (1963) des variations estimées des différentes spéculations, jusqu'en 1975. Ces spéculations sont naturellement mesurées par leur valeur monétaire au niveau producteur, prix 1963.

---

1 — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE 1963 A 1970

a) « L'agriculture vivrière »

La branche 1 groupe les produits vivriers (sauf les oléagineux), ceux de l'élevage, de la chasse et de la cueillette.

IGNAME

Cette production gardera encore longtemps ses caractères essentiels :

— base de l'alimentation ;

— auto-consommation largement dominante.

Cependant un courant de commercialisation existe déjà qui normalement doit croître avec le développement du salariat et l'organisation du commerce. Un léger déplacement de l'équilibre variétal, déjà perceptible, devrait se produire au profit du groupe des précoces dont la qualité est meilleure et les prix plus élevés.

Aucune action directe des Pouvoirs Publics n'a été proposée.

L'évolution prévue :

1963 : 4 025,5 millions de francs ;
1970 : 5 039,0 millions de francs,

suppose un taux moyen annuel de croissance de 3,3 %, soit légèrement supérieur au taux de croissance démographique.

AUTRES FECULENTS

Aucune intervention n'est envisagée sur ce groupe de produits dont le rôle dans l'alimentation est très secondaire. Seuls le manioc et la banane plantain sont susceptibles de profiter du développement urbain.

Le taux moyen annuel de croissance retenu, 3,2 %, soit :

1963 : 158,6 millions de francs ;
1970 : 197,2 millions de francs,

est donc assez élevé.

RIZ

Une double action dont le but est d'obtenir la satisfaction de la consommation nationale, rapidement croissante, a été proposée :

— action d'encadrement technique permettant d'améliorer les rendements à l'unité de surface et à l'usinage ;

— action commerciale permettant de garantir l'écoulement de la production et entraînant l'accroissement des surfaces cultivées.

Les éléments retenus sont les suivants :

1963 : 237,7 millions de francs ;

1970 : encadrée ..... 174,5 millions de francs
non encadrée .... 259,2 millions de francs

433,7 millions de francs

taux moyen annuel de croissance : 9,0 %.

Le taux de croissance est très élevé d'autant que la partie commercialisée dans le circuit industriel est évaluée sur la base de 17 francs le kilo de paddy alors que la partie traditionnelle est maintenue au prix de 25,8 F/kg observé durant la campagne 1962-1963.

MAIS

Le maïs fait l'objet d'une proposition d'intervention directe de l'Etat, orientée soit sur l'exportation de grains, soit sur l'approvisionnement d'une maïzerie hors zone.

L'évolution prévue est la suivante :

1963 : 150,5 millions de francs ;

1970 : encadrée ..... 98,7 millions de francs
non encadrée .... 141,6 millions de francs

240,3 millions de francs

Taux moyen annuel : 6,9 %.

La production encadrée représente 41 % de la production totale.

Les autres vivriers, qui rassemblent les divers condiments, les fruits, le vin de palme (ce dernier compte pour 43 % en valeur) ne semblent pas susceptibles d'offrir une expansion exceptionnelle. Le taux moyen annuel de croissance retenu, 2,6 %, est très légèrement supérieur au taux démographique et se traduit par les valeurs :

en 1963 : 952,1 millions de francs ;

en 1970 : 1 136,4 millions de francs.

ELEVAGE

La faiblesse de l'élevage et les freins, tant psychologiques que naturels qui s'opposent à son développement ont souvent été soulignés.

La consommation de viande suit par contre, très fidèlement, l'élévation du niveau de vie. Il est donc hautement probable que le milieu traditionnel tente d'accroître sa production en s'adressant d'abord aux volailles et au petit bétail. L'Etat portera son effort sur le gros bétail.

Il a été jugé possible de retenir dans ces conditions des taux de croissance relativement élevés (en valeur, millions de francs) :

	1963	1970	Taux moyen annuel
Basse-cour	124,8	171,0	4,6 %
Ruminants	248,4	342,5	4,7 %

La production de la chasse a été jugée stationnaire.

***

La valeur brute de la production de la branche 1 s'établit donc :

en 1963 : à 6 287,6 millions de francs ;
en 1970 : à 7 994,0 millions de francs,

soit un taux de croissance annuel moyen de 3,5 %.

Ce taux peut être admis comme relativement élevé eu égard au rôle dominant joué par les produits d'autoconsommation dans cette branche.

b) « L'agriculture industrielle et d'exportation »

Cette branche comprend les produits industriels et d'exportation ainsi que la totalité des oléagineux.

OLEAGINEUX

La seule action prévue sur ce groupe de produits intéresse l'arachide, les autres étant essentiellement des produits de cueillette.

Valeur en millions de francs	1963	1970	Taux
Arachide	177,1	339,2	9,7 %
Autres oléagineux	131,1	157,0	2,6 %

La production d'arachide encadrée (évaluée au prix de 20 francs le kg de coques sèches, alors que la production traditionnelle est encore évaluée à 25,3 francs) représente près de 57 % de la production totale. Il faut remarquer que, dans ces conditions, la commercialisation officielle ne saurait porter sur la totalité de la production encadrée, l'auto-consommation et les circuits locaux en absorbant encore une partie importante.

LE CAFE

Il est pratiquement impossible de prévoir le devenir du café, déterminé par le complexe « facteurs naturels-niveau des cours ». Ce dernier agit à la fois sur l'importance des nouvelles plantations (c'est probablement encore le cas des hauts cours de 1964-1965) et celle des surfaces réellement récoltées.

La production a été admise sensiblement au même niveau en 1970 qu'en 1963, le vieillissement d'une partie de la caféière étant supposé compensé par les extensions de la période 1958-1965.

LE CACAO

La spéculation cacaoyère est en extension dans la partie sud de la zone depuis 1960. Cette extension (assez mal saisie par l'enquête) doublée de l'intervention proposée devrait provoquer un accroissement important de production qui a été évalué entre 1 800 et 1 900 tonnes.

La valeur de la production (67 F/kg) devient donc :
1963 : 174,2 millions de francs ;
1970 : 294,8 millions de francs,
taux moyen de croissance annuel : 7,8 %.

LE COTON ALLEN

Le coton Allen est en passe de devenir une des principales richesses de la savane. Un programme ambitieux, mais semble-t-il réalisable, a été proposé.

S'agissant d'une spéculation pratiquement nouvelle en 1963, l'établissement d'un taux de croissance n'a pas grande signification.

La valeur de la production atteint 402 millions de francs en 1970 sur la base de 33 500 francs la tonne de coton-graine.

LE TABAC

La production de tabac est, et restera probablement longtemps dominée par la préparation artisanale. Le tabac industriel n'est prévu que pour 700 tonnes en 1970, soit une valeur de 42 millions de francs (feuilles sèches).

La production d'ensemble suit en fait l'évolution du nombre des consommateurs et passe à 169 millions de francs (il faut signaler que le tabac traditionnel est considéré en poudre pour sa plus grande partie au stade producteur, englobant donc une valeur ajoutée importante due à cette préparation à la ferme).

La valeur brute de la production de la branche 2 s'établit alors :

en 1963 : 1 824,1 millions de francs ;
en 1970 : 2 661,3 millions de francs,

taux moyen annuel : 5,5 %.

c) Les « achats intermédiaires »

SEMENCES

L'agriculture traditionnelle en utilisera, en 1970, environ pour 900 millions de francs. Elles seront toujours pour la plus grande partie auto-produites.

ENGRAIS

La consommation des engrais minéraux prévisible pour 1970 serait la suivante :

Coton	2 300 t
Riz	100 t
Tabac	120 t
Maïs	250 t
Maraichage	30 t
Cacao	1 850 t
Opérations industrielles	1 200 t
Administration	250 t
	6 100 t

représentant environ une dépense de 150 millions.

INSECTICIDES

La consommation de produits chimiques pour la protection phytosanitaire en 1970 sera principalement orientée sur :

— le coton Allen : endrin, D.D.T., H.E.H. ;

— le cacao : bridane ;

— le maraichage : insecticides divers, fongicides à base de cuivre et de zinc, nématocides.

Pour des valeurs prévisibles de :

	Millions de francs
Coton Allen (1)	65
Cacao	15
Opérations industrielles	25
Maraichage	5
Administration	1,4
	111,4

OUTILLAGES DIVERS

La valeur de l'outillage utilisé (machette, houe...) ne subira pas de variation importante : 94 millions ont été inscrits pour l'année 1970.

ENERGIE

L'énergie consommée par l'agriculture passera de 82 à 109 millions.

(1) Les coûts de traitement du cotonnier Allen seront certainement réduits dans de fortes proportions par l'amélioration progressive du matériel et l'extension de la méthode des « avertissements ».

2 — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE 1971 A 1975

Les prévisions, moins immédiates que celles de la période précédente, sont celles d'un quinquennat de transition entre la poursuite des interventions dites « classiques » fondées essentiellement sur un accroissement de l'effort individuel et le début d'une politique d'investissements importants débouchant sur l'utilisation de sources d'énergie nouvelles : moteur, animal.

L'évolution retenue est ici aussi un compromis entre les répercussions probables de l'intervention des Pouvoirs Publics, le développement des échanges, et l'évolution naturelle de la production.

a) « L'agriculture vivrière »

IGNAME

Le taux retenu est légèrement inférieur au croit démographique : 2 % contre 2,2 %.

La proportion croissante des céréales dans l'alimentation urbaine et la diminution des pertes due à de meilleurs circuits de commercialisation (il s'agit en effet ici de production brute) sont à la base de cette évaluation.

La valeur de la production serait donc :

en 1970 : 5 039 millions de francs ;
en 1975 : 5 563 millions de francs.

MANIOC

L'installation d'une usine de traitement du manioc a été retenue, d'une capacité de 25 000 tonnes de produits transformés (fécule, produits alimentaires) achetant pour 240 millions de francs de racines.

Cette production s'ajoute à celle du manioc traditionnel, aliment de secours dans les campagnes et base d'un commerce relativement important dans les villes.

La production totale est évaluée en 1975 à 383 millions.

RIZ

L'intérêt national consistant à satisfaire une consommation rapidement croissante et les avantages techniques de cette céréale, dont la culture est facilement mécanisable (sous sa forme pluviale) ont permis d'admettre un taux global de croissance assez élevé :

Valeur 1970 : 433,7 millions de francs ;
Valeur 1975 : 522,9 millions de francs ;

Taux annuel : 3,3 %.

Les prix étant supposés homogénéisés, les circuits traditionnels s'étent alignés sur le circuit « officiel » à 17 francs le kg de paddy, la croissance moyenne annuelle de la production réelle s'élève à 9 %.

MAIS

Cette autre céréale peut aussi être largement servie par le progrès technique, par la diffusion tant d'hybrides industriels que de matériel aratoire tracté.

Le problème des débouchés et des prix provoquera peut-être certaines difficultés, les marchés intérieurs et extérieurs étant peu ouverts. L'alimentation des animaux cependant offrira sur place des débouchés de plus en plus importants.

Les éléments retenus sont les suivants :

1970 : 240,3 millions de francs ;
1975 : 513,8 millions de francs ; Taux : 15,9 %

Quoique exceptionnel, un tel taux de croissance semble réalisable car, d'une part, les conditions techniques de production seront en grande partie nouvelles, et d'autre part, la consommation de maïs est étroitement liée à l'élévation du niveau de vie après transformation en viande.

POMME DE TERRE

Les progrès récents réalisés dans la mise au point des techniques appropriées à cette spéculation avec des variétés nouvelles importées laissent augurer son développement rapide lorsque les recherches seront plus avancées.

Il est cependant probable qu'elle sera encore en 1975 un article de luxe destiné à une clientèle aisée, produite par des exploitations spécialisées (une irrigation d'appoint sera certainement nécessaire).

Les chiffres de production retenus sont cependant relativement élevés : 12 500 tonnes (soit 830 ha sur la base de 15 t/ha) et une valeur de 375 millions de francs.

ELEVAGE

La croissance de la production de viande peut être supposée très forte. La production de volaille sera spontanément accrue par les cultivateurs tant pour leur consommation propre que pour la vente, et celle des bovins bénéficiera d'une importante intervention des Pouvoirs Publics.

Les éléments retenus sont les suivants :

	1970	1975	Taux
Basse-cour	171,0	390,7	18 %
Ruminants	342,5	523,7	8,8 %

valeurs qui correspondent à des productions de :

Volailles : 2 400 tonnes de viande ;
Bovins : 3 800 tonnes de viande.

TOMATE INDUSTRIELLE

Les productions de tomate, de piment et de gombo, pour la conserverie ont été prévues pour les valeurs de :

Tomate : 80 millions de francs ;
Piment : 30 millions de francs ;
Gombo : 50 millions de francs.

AUTRES PRODUITS

L'évolution en valeur des autres produits :

1970 : 1 620,5 millions de francs ;
1975 : 1 784,9 millions de francs ;

Taux annuel : 1,9 %,

prévoit une légère baisse relative.

***

La valeur brute de la production de la branche 1 :

1970 : 7 994 millions de francs ;
1975 : 10 217 millions de francs ;

Taux annuel : 5 %,

montre que, même dans cette branche, le cercle est brisé et le taux de croissance, largement supérieur au taux démographique.

b) « L'agriculture industrielle et d'exportation »

ARACHIDE

La production est supposée fortement croissante tant du fait des possibilités de mécanisation que des prix actuellement pratiqués. Il est cependant certain que le développement exagéré de cette culture poserait d'une part, des problèmes d'ordre politique vis-à-vis des Etats du Nord, et d'autre part, des difficultés d'écoulement.

Le taux de croissance retenu :

1970 : 339,2 millions de francs ;
1975 : 726,0 millions de francs ;

Taux annuel : 16,4 %.

peut dans ces conditions être susceptible d'une révision en baisse.

CAFE

La production est toujours supposée constante en valeur.

CACAO

Un accroissement important est prévu grâce aux opérations d'encadrement et à la diffusion de variétés plus productives.

1970 : 294,8 millions de francs ;
1975 : 383,0 millions de francs ;

Taux annuel : 5,4 %.

COTON ALLEN

L'accroissement de production, tant du fait de l'extension des surfaces que de l'amélioration des rendements est considérable. Les éléments retenus expriment ces possibilités.

1970 : 402 millions de francs ;
1975 : 851,4 millions de francs ;

Taux annuel : 16,2 %.

TABAC

La production de tabac industriel ne saurait atteindre des niveaux élevés très rapidement. Elle est envisagée au niveau de 2 600 tonnes pour 1975, soit une valeur producteur de 156 millions de francs.

Cette spéculation reste cependant importante du fait de la persistance de l'utilisation artisanale.

L'évolution :

1970 : 169 millions de francs ;
1975 : 299,2 millions de francs ;

Taux : 12,1 %,

présente une croissance moyennement rapide pour une spéculation fortement encadrée.

COCOTIER

La production est encore insignifiante en 1975 et ne s'élève qu'à 12 millions de francs.

CANNE A SUCRE

La canne à sucre, dont l'installation est encore aléatoire dans la zone, apporte 540 millions à la croissance de cette branche.

⁂

La croissance de la branche 2 reste au total exceptionnelle :

1970 : 2 661,3 millions de francs ;
1975 : 4 269,5 millions de francs,

soit un taux de croissance annuel moyen de 10 % environ.

c) Les « achats intermédiaires »

SEMENCES

Elles resteront essentiellement auto-produites.

ENGRAIS-INSECTICIDES

La consommation d'engrais et d'insecticides devrait suivre une progression plus que proportionnelle par rapport à celle de la production :

(en millions de F C.F.A.)

	1970	1975	Taux
Engrais	149,0	468,2	12,5 %
Insecticides (1)	111,4	199,9	11,2 %

OUTILLAGE DIVERS

Le gros outillage utilisé par l'opération de défrichement a été considéré comme un investissement public. Dans les achats des entreprises agricoles n'intervient que le petit outillage. Sa valeur en 1975 restera encore faible : 116 millions.

ENERGIE

Les opérations industrielles provoquent une très forte croissance de la demande d'énergie. Elle passe de 109 millions en 1970 à 604 millions en 1975.

(1) Insecticides + fongicides + nématocides.

LES COMPTES D'EXPLOITATION DU SECTEUR PRIMAIRE
(en millions de F. CFA)

SECTEUR	BRANCHE 1			BRANCHE 2			BRANCHE 3			BRANCHE 4		
	Agriculture non industrielle			Agriculture industrielle et d'exploitation			Exploitation forestière			Pêche		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS												
1. Agriculture vivrière, élevage	712,3	901,1	986,1	15,9	17,5	24,0	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	—	—	—	81,0	108,0	600,0	0,7	0,9	3,9	—	—	—
10. Activité extractive, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,4	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	72,6	179,5	5,0	76,4	288,7	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	—	44,2	42,1	111,4	155,7	—	—	—	—	—	—
15. Industries du bois	2,0	2,5	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Autres industries mécaniques et électriques	67,7	74,0	85,0	17,0	20,0	23,0	1,3	1,7	7,4	0,4	0,4	0,5
18. Industries textiles	—	—	—	1,5	11,0	20,0	—	—	—	2,0	2,3	2,8
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	0,2	0,3	1,3	—	—	—
22. Produits industriels divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23. Bâtiments et travaux publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Transports et auxiliaires	—	—	—	—	—	—	1,7	2,2	9,6	—	—	—
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Autres services	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,5	—	—	—
TOTAL ACHATS	782,0	1.050,2	1.297,8	162,5	344,3	1.111,4	4,1	5,3	23,1	2,4	2,7	3,3
2° VALEUR AJOUTEE												
Salaires et avantages	—	—	—	425,0	615,0	960,0	2,0	2,6	11,4	—	—	—
Impôts indirects	—	—	—	—	— 95,0	— 118,7	0,8	1,1	4,8	—	—	—
Solde	5.505,6	6.943,8	8.919,2	1.236,6	1.797,0	2.316,8	2,3	3,0	13,1	37,1	41,9	51,7
TOTAL VALEUR AJOUTEE	5.505,6	6.943,8	8.919,2	1.661,6	2.317,0	3.158,1	5,1	6,7	29,3	37,1	41,9	51,7
TOTAL PRODUCTION	6.287,6	7.994,0	10.217,0	1.824,1	2.661,3	4.269,5	9,2	12,0	52,4	39,5	44,6	55,0

— B —

LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

INTRODUCTION

Ce chapitre traite de l'ensemble des branches du secteur secondaire (artisanat inclus).

Sa présentation est classique : les activités à l'intérieur de chaque branche seront examinées et les objectifs de production fixés en fonction des « Perspectives de Développement » et des possibilités de la région. L'évolution entre 1963 et 1975 du compte d'exploitation de chaque activité sera présentée. Les prévisions concernant l'emploi et les investissements seront récapitulées en fin d'analyse.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de consacrer un chapitre particulier aux investissements de l'Etat. Ceux-ci seront appréhendés par la destination des réalisations des différentes branches de production.

Le dernier paragraphe récapitule l'ensemble des propositions chiffrées et donne par branche l'importance des accroissements projetés, sur la base des prix 1963.

I

LES PROPOSITIONS PAR BRANCHE DE PRODUCTION

1. TRAVAIL DES GRAINS ET FARINES (BRANCHE 5)

a) Boulangerie et panification industrielle

En 1963, la production totale atteint 3 700 tonnes valant 163,4 millions de F C.F.A. Une production de 9 200 tonnes en 1970 et 13 400 tonnes en 1975 a été prévue, pour la consommation régionale.

Cette production se décompose ainsi :

(En tonnes)

	1963	1970	1975
Panification industrielle	—	3.000	5.000
Boulangerie moderne	2.700	4.500	5.700
Boulangerie artisanale	1.000	1.700	2.700
TOTAL	3.700	9.200	13.400

Les entreprises actuelles au nombre de six entreprises modernes et douze artisanales semblent travailler à pleine capacité, il sera donc nécessaire de créer :

— une unité de panification industrielle en 1970 et de prévoir une extension de cette unité pour 1975 ;

— trois boulangeries modernes en 1970, puis deux autres pour 1975 (unités de 500 tonnes environ) ;

— d'augmenter la production des six entreprises actuelles (300 tonnes) ;

— de favoriser le secteur artisanal en l'aidant à se moderniser et à s'agrandir. Il devrait alors absorber l'augmentation de production prévue pour 1970. Pour 1975, cinq à six unités nouvelles de 200 tonnes seront nécessaires.

Nombre d'entreprises

	1963	1970	1975
Panification industrielle		Création 1 U	Extension 1 U
Boulangerie moderne	6 U	Création 3 U Extension 6 U	Création 2 U Extension 3 U
Boulangerie artisanale	12 U	Extension 12 U	Création 5 à 6 U

Les emplois

	1963	1970	1975
Panification industrielle	—	100	140
Boulangerie moderne .	95	158	200
Boulangerie artisanale	36	65	115
TOTAL	131	323	455

b) Décorticage

Le décorticage industriel. — La totalité de la production de riz était jusqu'en 1963 décortiquée « manuellement » soit par les femmes pour la partie autoconsommée, soit par des artisans pour la partie commercialisée. Une unité de décorticage existe à Bouaké, mais n'a jamais fonctionné. Outre cette unité et compte tenu des propositions de développement de la riziculture, il sera nécessaire d'implanter une nouvelle unité pour 1970 et une autre pour 1975.

Ainsi en 1970, 6 000 tonnes de paddy pourront prendre le circuit moderne de décorticage et 10 000 tonnes en 1975.

L'unité existante devrait traiter le riz amené en petites quantités par les paysans non « encadrés » et serait donc affectée au « décorticage non industriel ».

Le décorticage artisanal. — La production traitée artisanalement (riz et maïs) est estimée à 10 000 tonnes en 1963. Ce volume passera à 12 000 tonnes en 1970 et à 18 000 tonnes en 1975.

Les entreprises artisanales formées essentiellement par des femmes, ne comportent pas de salarié.

Nombre d'entreprises

	1963	1970	1975
Décorticage industriel	—	2	3
Décorticage artisanal (1)	42	50	75
TOTAL	42	52	78

(1) Nombre d'artisans (partie commercialisée)

Les emplois

	1963	1970	1975
Décorticage industriel	—	35	45
Décorticage artisanal	42	50	75
TOTAL	42	85	120

c) Biscuiterie

En fin de période, c'est-à-dire pour 1975, trois unités de production ont été prévues produisant chacune 500 tonnes. La valeur de la production serait de l'ordre de 330 millions.

Les trois unités de production occuperont 70 personnes.

d) Beignets - poudres et autres produits préparés

Il a été prévu que cette activité, spécifiquement féminine, prendra une légère extension durant la première période puis diminuera sensiblement durant le quinquennat 70-75.

Près de 1 000 femmes, principalement en milieu urbain et semi-urbain, se chargent de cet artisanat qui procure un revenu net de l'ordre de 160 000 à 200 000 F par an.

Alors qu'en 1963, le secteur artisanal produisait deux fois plus que le secteur moderne la situation s'inverse dès 1970, et en 1975 le secteur moderne produira environ deux fois plus que le secteur artisanal.

Au total, durant la première période, le taux annuel de croissance de la production est de 10,7 % et passe pour le quinquennat suivant à : 10,3 %.

BRANCHE 5. — Travail des grains et farines.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Product. en t	Invest. (3)	Emplois	Product. en t	Invest. (3)	Emplois	Product. en t
I. Secteur Moderne								
Boulangerie européenne ...	95	2.700	25	158	4.500	20	200	5.700
Panification industrielle	—	—	150	100	3.000	70	140	5.000
Décorticage riz	—	—	62	35	*10.000(1)	5	45	10.000(1)
Biscuiterie	—	—	—	—	—	80	70	1.500
TOTAL	95	2.700	237	293	17.500	175	455	22.200
II. Secteur Artisanal								
Boulangerie artisanale	36	1.000	1	65	1.700	1	115	2.700
Décorticage grains	42	10.000(2)	2	50	12.000(2)	2	75	18.000(2)
Beignets, poudres, pâtes manioc	750	450	0,2	900	530	0,2	900	510
TOTAL	828	11.450	3,2	1.015	14.230	3,2	1.090	21.210
TOTAL GENERAL .	923	14.150	240,2	1.308	31.730	178,2	1.545	43.410

(1) Paddy.

(2) Paddy et grains secs.

(3) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.

* Capacité de production.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 5)

(en millions de F C.F.A.)

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 5)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE			ARTISANAT			MODERNE		MODERNE		ARTISANAT			ARTISANAT			MOD.	
	Boulangerie européenne			Boulangerie artisanale			Panification industrielle		Décorticage riz		Décorticage grains			Beignets, poudres, pâtes de manioc			Biscuiterie	
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1970	1975	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1975	1963
1° ACHATS																		
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	152,1	176,6	85,0	100,0	150,0	41,2	50,1	49,8	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	69,9	116,5	148,6	20,6	33,7	52,6	86,4	144,0	—	—	—	—	—	2,2	2,6	2,6	51,9	69,9
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	4,5	7,5	9,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,7	4,5
9. Energie, eau	3,4	5,7	7,2	0,7	1,2	1,8	8,7	14,5	0,4	0,4	5,2	6,1	9,2	2,2	3,8	4,2	2,4	3,4
10. Activités extractrives, sel, soufre	0,3	0,5	0,6	—	—	—	0,3	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	1,6	2,7	3,4	—	—	—	0,9	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	1,6
17. Autres industries mécaniques et électriques	0,9	1,5	1,9	—	—	—	1,0	1,0	1,7	2,0	—	—	—	—	—	—	1,5	0,9
18. Industries textiles	—	—	—	—	—	—	—	—	10,9	13,7	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—
22. Produits industriels divers	—	—	—	—	—	—	0,2	0,4	—	—	—	—	—	0,2	0,2	0,2	45,0	—
23. Bâtiment et travaux publics	1,3	2,2	2,8	—	—	—	0,6	0,6	0,5	0,6	—	—	—	—	—	—	—	1,3
24. Transports et auxiliaires	0,7	1,2	1,5	—	—	—	2,0	3,4	—	—	—	—	—	0,7	0,8	0,8	—	0,7
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	0,8	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Autres services	0,4	0,7	0,9	—	—	—	0,2	0,2	0,3	0,4	—	—	—	—	—	—	2,0	0,4
TOTAL ACHATS	83,0	138,5	176,5	21,3	34,9	54,4	101,1	167,2	165,9	193,7	90,2	106,1	159,2	46,5	57,5	57,6	115,0	83,0
2° VALEUR AJOUTEE																		
Salaires et avantages	23,5	39,2	50,0	2,9	4,8	7,4	21,0	27,0	8,5	10,0	—	—	—	—	—	—	30,0	23,5
Impôts indirects	2,1	3,5	4,5	0,2	0,3	0,5	0,3	0,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	4,0	5,1	5,1	42,8	2,1
Solde	9,0	14,8	19,0	21,4	35,0	54,7	9,6	25,0	6,4	6,1	11,6	13,7	20,4	147,5	178,9	174,1	142,2	9,0
TOTAL VALEUR AJOUTEE	34,6	57,5	73,5	24,5	40,1	62,6	30,9	52,8	15,1	16,3	11,8	13,9	20,8	151,5	184,0	179,2	215,0	34,6
TOTAL PRODUCTION	117,6	196,0	250,0	45,8	75,0	117,0	132,0	220,0	181,0	210,0	102,0	120,0	180,0	198,0	241,5	236,8	330,0	117,6
Emplois	95	158	200	36	65	115	100	140	35	45	42	50	75	750	900	900	70	95
Investissements en millions de F CFA (3)	25	20		1	1		150	70	62	5	2	2		0,2	0,2		80	
Capacité de production, en tonnes	2.700	4.500	5.700	1.000	1.700	2.700	3.000	5.000	10.000 (1)	10.000 (1)	10.000 (2)	12.000 (2)	18.000 (2)	450	530	510	1.500	2.700

(1) Paddy.
(2) Grains secs.
(3) Investissements totaux de la période.

ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 5)
lions de F C.F.A.)

ARTISANAT			ARTISANAT			MOD.	MODERNE			ARTISANAT			TOTAL GENERAL		
Décorticage grains			Beignets, poudres, pâtes de manioc			Biscuiterie	Total			Total					
1963	1970	1975	1963	1970	1975	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
85,0	100,0	150,0	41,2	50,1	49,8	—	—	152,1	176,6	126,2	150,1	199,8	126,2	302,2	376,4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2,2	2,6	2,6	51,9	69,9	202,9	344,5	22,8	36,3	55,2	92,7	239,2	399,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	2,7	4,5	7,5	12,3	—	—	—	4,5	7,5	12,3
5,2	6,1	9,2	2,2	3,8	4,2	2,4	3,4	14,8	24,5	8,1	11,1	15,2	11,5	25,9	39,7
—	—	—	—	—	—	—	0,3	0,8	1,2	—	—	—	0,3	0,8	1,2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	0,5	1,6	3,6	5,4	—	—	—	1,6	3,6	5,4
—	—	—	—	—	—	1,5	0,9	4,2	6,4	—	—	—	0,9	4,2	6,4
—	—	—	—	—	—	—	—	10,9	13,7	—	—	—	—	10,9	13,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	3,0	—	—	—	—	—	3,0
—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	6,0	—	—	—	—	—	6,0
—	—	—	0,2	0,2	0,2	45,0	—	0,2	45,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	45,6
—	—	—	—	—	—	—	1,3	3,3	4,0	—	—	—	1,3	3,3	4,0
—	—	—	0,7	0,8	0,8	—	0,7	3,2	4,9	0,7	0,8	0,8	1,4	4,0	5,7
—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	1,0	—	—	—	—	0,8	1,0
—	—	—	—	—	—	2,0	0,4	1,2	3,5	—	—	—	0,4	1,2	3,5
90,2	106,1	159,2	46,5	57,5	57,6	115,0	83,0	405,5	652,4	158,0	198,5	271,2	241,0	604,0	923,6
—	—	—	—	—	—	30,0	23,5	68,7	117,0	2,9	4,8	7,4	26,4	73,5	124,4
0,2	0,2	0,4	4,0	5,1	5,1	42,8	2,1	4,0	48,3	4,4	5,6	6,0	6,5	9,6	54,3
11,6	13,7	20,4	147,5	178,9	174,1	142,2	9,0	30,8	192,3	180,5	227,6	249,2	189,5	258,4	441,5
11,8	13,9	20,8	151,5	184,0	179,2	215,0	34,6	103,5	357,6	187,8	238,0	262,6	222,4	341,5	620,2
102,0	120,0	180,0	198,0	241,5	236,8	330,0	117,6	509,0	1.010,0	345,8	436,5	533,8	463,4	945,5	1.543,8
42	50	75	750	900	900	70	95	293	455	828	1.015	1.090	923	1.308	1.545
	2	2		0,2	0,2	80		237	175		3,2	3,2		240,2	178,2
10.000 (2)	12.000 (2)	18.000 (2)	450	530	510	1.500	2.700	17.500	22.200	11.450	14.230	21.210	14.150	31.730	43.410

2. CONSERVERIE - THE - CAFE - CACAO (BRANCHE 6)

Cette branche n'est pas représentée en 1963. Dès 1970, une conserverie de tomates peut être implantée dans la région de Béouml. Réalisant 1 000 tonnes de concentré de tomate, une production de 5 000 tonnes de tomates fraiches est à prévoir ; les conditions climatiques doivent permettre deux récoltes par an.

Du point de vue de l'emploi, il faut prévoir l'utilisation d'une centaine de saisonniers, occupés durant trois mois environ.

Un doublement de capacité est envisagé pour 1975. Aucune difficulté particulière ne devrait entraver ce projet, la consommation ultérieure justifiant amplement la masse des investissements : 50 millions en 1968 et 50 millions en 1973.

BRANCHE 6. — Conserveries, thé, café, cacao.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
Secteur Moderne								
Conserverie tomate	—	—	50	35	1.000	50	70	2.000
TOTAL	—	—	50	35	1.000	50	70	2.000

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 6) (en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE	
	Conserverie tomate	
	1970	1975
1° ACHATS		
1. Agriculture vivrière, élevage	40,0	80,0
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—
3. Exploitation forestière	—	—
4. Pêche	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—
7. Boissons, glace	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—
9. Energie, eau	2,0	4,0
10. Activités extractives, sel, soufre	0,2	0,4
11. Première transformation des métaux	—	—
12. Matériaux de construction	—	—
13. Engrais	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	—
15. Industries du bois	1,0	2,0
16. Montage et réparation de véhicules	0,2	0,4
17. Autres industries mécaniques et électriques	20,0	40,0
18. Industries textiles	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—
20. Corps gras autres que beurre	0,1	0,2
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—
22. Produits industriels divers	1,5	3,0
23. Bâtiment et travaux publics	0,2	0,4
24. Transports et auxiliaires	—	—
25. Loyers	—	—
26. Autres services	0,5	1,0
TOTAL ACHATS	65,7	131,4
2° VALEUR AJOUTEE		
Salaires et avantages	8,0	16,0
Impôts indirects	10,0	20,0
Solde	16,3	32,6
TOTAL VALEUR AJOUTEE	34,3	68,6
TOTAL PRODUCTION	100,0	200,0
Emplois	35	70
Investissements, en millions de F CFA (1)	50	50
Capacité de production, en tonnes	1.000	2.000

(1) Investissements totaux de la période.

3. BOISSONS - GLACE (BRANCHE 7)

L'usine de Bouaké d'embouteillage de bière, de fabrication de boissons gazeuses et de glace fournit une production de 109 millions de F C.F.A.

L'extension du marché de consommation au Centre et au Nord du pays nécessite la création d'une brasserie à Bouaké permettant d'accroitre d'ici 1970 la production de 50 000 hl (cette augmentation concernerait principalement la bière et les boissons gazeuses diverses non alcoolisées).

Les bâtiments et installations seront prévus de telle sorte qu'un doublement de production puisse être absorbé dans le courant du quinquennat 70-75, les entreprises de boissons devant satisfaire parallèlement les besoins locaux en glace.

L'artisanat est faiblement représenté ; quelques boissons à base de citrons et de gingembre sont proposées aux consommateurs sur les marchés locaux. A partir de 1970, cette activité devrait décroître au profit des boissons plus élaborées.

Globalement le taux de croissance de la production totale durant la première période est de 10,5 %. Il passera à 13,8 % en 1970-1975.

BRANCHE 7. — Boissons, glace.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Product. (t)
I. Secteur Moderne								
Bière, boissons, glace	40	3.696	420	70	11.993	150	150	19.994
TOTAL	40	3.696	420	70	11.993	150	150	19.994
II. Secteur Artisanal								
Boissons diverses	144	4	—	220	7	—	200	6
TOTAL	144	4	—	220	7	—	200	6
TOTAL GENERAL .	184	3.700	420	290	12.000	150	350	20.000

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 7)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE			ARTISANAT			TOTAL		
	Bières, boissons, glace			Boissons diverses					
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS									
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	0,8	1,5	1,2	0,8	1,5	1,2
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	3,6	7,1	—	—	—	—	3,6	7,1
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	3,0	6,0	—	—	—	—	3,0	6,0
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	0,2	20,8	40,8	0,2	0,3	0,2	0,4	21,1	41,0
8. Autres industries alimentaires, tabac	3,2	12,5	24,2	0,6	1,0	0,9	3,8	13,5	25,1
9. Energie, eau	1,2	9,2	18,0	—	—	—	1,2	9,2	18,0
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	0,5	1,8	3,6	—	—	—	0,5	1,8	3,6
15. Industries du bois	0,6	1,2	2,4	—	—	—	0,6	1,2	2,4
16. Montage et réparation de véhicules	0,7	1,7	3,3	—	—	—	0,7	1,7	3,3
17. Autres industries mécaniques et électriques	2,7	10,8	21,0	—	—	—	2,7	10,8	21,0
18. Industries textiles	0,2	0,4	0,7	—	—	—	0,2	0,4	0,7
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	0,5	1,0	1,9	—	—	—	0,5	1,0	1,9
22. Produits industriels divers	5,7	4,2	8,0	—	—	—	5,7	4,2	8,0
23. Bâtiment et travaux publics	0,8	1,2	2,3	—	—	—	0,8	1,2	2,3
24. Transports et auxiliaires	0,4	1,0	1,9	—	—	—	0,4	1,0	1,9
25. Loyers	0,2	1,0	1,0	—	—	—	0,2	1,0	1,0
26. Autres services	3,8	8,0	15,7	—	—	—	3,8	8,0	15,7
TOTAL ACHATS	20,7	81,4	157,9	1,6	2,8	2,3	22,3	84,2	160,2
2° VALEUR AJOUTEE									
Salaires et avantages	22,0	24,0	47,0	—	—	—	22,0	24,0	47,0
Impôts indirects	20,0	42,5	83,0	0,2	0,3	0,2	20,2	42,8	83,2
Solde	46,3	72,1	142,1	2,5	4,4	3,5	48,8	76,5	145,6
TOTAL VALEUR AJOUTEE	88,3	138,6	272,1	2,7	4,7	3,7	91,0	143,3	275,8
TOTAL PRODUCTION	109,0	220,0	430,0	4,3	7,5	6,0	113,3	227,5	436,0
Emplois	40	70	150	144	220	200	184	290	350
Investissements, en millions de F CFA (2)	420		150	—		—	420		150
Capacité de production, en hectolitres	35.000 + 15 t/j (1)	85.000	135.000	40	70	60	—	—	—

(1) 15 t/j = 15 tonnes/jours de glace.
(2) Investissements totaux de la période.

4. AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES-TABAC (BRANCHE 8).

a) Laiterie - yaourt

Les propositions concernant l'élevage et la production de lait ont été signalées précédemment. Néanmoins, cette production de lait commercialisable est trop aléatoire pour qu'une politique de diminution des importations soit envisageable dans les années futures.

Les chiffres de 1963 et 1970 concernent essentiellement les fabrications de yaourts et autres produits similaires à base de lait reconstitué. Mais dès 1975, nous avons envisagé la création d'une usine de lait reconstitué et conditionné en bouteilles ou tétraèdres (carton paraffiné). Cette unité de production d'une capacité de 4 à 5 000 tonnes (équivalent « lait frais ») nécessite un investissement de l'ordre de 60 millions.

Cette usine devrait prévoir le traitement du lait produit localement par les noyaux d'élevage. Son lieu d'implantation ne peut être que Bouaké.

b) Confiserie

Il s'agit d'une activité secondaire, liée aux boulangeries et pâtisseries.

c) Tabac

Les différents rapports et documents ont insisté sur les possibilités de la région quant à la production de tabac.

L'usine actuelle d'une capacité de 2 100 tonnes devra s'agrandir pour pouvoir absorber la production de 5 à 6 000 tonnes.

d) Sucrerie

Depuis quelques années, de nombreuses études et des essais divers ont été effectués en vue d'implanter la culture de la canne à sucre. La région de Bouaké, et principalement les plaines situées en bordure du Bandama semblent favorables. Dans cette perspective, il a été prévu la mise en place de deux sucreries d'une capacité de 10 000 tonnes de sucre cristallisé chacune.

Un investissement de 3 250 millions a été inscrit.

e) Produits tirés du manioc

Fécule de manioc

Les possibilités d'exportation de fécule de manioc semblent assez largement ouvertes. D'autre part, une entreprise possédant déjà une expérience dans un autre pays africain envisage de s'implanter en Côte d'Ivoire.

Dans cette perspective, une unité de production de 20 000 tonnes a été prévu pour 1975. Cette unité pourrait s'installer aux environs de Dimbokro où elle trouverait un ensemble de conditions favorables (eau, énergie, chemin de fer, cultures déjà pratiquées, prix avantageux par rapport à la Basse-Côte).

La production atteindrait une valeur de 400 millions de F C.F.A. ; elle nécessite un investissement de l'ordre de 250 millions de F C.F.A.

Les emplois ouverts seraient de 250 postes environ.

Manioc alimentaire (Manioca)

Une partie de la production de fécule (environ 15 %) sera utilisée pour la fabrication d'un produit alimentaire. Les études se poursuivent, mais les essais déjà effectués ayant laissé entrevoir des perspectives favorables, une production de 5 000 tonnes de « Manioca » a été inscrite pour 1975, représentant une valeur de 500 millions de F C.F.A.

L'investissement est réduit ; il se monte à 50 millions de F C.F.A.

⁂

Le taux de croissance prévu, touchant la production est de 10,6 % de 1963 à 1970 et passera à 13,1 % pendant le quinquennat suivant.

BRANCHE 8. — Autres industries alimentaires, tabac.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
Secteur Moderne								
Laiterie, yaourt	7	200 (2)	10	17	2.000 (2)	60	27	5.000 (2)
Confiserie	4	1	0,2	5	1,3	0,5	7	1,8
Tabac	165	2.100	100	265	4.000	100	315	5.450
Sucrerie	—	—	—	—	—	3.250	300	20.000
Fécule manioc	—	—	—	—	—	300	250	20.000
Manioc alimentation	—	—	—	—	—	50	50	5.000
TOTAL	176	2.301	110,2	287	6.001,3	3.760,5	949	55.451,8

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.
(2) Equivalent « lait frais ».

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 8)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE												TOTAL		
	Laiterie, yaourt			Confiserie			Tabac			Sucrerie	Fécule manioc	Manioc alimentaire			
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1975	1975	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS															
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	240,0	—	—	—	240,0
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	141,2	309,8	433,7	540,0	—	—	141,2	309,8	973,7
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	0,3	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	0,3	40,8
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	4,4	44,0	108,0	0,7	1,2	2,2	—	—	—	—	—	68,0	5,1	45,2	178,2
9. Energie, eau	0,2	1,5	3,8	0,1	0,2	0,3	6,4	14,0	19,6	6,4	20,0	5,0	6,7	15,7	55,1
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—	2,5
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	—	—	—	—	—	2,5	5,9	8,2	6,5	—	—	2,5	5,9	14,7
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	11,3	15,9	22,3	—	—	—	11,3	15,9	22,3
16. Montage et réparation de véhicules	—	0,2	0,4	—	—	—	2,0	1,0	1,4	2,0	1,0	0,4	2,0	1,2	5,2
17. Autres industries mécaniques et électriques	—	0,2	1,0	—	—	—	42,9	11,9	16,7	16,0	12,0	2,5	42,9	12,1	48,2
18. Industries textiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26,6	30,0	—	—	—	56,6
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	0,2	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	0,2	6,4
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	2,0
22. Produits industriels divers	0,8	8,2	21,0	0,1	0,2	0,5	85,8	172,2	241,1	2,0	2,0	101,0	86,7	180,6	367,6
23. Bâtiment et travaux publics	—	0,2	0,4	—	—	—	3,9	2,3	3,2	4,0	1,0	0,5	3,9	2,5	9,1
24. Transports et auxiliaires	0,1	0,4	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,4	1,0
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	2,9	8,9	8,9	—	—	—	2,9	8,9	8,9
26. Autres services	0,5	2,0	5,0	—	—	—	4,7	22,1	30,0	4,0	3,0	3,0	5,2	24,1	45,0
TOTAL ACHATS	6,0	57,2	141,8	0,9	1,6	3,0	303,6	564,0	785,1	612,0	309,0	226,4	310,5	622,8	2.077,3
2° VALEUR AJOUTEE															
Salaires et avantages	0,5	3,5	7,4	—	0,2	0,5	60,8	105,1	140,0	132,0	30,0	20,0	61,3	108,8	329,9
Impôts indirects	—	0,5	0,8	—	—	—	1.249,5	2.700,0	3.715,0	— 164,0	2,0	77,0	1.249,5	2.700,5	3.630,8
Solde	1,7	20,8	55,0	0,1	0,2	0,5	242,2	525,9	809,9	220,0	59,0	176,6	244,0	546,9	1.321,0
TOTAL VALEUR AJOUTEE	2,2	24,8	63,2	0,1	0,4	1,0	1.552,5	3.331,0	4.664,9	188,0	91,0	273,6	1.554,8	3.356,2	5.281,7
TOTAL PRODUCTION	8,2	82,0	205,0	1,0	2,0	4,0	1.856,1	3.895,0	5.450,0	800,0	400,0	500,0	1.865,3	3.979,0	7.359,0
Emplois	7	17	27	4	5	7	165	265	315	300	250	50	176	287	949
Investissements, en millions de F CFA (2)	10,0	60,0		0,2	0,5		100	100		3.250	300	50	110,2	3.760,5	
Capacité de production, en tonnes	200 (1)	2.000 (1)	5.000 (1)	1	1,3	1,8	2.100	4.000	5.450	20.000	20.000	5.000	2.301	6.001,3	55.451,8

(1) Equivalent « lait frais ».
(2) Investissements totaux de la période.

5. ENERGIE ET EAU (BRANCHE 9)

a) Energie électrique

L'équipement actuellement existant dans la zone se résume à une centrale à Bouaké et une centrale à Dimbokro. Les puissances installées sont de 4 000 kW à Bouaké et de 450 kW à Dimbokro.

Quelques groupes Diesels fonctionnent dans les sous-préfectures à l'usage des bâtiments administratifs.

En 1963, la consommation d'électricité s'est montée à près de 6,5 millions de kWh, soit environ 40 % de la consommation nationale, Abidjan-Bingerville exclu.

Les perspectives décennales ont prévu une consommation de 37 millions de kWh en 1965 pour l'ensemble des centres à l'exclusion d'Abidjan-Bingerville. Compte tenu de l'industrialisation des autres centres, Bouaké, absorbera de l'ordre de 12 millions de kWh, soit 32 % du total.

Les besoins en 1970 ont été estimés à 30 millions de kWh ; ils atteindront et dépasseront vraisemblablement 60 millions de kWh en 1975.

Les taux d'accroissement retenus sont :

— de 1963 à 1965 : 35 % par an ;

— de 1965 à 1970 : 20 % par an ;

— de 1970 à 1975 : 15 % par an.

Les chiffres retenus pour 1965-1970 et 1970-1975 constituent certainement des hypothèses faibles.

Pour faire face à ces besoins, une interconnexion liant Bouaké à Abidjan sera effectué très prochainement par la construction d'une ligne de transport d'énergie.

Outre l'entrée en production du barrage d'Ayamé II, prévue en 1965 et la construction d'une centrale thermique démarrée en 1962 à Abidjan, de nouveaux équipements devront être installés au cours du quinquennat 1970-1975.

La construction d'un barrage sur le Bandama est à l'étude.

Ces divers travaux nécessitent de gros investissements nationaux.

Pour la région, il a été inscrit : 100 millions pour la première période et 200 millions pour la seconde à la charge de l'E.E.C.I. La participation des Pouvoirs Publics est inscrite dans la branche « Travaux Publics ».

b) Eau

Le problème de l'eau à Bouaké est crucial. La production contrôlée en 1963 s'établissait aux environs de 1 500 à 1 700 m^3 par jour. L'aménagement du Kan, actuellement en cours, portera cette production à 6 500 m^3 par jour ; mais cette capacité est nettement insuffisante pour satisfaire les besoins de la population et de l'industrie actuelle et future. D'autres équipements devront être étudiés dès 1965.

Les investissements inscrits sont :

— pour 1963-1970 : 170 millions de F C.F.A. ;

— pour 1970-1975 : 275 millions de F C.F.A.

Ils sont prévus à la charge de la S.O.D.E.C.I. La participation des Pouvoirs Publics figure dans la branche « Travaux Publics ».

c) Bois de chauffe

La presque totalité de la production restera autoconsommée.

BRANCHE 9. — Energie et eau.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Product. (1)	Invest. (2)	Emplois	Product. (1)	Invest. (2)	Emplois	Product. (1)
I. **Secteur Moderne**								
Eau, électricité	75	6,5 M kWh 1.600 (m^3/jour)	670	125	30 M kWh 6.500 (m^3/jour)	700	175	60 M kWh 12.000 (m^3/jour)
II. **Secteur Artisanal**								
Bois de chauffe (autoconsommé)	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	75	6,5 M kWh 1.600 m^3/j	670	125	30 M kWh 6.500 m^3/j	700	175	60 M kWh 12.000 m^3/j

(1) En kilowatts-heures pour l'électricité ; en mètres cubes par jour pour l'eau.
(2) Investissements totaux de la période : privés (SODECI) et publics, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 9)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE			ARTISANAL			TOTAL		
	Eau, électricité			Bois de chauffe					
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS									
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	7,4	50,5	82,6	—	—	—	7,4	50,5	82,6
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	1,1	4,6	7,4	—	—	—	1,1	4,6	7,4
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	0,8	2,7	4,3	—	—	—	0,8	2,7	4,3
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	1,0	4,5	6,0	—	—	—	1,0	4,5	6,0
17. Autres industries mécaniques et électriques	13,9	52,0	89,0	—	—	—	13,9	52,0	89,0
18. Industries textiles	0,1	0,5	0,9	—	—	—	0,1	0,5	0,9
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	0,2	1,0	1,6	—	—	—	0,2	1,0	1,6
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Produits industriels divers	2,7	10,4	16,9	—	—	—	2,7	10,4	16,9
23. Bâtiment et travaux publics	5,4	20,4	33,4	—	—	—	5,4	20,4	33,4
24. Transports et auxiliaires	3,1	11,9	19,4	—	—	—	3,1	11,9	19,4
25. Loyers	1,2	1,0	1,0	—	—	—	1,2	1,0	1,0
26. Autres services	9,8	36,6	60,0	—	—	—	9,8	36,6	60,0
TOTAL ACHATS	46,7	196,1	322,5	—	—	—	46,7	196,1	322,5
2° VALEUR AJOUTEE									
Salaires et avantages	10,0	37,7	62,0	—	—	—	10,0	37,7	62,0
Impôts indirects	2,0	8,2	13,5	—	—	—	2,0	8,2	13,5
Solde	101,3	358,0	582,0	288,0	370,0	412,6	389,3	728,0	994,6
TOTAL VALEUR AJOUTEE	113,3	403,9	657,5	288,0	370,0	412,6	401,3	773,9	1.070,1
TOTAL PRODUCTION	160,0	600,0	980,0	288,0	370,0	412,6	448,0	970,0	1.392,6
Emplois	75	125	175	—	—	—	75	125	175
Investissements, en millions de F CFA (2)	670		700	—		—	670		700
Capacité de production (1)	6,5 millions kWh 1.600 m³/jour	30 millions kWh 6.500 m³/jour	60 millions kWh 12.000 m³/jour	—	—	—	6,5 millions kWh 1.600 m³/jour	30 millions kWh 6.500 m³/jour	60 millions kWh 12.000 m³/jour

(1) En kilowatts-heures pour l'électricité ; en mètres cubes par jour pour l'eau.
(2) Investissements totaux de la période. Ils comprennent les investissements privés (SODECI) et publics.

6. ACTIVITES EXTRACTIVES (BRANCHE 10)

Le gisement de colombo-tantalite sera épuisé en 1964. Les nombreuses recherches effectuées dans la région n'ayant pas donné de résultats concluants, aucune activité pour cette branche n'a été prévue jusqu'en 1975.

7. MATERIAUX DE CONSTRUCTION (BRANCHE 12)

En 1963, la production comportait 70 millions de F C.F A. de produits de carrières et 10 millions de F C.F.A. d'éléments préfabriqués en béton.

Il a été prévu la création d'une briqueterie de 10 000 tonnes en 1970. Une deuxième briqueterie d'une capacité identique est inscrite pour 1975.

La briqueterie de Bamoro qui a cessé son fonctionnement depuis mi-1963, devra se moderniser pour reprendre ses activités ; les Pouvoirs Publics devront vraisemblablement intervenir sous forme d'un « prêt de relance ».

Une unité nouvelle devrait s'implanter à Bouaké, l'autre dans un centre secondaire qui pourrait être Yamoussoukro.

BRANCHE 12. — Matériaux de construction.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Product. (t)
Secteur Moderne	150	92.000	100	400	355.000	100	700	720.000
TOTAL	150	92.000	100	400	355.000	100	700	720.000

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 12) (en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE — TOTAL		
	1963	1970	1975
1° ACHATS			
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—
4. Pêche	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—
9. Energie, eau	3,4	20,3	40,0
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—
11. Première transformation des métaux	1,5	4,4	9,0
12. Matériaux de construction	7,1	20,9	42,0
13. Engrais	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	1,7	5,0	10,0
15. Industries du bois	0,6	1,4	2,9
16. Montage et réparation de véhicules	0,6	2,8	5,7
17. Autres industries mécaniques et électriques	1,9	11,3	22,5
18. Industries textiles	—	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	0,6	1,5	2,9
22. Produits industriels divers	0,2	0,4	1,0
23. Bâtiment et travaux publics	—	0,9	2,0
24. Transports et auxiliaires	2,2	12,0	24,0
25. Loyers	0,7	0,6	0,6
26. Autres services	0,7	2,5	5,0
TOTAL ACHATS	21,2	84,0	167,6
2° VALEUR AJOUTEE			
Salaires et avantages	23,0	95,0	161,0
Impôts indirects	0,6	17,0	35,0
Solde	35,2	154,0	336,4
TOTAL VALEUR AJOUTEE	58,8	266,0	532,4
TOTAL PRODUCTION	80,0	350,0	700,0
Emplois	150	400	700
Investissements, en millions de F CFA (1)	100	100	
Capacité de production, en tonnes	92.000	355.000	720.000

(1) Investissements totaux de la période.

8. CHIMIE - PARACHIMIE (BRANCHE 14)

Cette branche ne sera représentée jusqu'en 1970 que par le secteur artisanal produisant des teintures à base des fruits de l'indigotier (utilisée pour la coloration des pagnes).

Durant le quinquennat 70-75, on a prévu la création d'une usine de peinture d'une capacité de production de 2 400 tonnes. Un investissement de 80 millions a été inscrit. Cette unité, liée essentiellement à l'essor des activités de la branche « Bâtiment et Travaux Publics » fournira également les entreprises industrielles pour la protection des installations.

Elle devrait être située à Bouaké.

BRANCHE 14. — Chimie, parachimie, caoutchouc.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
I. Secteur Moderne								
						80	105	2.400
TOTAL						80	105	2.400
II. Secteur Artisanal (2)								
	35	175	—	35	205	—	35	205
TOTAL	35	175	—	35	205	—	35	205
TOTAL GENERAL .	35	175	—	35	205	80	140	2.605

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.
(2) Emplois à « temps très partiel ».

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 14)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE	ARTISANAL			TOTAL		
	TOTAL	TOTAL					
	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS							
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	17,6	—	—	—	—	—	17,6
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	159,1	—	—	—	—	—	159,1
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	0,5	—	—	—	—	—	0,5
17. Autres industries mécaniques et électriques	48,5	—	—	—	—	—	48,5
18. Industries textiles	—	—	—	—	—	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	15,8	—	—	—	—	—	15,8
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	—
22. Produits industriels divers	30,0	—	—	—	—	—	30,0
23. Bâtiment et travaux publics	0,5	—	—	—	—	—	0,5
24. Transports et auxiliaires	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	—
26. Autres services	2,0	—	—	—	—	—	2,0
TOTAL ACHATS	274,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	274,1
2° VALEUR AJOUTEE							
Salaires et avantages	45,3	—	—	—	—	—	45,3
Impôts indirects	50,0	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	50,4
Solde	30,7	19,0	22,1	22,1	19,0	22,1	52,8
TOTAL VALEUR AJOUTEE	126,0	19,3	22,5	22,5	19,3	22,5	148,5
TOTAL PRODUCTION	400,0	19,4	22,6	22,6	19,4	22,6	422,6
Emplois	105	35	35	35	35	35	140
Investissements, en millions de F CFA (1)	80	—	—		—	80	
Capacité de production, en tonnes	2.400	175	205	205	175	205	2.605

(1) Investissements totaux de la période.

9. INDUSTRIE DU BOIS (BRANCHE 15)

En 1963, les scieries et menuiseries de la zone ont produit pour une somme de 100 millions de F C.F.A. environ. Une unité de menuiserie-ébénisterie a été prévue durant la période 63-70 ; une unité d'ébénisterie inscrite pour 1973 devrait pouvoir s'implanter et trouver un marché important si les importations de meubles (métalliques ou non) sont freinées.

Les Centres Artisanaux formeront une main-d'œuvre spécialisée et l'industrie du meuble possédera ainsi un personnel local susceptible de produire des articles de qualité.

Le secteur artisanal se développera considérablement ; liée à l'amélioration de l'habitat rural, sa production passera de 123,5 millions de F C.F.A. en 1963, à 430 en 1970, et à 700 millions en 1975 (auto-fournitures non comprises).

BRANCHE 15. — Industrie du bois.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
I. Secteur Moderne								
Scierie, menuiserie, ébénisterie	180	6.500	25	210	10.300	25	230	12.900
TOTAL	180	6.500	25	210	10.300	25	230	12.900
II. Secteur Artisanal								
	660	5.500	35	2.000	18.700	35	3.000	30.000
TOTAL	660	5.500	35	2.000	18.700	35	3.000	30.000
TOTAL GENERAL	840	12.000	60	2.210	29.000	60	3.230	42.900

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 15)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE			ARTISANAL			TOTAL		
	Scierie, menuiserie, ébénisterie								
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS									
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	22,5	35,7	44,6	—	—	—	22,5	35,7	44,6
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	4,2	6,7	8,3	0,2	0,7	1,1	4,4	7,4	9,4
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	0,4	0,6	0,8	7,5	26,1	42,5	7,9	26,7	43,3
12. Matériaux de construction	0,8	1,3	1,6	—	—	—	0,8	1,3	1,6
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	0,5	0,8	1,0	2,8	9,7	15,8	3,3	10,5	16,8
15. Industries du bois	5,6	8,9	11,1	29,8	103,8	169,0	35,4	112,7	180,1
16. Montage et réparation de véhicules	1,6	2,5	3,1	—	—	—	1,6	2,5	3,1
17. Autres industries mécaniques et électriques	6,9	10,9	13,7	—	—	—	6,9	10,9	13,7
18. Industries textiles	0,1	0,2	0,2	0,7	2,4	3,9	0,8	2,6	4,1
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	0,1	0,2	0,2	—	—	—	0,1	0,2	0,2
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	0,6	0,9	1,2	—	—	—	0,6	0,9	1,2
22. Produits industriels divers	0,4	0,6	0,8	—	—	—	0,4	0,6	0,8
23. Bâtiment et travaux publics	0,1	0,2	0,2	—	—	—	0,1	0,2	0,2
24. Transports et auxiliaires	6,9	10,9	13,7	1,4	4,9	8,0	8,3	15,8	21,7
25. Loyers	0,5	0,8	1,0	0,4	1,4	2,3	0,9	2,2	3,3
26. Autres services	0,5	0,8	1,0	—	—	—	0,5	0,8	1,0
TOTAL ACHATS	51,7	82,0	102,5	42,8	149,0	242,6	94,5	231,0	345,1
2° VALEUR AJOUTEE									
Salaires et avantages	24,4	38,7	48,4	8,2	28,6	46,5	32,6	67,3	94,9
Impôts indirects	4,7	7,5	9,3	1,0	3,5	5,7	5,7	11,0	15,0
Solde	20,1	31,8	39,8	71,5	248,9	405,2	91,6	280,7	445,0
TOTAL VALEUR AJOUTEE	49,2	78,0	97,5	80,7	281,0	457,4	129,9	359,0	554,9
TOTAL PRODUCTION	100,9	160,0	200,0	123,5	430,0	700,0	224,4	590,0	900,0
Emplois	180	270	230	660	2.000	3.000	840	2.210	3.230
Investissements, en millions de F CFA (1)	25	25		35	35		60	60	
Capacité de production (en tonnes) (2)	6.500	10.300	12.900	5.500	18.700	30.000	12.000	29.000	42.900

(1) Investissements totaux de la période.
(2) Matière première.

10. REPARATIONS DES VEHICULES (BRANCHE 16)

Le chiffre de 175 000 F C.F.A. par véhicule, enregistré en 1963, diminuera vraisemblablement dans les années futures pour les raisons suivantes :

— le trafic Abidjan-Bamako, extrêmement important du fait de la fermeture du chemin de fer reliant la République du Mali au Sénégal, s'est considérablement atténué dès 1963 ;

— le bitumage de l'axe Yamoussoukro-Bouaké provoquera certainement une légère régression de l'activité des garages de la région.

Toutefois, le parc automobile régional s'accroîtra de l'ordre de 8 % par an et le développement de la région Nord provoquera un accroissement important du nombre de véhicules transitant par Bouaké. D'autre part, une progression très sensible des « deux roues » est prévisible.

On a estimé que le futur parc à entretenir serait de l'ordre de 4 500 véhicules en 1970.

L'accroissement de la production de cette branche qui en résultera sera de l'ordre de 10 % par an.

Pour la période suivante, un taux plus faible a été retenu : 7 %.

Il est impossible d'indiquer même très grossièrement le nombre d'entreprises nouvelles qui s'implanteront ; les emplois créés seront de l'ordre de 230 d'ici 1970 et de 260 durant le quinquennat suivant.

BRANCHE 16. — Réparations véhicules

	1963		1970		1975
	Emplois	Invest. (1)	Emplois	Invest. (1)	Emplois
I. **Secteur Moderne**					
TOTAL	90	170	210	130	300
II. **Secteur Artisanal**					
TOTAL	320	10	430	20	600
TOTAL GENERAL	410	180	640	150	900

(1) Investissements totaux de la période en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 16)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE			ARTISANAL			TOTAL		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS									
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	8,4	19,5	27,0	5,2	6,6	10,7	13,6	26,1	37,7
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	0,4	—	0,8	1,0	1,6	0,8	1,4	1,6
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	81,5	190,8	261,9	52,8	67,0	108,2	134,3	257,8	370,1
17. Autres industries mécaniques et électriques	0,2	0,4	0,6	—	—	—	0,2	0,4	0,6
18. Industries textiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	0,1	—	0,3	0,4	0,6	0,3	0,5	0,6
22. Produits industriels divers	1,7	3,4	5,5	—	—	—	1,7	3,4	5,5
23. Bâtiment et travaux publics	5,6	11,2	18,0	—	—	—	5,6	11,2	18,0
24. Transports et auxiliaires	4,5	9,1	14,5	0,1	0,1	0,1	4,6	9,2	14,6
25. Loyers	5,6	11,6	18,0	0,6	0,7	1,3	6,2	12,3	19,3
26. Autres services	3,0	6,0	9,6	—	—	—	3,0	6,0	9,6
TOTAL ACHATS	110,5	252,5	355,1	59,8	75,8	122,5	170,3	328,3	477,6
2° VALEUR AJOUTEE									
Salaires et avantages	76,0	165,8	244,3	26,4	33,5	54,1	102,4	199,3	298,4
Impôts indirects	9,0	21,0	28,9	5,6	7,1	11,5	14,6	28,1	40,4
Solde	22,3	71,7	91,7	88,8	132,6	161,9	111,1	204,3	253,6
TOTAL VALEUR AJOUTEE	107,3	258,5	364,9	120,8	173,2	227,5	228,1	431,7	592,4
TOTAL PRODUCTION	217,8	511,0	720,0	180,6	249,0	350,0	398,4	760,0	1.070,0
Emplois	90	210	300	320	430	600	410	640	900
Investissements, en millions de F CFA (1)	170	130		10	20		180	150	

(1) Investissements totaux de la période.

11. AUTRES INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES (BRANCHE 17)

Aucune industrie appartenant à cette branche n'existait en 1963.

a) Outillage agricole

Une unité de fabrication de petit outillage à main, agricole et domestique dont l'activité serait complétée par un atelier de montage (décortiqueurs divers, broyeurs, pompes à eau) d'une capacité approximative de 600 tonnes a été inscrite pour la première période.

Elle pourrait être partie intégrante du « Centre de Formation des Artisans du Fer » prévu par ailleurs, qui ainsi s'autofinancerait en grande partie, ou constituer une entreprise privée disposant, du fait de l'existence du Centre, d'une main-d'œuvre qualifiée.

Cette unité devrait s'agrandir durant le quinquennat suivant pour atteindre une capacité de production de 1 200 tonnes.

b) Accumulateurs

Les besoins nationaux ont été estimés à :

— 24 000 batteries en 1965 ;
— 40 000 batteries en 1970 ;
— 80 000 batteries en 1975.

Dans cette perspective, on a inscrit pour la région de Bouaké, une unité qui produira, en 1975, 40 000 batteries, soit le complément de la production d'Abidjan.

c) Piles électriques

Le marché national de piles sèches de consommation courante (1,5 volt), pour lampes-torches, transistors, de l'année 1960 était de l'ordre de 1 000 tonnes.

En 1970, les besoins seront de l'ordre de 2 000 tonnes et se monteraient à près de 4 000 tonnes en 1975.

Dans cette perspective, une unité de production pourrait s'implanter à Dimbroko. Elle devrait produire les quantités indiquées ci-desssous, soit en :

1970 : 23 000 000 d'unités ;
1975 : 45 000 000 d'unités.

d) Cartouches de chasse

Il a été envisagé la mise en place d'une cartoucherie produisant dès 1970, 10 000 000 de cartouches de chasse de 12 mm de calibre. La capacité de production pourrait être portée à 15 000 000 unités en 1975.

Ce projet a été inscrit dans les Propositions bien que la décision dépende du pouvoir politique. L'interdiction de de la chasse devrait pouvoir être levée à la date d'entrée en production de cette cartoucherie.

BRANCHE 17. — Autres industries mécaniques et électriques.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
I. **Secteur Moderne**								
Outillage agricole	—	—	125	50	600	50	85	1.200
Piles électriques	—	—	150	140	1.950	80	240	3.900
Accumulateurs	—	—	—	—	—	45	50	900
Cartoucherie	—	—	230	110	585	70	150	880
TOTAL	—	—	505	300	3.135	245	525	6.880
II. **Secteur Artisanal**								
Forgerons	240	100	0,1	300	125	—	300	125
Réparations diverses	95	—	2	120	—	6	200	—
TOTAL	335	100	2,1	420	125	6	500	125
TOTAL GENERAL	335	100	507,1	720	3.260	251	1.025	7.005

(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 17)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE									ARTISANAL									TOTAL GENERAL		
	Outillage agricole		Piles électriques		Accumulateurs	Cartoucherie		TOTAL		Forgerons			Réparations diverses			TOTAL					
	1970	1975	1970	1975	1975	1970	1975	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS																					
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	2,0	4,0	18,0	34,0	4,5	5,3	8,0	25,3	50,5	0,8	1,0	1,0	0,1	0,1	0,2	0,9	1,1	1,2	0,9	26,4	51,7
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	40,0	80,0	18,0	36,0	22,0	41,6	62,4	99,6	200,4	1,7	2,1	2,1	—	—	—	1,7	2,1	2,1	1,7	101,7	202,5
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	0,2	0,4	221,0	442,0	43,2	13,2	19,8	234,4	505,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	234,4	505,4
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	0,5	0,5	1,0	2,0	0,4	0,4	0,4	1,9	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,9	3,3
17. Autres industries mécaniques et électriques	5,0	10,0	18,0	35,0	1,0	6,8	10,0	29,8	56,0	6,0	7,5	7,5	0,9	1,2	2,0	6,9	8,7	9,5	6,9	38,5	65,5
18. Industries textiles	—	—	—	—	—	7,0	10,5	7,0	10,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,0	10,5
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	0,1	0,2	0,1	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,2
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	30,0	—	—	—	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0
22. Produits industriels divers	0,3	0,5	45,0	87,0	1,8	12,5	18,2	57,8	107,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	57,8	107,5
23. Bâtiment et travaux publics	0,2	0,4	1,0	1,5	0,8	—	—	1,2	2,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	2,7
24. Transports et auxiliaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,5	1,5	—	—	—	1,2	1,5	1,5	1,2	1,5	1,5
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3	0,5
26. Autres services	1,0	1,2	3,0	5,0	1,8	2,0	2,0	6,0	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	10,0
TOTAL ACHATS	49,2	97,0	325,0	642,5	105,5	83,9	131,5	463,1	976,5	9,7	12,1	12,1	1,2	1,6	2,7	10,9	13,7	14,8	10,9	476,8	991,3
2° VALEUR AJOUTEE																					
Salaires et avantages	24,0	40,0	65,0	100,0	25,0	76,4	100,0	165,4	265,0	0,8	1,0	1,0	0,2	0,3	0,5	1,0	1,3	1,5	1,0	166,7	266,5
Impôts indirects	4,0	8,0	77,0	153,0	32,0	173,0	260,0	254,0	453,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,7	0,4	0,5	0,8	0,4	254,5	453,8
Solde	22,8	55,0	33,0	104,5	87,5	61,7	108,5	117,5	355,5	17,0	21,3	21,3	44,9	60,2	100,6	61,9	81,5	121,9	61,9	199,0	477,4
TOTAL VALEUR AJOUTEE	50,8	103,0	175,0	357,5	144,5	311,1	468,5	536,9	1.073,5	17,9	22,4	22,4	45,4	60,9	101,8	63,3	83,3	124,2	63,3	620,2	1.197,7
TOTAL PRODUCTION	100,0	200,0	500,0	1.000,0	250,0	400,0	600,0	1.000,0	2.050,0	27,6	34,5	34,5	46,6	62,5	104,5	74,2	97,0	139,0	74,2	1.097,0	2.189,0
Emplois	50	85	140	240	50	110	150	300	525	240	300	300	95	120	200	335	420	500	335	720	1.025
Investissements, en millions de F CFA (1)	125	50	150	80	45	230	70	505	245	0,1	—		2	6		2,1	6		507,1	251,0	
Capacité de production, en tonnes	600	1.200	1.950	3.900	900	585	880	3.135	6.880	100	125	125	—	—	—	100	125	125	100	3.260	7.005

(1) Investissements totaux de la période.

12. INDUSTRIE TEXTILE (BRANCHE 18)

Les Propositions concernant le développement de l'agriculture font une très large place à l'extension de la culture du coton. Il a donc été prévu parallèlement, une infrastructure industrielle de transformation de ce produit brut.

a) Les activités d'égrenage

L'égrenage est principalement effectué par la Compagnie Française de Développement du Textile qui prend en charge, par ailleurs, l'encadrement et la commercialisation de la production du coton Allen. L'usine actuelle possède une capacité de production de l'ordre de 5 000 tonnes.

La production de coton commercialisée prévue en 1970 et 1975 se monte respectivement à 12 000 et 25 000 tonnes.

Cet accroissement de la production nécessitera dès 1969, l'implantation d'une nouvelle usine d'égrenage d'une capacité approximative de 12 à 14 000 tonnes de coton graines qui permettra l'adjonction à partir de 1972 d'une huilerie.

Cette usine pourrait être implantée à Béoumi, zone prévue pour l'extension de la culture du coton.

D'ici 1969, l'usine actuelle devant être transplantée hors du centre de Bouaké, un complément d'équipement devrait permettre d'absorber l'accroissement prévu de production. Pour ces deux opérations, un investissement de 130 millions a été inscrit pour la période 63-70.

Une deuxième unité d'égrenage devra être installée à la fin du quinquennat 70-75 ; la capacité de production des usines d'égrenage de la région serait alors de l'ordre de 30 000 tonnes de coton graines. L'usine de Béoumi pourrait absorber la production de la zone de Mankono.

b) Filature - Tissage

En 1963, une production de 2 770 tonnes (filés + tissus) est sortie des entreprises modernes et artisanales de la région, valant 1 680 millions de F C.F.A. dont 80 millions environ sont auto-consommés.

Durant la période 63-70, il a été prévu :

— la création d'une unité de tissage indépendante d'une capacité de production de 1 000 tonnes ;

— la création d'une unité de filature-tissage d'une capacité de production de 3 000 tonnes ;

— une extension de l'unité existante portant sa capacité de production de 2 370 à 3 600 tonnes.

Ainsi, la capacité de production du secteur moderne passera durant cette période de 2 370 tonnes à 7 600 tonnes ; en valeur la progression sera de 1 410 à 4 500 millions de F C.F.A.

Le complexe ainsi créé devrait être implanté dans la zone cotonnière, en particulier près des usines d'égrenage. Ainsi les implantations proposées sont :

— pour l'unité de tissage de 1 000 tonnes : Tiebissou ;

— pour l'unité de filature-tissage de 3 000 tonnes : Béoumi.

Par le quinquennat 70-75, une nouvelle unité de tissage de 1 000 tonnes a été inscrite ; son implantation pourrait être Bouaké.

c) Impression

Un atelier d'impression est en cours d'installation dans l'entreprise existant à Bouaké. D'autre part, l'unité de filature-tissage de 3 000 tonnes prévue précédemment comportera un atelier d'impression.

Une unité indépendante d'impression de tissus a été inscrite ; elle devrait entrer en production en 1973. Cette unité traiterait 400 tonnes de tissus soit approximativement 2,7 millions de mètres. Elle pourrait être située à Dimbokro ; les problèmes d'énergie et d'eau seraient aisément résolus et la voie ferrée permettrait de relier cette entreprise aux usines de tissage de Bouaké.

d) Bonneterie

Aucune activité de ce type n'existait en 1963. Les Perspectives Nationales ont fixé comme objectif de production : 1 200 tonnes en 1970.

Une unité assurant une production de 295 tonnes en 1970, puis prenant de l'extension jusqu'en 1975, complétée par une seconde unité mise en place en 1974, permettrait à la région de produire en 1975 environ 900 tonnes soit une valeur de 1 950 millions de F C.F.A.

Outre la première unité qui serait située à Bouaké, l'unité complémentaire devrait s'implanter à Tiébissou, où un Centre de Formation pour les métiers du Textile a été prévu.

e) Confection

Un premier atelier de confection a été inscrit pour une capacité de 160 tonnes, soit 340 millions de F C.F.A.

Deux autres ateliers de capacité identique sont prévus l'un en 1971, l'autre en 1974.

Le premier serait situé à Bouaké, les deux suivants devraient s'implanter à Dimbokro et Tiébissou.

Le secteur artisanal prendra une très forte ampleur : la production passera de 64,8 millions en 1963, à 226,2 en 1970, et à 450,0 millions de F C.F.A. en 1975, soit un taux de progression annuel de 20 % durant la première période et de 15 % durant la seconde.

f) Corderie-ficellerie

La production de l'entreprise de Bouaké est de l'ordre de 700 tonnes.

Les besoins nationaux ont été estimés à 2 000 tonnes environ pour 1970 et 3 000 tonnes pour 1975.

L'extension de cette usine devrait pouvoir absorber la fabrication des articles courants ; les chiffres de 1 700 tonnes et de 2 700 tonnes ont été retenus.

g) Sacherie

Pour 1970, les besoins nationaux ont été estimés à 7 000 tonnes environ. Il semble que les pays environnants puissent absorber de l'ordre de 2 000 tonnes de sacs. Un objectif de production de 9 000 tonnes a donc été retenu.

Pour 1975, l'objectif a été amené à 12 000 tonnes, par application du taux d'accroissement de 5 % par an.

Pour la région, une usine produisant 5 000 tonnes en 1970 a été inscrite puis une extension amenant la production à 6 000 tonnes en 1975 est prévue.

La culture de fibres succédanées du jute pose de graves problèmes tant humains que techniques. Il est probable que l'usine fonctionnera pendant quelques années avec une matière première importée, puis plus tard, si possible, une fibre produite localement (hibiscus cannabinus ou sisal). Une usine s'installera au cours de la première période dans les environs d'Abidjan et lorsque la matière première sera produite localement, on peut prévoir une extension dans la région du centre.

BRANCHE 18. — Textiles.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
I. Secteur Moderne								
Egrenage	31	5.000	130	121	19.000	70	201	30.000
Filature, tissage	1.700	2.370	4.000	3.400	7.600	2.000	4.000	8.600
Corderie, ficellerie	94	700	50	134	1.700	50	169	2.700
Sacherie	—	—	700	370	5.000	—	370	6.000
Bonneterie	—	—	300	320	295	350	920	890
Confection	—	—	80	300	160	160	900	470
Impression	—	—	—	—	—	450	90	400
TOTAL	1.825	8.070	5.260	4.645	33.755	3.080	6.650	49.060
II. Secteur Artisanal								
Filature, tissage, teinture	1.850	400	—	2.000	470	—	2.000	475
Tailleurs, couturiers	400	—	22	1.400	—	60	2.000	—
TOTAL	2.250	400	22	3.400	470	60	4.000	475
TOTAL GENERAL	4.075	8.470	5.282	8.045	34.225	3.140	10.650	49.535

(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE
ET PAR SECTEUR (BRANCHE 18)
(en millions de F C.F.A.)

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 18)
(en millions de F C.F.A.)

MODERNE

SECTEUR	Egrenage			Filature, tissage			Corderie, ficellerie			Sacherie		Bonneterie		Confection		Impression	Total		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1970	1975	1970	1975	1970	1975	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS																			
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	23,4	621,1	970,9	—	—	—	—	—	161,9	184,0	192,0	—	—	—	—	—	23,4	805,1	1.324,8
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,3	11,8	—	—	—	—	—	—	11,3	11,8
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	0,5	5,5	8,9	39,1	156,0	179,0	6,9	12,0	6,6	32,5	34,0	13,0	30,0	2,4	6,9	13,0	46,5	221,4	278,4
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	0,2	4,2	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	4,2	7,0
12. Matériaux de construction	0,2	—	—	—	6,5	7,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	6,5	7,5
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	—	—	79,9	240,0	278,0	—	—	—	25,3	26,5	31,0	90,0	—	—	47,0	79,9	296,3	441,5
15. Industries du bois	—	—	—	9,6	30,0	36,5	—	—	—	—	—	4,2	8,0	—	—	—	9,6	34,2	44,5
16. Montage et réparation de véhicules	—	8,2	13,5	14,2	12,0	15,0	—	—	—	2,0	2,0	3,0	5,0	0,5	1,0	0,5	14,2	25,7	37,0
17. Autres industries mécaniques et électriques	0,5	7,8	12,8	53,2	147,0	170,0	2,2	3,8	3,0	9,0	9,2	15,0	35,0	1,0	3,0	7,5	55,9	183,6	240,5
18. Industries textiles	0,7	17,9	29,2	398,0	1.200,0	1.400,0	70,0	122,1	—	—	—	314,0	956,0	160,0	468,0	245,0	468,7	1.814,0	3.098,2
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	1,5	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	2,0
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	3,5	—	—	—	—	—	—	3,4	3,5
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	2,1	4,0	6,0	—	—	—	—	—	1,1	3,5	1,0	3,0	—	2,1	6,1	12,5
22. Produits industriels divers	0,1	1,5	1,9	26,8	87,0	100,0	0,5	0,9	1,0	5,5	5,7	3,2	8,0	2,5	6,0	18,0	27,4	100,6	140,6
23. Bâtiment et travaux publics	—	1,6	2,6	—	22,0	25,0	—	—	3,0	1,0	1,0	9,0	10,0	0,5	2,0	1,5	—	34,1	45,1
24. Transports et auxiliaires	1,7	2,3	3,7	3,1	—	—	1,9	3,3	5,0	26,0	27,2	—	—	0,5	2,0	—	6,7	32,1	37,9
25. Loyers	0,3	—	—	—	2,0	2,0	—	—	0,4	—	—	3,8	4,0	—	—	—	0,3	5,8	6,4
26. Autres services	0,1	3,0	5,1	2,2	20,0	25,0	0,8	1,4	2,0	3,0	3,0	4,0	12,0	5,0	12,0	17,0	3,1	36,4	76,1
TOTAL ACHATS	27,7	673,1	1.055,6	628,2	1.928,0	2.246,0	82,3	143,5	182,9	303,0	315,9	401,3	1.161,5	173,4	503,9	349,5	738,2	3.622,3	5.815,3
2° VALEUR AJOUTEE																			
Salaires et avantages	3,4	30,0	50,0	319,2	1.040,1	1.200,0	19,6	30,0	50,0	90,0	90,0	96,0	250,0	68,0	200,0	50,0	342,2	1.354,1	1.890,0
Impôts indirects	0,3	2,0	3,0	104,6	350,0	400,0	13,0	15,0	20,0	90,0	94,0	100,0	300,0	55,0	150,0	75,0	117,9	612,0	1.042,0
Solde	6,6	134,9	191,4	361,0	1.182,1	1.314,0	5,5	21,5	77,1	117,0	125,1	42,7	238,5	43,6	136,1	25,5	373,1	1.541,8	2.107,7
TOTAL VALEUR AJOUTEE	10,3	166,9	244,4	784,8	2.572,2	2.914,0	38,1	66,5	147,1	297,0	309,1	238,7	788,5	166,6	486,1	150,5	833,2	3.507,9	5.039,7
TOTAL PRODUCTION	38,0	840,0	1.300,0	1.413,0	4.500,2	5.160,0	120,4	210,0	330,0	600,0	625,0	640,0	1.950,0	340,0	990,0	500,0	1.571,4	7.130,2	10.855,0
Emplois	31	121	201	1.700	3.400	4.000	94	134	169	370	370	320	920	300	900	90	1.825	4.645	6.650
Investissements, en millions de F CFA (1)	130		70	4.000		2.000	50		50	700	—	300	350	80	160	450	5.260		3.080
Capacité de production, en tonnes	5.000	19.000	30.000	2.370	7.600	8.600	700	1.700	2.700	5.000	6.000	295	890	160	470	400	8.070	33.755	49.060

(1) Investissements totaux de la période.

PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 18)
(en millions de F C.F.A.)

							ARTISANAL									TOTAL GENERAL		
terie	Confection		Impres-sion	Total			Filature, tissage, teinture			Tailleurs, couturiers			Total					
1975	1970	1975	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	23,4	805,1	1.324,8	8,0	9,3	9,5	—	—	—	8,0	9,3	9,5	31,4	814,4	1.334,3
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	11,3	11,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,3	11,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30,0	2,4	6,9	13,0	46,5	221,4	278,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	46,5	221,4	278,4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	0,2	4,2	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	4,2	7,0
—	—	—	—	0,2	6,5	7,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	6,5	7,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
90,0	—	—	47,0	79,9	296,3	441,5	4,0	4,7	4,8	—	—	—	4,0	4,7	4,8	83,9	301,0	446,3
8,0	—	—	—	9,6	34,2	44,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,6	34,2	44,5
5,0	0,5	1,0	0,5	14,2	25,7	37,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,2	25,7	37,0
35,0	1,0	3,0	7,5	55,9	183,6	240,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55,9	183,6	240,5
956,0	160,0	468,0	245,0	468,7	1.814,0	3.098,2	72,2	84,5	85,8	2,9	10,1	20,1	75,1	94,6	105,9	543,8	1.908,6	3.204,1
—	—	—	—	—	1,5	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	2,0
—	—	—	—	—	3,4	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	3,5
3,5	1,0	3,0	—	2,1	6,1	12,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	6,1	12,5
8,0	2,5	6,0	18,0	27,4	100,6	140,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27,4	100,6	140,6
10,0	0,5	2,0	1,5	—	34,1	45,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34,1	45,1
—	0,5	2,0	—	6,7	32,1	37,9	0,7	0,8	0,8	1,4	4,9	9,7	2,1	5,7	10,5	8,8	37,8	48,4
4,0	—	—	—	0,3	5,8	6,4	—	—	—	0,1	0,4	0,8	0,1	0,4	0,8	0,4	6,2	7,2
12,0	5,0	12,0	17,0	3,1	36,4	76,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,1	36,4	76,1
1.161,5	173,4	503,9	349,5	738,2	3.622,3	5.815,3	84,9	99,3	100,9	4,4	15,4	30,6	89,3	114,7	131,5	827,5	3.737,0	5.946,8
250,0	68,0	200,0	50,0	342,2	1.354,1	1.890,0	8,6	10,1	10,2	0,8	2,8	5,6	9,4	12,9	15,8	351,6	1.367,0	1.905,8
300,0	55,0	150,0	75,0	117,9	612,0	1.042,0	0,4	0,5	0,5	3,5	12,2	24,3	3,9	12,7	24,8	121,8	624,7	1.066,8
238,5	43,6	136,1	25,5	373,1	1.541,8	2.107,7	173,3	202,7	205,9	56,1	195,8	389,5	229,4	398,5	595,4	602,5	1.940,3	2.703,1
788,5	166,6	486,1	150,5	833,2	3.507,9	5.039,7	182,3	213,3	216,6	60,4	210,8	419,4	242,7	424,1	636,0	1.075,9	3.932,0	5.675,7
1.950,0	340,0	990,0	500,0	1.571,4	7.130,2	10.855,0	267,2	312,6	317,5	64,8	226,2	450,0	332,0	538,8	767,5	1.903,4	7.669,0	11.622,5
920	300	900	90	1.825	4.645	6.650	1.850	2.000	2.000	400	1.400	2.000	2.250	3.400	4.000	4.075	8.045	10.650
0	80	160	450	5.260	3.080		—	—		22	60		22	60		5.282	3.140	
890	160	470	400	8.070	33.755	49.060	400	470	475	—	—	—	400	470	475	8.470	34.225	49.535

13. CUIRS ET ARTICLES CHAUSSANTS (BRANCHE 19)

Le secteur artisanal a produit en 1963 pour une valeur de 46 millions de F C.F.A. d'articles chaussants divers (sandales en peaux, en caoutchouc provenant de pneus usagés).

Une croissance de 4,8 % par an de la production a été retenue jusqu'en 1970, et de 1970 à 1975, ce taux régressera à 3 % environ.

Au cours de la deuxième période, une unité de production de chaussures en matière plastique d'une capacité de 4 000 000 de paires valant 660 millions de F C.F.A. a été retenue. Elle pourrait s'installer soit à Bouaké, soit à Dimbokro.

BRANCHE 19. — Cuirs et articles chaussants.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Product. (t)
I. **Secteur Moderne**								
Chaussures	—	—	—	—	—	130	200	1.500*
TOTAL	—	—	—	—	—	130	200	1.500*
II. **Secteur Artisanal**								
Savetiers	125	40	0,5	140	55	0,5	160	60
TOTAL	125	40	0,5	140	55	0,5	160	60
TOTAL GENERAL .	125	40	0,5	140	55	130,5	360	1.560

* Capacité de Production.
(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 19)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	ARTISANAL			MODERNE	TOTAL		
	Savetiers			Chaussures			
	1963	1970	1975	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS							
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	11,0	—	—	11,0
9. Energie, eau	—	—	—	—	—	—	—
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	0,1	0,2	0,2	—	0,1	0,2	0,2
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	—	—	237,0	—	—	237,0
15. Industries du bois	—	—	—	1,5	—	—	1,5
16. Montage et réparation de véhicules	—	—	—	1,0	—	—	1,0
17. Autres industries mécaniques et électriques	—	—	—	10,0	—	—	10,0
18. Industries textiles	0,1	0,1	0,1	—	0,1	0,1	0,1
19. Cuirs et articles chaussants	1,2	1,7	2,0	—	1,2	1,7	2,0
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	1,0	1,4	1,6	5,8	1,0	1,4	7,4
22. Produits industriels divers	—	—	—	8,0	—	—	8,0
23. Bâtiment et travaux publics	—	—	—	1,0	—	—	1,0
24. Transports et auxiliaires	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	0,1	0,6
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	—
26. Autres services	—	—	—	4,0	—	—	4,0
TOTAL ACHATS	2,5	3,5	4,0	279,8	2,5	3,5	283,8
2° VALEUR AJOUTEE							
Salaires et avantages	—	—	—	60,0	—	—	60,0
Impôts indirects	0,8	1,1	1,3	100,0	0,8	1,1	101,3
Solde	42,7	59,4	68,3	220,2	42,7	59,4	288,5
TOTAL VALEUR AJOUTEE	43,5	60,5	69,6	380,2	43,5	60,5	449,8
TOTAL PRODUCTION	46,0	64,0	73,6	660,0	46,0	64,0	733,6
Emplois	125	140	160	200	125	140	360
Investissements, en millions de F CFA (1)	0,5	0,5		130	0,5	130,5	
Capacité de production, en tonnes	40	55	60	1.500	40	55	1.560

(1) Investissements totaux de la période.

14. CORPS GRAS (BRANCHE 20)

En 1963, cette branche est représentée par une production artisanale de savon et d'huile de palme traditionnelle.

Le savon représenté par 22,5 millions de F C.F.A., devrait regresser dans les années futures pour ne plus représenter en 1975, qu'une production de 5 millions de F C.F.A.

Par contre, la fabrication d'huile de palme locale, qui atteignait 64,4 millions de F C.F.A en 1963, progressera très légèrement (84,7 millions de F C.F.A. en 1970) et plafonnera certainement à 87 millions en 1975. Le taux de progression appliqué est celui de l'accroissement démographique (2,2 % par an).

Le secteur moderne devrait faire son apparition lors de la période 70-75.

a) Huilerie à base de graines de coton et d'arachides

Dans le programme d'expansion agricole, le coton et l'arachide sont intimement liés, une culture précédant l'autre dans un des assolements mis au point par les Services Techniques.

Le programme de mise en place du coton permet de prévoir l'installation d'une huilerie dès 1970-1971 à Bouaké ; elle traiterait alternativement graines de coton et d'arachides.

L'unité prévue a une capacité de triturer 12 500 tonnes de graines de coton et 4 000 tonnes de graines d'arachides.

La production correspondante d'huiles brutes et de tourteaux se montera à 318 millions de F C.F.A. ; elle serait intégralement consommée par les entreprises nationales de raffinage, de savonnerie et de préparations alimentaires. Dans le quinquennat suivant, il sera possible d'adjoindre une activité de raffinage pour obtenir des huiles de table.

b) Savonnerie

La séparation des activités « savonnerie » et « huilerie » est artificielle puisqu'elles font partie d'un même complexe de production ; elle permet néanmoins d'établir des comptes d'exploitation séparés.

L'unité prévue pour 1970-1971 produira :

— 4 500 tonnes de savon dit de « Marseille » ;

— 500 tonnes de savonnettes,

l'ensemble pour une valeur de 395 millions de F C.F.A.

Rappelons que l'objectif national de production s'élève pour 1970 à 28 000 tonnes.

BRANCHE 20. — Corps gras.

	1963			1970			1975	
	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
I. Secteur Moderne								
Huilerie, coton, arachides ..	—	—	—	—	—	100 (2)	60	16.500
Savonnerie	—	—	—	—	—	130	65	5.000
TOTAL	—	—	—	—	—	230	125	21.500
II. Secteur Artisanal								
Savon	100	90	—	70	70	—	20	20
Huile de palme	120	700	—	150	870	—	160	920
TOTAL	220	790	—	220	940	—	180	940
TOTAL GENERAL .	220	790	—	220	940	230	305	22.440

(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.
(2) Financement inscrit pour la période (63-70).

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 20)

(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE		ARTISANAL						TOTAL MODERNE	TOTAL ARTISANAL			TOTAL GENERAL		
	Huilerie Coton Arachides	Savonneries	Savon			Huile de palme									
	1975	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS															
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	100,0	—	9,9	7,2	2,2	24,5	34,7	35,9	100,0	34,4	41,9	38,1	34,4	41,9	138,1
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,7	15,0	15,5	—	—	—
9. Energie, eau	10,0	8,5	0,2	0,1	0,1	10,5	14,9	15,4	18,5	—	—	—	10,7	15,0	34,0
10. Activités extractives, sel, soufre	—	1,0	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	1,0
11. Première transformation des métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	0,7	0,2	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	—	30,0	1,0	0,7	0,2	—	—	—	30,0	—	—	—	1,0	0,7	30,2
15. Industries du bois	—	12,0	—	—	—	—	—	—	12,0	—	—	—	—	—	12,0
16. Montage et réparation de véhicules	0,4	1,0	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—	—	1,4
17. Autres industries mécaniques et électriques	3,0	7,0	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	—	10,0
18. Industries textiles	37,5	2,0	—	—	—	—	—	—	39,5	—	—	—	—	—	39,5
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	160,0	—	—	—	—	—	—	160,0	—	—	—	—	—	160,0
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Produits industriels divers	1,0	8,0	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—	—	9,0
23. Bâtiment et travaux publics	0,5	1,0	—	—	—	—	—	—	1,5	0,1	0,1	—	—	—	1,5
24. Transports et auxiliaires	2,0	2,0	0,1	0,1	—	—	—	—	4,0	—	—	—	0,1	0,1	4,0
25. Loyers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Autres services	2,0	2,0	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—	—	4,0
TOTAL ACHATS	156,4	234,5	11,2	8,1	2,5	35,0	49,6	51,3	390,9	46,2	57,7	53,8	46,2	57,7	444,7
2° VALEUR AJOUTEE															
Salaires et avantages	25,0	26,0	—	—	—	—	—	—	51,0	—	—	—	—	—	51,0
Impôts indirects	5,0	60,0	0,3	0,2	0,1	0,9	1,3	1,3	65,0	1,2	1,5	1,4	1,2	1,5	66,4
Solde	131,6	74,5	11,0	8,0	2,4	28,5	33,8	34,5	206,1	39,5	41,8	36,9	39,5	41,8	243,0
TOTAL VALEUR AJOUTEE	161,6	160,5	11,3	8,2	2,5	29,4	35,1	35,8	322,1	40,7	43,3	38,3	40,7	43,3	360,4
TOTAL PRODUCTION	318,0	395,0	22,5	16,3	5,0	64,4	84,7	87,1	713,0	86,9	101,0	92,1	86,9	101,0	805,1
Emplois	60	65	100	70	20	120	150	160	125	220	220	180	220	220	305
Investissements, en millions de F CFA (1)	100 (2)	130	—	—		—	—		230	—	—		—	230	
Capacité de production, en tonnes	16.500	5.000	90	70	20	700	870	920	21.500	790	940	940	790	940	22.440

(1) Investissements totaux de la période.
(2) Financement inscrit pour la période (63-70).

15. CAOUTCHOUC - MATIERES PLASTIQUES (BRANCHE 21)

Les articles en matières plastiques susceptibles d'être fabriqués en Côte d'Ivoire sont extrêmement nombreux. Nous retiendrons pour la région du Centre, une fabrication d'objets moulés (articles de bureau et d'écolier, de cuisine et de ménage, et d'éléments divers pour l'industrie).

L'unité prévue aura une capacité de production de :

— en 1970 : 290 tonnes valant 200 millions ;
— en 1975 : 450 tonnes valant 300 millions.

Elle devrait s'implanter à Bouaké.

BRANCHE 21. — Caoutchouc, matière plastique.

	1963	1970			1975		
		Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)	Invest. (1)	Emplois	Capacité Product. (t)
Secteur Moderne							
Plastique TOTAL		25	45	290	15	65	450

(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 21)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE	
	Plastique	
	1970	1975
1° ACHATS		
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—
3. Exploitation forestière	—	—
4. Pêche	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—
7. Boissons, glace	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—
9. Energie, eau	4,2	5,6
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—
11. Première transformation des métaux	—	—
12. Matériaux de construction	—	—
13. Engrais	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	103,2	137,2
15. Industries du bois	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	0,2	0,3
17. Autres industries mécaniques et électriques	9,6	12,0
18. Industries textiles	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—
22. Produits industriels divers	1,0	1,5
23. Bâtiment et travaux publics	0,1	0,2
24. Transports et auxiliaires	—	—
25. Loyers	—	—
26. Autres services	1,5	2,0
TOTAL ACHATS	119,8	158,8
2° VALEUR AJOUTEE		
Salaires et avantages	30,0	35,0
Impôts indirects	30,0	45,0
Solde	20,2	61,2
TOTAL VALEUR AJOUTEE	80,2	141,2
TOTAL PRODUCTION	200,0	300,0
Emplois	45	65
Investissements, en millions de F CFA (1)	25	15
Capacité de production, en tonnes	290	450

(1) Investissements totaux de la période.

16. PRODUITS INDUSTRIELS DIVERS (BRANCHE 22)

a) Le secteur artisanal

Il fournira une production d'articles traditionnels liés d'une part, aux activités sociales et religieuses de la population, et d'autre part, aux activités agricoles.

Seule la « sous-branche » « poteries » devrait régresser sensiblement, cette production étant exclusivement assurée par des femmes âgées, les jeunes générations refusant de s'en préoccuper.

Globalement, la production de l'artisanat d'un montant de 92,5 millions de F C.F.A. en 1963 passera à 120 millions environ en 1970 et à 147 millions de F C.F.A. en 1975.

Le taux de progression annuel de 1963 à 1975 sera de l'ordre de 4 % donc sensiblement supérieur au taux d'accroissement démographique.

Il faut d'ailleurs craindre que la demande finale de ces produits soit plus importante que celle inscrite si, parallèlement à l'effort de production, les Pouvoirs Publics mettent en place une infrastructure sociale et culturelle dynamique.

b) Les industries polygraphiques

Leur chiffre d'affaires global représentait pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, environ 300 millions de F C.F.A. en 1960. Les « Perspectives » prévoient un chiffre de 800 millions de F C.F.A. pour l'année 1970. Il est probable qu'en 1975, la production dépassera légèrement le milliard de francs C.F.A. (taux annuel : 10 %).

Les besoins divers de l'Administration régionale, des Services Techniques, des Ecoles et des Industries locales (emballages, tracts publicitaires...) justifient l'implantation d'une imprimerie à Bouaké. Une première unité de 50 millions de F C.F.A. a été prévue pour 1970 et une extension à 100 millions de F C.F.A. a été inscrite pour 1975.

BRANCHE 22. — Produits industriels divers.

	1963		1970		1975
	Emplois	Invest. (1)	Emplois	Invest. (1)	Emplois
I. Secteur Moderne					
Imprimerie	—	20	50	10	82
TOTAL	—	20	50	10	82
II. Secteur Artisanal					
Sculpture	80	0,5	130	0,3	200
Bijouterie	400	0,5	500	0,5	600
Poterie	200	—	220	—	140
Vannerie	300	0,1	350	—	400
TOTAL	980	1,1	1.200	0,8	1.340
TOTAL GENERAL .	980	21,1	1.250	10,8	1.422

(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 22)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE		ARTISANAL																TOTAL GENERAL		
	Imprimerie		Sculpture			Bijouterie			Poterie			Vannerie			TOTAL					
	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS																				
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	0,8	1,6	—	—	—	0,8	1,0	1,2	1,2	1,3	0,9	—	—	—	2,0	2,3	2,1	2,0	3,1	3,7
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	0,2	0,4	—	—	—	13,9	17,5	21,4	—	—	—	—	—	—	13,9	17,5	21,4	13,9	17,7	21,8
12. Matériaux de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	0,5	0,9	1,1	1,9	3,2	0,4	0,5	0,6	—	—	—	—	—	—	1,5	2,4	3,8	1,5	2,9	4,7
15. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Montage et réparation de véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Autres industries mécaniques et électriques	2,0	3,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	3,7
18. Industries textiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Produits industriels divers	12,0	24,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,0	24,0
23. Bâtiment et travaux publics	0,5	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	1,0
24. Transports et auxiliaires	0,5	1,0	—	—	—	1,3	1,6	2,0	0,4	0,5	0,3	0,1	0,1	0,1	1,8	2,2	2,4	1,8	2,7	3,4
25. Loyers	2,0	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	4,0
26. Autres services	1,5	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	3,0
TOTAL ACHATS	20,0	39,6	1,1	1,9	3,2	16,4	20,6	25,2	1,6	1,8	1,2	0,1	0,1	0,1	19,2	24,4	29,7	19,2	44,4	69,3
2° VALEUR AJOUTEE																				
Salaires et avantages	20,0	37,0	0,2	0,4	0,7	3,0	3,8	4,7	—	—	—	—	—	—	3,2	4,2	5,4	3,2	24,2	42,4
Impôts indirects	5,0	10,0	—	—	—	0,4	0,5	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,8	0,8	0,7	5,8	10,8
Solde	5,0	13,4	11,7	20,4	34,1	24,6	31.0	38,0	12,0	13,4	8,7	21,1	27,1	30,2	69,4	91,9	111,0	69,4	96,9	124,4
TOTAL VALEUR AJOUTEE	30,0	60,4	11,9	20,8	34,8	28,0	35,3	43,3	12,2	13,6	8,8	21,2	27,2	30,3	73,3	96,9	117,2	73,3	126,9	177,6
TOTAL PRODUCTION	50,0	100,0	13,0	22,7	38,0	44,4	55,9	68,5	13,8	15,4	10,0	21,3	27,3	30,4	92,5	121,3	146,9	92,5	171,3	246,9
Emplois	50	82	80	130	200	400	500	600	200	220	140	300	350	400	980	1.200	1.340	980	1.250	1.422
Investissements, en millions de F CFA (1)	20	10		0,5	0,3		0,5	0,5		—	—		0,1	—		1,1	0,8		21,1	10,8

(1) Investissements totaux de la période.

17. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BRANCHE 23)

a) L'habitat

1. En ville

L'étude sur la ville de Bouaké (1) indique que les besoins sont considérables ; en effet, le taux d'accroissement démographique est actuellement de l'ordre de 6 %. D'autres part, les centres semi-urbains comme Toumodi (2), Tiébissou, Yamoussoukro..., croissent fortement avec des taux dépassant quelquefois 10 %.

Pour la seule ville de Bouaké, les besoins ont été estimés à près de 19 000 logements pour la période de 1962 à 1970 ; au rythme actuel, la construction approchera 14 000 logements pour la période. Ainsi, un déficit important apparaît qui risque de s'accroître fortement dans les années futures.

Pour l'ensemble des villes et centres importants, nous avons estimé les besoins à 25 000 logements qui représentent approximativement une valeur de 5 milliards de F C.F.A. et pour la seule année 1970, une dépense de 600 millions de F C.F.A. (habitat traditionnel amélioré).

Si à cette somme, on ajoute les constructions modernes qui seront financées soit directement par les entreprises industrielles, soit par les entrepreneurs, c'est une somme globale de 1 milliard qui sera nécessaire pour la seule année 1970.

Or, si le secteur industriel peut trouver les moyens de financer les logements de son personnel il paraît hautement improbable que l'adéquation se fasse entre les besoins et les possibilités financières de la population.

Nous avons réduit cette somme à 400 millions de F C.F.A. pour l'habitat moderne et 200 millions pour l'habitat amélioré, considérant que le « surpeuplement », relativement à la norme admise, ne serait pas éliminé. Pour l'année 1975, une même masse de 400 millions figure pour l'habitat moderne et une somme identique a été inscrite pour la construction de logements de type semi-moderne.

2. En milieu rural

L'habitat traditionnel représente en 1963 une production de 203,2 millions de F C.F.A. et l'habitat rural amélioré 132,6 millions de F C.F.A.

En 1963, pour 10 bâtiments construits, 9 étaient de type traditionnel et 1 de type amélioré.

L'étude sur l'habitat rural (3) permet de faire les projections suivantes :

Sur la base de 10 bâtiments construits en 1960 :

— on en construira 12 en 1970,

— on en construira 13,5 en 1975.

La répartition suivant les types se modifiera et on obtiendra :

— en 1970, pour 12 bâtiments : 10 de type traditionnel et 2 de type amélioré ;

— en 1975, pour 13,5 bâtiments : 9,5 de type traditionnel et 4 de type amélioré.

La production sera alors la suivante :

(en millions de F C.F.A.)

	Type traditionnel	Type amélioré
En 1970	225,3	265,2
En 1975	212,9	530,4

b) Bâtiments administratifs

Les constructions et entretien concernent :

— les sous-préfectures ;
— les postes ;
— les hôpitaux et centres de médecine ;
— les abattoirs ;
— les marchés ;
— les écoles ;
— les centres de formation des adultes ;
— les logements administratifs ;
— les bibliothèques ;
— les installations fixes des Sociétés d'Etat ;
— les bâtiments pour la recherche ;
— les bâtiments divers (blocs administratifs).

TABLEAU DU CHEMINEMENT MOYEN DES REALISATIONS

(taux 4,8 % par an) (en millions de F C.F.A. - chiffres arrondis)

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Réalisations	252,0	264,5	277,0	290,5	304,5	319,0	334,5	350,0

(taux 3,5 % par an) (en millions de F C.F.A. - chiffres arrondis)

ANNEE	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Réalisations	350	363	376	388	403	417

(1) Voir « Etude socio-économique de Bouaké, S.E.D.E.S. 1962 ».
(2) Voir Document 3 « Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi ».
(3) Voir Document 8 « L'habitat rural ».

Le tableau suivant donne, pour la période 1963-1970, les valeurs des constructions prévues :

Type de construction	Implantation	Valeur Millions
Sous-Préfecture	Didiévi	20
Logements des sous-préfets	Trois logements	12
Postes	Botro, Didiévi, Brobo, Sakassou, Koissi-Koissikro, Atiégoikro, Diabo (7 postes)	35
Hôpitaux	Botro, le dispensaire devient hôpital de 25 lits	70
	Didiévi, création un dispensaire de 25 lits	22
	Béoumi, modernisation de l'hôpital (+ 25 lits)	40
	Diabo, création un dispensaire	3
	Koissi-Koissikro, création un dispensaire	3
	Toumodi, le dispensaire devient hôpital (+ 50 lits)	90
Centres de Médecine Préventive		90
Protection maternelle et infantile		30
Abattoir	Bouaké	20
Marchés	Sept marchés à créer	7
	Hangars : Botro, 0,75 ; Didiévi, 0,75 ; Brobo, 0,75 ; Sakassou, 0,75	3
Enseignement primaire	Besoins 730 classes (accroissement de 25 700 élèves pour obtenir les taux de scolarisation suivants) :	

	1963	1970
Villes	70 %	85 %
Brousse	26 %	40 %
Ensemble	35 %	45 %

	1 classe = 1,6 million ; dont 1 million de construction. Ecoles en bâtiments modernes : 60 % du total dont 70 % financés par l'Etat, soit	314
Enseignement secondaire	Toumodi : 1 école normale de 10 classes	20
	Botro : 1 école normale de 10 classes	20
	Béoumi : 1 école normale de 10 classes	20
	1 lycée	44
	Bouaké : 1 école normale de 10 classes	20
Enseignement technique	Tiébissou : 1 centre artisanal (textiles)	20
	Dimbokro : 1 centre artisanal (bois)	20
	Béoumi : 1 centre artisanal (mécanique)	20
	Toumodi : 1 centre artisanal (mécanique)	20
	Bouaké : centre d'apprenttissage (agrandissement)	20
Formation des adultes	Ecole des cadres	10
	Ecole pratique d'agriculture	20
	Centres de formation d'animateurs ruraux (5 centres)	5
Logements administratifs	250 logements × 3 millions	750
Installations fixes pour Sociétés d'encadrement		40
Bâtiments pour la recherche		75
Bibliothèques	Bouaké, Tiébissou, Toumodi, Dimbokro, Yamoussoukro	7
Bâtiments divers	Blocs administratifs	250
TOTAL		2 140

Pour la deuxième période 1970-1975, les prévisions s'établissent ainsi :

Type de construction	Implantation	Valeur Millions
Postes	Djebounoua, Boli	10
Hôpitaux	Extension Bouaké (+ 150 lits)	45
	Extension Tiébissou (+ 50 lits)	40
	Extension M'bahiakro (+ 25 lits)	20
	Extension Botro (+ 10 lits)	8
	Extension Toumodi (+ 15 lits)	12
	Création dispensaire :	
	Kouassi-Kouassikro (25 lits)	20
	Kokumbo (30 lits)	25
	Bengassou (25 lits)	20
Abattoirs	Botro	4,5
Marchés	Huit marchés à créer	8
	Six hangars à créer	4,5
Enseignement primaire	Besoin : 826 classes (accro.ssement de 41 300 élèves), pour obtenir les taux de scolarité suivants en 1975 : Villes ..... 100 % ; Brousse ..... 60 % ; Total ..... 70 %	
	Totalité des écoles en « dur » ; l'Etat financera 70 % de la construction	581
Enseignement secondaire	**Toumodi** : création 1 lycée	50
	Béoumi : l'école normale devient lycée	20
	Bouaké : 10 classes supplémentaires	10
Enseignement technique	Agrandissement du centre d'apprentissage de Bouaké	10
	Centre artisanal Yamoussoukro	20
	Centre artisanal Bouaké	20
	Centre artisanal Brobo	20
	Extension des quatre centres mis en place au cours de la première période	26
	Ecole pratique d'agriculture (1 centre + extension du centre existant)	35
	Collège agricole de Bouaké	55
	Centres formation « d'animateurs ruraux » (zone forestière) 10 centres	20
Installations fixes pour Société d'encadrement		40
Bibliothèques	Bouaké, Botro, Brobo, Béoumi, M'bahiakro, Sakassou, Koissi-Koissikro	8
Télévision		100
Logements administratifs	150 logements	450
Bâtiments divers	Blocs administratifs	265
TOTAL		1 947

c) Travaux Publics et entretien courant

Les secteurs concernés sont :
— les routes et leur entretien ;
— l'hydraulique humaine ;
— l'hydraulique pastorale ;
— le chemin de fer ;
— l'aéroport de Bouaké.

Pour la période 1963-1970, le tableau suivant récapitule les projets inscrits :

Type de travaux	Implantation		Valeur Millions
Routes (1)			
1. **Bitumage** (1 km = 10 millions de F)	Bouaké-Yamoussoukro	1 100 M	
	Bouaké-Béoumi	680 M	
	Yamoussoukro-Tombokro	320 M	
	Total		2 100
4. **Forte amélioration à apporter** (1 km = 1 000 000 de F)	Tiébissou - Boli - Kouassi-Kouassikro	75 M	
	Bouaké-Tié Ndiékro-Bounda	70 M	
	Raviart-Mékro	25 M	
	Tiébissou-Abigui	60 M	
	Total		230
5. **Amélioration moyenne** (1 km = 500 000 F)	Akoye Ndénou-Alanguassou	30 M	
	Botro-Marabadiassa	14 M	
	Marabadiassa-Béoumi	25 M	
	Botro-Béoumi	17,5 M	
	Bouaké-Sakassou	17,5 M	
	Total		104
6. **Faible amélioration** (1 km = 250 000 F)	Bouaké-M'bahiakro	20 M	
	Bouaké-Didiévi	17,5 M	
	Didiévi-Dimbokro	25 M	
	Béoumi-Sakassou	10 M	
	Sakassou-Tiébissou	12 M	
	Bouaké-Katiola	12,5 M	
	Total		97
2. **Pistes secondaires à créer** (1 km = 400 000 F)	300 km		120
3. **Pistes villageoises à ouvrir**			61
7. **Autres frais d'entretien**			420
	Total routes et entretien		3 132
Hydraulique humaine			
1. **Puits ou barrages**	— 60 puits sur marché		20
	— 130 puits ou barrages collectifs et aménagements dans les villages avec 50 % de participation villageoise		130
2. **Adduction d'eau pour la ville de Bouaké**	Barrage du Kan, sur 63-65	180 M	550
	Extension du réseau de distribution	170 M	
	Nouvelle adduction d'eau	200 M	
Hydraulique pastorale			10
Aménagement des terroirs villageois	Cadastrage, regroupement des terres, bornage, reforestation		260
Aéroport de Bouaké	Modernisation de l'équipement radio et téléphone		30
Chemin de fer	Modernisation de la voie		650
Edilité (Bouaké)			300
E.E.C.I.	Participation des Pouvoirs Publics à la ligne HT Abidjan-Bouaké		100
Travaux divers d'aménagements agricoles	Cocotier		420
	Tomate		110
	Total général		5 712

(1) Voir carte dans « Propositions concernant le Transport et le Commerce ».

TABLEAU DU CHEMINEMENT MOYEN DES REALISATIONS (période 63-70)

(taux 5,5 % par an) (en millions de F C.F.A. - chiffres arrondis)

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Réalisations	671	695	730	765	810	852	905	955

Pour la deuxième période 1970-1975, les prévisions s'établissent ainsi :

Type de réalisation	Implantation	Valeur Millions	Total Millions C.F.A.
Routes (1)			
1. **Bitumage**	Toumodi-Kokumbo 30 km (axe transversal Toumodi-Oumé)	300	
2. **Pistes secondaires à créer**	450 km	180	
3. **Désenclavement des villages et liaisons avec campements importants** .	.....	428	
4. **Entretien général**	.....	700	
	Total routes		1 608
Hydraulique humaine			
1. **Puits ou barrages**	260 puits ou barrages avec aménagement dans les villages : participation à 50 % des villageois	260	
2. **Adduction d'eau**	Bouaké	575	
	Centres secondaires (Dimbokro, Yamoussoukro, M'bahiakro)	566	
Hydraulique pastorale		26	
	Total hydraulique		1 427
Aménagements de terroirs	.....	1 460	
Aéroport Bouaké	Entretien	5	
Chemin de fer	Modernisation de la gare de Bouaké	100	
Edilité	Bouaké	200	
	Centres secondaires	100	
E.E.C.I.	Participation des Pouvoirs Publics à de nouveaux aménagements pour Bouaké et les centres secondaires	200	
	Participation des Pouvoirs Publics à l'électrification rurale	200	
	Total		2 265
Travaux d'aménagements agricoles	Canne à sucre	1 035	
	Tomate	115	
	Cocotier	223	
	Manioc	80	
	Total		1 453
	Total général		6 753

(1) Voir carte dans « Propositions concernant le Transport et le Commerce ».

Nota. — Durant cette période, certaines opérations liées à l'aménagement des terroirs villageois ou effectuées avec l'infrastructure mise en place dans ce cadre, sont signalées ci-dessous :

Aménagement de terroirs	1 460
Désenclavement des villages	428
Participation à l'entretien général des pistes	500
Participation à l'hydraulique humaine	530
Hydraulique pastorale	26
Participation à l'édilité	150
Total	3 094 millions de F C.F.A.

TABLEAU DU CHEMINEMENT DES REALISATIONS (période 70-75)

(en millions de F C.F.A. - chiffres arrondis)

ANNEE	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Réalisations	955,0	1.306,0	1.428,0	1.522,0	1.349,0	1.148,0

Nota. — Le cheminement proposé tient compte des délais théoriques de mise en place des aménagements hydro-agricoles et en particulier de l'impératif de démarrage de la production sucrière dès 1973.

d) Bâtiments industriels et commerciaux - Entretien

Durant la période 1963-1970, la branche « Bâtiment » produira en bâtiments industriels et commerciaux et en entretien pour la réalisation des propositions, une masse légèrement supérieure à 4 500 millions de F C.F.A.

Pour le quinquennat suivant, les opérations se montent à une somme de 4 670,5 millions de F C.F.A.

TABLEAU DU CHEMINEMENT MOYEN DES REALISATIONS

(Taux d'accroissement annuel 6,5 %) (en millions de F C.F.A. - chiffres arrondis)

ANNEE	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Réalisations	500,0	532,5	567,0	604,0	643,5	685,0	729,5	776,0

(Taux d'accroissement annuel 6,25 %) (en millions de F. C.F.A. - chiffres arrondis)

ANNEE	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Réalisations	776,0	824,5	876,0	931,0	989,0	1.050,0

*
**

Les investissements des entreprises de la branche Bâtiment et T.P.

Une étude des bilans des entreprises de Bâtiment et de T.P. a montré que le capital investi en Bâtiments et Outillage divers représente en moyenne 28 % du chiffre d'affaires (1).

En admettant que les entreprises travaillaient à pleine capacité en 1963, elles devront s'équiper de telle sorte que le chiffre d'affaires passe de 1 760 millions en 1963 à 2 481 millions de F C.F.A. en 1970, soit une variation de 721 millions.

La variation entre 1970 et 1975 se monte à 534 millions.

Les investissements de la branche peuvent donc être grossièrement estimés à :

— 205 millions de F C.F.A. pour la première période ;

— 150 millions de F C.F.A. pour la deuxième période.

(1) Cette approche, extrêmement rapide, permet néanmoins de fixer un ordre de grandeur de la masse des investissements nécessaires.

BRANCHE 23. — Bâtiment et travaux publics

	1963		1970		1975
	Emplois	Invest. (1)	Emplois	Invest. (1)	Emplois
I. Secteur Moderne					
Habitat moderne	650	204,5	910	149	1.120
Bâtiments administratifs					
Bâtiments industriels et entretien					
Trav. publ. et entretien courant	390		555		670
TOTAL	1.040	204,5	1.465	149,0	1.790
II. Secteur Artisanal					
Habitat traditionnel	—	—	—	—	—
Habitat amélioré (brousse)	320	0,1	600	0,4	1.000
Habitat amélioré (ville)	200	0,4	400	0,6	700
TOTAL	520	0,5	1.000	1,0	1.700
TOTAL GENERAL	1.560	205,0	2.465	150,0	3.490

(1) Investissements totaux de la période, en millions de F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 23)
(en millions de F C.F.A.)

SECTEUR	MODERNE												ARTISANAL								
	Habitat moderne			Bâtiments administratifs			Travaux Publics et entretien courant			Bâtiments industriels et entretien			Habitat traditionnel			Habitat amélioré (brousse)			Habitat amélioré (ville)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
1° ACHATS																					
1. Agriculture vivrière, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Agriculture industrielle et d'exportation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Conserveries, thé, café, cacao	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Autres industries alimentaires, tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Energie, eau	6,7	7,9	7,9	5,0	6,9	8,2	48,8	69,5	83,5	9,9	15,4	20,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Activités extractives, sel, soufre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Première transformation des métaux	24,6	29,2	29,2	18,4	25,6	30,5	100,5	143,0	171,9	36,3	56,6	76,6	—	—	—	28,4	56,8	113,6	10,8	27,6	55,2
12. Matériaux de construction	33,5	39,7	39,7	25,0	34,7	41,3	55,6	79,1	95,1	49,4	77,0	104,2	—	—	—	17,8	35,6	71,2	27,5	70,3	140,6
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	12,0	14,2	14,2	9,0	12,5	14,9	0,6	0,8	1,0	17,7	27,6	37,3	—	—	—	3,1	6,2	12,4	2,3	5,9	11,8
16. Montage et réparation de véhicules	29,6	35,1	35,1	22,1	30,7	36,6	0,8	1,1	1,3	43,7	68,1	92,1	8,3	9,2	8,7	37,2	74,4	148,8	16,1	41,1	82,2
16. Montage et réparation de véhicules	3,5	4,2	4,2	2,6	3,6	4,3	16,4	23,3	28,0	5,2	8,1	11,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Autres industries mécaniques et électriques	27,5	32,6	32,6	20,5	28,5	33,9	47,0	66,9	80,4	40,6	63,3	85,6	1,4	1,6	1,5	2,3	4,6	9,2	2,7	6,9	13,8
18. Industries textiles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	0,2	0,3	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Cuirs et articles chaussants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Corps gras autres que beurre	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	0,4	—	—	—	0,4	0,6	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques	1,3	1,5	1,5	1,0	1,4	1,7	5,2	7,4	8,9	1,9	3,0	4,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Produits industriels divers	10,6	12,6	12,6	7,9	11,0	13,1	2,3	3,3	4,0	15,6	24,3	32,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23. Bâtiment et travaux publics	2,4	2,8	2,8	1,8	2,5	3,0	0,2	0,3	0,4	3,5	5,4	7,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Transports et auxiliaires	8,2	9,7	9,7	6,1	8,5	10,1	21,4	30,5	36,7	12,1	18,9	25,6	—	—	—	5,8	11,6	23,2	0,1	0,2	0,4
25. Loyers	5,6	6,6	6,6	4,2	5,8	6,9	11,0	15,7	18,9	8,3	12,9	17,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Autres services	3,5	4,2	4,2	2,6	3,6	4,3	4,7	6,7	8,0	5,2	8,1	11,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL ACHATS	169,4	200,8	200,8	126,5	175,7	209,3	314,5	447,6	538,1	250,0	389,6	527,2	9,7	10,8	10,2	94,6	189,2	378,4	59,5	152,0	304,0
2° VALEUR AJOUTEE																					
Salaires et avantages	92,4	109,5	109,5	69,0	95,8	114,1	148,3	211,1	253,7	136,3	212,4	287,4	49,3	54,8	51,5	38,0	76,0	152,0	18,8	48,0	96,0
Impôts indirects	20,1	23,8	23,8	15,0	20,8	24,8	52,4	74,6	89,7	29,7	46,3	62,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde	55,4	65,9	65,9	41,5	57,7	68,8	155,8	221,7	266,5	84,0	127,7	172,8	144,2	159,7	151,2	—	—	—	—	—	—
TOTAL VALEUR AJOUTEE	167,9	199,2	199,2	125,5	174,3	207,7	356,5	507,4	609,9	250,0	386,4	522,8	193,5	214,5	202,7	38,0	76,0	152,0	18,8	48,0	96,0
TOTAL PRODUCTION	337,3	400,0	400,0	252,0	350,0	417,0	671,0	955,0	1.148,0	500,0	776,0	1.050,0	203,2	225,3	212,9	132,6	265,2	530,4	78,3	200,0	400,0
							1963	1970	1975												
Emplois							1.040	1.465	1.790				—	—	—	320	600	1.000	200	400	700
Investissements, en millions de F CFA (1)							204,5	149,0					—	—		0,1	0,4		0,4	0,6	

(1) Investissements totaux de la période.

ACTIVITE ET PAR SECTEUR (BRANCHE 23)
lions de F C.F.A.)

ARTISANAL									TOTAL MODERNE			TOTAL ARTISANAL			TOTAL		
Habitat traditionnel			Habitat amélioré (brousse)			Habitat amélioré (ville)											
1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,4	99,7	120,4	—	—	—	70,4	99,7	120,4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	28,4	56,8	113,6	10,8	27,6	55,2	179,8	254,4	308,2	39,2	84,4	168,8	219,0	338,8	477,0
—	—	—	17,8	35,6	71,2	27,5	70,3	140,6	163,5	230,5	280,3	45,3	105,9	211,8	208,8	336,4	492,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	3,1	6,2	12,4	2,3	5,9	11,8	39,3	55,1	67,4	5,4	12,1	24,2	44,7	67,2	91,6
8,3	9,2	8,7	37,2	74,4	148,8	16,1	41,1	82,2	96,2	135,0	165,1	61,6	124,7	239,7	157,8	259,7	404,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	27,7	39,2	47,5	—	—	—	27,7	39,2	47,5
1,4	1,6	1,5	2,3	4,6	9,2	2,7	6,9	13,8	135,6	191,3	232,5	6,4	13,1	24,5	142,0	204,4	257,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	0,5	0,6	—	—	—	0,4	0,5	0,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	1,3	1,6	—	—	—	0,9	1,3	1,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,4	13,3	16,2	—	—	—	9,4	13,3	16,2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	36,4	51,2	62,6	—	—	—	36,4	51,2	62,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	11,0	13,5	—	—	—	7,9	11,0	13,5
—	—	—	5,8	11,6	23,2	0,1	0,2	0,4	47,8	67,6	82,1	5,9	11,8	23,6	53,7	79,4	105,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,1	41,0	49,9	—	—	—	29,1	41,0	49,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,0	22,6	27,5	—	—	—	16,0	22,6	27,5
9,7	10,8	10,2	94,6	189,2	378,4	59,5	152,0	304,0	860,4	1.213,7	1.475,4	163,8	352,0	692,6	1.024,2	1.565,7	2.168,0
49,3	54,8	51,5	38,0	76,0	152,0	18,8	48,0	96,0	446,0	628,8	764,7	106,1	178,8	299,5	552,1	807,6	1.064,2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	117,2	165,5	200,9	—	—	—	117,2	165,5	200,9
144,2	159,7	151,2	—	—	—	—	—	—	336,7	473,0	574,0	144,2	159,7	151,2	480,9	632,7	725,2
193,5	214,5	202,7	38,0	76,0	152,0	18,8	48,0	96,0	899,9	1.267,3	1.539,6	250,3	338,5	450,7	1.150,2	1.605,8	1.990,3
203,2	225,3	212,9	132,6	265,2	530,4	78,3	200,0	400,0	1.760,3	2.481,0	3.015,0	414,1	690,5	1.143,3	2.174,4	3.171,5	4.158,3
—	—	—	320	600	1.000	200	400	700	1.040	1.465	1.790	520	1.000	1.700	1.560	2.465	3.490
—	—		0,1	0,4		0,4	0,6		204,5	149,0		0,5	1,0		205,0	150,0	

II

LA RECAPITULATION DES DONNÉES

1. Les emplois

Le tableau donne la répartition des emplois constatée en 1963 suivant les branches, les entreprises (modernes ou artisanales) et le type de responsabilité dans l'entreprise.

BRANCHE / SECTEUR	Moderne				Artisanal				Total			
	Nombre entreprises	Direction cadres	Autres	Total	Nombre entreprises	Direction cadres	Autres	Total	Nombre entreprises	Direction cadres	Autres	Total
5. Travail des grains et farines	6	7	88	95	804	804	24	828	810	811	112	923
7. Boissons — Glace	1	1	39	40	144	144	—	144	145	145	39	184
8. Autres industries alimentaires, Tabac	4	4	172	176	—	—	—	—	4	4	172	176
9. Energie — Eau	1	1	74	75	—	—	—	—	1	1	74	75
12. Matériaux de construction	4	5	145	150	—	—	—	—	4	5	145	150
15. Industrie du bois	8	12	168	180	450	450	210	660	458	462	378	840
16. Réparations véhicules	10	15	75	90	140	140	180	320	150	155	255	410
17. Autres industries mécaniques et électriques	—	—	—	—	150	150	185	335	150	150	185	335
18. Textiles	3	7	1.818	1.825	2.250	2.250	—	2.250	2.253	2.257	1.818	4.075
19. Cuirs — Articles chaussants	—	—	—	—	110	110	15	125	110	110	15	125
20. Corps gras	—	—	—	—	220	220	—	220	220	220	—	220
22. Produits industriels divers	—	—	—	—	690	690	290	980	690	690	290	980
23. Bâtiment et travaux publics	10	29	1.011	1.040	210	210	310	520	220	239	1.321	1.560
TOTAL	47	81	3.590	3.671	5.168	5.168	1.214	6.382	5.215	5.249	4.804	10.053

Nota : Les emplois de la branche « chimie-parachimie » estimés à 35 ne figurent pas dans ce tableau, la production étant presque intégralement autoconsommée.

Les prévisions d'industrialisation — implantation de nouvelles entreprises et extension de celles existantes en 1963 — entrainent une création d'emplois, estimée à 8 100 postes environ pour 1970 dont 4 400 pour le secteur moderne.

Le nombre d'entreprises modernes doublera approximativement et atteindra une centaine d'unités.

Environ 170 à 180 postes correspondront à des responsabilités de direction générale ou de direction technique.

Le nombre d'entreprises artisanales passera de 5 200 à 8 100 environ. Les entreprises familiales emploieront environ 1 900 salariés ou aide-familiaux.

Au cours de la deuxième période (1970-75), les emplois créés sont estimés à 7 200 postes approximativement, dont 4 500 par le secteur moderne. Le nombre d'entreprises modernes atteindra 150 unités nécessitant environ 400 cadres et techniciens.

Nombre d'emplois totaux (anciens et nouveaux)

BRANCHE	1970			1975		
	Secteur moderne	Secteur artisanal	Total	Secteur moderne	Secteur artisanal	Total
5. Travail des grains et farines	293	1.015	1.308	455	1.090	1.545
6. Conserverie	35	—	35	70	—	70
7. Boissons — Glace	70	220	290	150	200	350
8. Autres industries alimentaires — Tabac	287	—	287	949	—	949
9. Energie — Eau	125	—	125	175	—	175
12. Matériaux de construction	400	—	400	700	—	700
14. Chimie — parachimie	—	—	—	105	—	105
15. Industrie du bois	210	2.000	2.210	230	3.000	3.230
16. Réparations véhicules	210	430	640	300	600	900
17. Autres industries mécaniques et électriques	300	420	720	525	500	1.025
18. Textiles	4.645	3.400	8.045	6.650	4.000	10.650
19. Cuirs — Articles chaussants	—	140	140	200	160	360
20. Corps gras	—	220	220	125	180	305
21. Caoutchouc — Matière plastique	45	—	45	65	—	65
22. Produits industriels divers	50	1.200	1.250	82	1.340	1.422
23. Bâtiment et Travaux Publics	1.465	1.000	2.465	1.790	1.700	3.490
TOTAL	8.135	10.045	18.180	12.571	12.770	25.341

2. La production

Le tableau suivant récapitule les données par branche et par type d'entreprise, pour les années 1963, 1970 et 1975. (en millions de F. C.F.A.)

BRANCHE	Secteur moderne			Secteur artisanal			Total		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
5. Travail des grains et farines	117,6	509,0	1.010,0	345,8	436,5	533,8	463,4	945,5	1.543,8
6. Conserverie	—	100,0	200,0	—	—	—	—	100,0	200,0
7. Boissons — Glace	109,0	220,0	430,0	4,3	7,5	6,0	113,3	227,5	436,0
8. Autres industries alimentaires	1.865,3	3.979,0	7.359,0	—	—	—	1.865,3	3.979,0	7.359,0
9. Energie — Eau	160,0	600,0	980,0	288,0	370,0	412,6	448,0	970,0	1.392,6
10. Activités extractives	1,2	—	—	—	—	—	1,2	—	—
12. Matériaux de construction	80,0	350,0	700,0	—	—	—	80,0	350,0	700,0
14. Chimie — parachimie	—	—	400,0	19,4	22,6	22,6	19,4	22,6	422,6
15. Industrie du bois	100,9	160,0	200,0	123,5	430,0	700,0	224,4	590,0	900,0
16. Réparations véhicules	217,8	511,0	720,0	180,6	249,0	350,0	398,4	760,0	1.070,0
17. Autres industries mécaniques et électriques	—	1.000,0	2.050,0	74,2	97,0	139,0	74,2	1.097,0	2.189,0
18. Textiles	1.571,4	7.130,2	10.855,0	332,0	538,8	767,5	1.903,4	7.669,0	11.622,5
19. Cuirs — Articles chaussants	—	—	660,0	46,0	64,0	73,6	46,0	64,0	733,6
20. Corps gras	—	—	713,0	86,9	101,0	92,1	86,9	101,0	805,1
21. Caoutchouc — Matière plastique	—	200,0	300,0	—	—	—	—	200,0	300,0
22. Produits industriels divers	—	50,0	100,0	92,5	121,3	146,9	92,5	171,3	246,9
23. Bâtiment et travaux publics	1.760,3	2.481,0	3.015,0	414,1	690,5	1.143,3	2.174,4	3.171,5	4.158,3
TOTAL	5.983,5	17.290,2	29.692,0	2.007,3	3.128,2	4.387,4	7.990,8	20.418,4	34.079,4

Le poids de l'artisanat diminue régulièrement et passe de 25 % en 1963 à 15 % en 1970 et à 13 % en 1975.

Les taux de progression annuelle par branche pour les périodes 1963-1970 et 1970-1975 sont les suivants :

BRANCHE	1963-1970	1970-1975
5. Travail des grains et farines	10,7	10,3
6. Conserverie	×	14,9
7. Boissons — Glace	10,5	13,8
8. Autres industries alimentaires — Tabac	10,6	13,1
9. Energie — Eau	11,7	7,5
12. Matériaux de construction	23,5	14,9
14. Chimie — parachimie	2,2	80,0
15. Industrie du bois	14,8	8,8
16. Réparations véhicules	9,7	7,1
17. Autres industries mécaniques et électriques	47,0	14,8
18. Textiles	22,3	8,7
19. Cuirs — Articles chaussants	4,8	72,0
20. Corps gras	23,9	51,4
21. Caoutchouc — Matière plastique	×	8,0
22. Produits industriels divers	9,2	7,6
23. Bâtiment et travaux publics	5,5	5,5
TOTAL	14,3	10,7

(×) Sans signification, aucune activité n'existant en 1963.

3. La valeur ajoutée

Les valeurs ajoutées par branche de production, selon le type d'entreprise, s'inscrivent dans ce tableau :

(en millions de F. C.F.A.)

BRANCHE	Secteur moderne			Secteur artisanal			Total		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	1963	1970	1975
5. Travail des grains et farines	34,6	103,5	357,6	187,8	238,0	262,6	222,4	341,5	620,2
6. Conserverie	—	34,3	68,6	—	—	—	—	34,3	68,6
7. Boissons — Glace	88,3	138,6	272,1	2,7	4,7	3,7	91,0	143,3	275,8
8. Autres industries alimentaires	1.554,8	3.356,2	5.281,7	—	—	—	1.554,8	3.356,2	5.281,7
9. Energie - Eau	113,3	403,9	657,5	288,0	370,0	412,6	401,3	773,9	1.070,1
10. Activités extractives	1,2	—	—	—	—	—	1,2	—	—
12. Matériaux de construction	58,8	266,0	532,4	—	—	—	58,8	266,0	532,4
14. Chimie — parachimie	—	—	126,0	19,3	22,5	22,5	19,3	22,5	148,5
15. Industrie du bois	49,2	78,0	97,5	80,7	281,0	457,4	129,9	359,0	554,9
16. Réparations véhicules	107,3	258,5	364,9	120,8	173,2	227,5	228,1	431,7	592,4
17. Autres industries mécaniques et électriques	—	536,9	1.073,5	63,3	83,3	124,2	63,3	620,2	1.197,7
18. Textiles	833,2	3.507,9	5.039,7	242,7	424,1	636,0	1.075,9	3.932,0	5.675,7
19. Cuirs — Articles chaussants	—	—	380,2	43,5	60,5	69,6	43,5	60,5	449,8
20. Corps gras	—	—	322,1	40,7	43,3	38,3	40,7	43,3	360,4
21. Caoutchouc — Matière plastique	—	80,2	141,2	—	—	—	—	80,2	141,2
22. Produits industriels divers	—	30,0	60,4	73,3	96,9	117,2	73,3	126,9	177,6
23. Bâtiment et travaux publics	899,9	1.267,3	1.539,6	250,3	338,5	450,7	1.150,2	1.605,8	1.990,3
TOTAL	3.740,6	10.061,3	16.315,0	1.413,1	2.136,0	2.822,3	5.153,7	12.197,3	19.137,3

La part de l'artisanat qui était de 27 % en 1963, passe à 17 % en 1970 et à 15 % en 1975.

Les taux de progression annuelle par branche pour les deux périodes s'établissent ainsi :

BRANCHE	1963-1970	1970-1975
5. Travail des grains et farines	6,3	12,6
6. Conserverie	×	14,9
7. Boissons — Glace	6,7	13,7
8. Autres industries alimentaires — Tabac	11,6	9,5
9. Energie — Eau	9,8	6,7
12. Matériaux de construction	24	14,9
14. Chimie — parachimie	2,2	45,9
15. Industrie du bois	15,6	9,1
16. Réparations véhicules	9,4	6,5
17. Autres industries mécaniques et électriques	38,6	14,1
18. Textiles	20,3	7,6
19. Cuirs — Articles chaussants	4,8	49,4
20. Corps gras	19,1	52,7
21. Caoutchouc — Matière plastique	×	12,0
22. Produits industriels divers	8,1	7,0
23. Bâtiment et travaux publics	4,9	4,4
TOTAL	13,1	9,4

(×) Sans signification, aucune activité n'existant en 1963.

4. Les Investissements privés

Les investissements industriels effectués par les entreprises privées et par le secteur para-public (E.E.C.I.-S.O.D.E.C.I.) atteindront respectivement 7 500 millions et près de 9 000 millions au cours des deux périodes étudiées. Ils se répartissent selon les branches de la manière suivante :

(en millions de F C.F.A.)

BRANCHES	1964-1970	1971-1975
5. Travail des grains et farines ...	240,2	178,2
6. Conserverie	50,0	50,0
7. Boissons — Glace	420,0	150,0
8. Autres industries alimentaires — Tabac	110,2	3.760,5
9. Energie — Eau	270,0	475,0
12. Matériaux de construction	100,0	100,0
14. Chimie — parachimie	—	80,0
15. Industrie du bois	60,0	60,0
16. Réparations véhicules	180,0	150,0
17. Autres industries mécaniques et électriques	507,1	251,0
18. Textiles	5.282,0	3.140,0
19. Cuirs et articles chaussants	0,5	130,5
20. Corps gras	100,0	130,0
21. Caoutchouc — Matière plastique	25,0	15,0
22. Produits industriels divers	21,1	10,8
23. Bâtiment et travaux publics ..	205,0	150,0
TOTAL	7.571,1	8.831,0

L'implantation des nouvelles entreprises ou l'extension de celles existantes actuellement dépendant pour une large part, en particulier, du programme agricole et de sa réalisation, il ne paraît pas possible de répartir ces investissements annuellement. Tout au plus, peut-on dire que c'est vers la fin de la première période qu'une masse importante de la somme prévue devra être dépensée. Dans la deuxième période, les investissements nécessaires pour mener les opérations « Sucrerie » et « Textile » représentent plus de 75 % du total des investissements. Là encore, il n'est pas possible de les répartir annuellement.

Nous avons vu que les investissements en bâtiments industriels et commerciaux et l'entretien se monteront respectivement à 776 millions en 1970 et à 1 050 millions en 1975. Pour obtenir les investissements nets, il faut enlever de ces sommes, les consommations intermédiaires de bâtiments des différentes branches, autrement dit l'entretien ; celui-ci a été estimé à 173,8 millions pour 1970 et à 259,8 millions pour 1975. De plus, nous avons retiré l'entretien de bâtiments effectué par les ménages d'artisans et de commerçants, considérant que ces bâtiments étaient utilisés tant comme ateliers et boutiques que comme lieux d'habitation.

Nous arrivons ainsi à des investissements nets en bâtiments se montant à (dernière année de chaque période) :

(en millions de F C.F.A.)

ANNEE	1970	1975
Investissements nets en Bâtiments industriels et commerciaux	585	765

D'autre part, les études techniques effectuées par les experts du Plan indiquent, pour le secteur secondaire, la répartition approximative entre les investissements en bâtiments industriels, matériel roulant et outillage.

Cette répartition est la suivante :

Investissements nets (chiffres arrondis) (%)	
16. Matériel roulant	4,0
17. Outillage	76,0
23. Bâtiments	20,0
TOTAL	100,0

Il s'ensuit, en millions de F C.F.A., les investissements suivants pour l'industrie (dernière année de chaque période).

Investissements nets (chiffres arrondis)	1970	1975
16. Matériel roulant	100,0	115,0
17. Outillage	1.810,0	2.185,0
23. Bâtiments industriels	470,0	575,0
TOTAL	2.380,0	2.875,0

Le commerce et le transport investiront pour leur part en 1970 et en 1975, respectivement 795 et 1 185 millions de F C.F.A. La répartition de ces sommes entre les branches productrices du secondaire sera pour la dernière année de chaque période :

(en millions de F C.F.A.)

Investissements nets	1970	1975
16. Matériel roulant	630	775
17. Outillage	50	220
23. Bâtiments commerciaux	115	190
TOTAL	795	1.185

⁂

Nous voyons que c'est principalement en fin de période que les investissements industriels doivent être effectués :

— 32 % des sommes prévues pour 1964-1970 doivent être investies en 1970 ;

— 33 % des sommes prévues pour 1971-1975 doivent être investies en 1975.

Nous retrouvons le phénomène déjà signalé en début de chapitre : les opérations agricoles devant précéder les opérations industrielles, celles-ci devront être financées en fin des périodes étudiées.

5. Les Investissements Publics

Les branches « Bâtiment et T.P. », « Montage et réparation véhicules », et « Autres industries mécaniques et électriques » produiront pour les Pouvoirs Publics durant la période 1964-1970, pour une valeur de 7 630 millions de F C.F.A. d'investissements.

Pour la région de Bouaké, l'intervention des Pouvoirs Publics est prévue dans le secteur agricole et naturellement pour le renforcement de l'infrastructure économique, politique, sociale et culturelle.

Le tableau suivant indique le cheminement de ces investissements des Pouvoirs Publics, par secteur :

CHEMINEMENT MOYEN DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

(en millions de F C.F.A.)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Total 64-70	Accroiss. annuel
Agriculture	151	163	176	190	205	220	238	258	1.450	8 %
Infrastructure publique	738	771	806	841	880	920	960	1.002	6.180	4,5 %
TOTAL	889	934	982	1.031	1.085	1.140	1.198	1.260	7.630	5,1 %
Importance de l'agriculture	17 %	17,5 %	18 %	18,5 %	19 %	19,5 %	20 %	20,5 %	19,0 %	

Pour l'année 1970, les investissements prévus se répartissent suivant les branches selon ce tableau :

(en millions de F C.F.A.)

	Bâtiment et T.P.	Matériel roulant	Outillage
Agriculture ...	190	28	40
Infrastructure publique ...	990	12	—
TOTAL	1.180	40	40

Pour la période 1971-1975, les chiffres suivants ont été retenus :

CHEMINEMENT MOYEN DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

(en millions de F C.F.A.)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Total 71-75	Accroiss. annuel
Agriculture	258	294	331	377	429	481	1.912	13,3. %
Infrastructure publique	1.002	1.006	1.009	1.013	1.016	1.019	5.063	0,35 %
TOTAL	1.260	1.300	1.340	1.390	1.445	1.500	6.975	3,5 %

et pour l'année 1975, les 1 500 millions de F C.F.A. se répartissent ainsi, selon les branches :

(en millions de F C.F.A.)

	Bâtiment et T.P.	Matériel roulant	Outillage
Agriculture ...	400	31	50
Infrastructure publique ...	1.005	14	—
TOTAL	1.405	45	50

– C –

LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DU TRANSPORT

INTRODUCTION

Les principaux problèmes du secteur tertiaire concernent le transport et le commerce régional. Il s'agit essentiellement :

a) Des échanges intra-régionaux et extra-régionaux ;

b) Des niveaux des prix et de leur contrôle ;

c) De l'organisation et du développement du transport et du commerce.

La faiblesse du pouvoir d'échange des producteurs ruraux se répercute directement sur le volume des quantités échangées. Cette faiblesse explique le peu de rentabilité du travail des producteurs consacré à la production commercialisée.

Aussi l'organisation du commerce doit tendre immédiatement à augmenter le volume de la production rurale commercialisée, la formation des prix devant être étroitement contrôlée. Ce résultat obtenu, les producteurs ruraux entreront alors en masse dans le circuit moderne de commercialisation pour obtenir les différentes marchandises produites par l'industrie nationale ou importées.

Il apparait ainsi que le problème du commerce se ramène à l'examen du pouvoir d'échange des produits ruraux par rapport à une quantité donnée de marchandises de grande consommation et à l'accroissement de ce pouvoir d'échange.

Les actions à prévoir doivent être indissolublement liées les unes aux autres dans un ensemble cohérent dans le temps (du court terme au long terme) et dans l'espace (du village à la nation). Agir sur un paramètre considéré comme prioritaire doit donc constituer le prélude à une action plus généralisée.

Précisons que les propositions avancées devront être reprises et réanalysées à l'échelon national dans le cadre général de la réorganisation des circuits de distribution et de ramassage des produits agricoles.

Nous n'indiquerons ici que des idées générales.

I

LES PROBLEMES URGENTS

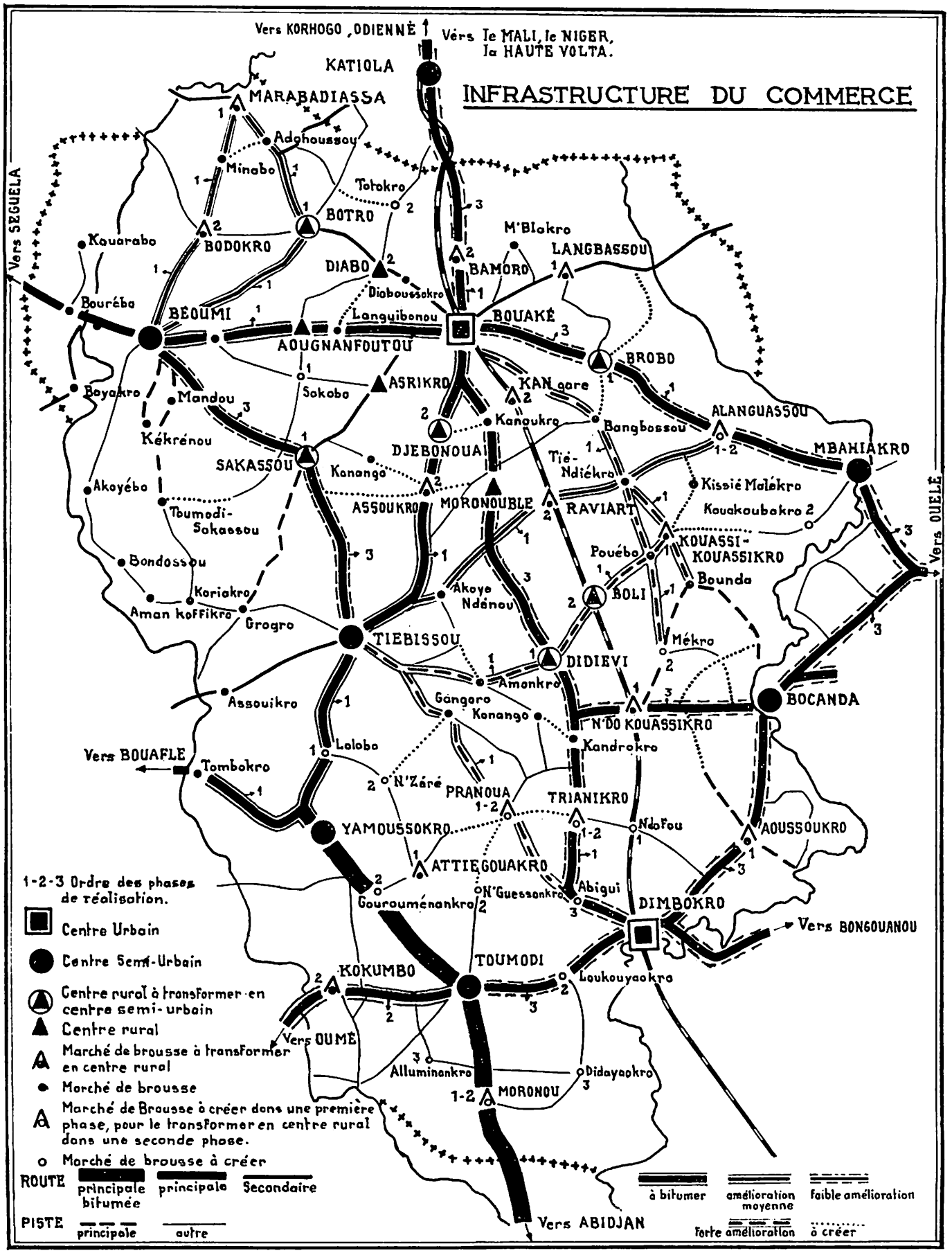
INFRASTRUCTURE DU COMMERCE
Vers KORHOGO, ODIENNÉ
Vers le MALI, le NIGER, la HAUTE VOLTA.
KATIOLA
MARABADIASSA
Adahoussou
Minabo
Totokro
BOTRO
BODOKRO
Kouarabo
Vers SEGUELA
DIABO
Diaboussokro
M'Blakro
LANGBASSOU
BAMORO
Bouréba
BEOUMI
Languibonou
BOUAKÉ
AOUGNANFOUTOU
BROBO
Boyakro
Mandou
Sokoba
ASRIKRO
KAN gare
Kanoukro
Bangbossou
ALANGUASSOU
Kékrénou
DJEBONOUA
MBAHIAKRO
SAKASSOU
Konango
Tié-Ndiékro
Kissié Malékro
Akoyébo
ASSOUKRO
MORONOUBLE
RAVIART
Kouakoubakro
Toumodi-Sokassou
KOUASSI-KOUASSIKRO
Vers OUELE
Bondossou
Pouébo
Bounda
Koriakro
Akoye Ndénou
BOLI
Aman koffikro
Grogro
TIEBISSOU
Mékro
DIDIEVI
Amonkro
Assouikro
Gangoro
Konango
BOCANDA
N'DO KOUASSIKRO
Kandrokro
Lolobo
Vers BOUAFLE
Tombokro
N'Zéré
PRANOUA
TRIANIKRO
YAMOUSSOKRO
Ndofou
AOUSSOUKRO
ATTIEGOUAKRO
N'Guessonkro
Abigui
Gourouménankro
DIMBOKRO
Vers BONGOUANOU
TOUMODI
KOKUMBO
Loukouyaokro
Vers OUMÉ
Alluminankro
Didayaokro
MORONOU
Vers ABIDJAN
1-2-3 Ordre des phases de réalisation.
Centre Urbain
Centre Semi-Urbain
Centre rural à transformer en centre semi-urbain
Centre rural
Marché de brousse à transformer en centre rural
Marché de brousse
Marché de Brousse à créer dans une première phase, pour le transformer en centre rural dans une seconde phase.
Marché de brousse à créer
ROUTE
principale bitumée
principale
Secondaire
PISTE
principale
autre
à bitumer
amélioration moyenne
faible amélioration
forte amélioration
à créer

Ainsi que nous l'avons souligné dans l'introduction, il faut en première urgence corriger les termes de l'échange, afin d'augmenter le pouvoir d'échange de la production rurale.

a) Réduction du commerce du « petit détail » et développement de la vente dans le secteur moderne

A l'exception de certaines boutiques en ville et des colporteurs, le commerce du petit détail (tabliers, boutiques de villages) ne peut être considéré comme effectué par des entreprises véritables. Commercer ne constitue généralement pas dans la région une profession en soi. Les activités du commerce apportent souvent un appoint monétaire appréciable, mais n'apparaissent surtout que comme des activités secondaires.

L'instauration du contrôle des prix dans les localités rurales, l'exigence d'une patente, et la création d'une taxe forfaitaire sur le chiffre d'affaires créeront les conditions de la disparition d'un grand nombre « d'entreprises » de petit détail.

Le contrôle des prix devra se faire à tous les stades de commercialisation, aussi bien en ville qu'à la campagne, pour éviter que les colporteurs augmentent leurs prix pour faire face à la taxe. D'ailleurs, les prix qu'ils pratiquent actuellement sont certainement un plafond, vu les possibilités des consommateurs.

Il sera d'ailleurs possible, dans les villages encadrés ou animés de faire effectuer le contrôle des prix par le conseiller rural.

Le conditionnement des produits de grande consommation (sucre, sel, pétrole...) selon les normes de vente au petit détail, permettra un contrôle rapide et efficace, donnant au consommateur averti la possibilité de veiller lui-même à ne pas être grugé. Ce conditionnement, déjà en cours pour certains produits, demande un investissement peu important.

Par ailleurs, l'existence de la monnaie divisionnaire et sa non-utilisation, créent une situation malsaine, perçue par le commerçant et le consommateur. Le premier arrondit systématiquement ses prix aux 5 F supérieurs, et le second, bien que la loi le protège, ne peut éviter de payer. La loi est donc violée par le commerçant avec le consentement implicite du consommateur.

Parallèlement à ces contrôles (directs ou indirects), doit se développer le commerce moderne. Les mesures envisagées devront permettre :

— d'intensifier les relations « campagne-ville » ;

— d'implanter de nouvelles boutiques de détail dans les centres ruraux ;

— de développer le commerce coopératif ;

— d'organiser des tournées de cars-bazar.

INTENSIFICATION DES RELATIONS « CAMPAGNE-VILLE »

Les investissements inscrits précédemment permettront d'améliorer l'infrastructure routière de la région et désenclaveront les nombreux villages mal desservis pour les relier plus directement et à toutes les périodes aux villes ou centres semi-urbains et ruraux.

La carte indique les projets et l'importance des travaux à effectuer.

Cette infrastructure routière devrait permettre une plus grande circulation des hommes et des marchandises et en particulier introduire le secteur moderne par la circulation des cars-bazar.

IMPLANTATION DE NOUVELLES BOUTIQUES

De nombreux gros villages (plus de 800 habitants), des bourgs, et centres ruraux sont encore à ce jour non équipés en boutiques appartenant aux chaines modernes de distribution qui pratiquent la péréquation des prix « campagne-Abidjan ». La carte précise les lieux d'implantation des nouvelles boutiques qu'il conviendrait d'installer.

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE COOPERATIF

L'encadrement et l'animation rurale permettront d'implanter de nouvelles coopératives de production et de consommation ; le nombre de consommateurs-coopérateurs devrait croître très fortement. Il sera alors possible d'instaurer un système de livraison des marchandises « à domicile ». Ce serait le premier pas vers l'organisation de la distribution de masse.

ORGANISATION DES TOURNEES DE CARS-BAZAR

Les chaines de distribution et le commerce coopératif organiseront des tournées qui, outre la mise à la disposition des ruraux de produits et marchandises à des prix contrôlés, permettront par une publicité judicieuse, d'introduire dans les villages les plus reculés, un esprit moderne, vivant et continuellement renouvelé.

Le système actuel des marchés et des jours de repos se prête parfaitement à ces tournées. Les jours des marchés sont étalés du mercredi au lundi inclus, période pendant laquelle les paysans ont leurs jours de repos. Les cars pourraient donc faire des tournées de trois à quatre jours.

Les effets du système commercial nouveau ne se feront sentir qu'à long terme. Le petit détail actuel permet aux commerçants ivoiriens qui le pratiquent d'obtenir des revenus variant de 10 000 à 20 000 F par mois, lorsque l'activité est principale. Lorsqu'elle est secondaire, les revenus ne dépassent que rarement 5 à 6 000 F.

L'hypertrophie de ce secteur d'activités est particulièrement préjudiciable aux secteurs de production des biens, tant du point de vue des forces de travail que du point de vue de l'épargne et de l'investissement.

La nouvelle organisation du commerce ne met pas au « chômage » ces commerçants ; ils le sont déjà partiellement. Au contraire, ils peuvent être reversés dans un secteur de production (cultures industrielles), ou convertis en véritables commerçants ou employés de commerce dans cette nouvelle structure.

Par ailleurs, les commerçants étrangers du petit détail sont généralement de passage en Côte d'Ivoire, pour une durée déterminée, au même titre que les travailleurs saisonniers. Leur seul objectif est « de faire un peu d'argent » et de le ramener chez eux. Les mesures prises pour supprimer partiellement le petit commerce les obligeront à entrer dans le secteur de la production agricole en tant que manœuvres saisonniers, ce dont la Côte d'Ivoire a tant besoin.

b) Organisation et développement de la commercialisation de la production rurale

Les propositions ne concerneront que le marché intérieur de la nation ivoirienne, les marchés extérieurs ne pouvant être solidement étudiés qu'à l'échelon national.

ECOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES TRADITIONNELS

Aucun problème ne limite ces productions dans la région ; les paysans Baoulé calculent d'ailleurs très large-

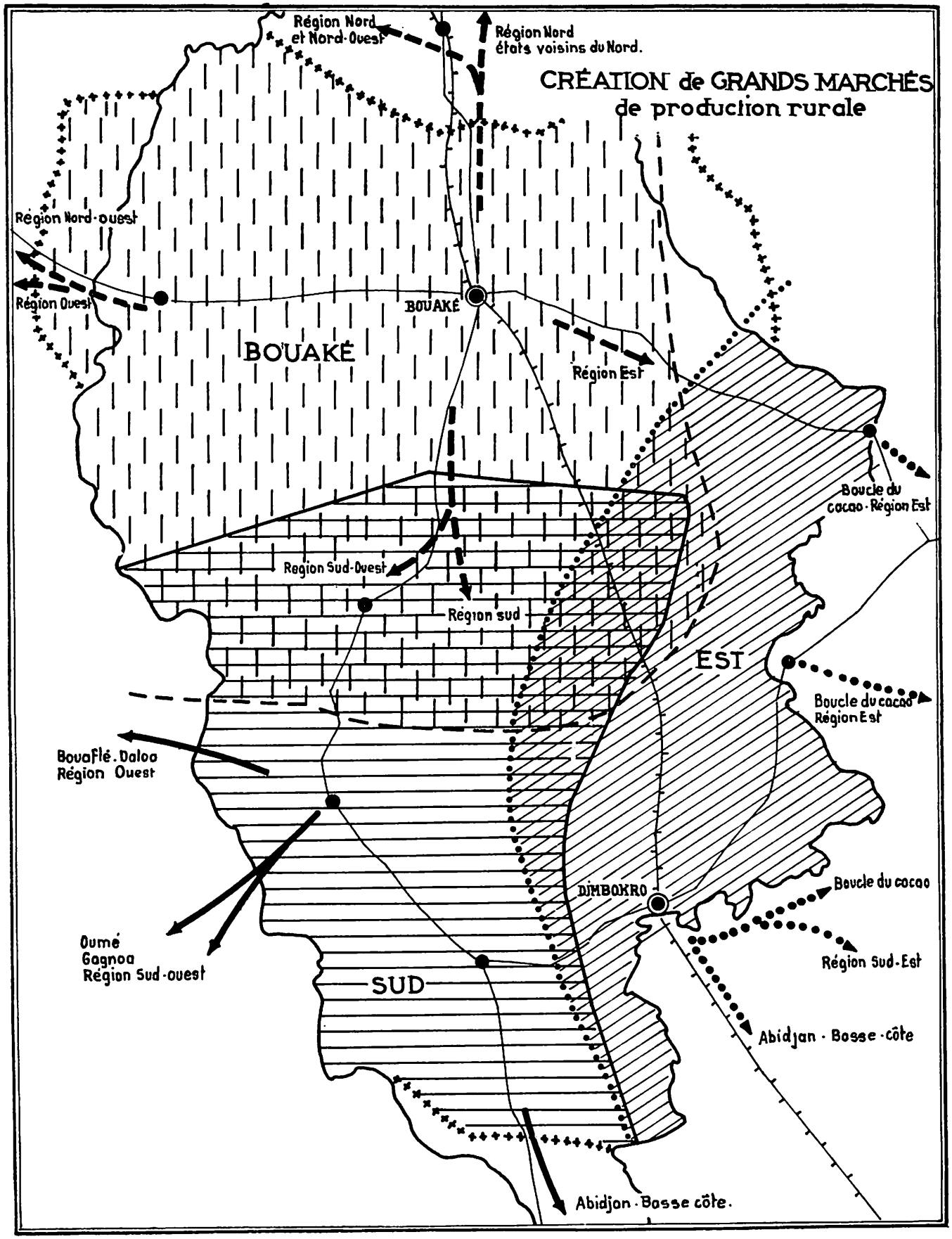
CRÉATION de GRANDS MARCHÉS
de production rurale
Région Nord
et Nord-Ouest
Région Nord
états voisins du Nord.
Région Nord-ouest
Région Ouest
BOUAKÉ
BOUAKÉ
Région Est
Boucle du
cacao-Région Est
Region Sud-Ouest
Région sud
EST
Boucle du cacao
Région Est
Bouaflé. Daloa
Région Ouest
DJMBOKRO
Boucle du cacao
Oumé
Gagnoa
Région Sud-ouest
Région Sud-Est
SUD
Abidjan - Bosse-côte
Abidjan - Bosse côte.

ment leur ration. D'importants surplus (1) peuvent donc être commercialisés. Cependant, on constate, tant à l'intérieur de la région que dans les centres extérieurs, une disparité de prix extraordinaire :

(F C.F.A. le kg)

Région	Bouaké	Abidjan	Abengourou	Cagnoa
Igname	5 à 15	20 à 50	10 à 35	15 à 20
Manioc	2	18	2 à 7	5 à 6
Piment sec ..	30	238	68 à 270	140
Maïs	10	25	9 à 25	15

Pourtant, le coût du transport sur ces parcours ne dépasse jamais 3 F par kg de produit.

Il semble donc possible de tenter une expérience globale de commercialisation de ces produits. Avant de lancer dans cette direction les producteurs d'ignames, piètres commerçants, une solution transitoire peut être proposée :

— mettre en place un groupement ou une coopérative de vente dans chaque sous-préfecture. Cette organisation disposera de stands de vente et de magasins de stockage. Elle sera dirigée, en un premier temps, par les conseillers ruraux assistés des animateurs. Les frais de commercialisation seront prélevés sur les marges commerciales qui pourront être appréciables.

Cette solution a l'avantage d'intégrer la production des produits traditionnels à la production des cultures industrielles (coton, arachide, tabac) sans leur porter préjudice.

Les grossistes, traitants et transporteurs des grands centres, pourront être associés à cette opération, soit par prestations de service, soit par participation directe à l'opération.

(1) Voir tome I, « L'économie » : La production agricole.

AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMERCIALE

La carte précédente indique les principales modifications à apporter à l'infrastructure commerciale.

Agrandir les centres existants

Les centres ruraux les plus importants (Sakassou, Botro, Brobo, Didiévi) seront transformés en centres semi-urbains par l'augmentation des fréquences de marché, l'installation de boutiques modernes et divers aménagements administratifs.

Les marchés de brousse de Langbassou, Marabadiassa, Kouassi-Kouassikro et Aoussoukro seront aménagés en marchés fournisseurs de produits.

De nouveaux marchés de brousse seront créés : Nguessankro, Alluminankro, Moronou (Toumodi), Trianikro, Nofou (Dimbokro), Pranoi, Lolobo (Tiébissou), Alangbassou (M'bahiakro), Totokro (Bouaké), Sokobo (Sakassou).

Consolider les trois grandes régions en marchés de produits ruraux.

Région Est, qui regroupe les zones de Dimbokro, Bocanda, et M'bahiakro. Les débouchés extérieurs de cette zone seront la boucle du cacao, la région d'Abengourou-Adzopé, Agboville et Abidjan.

Région Sud, qui comprend les zones de Toumodi, Yamoussoukro et de Tiébissou. Ce grand marché Sud desservirait les débouchés extérieurs de l'Ouest et du Sud : Gagnoa, Daloa, Oumé, Bouafié, N'Douci et route d'Abidjan.

Région de Bouaké, créée à partir du quadrilatère de Bouaké avec une extension vers l'Ouest (Béoumi), vers le Nord-Ouest (Marabadiassa). Ce sera le plus grand marché de la région constituant la plaque tournante des produits dans toutes les directions dont les principales peuvent être : Abidjan, Etats voisins du Nord et Régions du Nord-Ouest et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

II

COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

C'est durant la première phase que les problèmes urgents développés dans la partie précédente, devront être solutionnés.

Le quinquennat suivant devra :

— consolider et développer le marché intérieur et extérieur ;

— mettre en place de véritables institutions de commerce.

a) Consolidation et développement du marché intérieur et extérieur

Il conviendra de :

— poursuivre l'implantation de nouvelles boutiques modernes de détail jusqu'à l'échelon des centres ruraux ;

— multiplier les cars-bazar ;

— transformer progressivement des villages en centres ruraux et des centres ruraux en centres semi-urbains, où s'agglomèreront les différentes activités économiques ;

— créer de nouveaux marchés.

Bouaké, en tant que capitale du centre de la Côte d'Ivoire et que plaque tournante du commerce interrégional ivoirien et international dans l'Ouest africain, devra renforcer son infrastructure générale. Avec l'élargissement du quadrilatère de Bouaké, le développement agricole et industriel de cette zone, le rôle de la ville de Bouaké doit s'accroître considérablement.

Mais il sera nécessaire de mieux répartir les gares routières, d'agrandir le marché des vivres, de créer des entrepôts, des centres de stockage et de conditionnement. Le commerce de gros et de demi-gros des marchandises devra s'accroître et les sociétés commerciales ou les entreprises coopératives devront s'équiper pour remplir ce rôle.

Par ailleurs, le commerce ivoirien devra mettre en place dans les pays producteurs de marchandises importées, des postes d'import-export. Il s'agit là d'un problème national de politique économique.

b) Organisation des institutions du commerce

La régionalisation des objectifs de développement réclamera la création, au niveau de l'Administration Générale du Plan, d'institutions régionales, qui devront comprendre des services du Commerce liés étroitement aux services de Production.

L'institution régionale aura pour mission :

— de contrôler les prix et les produits ;

— de surveiller l'application des lois sur le commerce dans tous les domaines ;

— de rechercher les nouveaux débouchés pour les produits de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

— de coordonner et de conseiller les entreprises de transport et de commerce en favorisant les entreprises véritables dont la gestion technique et financière est saine ;

— d'effectuer la liaison avec les services d'encadrement et d'animation pour l'écoulement des produits locaux. Des contrats temporaires de transports pourraient être passés avec des transporteurs, en accord avec le syndicat des transporteurs ;

— d'organiser la diffusion auprès des producteurs, des commerçants et des consommateurs des informations économiques. D'informer la population sur les cours, la situation des marchés de la région et de ceux situés à l'extérieur ;

— d'intervenir auprès des autorités administratives locales pour la création des nouveaux marchés et des nouveaux circuits de commercialisation.

Ces institutions régionales devront informer leur ministère de tutelle sur les défauts et incohérences du système commercial si ceux-ci ne peuvent être corrigés à l'échelon régional.

La mise en place de ces organismes institutionnels doit permettre :

— la définition d'une politique du commerce ;

— la centralisation du contrôle et de l'intervention ;

— la décentralisation pour l'exécution et l'initiative régionale.

III

LES COMPTES D'EXPLOITATION
(Evolution de 1963 à 1975)

COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE
TRANSPORT

Branche 24 (en millions de F C.F.A.)

	1963	1970	1975
1 - Demande intermédiaire			
1. Agriculture vivrière	0,2	0,3	0,5
2. Agricultre industrielle ...	—	—	—
3. Exploitation forestière ..	—	—	—
4. Pêche	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac	—	—	—
9. Energie, eau	169,1	279,0	408,0
10. Activités extractives	—	—	—
11. Métaux	0,3	0,5	0,7
12. Matériaux de construction	1,7	2,8	4,1
13. Engrais	—	—	—
14. Chimie, parachimie	2,9	4,8	7,0
15. Industrie du bois	5,2	8,6	12,5
16. Véhicules	213,0	351,4	513,9
17. Autres Ind. méca. élect .	7,5	12,4	18,1
18. Textiles	0,5	0,8	1,2
19. Cuirs, articles chaussants	0,1	0,2	0,2
20. Corps gras	1,7	2,8	4,1
21. Caoutchouc, mat. plastique	25,9	42,7	62,5
22. Produits Ind. divers	8,5	14,0	20,5
23. Bâtiment et T.P.	6,5	10,7	15,7
24. Transports	30,7	50,7	74,1
25. Loyers	27,7	45,7	66,8
26. Autres services	21,1	34,8	50,9
Total	522,6	862,2	1 260,8
2 - Valeur ajoutée			
1. Salaires et avantages ..	449,2	741,1	1 083,7
2. Impôts Indirects. Subventions	53,0	87,4	127,8
3. Revenu brut d'exploitation	260,2	429,3	627,7
Total	762,4	1 257,8	1 839,2
3 - Production totale ..... (prix producteur)	1 285,0	2 120,0	3 100,0

COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE
COMMERCE

Branche : 27 (en millions de F C.F.A.)

	1963	1970	1975
1 - Demande intermédiaire			
1. Agriculture vivrière	—	—	—
2. Agricultre industrielle ...	—	—	—
3. Exploitation forestière ..	—	—	—
4. Pêche	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac	—	—	—
9. Energie, eau	84,2	130,0	189,7
10. Activités extractives	—	—	—
11. Métaux	2,9	5,4	7,9
12. Matériaux de construction	—	—	—
13. Engrais	—	—	—
14. Chimie, parachimie	2,2	4,1	6,0
15. Industrie du bois	6,5	12,0	17,5
16. Véhicules	5,9	10,9	15,9
17. Autres Ind. méca. élect. .	66,8	103,3	150,8
18. Textiles	52,6	81,1	118,4
19. Cuirs, articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras	0,3	0,6	0,9
21. Caoutchouc, mat. plastique	4,7	8,7	12,7
22. Produits Ind. divers	24,9	38,0	55,5
23. Bâtiment et T.P.	23,9	38,2	55,8
24. Transports	706,7	1 144,8	1 671,0
25. Loyers	149,1	229,7	335,3
26. Autres services	149,3	230,0	335,7
Total	1 280,0	2 036,8	2 973,1
2 - Valeur ajoutée			
1. Salaires et avantages ..	603,0	930,1	1 357,6
2. Impôts Indirects. Subventions	1 970,5	2 460,0	3 396,8
3. Revenu brut d'exploitation	2 087,4	3 122,9	4 645,8
Total	4 660,9	6 513,0	9 400,2
3 - Production totale ..... (prix producteur)	5 940,9	8 549,8	12 373,3

Outre les activités de transport et de commerce, le secteur tertiaire comprend les branches 25 et 26 (loyers et autres services). Leur production augmentera très fortement.

L'activité « Loyers » est liée à la branche « Bâtiment et Travaux Publics » qui devrait connaître une très forte poussée.

Quant aux « Autres services » (cinémas, écoles privées, services divers modernes et traditionnels), leur extension est liée à l'accroissement général des revenus monétaires créé par les opérations agricoles et industrielles précédemment décrites.

COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE
LOYERS

Branche : 25 (en millions de F C.F.A.)

	1963	1970	1975
1 - Demande intermédiaire			
1. Agriculture vivrière	—	—	—
2. Agricultre industrielle	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—
4. Pêche	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac	—	—	—
9. Energie, eau	4,4	7,3	10,1
10. Activités extractives	—	—	—
11. Métaux	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—
13. Engrais	—	—	—
14. Chimie, parachimie	—	—	—
15. Industrie du bois	2,8	4,6	6,4
16. Véhicules	—	—	—
17. Autres Ind. méca. élect.	1,2	2,0	2,8
18. Textiles	—	—	—
19. Cuirs, articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras	—	—	—
21. Caoutchouc, mat. plastique	—	—	—
22. Produits ind. divers	—	—	—
23. Bâtiment et T.P.	17,5	28,8	40,1
24. Transports	—	—	—
25. Loyers	—	—	—
26. Autres services	11,5	18,0	26,4
Total	37,4	60,7	85,8
2 - Valeur ajoutée			
1. Salaires et avantages	13,7	21,5	31,4
2. Impôts Indirects. Subventions	9,9	15,5	22,7
3. Revenu brut d'exploitation	527,6	825,3	1 211,5
Total	551,2	862,3	1 265,6
3 - Production totale (prix producteur)	588,6	923,0	1 351,4

COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE
AUTRES SERVICES

Branche : 26 (en millions de F C.F.A.)

	1963	1970	1975
1 - Demande intermédiaire			
1. Agriculture vivrière	0,1	0,1	0,1
2. Agricultre Industrielle	—	—	—
3. Exploitation forestière	—	—	—
4. Pêche	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao	—	—	—
7. Boissons, glace	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac	0,3	0,4	0,5
9. Energie, eau	18,3	26,4	37,4
10. Activités extractives	—	—	—
11. Métaux	1,0	1,3	1,9
12. Matériaux de construction	—	—	—
13. Engrais	—	—	—
14. Chimie, parachimie	6,3	11,6	18,1
15. Industrie du bois	—	—	—
16. Véhicules	2,9	4,4	5,8
17. Autres ind. méca. élect.	5,7	8,1	11,0
18. Textiles	—	—	—
19. Cuirs, articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras	—	—	—
21. Caoutchouc, mat. plastique	—	—	—
22. Produits ind. divers	7,7	11,4	15,6
23. Bâtiment et T.P.	6,6	9,3	13,3
24. Transports	26,6	40,9	60,1
25. Loyers	28,8	44,9	70,2
26. Autres services	25,7	90,1	147,7
Total	130,0	248,9	381,7
2 - Valeur ajoutée			
1. Salaires et avantages	160,4	242,1	362,9
2. Impôts Indirects. Subventions	— 43,8	— 57,7	— 43,1
3. Revenu brut d'exploitation	517,3	774,7	1 198,5
Total	633,9	959,1	1 518,3
3 - Production totale (prix producteur)	763,9	1 208,0	1 900,0

— D —

DE 1963 A 1975
VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE REGIONALE

Afin de rendre cohérent l'ensemble des propositions de développement, le cadre général des principes et méthodes de la comptabilité économique a été retenu.

Les tableaux ont été décrits dans le tome II « L'Economie ». Les mêmes définitions ont naturellement été appliquées (1) pour l'établissement des tableaux 1970 et 1975.

Rappelons que le tableau « Ressources-Emplois » donne le bilan des opérations sur les Biens et Services produits localement ou importés, la partie centrale du tableau, « Demande Intermédiaire » reprenant les comptes d'exploitation des différentes branches.

Signalons que les marges commerciales prélevées par le commerce comprennent, entre autres, les taxes à l'exportation sur le café et le cacao, qui ont été estimées à 670 millions de francs en 1963, 783 millions de francs en 1970 et 853 millions de francs en 1975.

Le tableau économique d'ensemble permet de lier les opérations sur les Biens et Services, les opérations de Répartition et les opérations Financières, effectuées par les quatre groupes d'agents :

— les Entreprises ;
— l'Administration ;
— les Ménages ;
— l'Extérieur.

---

(1) Voir tome II, « L'économie » : Vue d'ensemble sur l'économie de la région.

I — LA VARIATION DE LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE DE 1963 A 1975

La **Production Intérieure Brute** (somme des valeurs ajoutées) et sa répartition en secteurs primaire, secondaire et tertiaire, suivant la définition classique, est traduite dans le tableau ci-dessous :

PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

Secteurs	Valeurs absolues en millions de F C.F.A.			Répartitions en %		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Primaire	7.209,4	9.309,5	12.158,3	38,0	29,9	26,8
Secondaire	5.153,7	12.197,2	19.137,3	27,2	39,2	42,2
Tertiaire	6.608,4	9.592,2	14.023,3	34,8	30,9	31,0
TOTAL	18.971,5	31.098,9	45.318,9	100,0	100,0	100,0

Une forte variation du poids des secteurs apparait : les projets inscrits provoquent une forte augmentation du secteur secondaire, qui passe de 27,2 à 39,2 puis à 42,2 % de la Production Intérieure Brute.

Toutefois, cette classification ne traduit pas exactement la réalité de l'activité régionale. Pour affiner l'analyse, nous classerons les productions suivant un critère plus concret :

— activités urbaines ;

— activités rurales,

qui recouvre assez fidèlement le caractère moderne ou traditionnel des activités (1).

Les secteurs ont alors dans cette perspective, un contenu différent :

Secteurs	Valeurs absolues en millions de F C.F.A.			Répartitions en %		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Primaire + artisanat rural + commerce rural	8.823,3	11.735,7	15.328,1	46,3	37,7	33,8
Secondaire (sauf artisanat rural)	4.017,1	10.424,0	16.908,1	21,4	33,5	37,3
Tertiaire (sauf commerce rural)	6.131,1	8.939,2	13.082,7	32,3	28,8	28,9
TOTAL	18.971,5	31.098,9	45.318,9	100,0	100,0	100,0

La production intérieure brute du « secteur » rural est ainsi supérieure de 8 % environ par rapport à son contenu précédent.

La **Production intérieure brute au coût des facteurs,** obtenue en éliminant les impôts indirects nets des subventions (1) de la **Production intérieure brute,** reflète plus correctement la structure de la production.

Dans l'optique habituelle, on obtient :

Secteurs	Valeurs absolues en millions de F C.F.A.			Répartitions en %		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Primaire	7.208,6	9.403,4	12.272,2	46,7	38,0	34,0
Secondaire	3.612,2	8.286,5	13.249,7	23,4	33,4	36,8
Tertiaire	4.618,8	7.087,0	10.519,1	29,9	28,6	29,2
TOTAL	15.439,6	24.776,9	36.041,0	100,0	100,0	100,0

(1) Pour les années 1970 et 1975, les impôts indirects prélevés sur l'artisanat et le commerce en milieu rural ont été estimés par applications des taux constatés en 1963.

Puis en modifiant le contenu des secteurs, il vient :

Secteurs	Valeurs absolues en millions de F C.F.A.			Répartitions en %		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Primaire + artisanat rural + commerce rural	8.425,3	11.305,4	14.696,2	54,6	45,6	40,8
Secondaire (sauf artisanat rural)	2.494,1	6.560,3	11.081,1	16,0	26,5	30,7
Tertiaire (sauf commerce rural) .	4.520,2	6.911,2	10.263,7	29,4	27,9	28,5
TOTAL	15.439,6	24.776,9	36.041,0	100,0	100,0	100,0

Il apparaît ainsi que le « secteur rural traditionnel » restera encore prédominant en 1975, bien qu'ayant diminué de 13 points, acquis par le secteur secondaire.

L'économie régionale sera toujours, en 1975, dominée par les activités du milieu rural.

(1) Voir tome II « L'économie ».

II — LA CONSOMMATION DES MENAGES

Les prévisions concernant la consommation des ménages, en 1970 et 1975, ont été effectuées en fonction :

— de la consommation rurale et urbaine constatée en 1963 ;

— des élasticités calculées ;

— de la consommation nationale mentionnée dans les « Perspectives de Développement ».

Les progressions ou diminutions relatives des postes ont, d'autre part, été ajustées en fonction des programmes agricoles et industriels.

Ainsi, il apparait qu'aucune règle stricte n'a été appliquée. Cette méthode se justifie, car :

— pour certains produits, qui en 1963 ne sont que très faiblement représentés, les élasticités calculées n'ont que peu de signification ;

— la consommation nationale prévue pour 1970 et 1975 a été déterminée, entre autres, en fonction d'élasticités de consommation établies dans des pays ayant un niveau de développement comparable.

Par ailleurs, l'étude nutritionnelle (1) a fait apparaître des déséquilibres tels que le régime alimentaire a pu être qualifié d' « archaïque ». Or, l'effort qui sera demandé à la population rurale pour la réalisation des objectifs de développement agricole (2), ne pourra être réalisé que si les principales carences sont éliminées ou amenées à un niveau « supportable ».

Cette recherche d'un équilibre rationnel nous a paru être une méthode plus correcte que l'application rigoureuse de formules mathématiques inadéquates.

(1) Voir tome II « L'économie » : Les budgets et la consommation des ruraux.

(2) Voir « Le Développement agricole ».

1 — LA CONSOMMATION DES MENAGES A L'ECHELON DE LA REGION (1)

Branches détaillées

(en millions de F C.F.A.)

Branches	1963			1970			1975		
	Auto-consommé	Commercialisé	Total	Auto-consommé	Commercialisé	Total	Auto-consommé	Commercialisé	Total
1. Agriculture vivrière	3.536	1.955	5.491	4.146	2.856	7.002	4.514	3.919	8.433
2. Agriculture industrielle	215	142	357	234	190	424	228	145	373
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	30	691	721	31	1.103	1.134	34	1.710	1.744
5. Travail des grains et farines	—	829	829	—	1.324	1.324	—	2.052	2.052
6. Conserverie, thé, café, cacao	—	139	139	—	222	222	—	343	343
7. Boissons, glace	—	449	449	—	718	718	—	1.112	1.112
8. Autres ind. alimentaires, tabac	—	213	213	—	340	340	—	528	528
9. Energie, eau	239	407	646	306	651	957	341	1.009	1.350
10. Activités extractives	—	28	28	—	45	45	—	71	71
11. Métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	5	5	—	9	9	—	13	13
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie	—	190	190	—	304	304	—	472	472
15. Industrie du bois	26	28	54	30	44	74	35	68	103
16. Véhicules	—	200	200	—	320	320	—	495	495
17. Autres ind. méca., élect.	—	148	148	—	237	237	—	367	367
18. Textiles	98	1.336	1.434	114	2.135	2.249	115	3.309	3.424
19. Cuirs, articles chaussants	—	155	155	—	248	248	—	384	384
20. Corps gras	29	287	316	36	459	495	27	712	739
21. Caoutchouc manufacturé	—	70	70	—	111	111	—	172	172
22. Produits ind. divers	27	237	264	33	379	412	45	587	632
23. Bâtiment et T.P.	—	11	11	—	17	17	—	26	26
24. Transports	—	419	419	—	670	670	—	1.038	1.038
25. Loyers	—	252	252	—	403	403	—	625	625
26. Autres services	2	502	504	3	802	805	4	1.243	1.247
TOTAL	4.202	8.693	12.895	4.933	13.587	18.520	5.343	20.400	25.743

(1) Dans l'optique « comptabilité régionale », l'autoconsommation a été valorisée au prix producteur, alors que dans l'optique « niveau de vie », analysée dans le tome I « L'économie » ce sont les prix consommateurs qui ont été appliqués.

Branches regroupées

Branches	1963			1970			1975		
	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total
Agriculture, forêt, pêche	3.781	2.788	6.569	4.411	4.149	8.560	4.776	5.774	10.550
Industries alimentaires, tabac ..	—	1.630	1.630	—	2.604	2.604	—	4.035	4.035
Textiles, articles chaussants	98	1.491	1.589	114	2.383	2.497	115	3.693	3.808
Autres branches du secondaire .	321	1.600	1.921	405	2.559	2.964	448	3.966	4.414
Bâtiment, transports, loyers, autres services	2	1.184	1.186	3	1.892	1.895	4	2.932	2.936
TOTAL	4 202	8 693	12.895	4.033	13.587	18.520	5.343	20.400	25.743

La structure de la consommation des ménages et son évolution apparait dans les tableaux suivants :

Structure de la consommation des ménages

Branches	1963			1970			1975		
	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total
1. Agriculture vivrière	84,3	22,6	42,6	84,1	21,1	37,9	84,5	19,3	32,9
2. Agriculture industrielle	5,1	1,6	2,8	4,8	1,4	2,3	4,3	0,7	1,4
3. Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Pêche	0,7	7,9	5,6	0,6	8,1	6,1	0,6	8,4	6,8
5. Travail des grains et farines	—	9,6	6,4	—	9,8	7,1	—	10,1	8,0
6. Conserverie, thé, café, cacao	—	1,6	1,1	—	1,6	1,2	—	1,7	1,3
7. Boissons, glace	—	5,2	3,5	—	5,3	3,9	—	5,5	4,3
8. Autres ind. alimentaires, tabac	—	2,4	1,7	—	2,5	1,8	—	2,6	2,1
9. Energie, eau	5,7	4,7	5,0	6,2	4,8	5,2	6,4	4,9	5,2
10. Activités extractives	—	0,3	0,2	—	0,3	0,2	—	0,3	0,3
11. Métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Matériaux de construction ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Engrais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Chimie, parachimie	—	2,2	1,5	—	2,2	1,6	—	2,3	1,8
15. Industrie du bois	0,6	0,3	0,4	0,6	0,3	0,4	0,7	0,3	0,4
16. Véhicules	—	2,3	1,6	—	2,4	1,7	—	2,4	1,9
17. Autres ind. méca., électr. ..	—	1,7	1,1	—	1,8	1,3	—	1,8	1,4
18. Textiles	2,3	15,4	11,1	2,3	15,7	12,1	2,2	16,2	13,3
19. Cuirs, articles chaussants ..	—	1,8	1,2	—	1,8	1,4	—	1,9	1,5
20. Corps gras	0,7	3,3	2,5	0,7	3,4	2,7	0,5	3,5	2,9
21. Caoutchouc, mat. plastique .	—	0,8	0,5	—	0,8	0,6	—	0,8	0,7
22. Produits ind. divers	0,6	2,7	2,0	0,7	2,8	2,2	0,8	2,9	2,5
23. Bâtiment et T.P.	—	0,1	0,1	—	0,1	0,1	—	0,1	0,1
24. Transports	—	4,8	3,2	—	4,9	3,6	—	5,1	4,0
25. Loyers	—	2,9	2,0	—	3,0	2,2	—	3,1	2,4
26. Autres services	—	5,8	3,9	—	5,9	4,4	—	6,1	4,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Poids de l'autoconsommation (1)

Branches	1963			1970			1975		
	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total	Auto-consommé	Commer-cialisé	Total
1. Agriculture vivrière	55	45	100	59	41	100	54	46	100
2. Agriculture industrielle	60	40	100	55	45	100	61	39	100
4. Pêche	4	96	100	3	97	100	2	98	100
9. Energie, eau	37	63	100	32	68	100	25	75	100
15. Industrie du bois	48	52	100	41	59	100	34	66	100
18. Textiles	7	93	100	5	95	100	3	97	100
20. Corps gras	9	91	100	7	93	100	4	96	100
22. Produits ind. divers	10	90	100	8	92	100	7	93	100
TOTAL	33	67	100	27	73	100	21	79	100

(1) On a mentionné uniquement les branches ou l'autoconsommation joue un rôle.

Variation dans le temps de la consommation des ménages
Branches regroupées

(année 1963 = 100)

Branches	1970			1975		
	Auto-consommation	Commer-cialisé	Total	Auto-consommation	Commer-cialisé	Total
Agriculture, forêts, pêche	117	149	130	126	207	161
Textiles, articles chaussants ...	116	160	157	117	248	240
Autres articles du secondaire ..	126		154	140		230
Bâtiment, transports, loyers, autres services	(1)		160	(1)		248
TOTAL	117	156	144	127	235	200

(1) Sans signification.

Rappelons que la population régionale, avec un taux d'accroissement de 2,2 % sera, sur la base de 100 habitant en 1963, de 116 en 1970 et de 130 en 1975.

Ces derniers tableaux montrent que le secteur des produits commercialisés croît très sensiblement, passant de 67 à 73 puis à 79 % de la consommation totale. Mais cette évolution est due principalement à la régression relative des articles autoproduits des branches « Textile » et « Industrie du Bois », la part de l'autoconsommation des produits alimentaires restant sensiblement constante.

En effet, le niveau de développement économique qui sera atteint en 1975 ne permettra pas encore un changement décisif du comportement des masses paysannes, qui continueront à autoproduire les principales denrées alimentaires.

Toutefois, une modification sensible de la structure de consommation des ménages se manifeste : le rôle de la branche 1 (produits vivriers), diminue fortement, passant de 42,6, à 37,9 puis à 32,9 % de la consommation totale.

Les féculents connaîtront une régression sensible à partir de 1970, que n'arrive pas à masquer l'accroissement de la consommation de viande du fait des poids respectifs de ces deux postes (respectivement 45 et 29 % dans la branche et 19 et 12 % dans la consommation totale en 1963).

Corrélativement, les produits de la pêche et ceux des industries des grains et farines, seront plus importants dans le « panier de la ménagère ». La croissance du poste « pêche » sera la conséquence de la politique nationale du développement de la pêche en mer.

La réalisation du programme rizicole apportera un aliment jugé nécessaire pour l'équilibre alimentaire, qui se substituera à une fraction de la ration de féculents, comme l'expérience sur des villages encadrés l'a amplement démontré. Le pourcentage des articles textiles dans la consommation totale progressera de plus de deux points de 1963 à 1975.

Les autres postes augmenteront très sensiblement, mais ne modifieront pas fondamentalement la structure d'ensemble de la consommation.

2 — LA CONSOMMATION DES MENAGES, PAR TETE.

Pour juger de la croissance de la consommation des ménages, les chiffres régionaux ont été rapportés à la population de la région. On obtient ainsi la consommation par tête d'habitant pour les années 1963-1970-1975.

Consommation des ménages
Dépense totale (autoconsommation incluse)
par tête d'habitant

	1963	1970	1975
1. Agriculture vivrière	8 716	9 553	10 317
2. Agriculture industrielle	567	579	456
3. Exploitation forestière	—	—	—
4. Pêche	1 144	1 547	2 134
5. Travail des grains et farines	1 316	1 806	2 510
6. Conserv., thé, café, cacao	221	303	420
7. Boissons, glace	713	980	1 360
8. Autres ind. alimentaires tabac	338	464	646
9. Energie, eau	1 025	1 306	1 651
10. Activités extractives	44	61	87
11. Métaux	—	—	—
12. Matériaux de construction	8	12	16
13. Engrais	—	—	—
14. Chimie, parachimie	302	415	577
15. Industrie du bois	86	101	126
16. Véhicules	317	437	606
17. Autres ind. méca. élect.	235	323	449
18. Textiles	2 276	3 068	4 189
19. Cuirs, articles chaussants	246	338	470
20. Corps gras	502	675	904
21. Caoutchouc, mat. plastique	111	151	210
22. Produits ind. divers	419	562	773
23. Bâtiment et T.P.	17	23	32
24. Transports	665	914	1 270
25. Loyers	400	550	765
26. Autres services	800	1 098	1 526
Total	20 468	25 266	31 494

La croissance globale est de 3 % par an de 1963 à 1970 et de 4,5 % par an de 1970 à 1975.

Les différents taux de croissance pour les principaux postes sont, en % et par an :

	1963-1970	1970-1975
Agriculture vivrière	1,3	1,5
Agriculture industrielle	0,3	— 0,6
Pêche	4,4	6,7
Travail des grains et farines	4,6	6,8
Conserverie	4,6	6,7
Boissons	4,6	6,8
Autres ind. alimentaires, tabac	4,6	6,8
Energie	3,5	4,8
Chimie, parachimie	4,6	6,8
Véhicules	4,7	6,8
Autres ind. mécan. et élect.	4,6	6,8
Textiles	4,4	6,4
Cuirs, articles chaussants	4,6	6,8
Corps gras	4,3	6,0
Transports	4,6	6,8
Loyers	4,7	6,8
Autres services	4,6	6,8

Deux observations peuvent être formulées :

a) L'agriculture industrielle est en décroissance. Rappelons que ce poste contient principalement, outre le café et le cacao qui ne sont pratiquement pas consommés localement, l'arachide, les régimes de palme, et le tabac. Il a été prévu que l'utilisation par les masses rurales de ces productions brutes régresserait très sensiblement, les produits manufacturés se substituant progressivement à elles ;

b) Le poste « énergie » croit plus faiblement que les autres rubriques. Cela est dû au fait que ce poste renferme, outre le bois de chauffe et le pétrole domestique, l'essence et l'énergie électrique quasi-uniquement consommées par les urbains. Aucun programme d'électrification des campagnes n'ayant été inscrit, et ce pour des raisons évidentes, le taux retenu est donc relativement faible.

Globalement, il apparaît que deux phénomènes interviennent :

— d'une part, une croissance réelle de la consommation des ménages qui se situe à 4,5 % par an environ pour les « produits modernes » ;

— d'autre part, des substitutions de produits entre les branches. C'est ainsi que, par exemple, l'arachide consommée dans les familles régressera sensiblement, mais sera compensée par une croissance de consommation d'huile d'arachide manufacturée. Des substitutions semblables se feront entre les régimes de palme et l'huile de palme, entre le tabac traditionnel et le tabac manufacturé.

Dans un délai aussi court (12 ans), on ne pouvait espérer qu'une modification importante de la structure de la consommation alimentaire — modification fondamentale pour le niveau nutritionnel des populations rurales et leur insertion dans un ensemble économique moderne —, à l'exclusion de tout autre bouleversement plus sensible de la répartition des postes à l'intérieur d'un budget familial.

III — LES GRANDS AGREGATS (1)

1 — Production intérieure brute

Milieu	Totale (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	8,823	11,736	15,328	16.800	20.160	24.510
Urbain	10,148	19,363	29,991	96.640	128.220	156.190
Ensemble	18,971	31,099	45,319	30.110	42.420	55.430

2 — Production intérieure brute commercialisée

Milieu	Totale (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	3,414	5,601	8,862	6.500	9.620	14.180
Urbain	10,148	19,363	29.991	96.640	128.220	156.190
Ensemble	13,562	24,964	38,853	21.520	34.050	47.520

(Pertes sur stocks et autoconsommation affectées en totalité aux ruraux).

3 — Production intérieure brute au coût des facteurs

Milieu	Totale (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	8,425	11,305	14,695	16.040	19.420	23.500
Urbain	7,015	13,475	21,345	66.800	89.230	111.160
Ensemble	15,440	24,780	36,040	24.500	33.800	44.080

(Production Intérieure Brute moins impôts indirects nets de subventions).

4 — Produit intérieur brut

Milieu	Total (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	8,823	11,736	15,328	16.800	20.160	24.510
Urbain	11,834	21,824	33,577	112.700	144.520	174.870
Ensemble	20,657	33,560	48,905	32.780	45.780	59.810

(Production Intérieure Brute plus salaires de l'Administration et assimilés. Tous les salaires ont été affectés au milieu urbain).

(1) Rappelons les estimations concernant la population de la région :

	1963	1970	1975
Urbains	105 000	151 000	192 000
Ruraux	525 000	582 000	625 000
Total	630 000	733 000	817 000

5 — Revenu intérieur brut

Milieu	Total (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	8,425	11,305	14,695	16.040	19.420	23.500
Urbain	8,701	15,936	24,931	82.860	105.530	129.840
Ensemble	17,126	27,241	39,626	27.180	37.160	48.460

(Produit Intérieur Brut moins impôts indirects nets de subventions).

6 — Revenu intérieur brut monétaire

Milieu	Total (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	3,016	5,170	8,229	5.740	8.880	13.170
Urbain	8,701	15,936	24,931	82.860	105.530	129.840
Ensemble	11,717	21,106	33,160	18.590	28.790	40.550

(Pertes sur stocks et autoconsommation affectées en totalité aux ruraux).

7 — Revenu intérieur brut et revenu extérieur (1)

Milieu	Total (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	9,542	12,475	15,815	18.170	21.430	25.300
Urbain	8,809	16,086	25,071	83.890	106.520	130.570
Ensemble	18,351	28,561	40,886	29.120	38.960	50.000

8 — Revenus monétaires totaux

Milieu	Total (en milliards de F C.F.A.)			Par tête (en F C.F.A.)		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Rural	4,133	6,340	9,349	7.870	10.890	14.960
Urbain	8,809	16,086	25,071	83.890	106.520	130.570
Ensemble	12,942	22,426	34,420	20.540	30.590	42.100

(Pertes sur stocks et autoconsommation affectées en totalité aux ruraux).

(1) Revenu extérieur = solde des Recettes et Dépenses privées extérieures, les Dépenses étant en totalité affectées au milieu urbain.

Recettes privées extérieures (en millions de F C.F.A.)

Milieu	1963	1970	1975
Rural	1 117	1 170	1 120
Urbain	138	230	290
Total	1 255	1 400	1 410

Dépenses privées extérieures (en millions de F C.F.A.)

Milieu	1963	1970	1975
Urbain	30	80	150

IV — CONCLUSIONS

Le Produit Intérieur Brut de la Région de Bouaké passe de 20 657 milliards de F C.F.A. en 1963, à 33 560 en 1970, et 48 905 en 1975. La croissance annuelle absolue est de 7,3 % durant la première période et de 7,8 % durant la seconde. En tenant compte du taux de croissance démographique (2,2 %), la progression réelle par tête sera respectivement de 5,1 et 5,6 % par an.

Le tableau montre les distorsions entre le milieu rural et le milieu urbain, quant aux taux de croissance.

Milieu	Régional		Par tête	
	1963-1970	1970-1975	1963-1970	1970-1975
Rural	4,1	5,5	2,6	4,0
Urbain	9,1	9,0	3,6	3,9
Ensemble	7,3	7,8	5,1	5,6

Les taux par tête permettent de rendre compte, par ailleurs, du passage d'une partie importante de la population rurale au milieu urbain.

De 1963 à 1970, la migration vers la ville atteindra environ 0,7 % par an de la population rurale, soit pour toute cette période 24 000 personnes. De 1970 à 1975, le taux de migration sera encore plus élevé, atteignant 1,3 % soit sur cinq ans, 30 000 personnes environ.

Cette population qui, en moyenne, intervenait pour 16 800 F par tête, dans le Produit Intérieur Brut, devra atteindre le chiffre de 144 520 F en 1970, soit un taux de croissance de l'ordre de 35 %. De même la population rurale qui émigrera entre 1970 et 1975, passera en moyenne d'un niveau de 20 160 F à 174 870 F, soit un taux de croissance de 55 % environ.

Ainsi se trouvent explicités les taux moyens de 5,1 à 5,6 %, par tête et par an, obtenus précédemment, taux supérieurs aux taux urbains.

« L'écart » entre le milieu rural et le milieu urbain restera très grand tout au long des deux périodes : le rapport entre les Revenus intérieurs bruts des ruraux et des urbains oscillera autour de 5,3.

Quant à la distorsion mesurée par le rapport entre les Revenus monétaires totaux, elle passera de 10,7 en 1963, à 9,8 en 1970, puis à 8,3 en 1975 (1). Le milieu rural s'insère progressivement dans l'économie monétaire régionale.

*
* *

Bien que les chiffres doivent être considérés comme la représentation de la réalité présente et à venir, il nous paraît utile de traduire d'une manière qualitative les principales conclusions et directives auxquelles ils nous ont amenés.

En premier lieu, il faut insister sur la physionomie agricole que gardera toujours en 1975 l'économie de la région de Bouaké. Ainsi, malgré l'effort spécial dirigé vers les activités du secteur secondaire, celui-ci ne permettra pas à l'économie régionale d'accéder à un niveau structurel développé.

Cette première conclusion nous amène à affirmer que le monde rural doit devenir la préoccupation dominante des Pouvoirs Publics, car la croissance du revenu des agriculteurs — à la fois fournisseurs et clients les plus nombreux — constituera le baromètre principal du développement économique.

Cette vue pourrait paraître pessimiste lorsque l'on connaît les difficultés innombrables qu'il faut vaincre pour insérer le monde rural dans un système économique « rationnel », les motivations du comportement en milieu traditionnel étant loin d'être conformes aux mobiles sur lesquels reposent les analyses économiques qui nous sont habituelles.

Toutefois les expériences d'actions, tant sectorielles que polyvalentes (limitées certes, mais réussies ou prometteuses), donnent de solides raisons d'entreprendre une action d'envergure.

La zone étudiée participe aux spéculations caféières et cacaoyères bien que les conditions écologiques soient le plus souvent peu favorables. Elle intervient dans l'approvisionnement en matières premières (coton, tabac) d'industries locales. La production vivrière assure un équilibre de subsistance, fondé sur la jachère naturelle de longue durée et le maintien d'une assez faible pression démographique ; cet équilibre donne à la partie commercialisée de cette production un caractère de surplus. Voilà, grossièrement résumés, les principaux facteurs concernant la production agricole.

Pour augmenter le volume du commerce intérieur, le premier objectif national consiste à fortement diminuer, puis à supprimer les importations de produits agricoles bruts, en leur substituant des produits nationaux, même si les prix mondiaux indiquent que toutes les opérations ne sont pas rentables à court terme, les cours mondiaux ne devant pas constituer une base de référence absolue.

Cette politique à long terme implique une très large diversification des cultures, donc un important effort de recherche.

Cette recherche nous paraît d'autant plus impérative que le calendrier global des paysans (agricole et artisanal) ne présente guère de période de sous-emploi. L'effort global se situe à des taux normaux, et ne semble pas pouvoir être accru dans de fortes proportions. Les incitations devront être prudentes, car elles risquent de modifier l'équilibre de production au détriment de l'autoconsommation et, ainsi, de dégrader l'état nutritionnel général. C'est donc finalement vers un accroissement de la productivité au sens large que l'on devra s'orienter.

Cette productivité peut se définir par rapport à plusieurs facteurs, tous étroitement liés entre eux. Les deux paramètres principaux sur lesquels il est primordial d'agir sont le travail et le capital investi.

(1) L'accroissement relatif des Revenus Monétaires des Ruraux sera au cours des 12 années à venir 1,8 fois plus élevé que l'accroissement relatif des Revenus monétaires urbains :

$$\frac{\Delta R}{R} = 1{,}8\,\frac{\Delta U}{U}$$

Le rendement d'une culture à l'unité de surface est en effet déterminé par une multitude de paramètres qui ne peuvent tous être contrôlés. On peut toutefois intervenir de façon déterminante sur :

— l'investissement foncier (aménagement, amendement, fertilisation) ;

— la sélection du matériel végétal utilisé ;

— la qualité des techniques appliquées ;

— la quantité de travail qu'il faudrait tendre à fournir, compte tenu des solutions retenues pour les points précédents. Le travail, en tant que variable, est en effet fonction de ces données.

Dans l'état actuel des recherches et des expérimentations, il serait possible de multiplier par 1,5 les productivités observées. De telles possibilités, pour aussi faibles qu'elles puissent paraître, ne doivent pas être négligées.

Les lignes directrices de l'action à entreprendre se dégagent donc :

— recherches agronomiques et expérimentation ;

— investissements fonciers ;

— formation professionnelle des producteurs en vue d'une diversification intense des activités, tendant au maximum à satisfaire les besoins du marché intérieur.

L'intervention immédiate, bien que limitée dans ses objectifs, doit être la plus étendue possible sous peine de n'avoir que peu d'influence comme facteur inducteur du développement régional ; elle devra aboutir à un véritable engagement des masses rurales. Or, il n'est pas douteux que celles-ci soient disponibles dans une large mesure : l'extension des spéculations caféières et cacaoyères, l'usage répandu des moto-décortiqueurs, sans contrôle technique particulier, la diffusion du cotonnier Allen, en sont des preuves certaines. Leurs caractères, très différents à beaucoup d'égards, recouvrent cependant un élément fondamental commun : les besoins de numéraire. Les motivations du producteur sont commandées par la garantie d'écoulement de sa production et par la recherche de la valorisation maximale de son travail, à un niveau d'ailleurs relativement élevé, le café constituant pour l'heure sa seule référence.

Il faut donc insister sur le fait que « l'ouverture » du paysan à l'intérêt monétaire est limitée par un sens très aigu du rapport qu'il établit entre l'effort fourni et le gain retiré. D'autre part, le caractère communautaire de la structure sociale nécessite que **le village soit considéré comme la cellule de base du développement rural.**

A ce niveau de synthèse se place le choix de la méthode de « vulgarisation ». Toutes les interventions doivent à présent s'effectuer à grande échelle et faire appel à des motivations d'ordre économique ; elles devront donc être servies par des thèmes techniques indiscutables, élaborés par les différents Instituts ou Stations de Recherches. Ces interventions, menées par des agents spécialisés ou polyvalents, de valeurs morale et professionnelle certaine, impliquent non seulement que l'on parvienne à une augmentation sensible de la production, mais surtout que l'on dispense une véritable formation professionnelle aux producteurs.

En effet, l'accroissement attendu de revenu semble trop faible à l'échelon de l'exploitation pour susciter un autoinvestissement et un progrès technique continu.

Or, il faut impérativement obtenir que les ressources soient en partie investies sur l'exploitation : c'est la principale raison d'être des interventions dites « d'animation rurale ». Couplées, ou intégrées aux interventions purement techniques, elles créeront l'esprit mutualiste et coopératif ; par une formation professionnelle dépassant les « recettes techniques », elles transformeront les paysans en producteurs et en consommateurs associés entièrement à la vie économique moderne.

D'autre part, la structure sociale villageoise, longuement analysée dans le tome I, a montré que le groupe social au-delà de l'exploitation agricole, que ce soit le lignage, le « quartier », le village ou le groupe de villages, ne constitue plus de nos jours un groupe homogène et stable.

Le double caractère de la Société Baoulé d'aujourd'hui :

— rigidité déclarée et reconnue officiellement, des normes sociales du groupe ;

— dissolution quasi-totale de ces normes dans la vie quotidienne et contradiction permanente entre le contenu des lois sociales et la réalité,

permet aux tensions interindividuelles et interfamiliales de se manifester fréquemment, sans qu'une autorité morale puisse trancher définitivement les différends. Ainsi s'explique la mobilité extraordinaire de la population. Les migrations continuelles, soit durables soit saisonnières, en milieu urbain ou en milieu de plantations, permettent heureusement à ces tensions de ne pas atteindre un niveau d'extrême gravité.

Quoiqu'il en soit, les groupes actuels ne jouent plus aujourd'hui leur rôle de conciliateur et ne sont plus un « refuge » ; il devient donc urgent — tant pour l'équilibre général des populations que pour la réalisation des objectifs économiques définis — de promouvoir des structures villageoises d'un type nouveau.

C'est aussi le rôle de « l'animation rurale » qui devra (1) :

— découvrir les véritables élites villageoises ;

— créer des coopératives de production et de vente des produits ;

— favoriser la création de « Sociétés » villageoises (2).

Ces Sociétés devront obtenir progressivement l'adhésion des récalcitrants ou retardataires et, dans un délai non encore prévisible, se transformer en véritables « Conseils villageois ».

Les interventions n'apparaîtront plus alors comme des « épiphénomènes », mais seront solidement implantées dans un milieu qui les aura sollicitées. Les techniciens pourront enfin promouvoir le progrès. Placés entre les Pouvoirs Publics et les collectivités locales, ils rencontreront des interlocuteurs qualifiés à tous les échelons.

Ainsi organisé et engagé, le monde rural et agricole, intimement lié au milieu urbain et industriel dont il est fournisseur en même temps que client, sera bien le support fondamental du développement ; il sera apte, en outre, à constituer, sans défaillance, le deuxième moteur d'entraînement de l'essor économique, en harmonie de force avec le monde industriel. Négliger ou sous-estimer le rôle de l'un ou de l'autre de ces deux moteurs condamnerait l'économie ivoirienne, essentiellement agricole, à une dangereuse claudication, résultat d'une croissance déséquilibrée et fragile.

---

(1) Le rôle du Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire ne pouvait être abordé dans cette étude.

(2) Voir Document 6 : « Une expérience d'animation rurale ».

V — TABLEAUX ECONOMIQUES

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

Région de Bouaké 1963	ENTREPRISES						ADMINISTRATIONS				MENAGES				EXTERIEUR		TOTAUX	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
V.A. non commercialisée	4.202																4.202	
V.A. commercialisée	14.769																14.769	
V.A. totale	18.971																18.971	
Consommation finale								620				12.895						13.515
Formation brute de capital fixe						1.300				889				751				2.940
Exportations sur Côte d'Ivoire																4.993		4.993
Exportations sur Etranger																3.976		3.976
Importations															7.516		7.516	
Pertes sur stocks												1.063						1.063
Total des opérations sur Biens et Services	18.971					1.300		620		889		13.958		751	7.516	8.969	26.487	26.487
Traitements et salaires		2.839						1.606			4.445						4.445	4.445
Prestations sociales et parafiscalité.				150			150	80			80						230	230
Intérêts et dividendes																		
Subventions et transferts	86							146			60						146	146
Impôts directs				220			480					260					480	480
Impôts indirects		3.618					3.618										3.618	3.618
Recettes et dépenses privées extér.											1.255	30			30	1.255	1.285	1.285
Recettes et dépenses publiques ext.							2.292	4.088							4.088	2.292	6.380	6.380
Revenu d'exploitation		12.600	12.600														12.600	12.600
Revenu des entrepreneurs individuels				10.644							10.644						10.644	10.644
Total des opérations de Répartition	86	19.057	12.600	11.014			6.540	5.920			16.484	290			4.118	3.547	39.828	39.828
Epargne des entreprises et ménages				1.586	1.586							2.236	2.236				3.822	3.822
Epargne des Administrations																		
Capacité de financement						586								1.485		1.189		3.260
Besoin de financement					300				889						2.071		3.260	
Total des opérations financières ..				1.586	1.886	586			889			2.236	2.236	1.485	2.071	1.189	7.082	7.082
Total général	19.057	19.057	12.600	12.600	1.886	1.886	6.540	6.540	889	889	16.484	16.484	2.236	2.236	13.705	13.705	73.397	73.397

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

REGION DE BOUAKE 1970	ENTREPRISES						ADMINISTRATIONS				MENAGES				EXTERIEUR		TOTAUX	
	Exploitat.		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Valeur ajoutée non commercialisée	4.933	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.933	—
Valeur ajoutée commercialisée	26.166	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26.166	—
Valeur ajoutée totale	31.099	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31.099	—
Consommation finale	—	—	—	—	—	—	—	860	—	—	—	18.520	—	—	—	—	—	19.380
Formation brute de capital fixe	—	—	—	—	—	3.175	—	—	—	1.260	—	—	—	1.090	—	—	—	5.525
Exportations sur Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11.134	—	11.134
Exportations sur étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.838	—	4.838
Importations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.820	—	10.820	—
Pertes sur stocks	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.042	—	—	—	—	—	1.042
Total des opérations sur biens et services	31.099	—	—	—	—	3.175	—	860	—	1.260	—	19.562	—	1.090	10.820	15.972	41.919	41.919
Traitements et salaires	—	5.562	—	—	—	—	—	2.351	—	—	7.913	—	—	—	—	—	7.913	7.913
Prestations sociales et parafiscalité	—	—	—	220	—	—	220	110	—	—	110	—	—	—	—	—	330	330
Intérêts et dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Subventions et transferts	219	—	—	—	—	—	—	294	—	—	75	—	—	—	—	—	294	294
Impôts directs	—	—	—	600	—	—	910	—	—	—	—	310	—	—	—	—	910	910
Impôts indirects	—	6.541	—	—	—	—	6.541	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.541	6.541
Recettes et dépenses privées extérieures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.400	80	—	—	80	1.400	1.480	1.480
Recettes et dépenses publiques extérieures	—	—	—	—	—	—	3.365	7.421	—	—	—	—	—	—	7.421	3.365	10.786	10.786
Revenu d'exploitation	—	19.215	19.215	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19.215	19.215
Revenu des entrepreneurs individuels	—	—	—	14.660	—	—	—	—	—	—	14.660	—	—	—	—	—	14.660	14.660
Total des opérations de répartition	219	31.318	19.215	15.480	—	—	11.036	10.176	—	—	24.158	390	—	—	7.501	4.765	62.129	62.129
Epargne des entreprises et ménages	—	—	—	3.735	3.735	—	—	—	—	—	—	4.206	4.206	—	—	—	7.941	7.941
Epargne des Administrations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Capacité de financement	—	—	—	—	—	1.260	—	—	—	—	—	—	—	3.116	—	1.960	—	6.336
Besoin de financement	—	—	—	—	700	—	—	—	1.260	—	—	—	—	—	4.376	—	6.336	—
Total des opérations financières	—	—	—	3.735	4.435	1.260	—	—	1.260	—	—	4.206	4.206	3.116	4.376	1.960	14.277	14.277
TOTAL GENERAL	31.318	31.318	19.215	19.215	4.435	4.435	11.036	11.036	1.260	1.260	24.158	24.158	4.206	4.206	22.697	22.697	118.325	118.325

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

REGION DE BOUAKE 1975	ENTREPRISES						ADMINISTRATIONS				MENAGES				EXTERIEUR		TOTAUX	
	Exploitat.		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Valeur ajoutée non commercialisée	5.343	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.343	—
Valeur ajoutée commercialisée	39.976	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	39.976	—
Valeur ajoutée totale	45.319	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45.319	—
Consommation finale	—	—	—	—	—	—	—	1.100	—	—	—	25.743	—	—	—	—	—	26.843
Formation brute de capital fixe	—	—	—	—	—	4.060	—	—	—	1.500	—	—	—	1.542	—	—	—	7.102
Exportations sur Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19.023	—	19.023
Exportations sur étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.313	—	6.313
Importations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14.935	—	14.935	—
Pertes sur stocks	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	973	—	—	—	—	—	973
Total des opérations sur biens et services	45.319	—	—	—	—	4.060	—	1.100	—	1.500	—	26.716	—	1.542	14.935	25.336	60.254	60.254
Traitements et salaires	—	8.411	—	—	—	—	—	3.366	—	—	11.777	—	—	—	—	—	11.777	11.777
Prestations sociales et parafiscalité	—	—	—	360	—	—	360	220	—	—	220	—	—	—	—	—	580	580
Intérêts et dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Subventions et transferts	269	—	—	—	—	—	—	359	—	—	90	—	—	—	—	—	359	359
Impôts directs	—	—	—	1.550	—	—	2.185	—	—	—	—	635	—	—	—	—	2.185	2.185
Impôts indirects	—	9.547	—	—	—	—	9.547	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.547	9.547
Recettes et dépenses privées extérieures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.410	150	—	—	150	1.410	1.560	1.560
Recettes et dépenses publiques extérieures	—	—	—	—	—	—	4.695	11.742	—	—	—	—	—	—	11.742	4.695	16.437	16.437
Revenu d'exploitation	—	27.630	27.630	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27.630	27.630
Revenu des entrepreneurs individuels	—	—	—	19.471	—	—	—	—	—	—	19.471	—	—	—	—	—	19.471	19.471
Total des opérations de répartition	269	45.588	27.630	21.381	—	—	16.787	15.687	—	—	32.968	785	—	—	11.892	6.105	89.546	89.546
Epargne des entreprises et ménages	—	—	—	6.249	6.249	—	—	—	—	—	—	5.467	5.467	—	—	—	11.716	11.716
Epargne des Administrations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Capacité de financement	—	—	—	—	—	3.089	—	—	—	—	—	—	—	3.925	—	2.400	—	9.414
Besoin de financement	—	—	—	—	900	—	—	—	1.500	—	—	—	—	—	7.014	—	9.414	—
Total des opérations financières	—	—	—	6.249	7.149	3.089	—	—	1.500	—	—	5.467	5.467	3.925	7.014	2.400	21.130	21.130
TOTAL GENERAL	45.588	45.588	27.630	27.630	7.149	7.149	16.787	16.787	1.500	1.500	32.968	32.968	5.467	5.467	33.841	33.841	170.930	170.930

MILLIONS F C.F.A.
EN PRIX 1963

BRANCHES / PRODUITS

RESSOURCES

U T I L I S A T I O N S

DEMANDE INTERMEDIAIRE DES ENTREPRISES

DEMANDE FINALE

CONSOMMATION

EQUIPEMENT

BRANCHES / PRODUITS		Total production	Importation C.A.F.	Droits et taxes sur les importations	Marges commerciales	Prises sur stocks	TOTAL DES RESSOURCES	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires Tabac	Energie, eau	Activité extractive (sel, soufre, etc..)	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparations de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuire et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et matières plastiques	Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc..)	Bâtiment et Travaux Publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	Commerces	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE	Administrations	Pertes sur stocks	MENAGES: Auto-consommation	MENAGES: Consommation commercialisée	MENAGES: TOTAL	TOTAL CONSOMMATION FINALE	Administrations	Institutions financières	Entreprises non financières	MENAGES	Total Equipement	Exportations sur la Côte d'Ivoire	Exportations F.O.B.	TOTAL DEMANDE FINALE	TOTAL UTILISATIONS	
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																				
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	6.287,6	842,6	24,0	880,4	—	8.034,6	712,3	—	—	—	126,2	—	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	0,1	—	839,6	5,5	1.037,9	3.535,7	1.955,2	5.490,9	6.534,3	—	—	—	—	—	641,5	19,2	7.195,0	8.034,6	1
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	1.824,1	300,7	19,0	961,4	—	3.105,2	—	15,9	—	—	—	—	—	141,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31,4	—	34,4	—	—	—	—	—	—	222,9	0,2	25,0	214,6	141,7	356,3	381,5	—	—	—	—	—	46,9	2.453,9	2.882,3	3.105,2	2
Exploitation forestière	3	9,2	18,6	—	6,6	—	34,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,9	—	11,9	34,4	3
Pêche	4	39,5	787,4	7,4	413,7	—	1.248,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	30,3	690,5	720,8	721,1	—	—	—	—	—	526,9	—	1.248,0	1.248,0	4
Travail des grains et farines	5	463,4	360,6	13,4	114,9	—	952,3	—	—	—	—	92,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	92,7	8,2	—	—	828,8	828,8	837,0	—	—	—	—	—	13,9	8,7	859,6	952,3	5
Conserveries, thé, café, cacao	6	—	124,4	23,0	59,0	—	206,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,6	—	—	138,6	138,6	142,2	—	—	—	—	—	64,2	—	206,4	206,4	6
Boissons, glace	7	113,3	575,6	108,0	226,8	—	1.023,7	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	8,5	—	—	449,1	449,1	457,6	—	—	—	—	—	565,7	—	1.023,3	1.023,7	7
Autres industries alimentaires, tabac	8	1.865,3	207,9	6,2	250,9	—	2.330,3	—	—	—	—	4,5	—	3,8	5,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	13,7	5,5	—	—	213,0	213,0	218,5	—	—	—	—	—	1.517,5	580,6	2.316,6	2.330,3	8
Energie, eau	9	448,0	314,8	296,3	258,6	—	1.317,7	—	81,0	0,7	—	11,5	—	1,2	6,7	7,4	—	—	3,4	—	—	4,4	13,6	0,9	46,5	—	10,7	—	2,0	70,4	169,1	4,4	18,3	84,2	536,4	69,2	—	239,0	407,3	646,3	715,5	—	—	—	—	—	64,7	1,1	781,3	1.317,7	9
Activité extractive (sel, soufre, etc..)	10	1,2	24,7	3,7	17,7	—	47,3	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	0,2	28,4	28,6	28,6	—	—	—	—	—	9,2	9,2	47,0	47,3	10
Métaux	11	—	156,9	39,0	64,3	—	260,2	—	—	0,1	—	—	—	—	—	1,1	—	—	1,5	—	—	7,9	—	1,7	0,2	0,1	—	—	13,9	219,0	0,3	—	1,0	2,9	249,7	2,7	—	—	—	—	2,7	—	—	—	—	—	5,1	2,7	10,5	260,2	11
Matériaux de construction	12	80,0	130,0	45,1	48,8	—	303,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,1	—	—	0,8	—	—	0,2	—	—	—	—	208,8	1,7	—	—	—	218,6	2,4	—	—	5,3	5,3	7,7	—	—	—	—	—	75,4	2,2	85,3	303,9	12
Engrais	13	—	17,4	—	2,0	—	19,4	—	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,4	—	14,4	19,4	13
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	19,4	239,4	68,0	71,5	—	398,3	—	42,1	—	—	—	—	0,5	2,5	0,8	—	—	1,7	—	—	3,3	0,8	—	83,9	—	1,0	—	1,5	44,7	2,9	—	6,3	2,2	194,2	13,4	—	—	190,5	190,5	203,9	—	—	—	—	—	0,2	—	204,1	398,3	14
Industrie du bois	15	224,4	151,8	—	29,0	—	405,2	2,0	—	—	—	—	—	0,6	11,3	—	—	—	0,6	—	—	35,4	—	—	9,6	—	—	—	—	157,8	5,2	2,8	—	6,5	231,8	19,0	—	26,0	27,6	53,6	72,6	—	—	—	—	—	38,2	62,6	173,4	405,2	15
Montage et réparations des véhicules	16	398,4	339,4	134,0	98,3	—	970,1	—	—	—	—	1,6	—	0,7	2,0	1,0	—	—	0,6	—	—	1,6	134,3	—	14,2	—	—	—	—	27,7	213,0	—	2,9	5,9	405,5	70,0	—	—	200,0	200,0	270,0	30,0	—	260,0	—	290,0	4,6	—	564,6	970,1	16
Autres industries mécaniques et électriques	17	74,2	933,7	142,1	172,7	—	1.322,7	67,7	17,0	1,3	0,4	0,9	—	2,7	42,9	13,9	—	—	1,9	—	—	6,9	0,2	6,9	55,9	—	—	—	—	142,0	7,5	1,2	5,7	66,8	441,8	71,5	—	—	148,1	148,1	219,6	26,0	—	630,0	—	656,0	5,3	—	880,9	1.322,7	17
Industries textiles	18	1.903,4	1.172,8	219,0	673,8	—	3.969,0	—	1,5	—	2,0	—	—	0,2	—	0,1	—	—	—	—	—	0,8	—	—	543,8	0,1	—	—	—	0,4	0,5	—	—	52,6	602,0	34,5	—	97,7	1.336,0	1.433,7	1.468,2	—	—	—	—	—	1.158,0	740,8	3.367,0	3.969,0	18
Cuire et articles chaussants	19	46,0	135,1	15,3	44,8	—	241,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—	0,1	—	—	1,3	4,6	—	—	155,0	155,0	159,6	—	—	—	—	—	38,0	42,3	239,9	241,2	19
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	86,9	287,2	—	54,3	—	428,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,9	1,7	—	—	0,3	3,2	—	—	28,9	287,3	316,2	316,2	—	—	—	—	—	93,1	15,9	425,2	428,4	20
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	—	93,4	34,0	26,5	—	153,9	—	—	0,2	—	—	—	0,5	—	—	—	—	0,6	—	—	0,6	0,3	—	2,1	1,0	—	—	—	9,4	25,9	—	—	4,7	45,3	8,1	—	—	69,6	69,6	77,7	—	—	—	—	—	30,9	—	108,6	153,9	21
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	92,5	269,0	101,8	165,6	—	628,9	—	—	—	—	0,2	—	5,7	86,7	2,7	—	—	0,2	—	—	0,4	1,7	—	27,4	—	—	—	—	36,4	8,5	—	7,7	24,9	202,5	57,7	—	27,4	236,9	264,3	322,0	—	—	—	—	—	67,9	36,5	426,4	628,9	22
Bâtiment et Travaux Publics	23	2.174,4	—	—	—	—	2.174,4	—	—	—	—	1,3	—	0,8	3,9	5,4	—	—	—	—	—	0,1	5,6	—	—	—	—	—	—	7,9	6,5	17,5	6,6	23,9	79,5	90,2	—	—	10,7	10,7	100,9	833,0	50,0	360,0	751,0	1.994,0	—	—	2.094,9	2.174,4	23
Transports (et auxiliaires des)	24	1.285,0	11,4	—	—	—	1.296,4	—	—	1,7	—	1,4	—	0,4	0,1	3,1	—	—	2,2	—	0,1	8,3	4,6	1,2	8,8	0,1	0,1	—	1,8	53,7	30,7	—	26,6	706,7	851,6	25,5	—	—	419,3	419,3	444,8	—	—	—	—	—	—	—	444,8	1.296,4	24
Loyers	25	588,6	—	—	—	—	588,6	—	—	—	—	—	—	0,2	2,9	1,2	—	—	0,7	—	—	0,9	6,2	0,2	0,4	—	—	—	—	29,1	27,7	—	28,8	149,1	247,4	89,0	—	—	252,2	252,2	341,2	—	—	—	—	—	—	—	341,2	588,6	25
Autres services	26	763,9	21,1	—	—	—	785,0	—	—	0,1	—	0,4	—	3,8	5,2	9,8	—	—	0,7	—	—	0,5	3,0	—	3,1	—	—	—	—	16,0	21,1	11,5	25,7	149,3	250,2	30,4	—	2,6	501,8	504,4	534,8	—	—	—	—	—	—	—	534,8	785,0	26
TOTAL		18.788,7	7.515,9	1.299,3	4.641,6	—	32.245,5	782,0	162,5	4,1	2,4	241,0	—	22,3	310,5	46,7	—	—	21,2	—	0,1	94,5	170,3	10,9	827,5	2,5	46,2	—	19,2	1.024,2	522,6	37,4	130,0	1.280,0	5.758,1	620,0	1.062,9	4.202,4	8.692,9	12.895,3	14.578,2	889,0	50,0	1.250,0	751,0	2.940,0	4.993,5	3.975,7	26.487,4	32.245,5	
VALEUR AJOUTEE — Salaires		—	—	—	—	—	—	—	425,0	2,0	—	26,4	—	22,0	61,3	10,0	—	—	23,0	—	—	32,6	102,4	1,0	351,6	—	—	—	3,2	552,1	449,2	13,7	160,4	603,0	2.838,9																
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects, subventions		—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	6,5	—	20,2	1.249,5	2,0	—	—	0,6	—	0,3	5,7	14,6	0,4	121,8	0,8	1,2	—	0,7	117,2	53,0	9,9	— 43,8	1.970,5	3.531,9																
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation		—	—	—	—	—	—	5.505,6	1.236,6	2,3	37,1	189,5	—	48,8	244,0	389,3	1,2	—	35,2	—	19,0	91,6	111,1	61,9	602,5	42,7	39,5	—	69,4	480,9	260,2	527,6	517,3	2.087,4	12.600,7																
VALEUR AJOUTEE — Total valeur ajoutée		—	—	—	—	—	—	5.505,6	1.661,6	5,1	37,1	222,4	—	91,0	1.554,8	401,3	1,2	—	58,8	—	19,3	129,9	228,1	63,3	1.075,9	43,5	40,7	—	73,3	1.150,2	762,4	551,2	633,9	4.660,9	18.971,5																
Production des branches aux prix à la production		—	—	—	—	—	—	6.287,6	1.824,1	9,2	39,5	463,4	—	113,3	1.865,3	448,0	1,2	—	80,0	—	19,4	224,4	398,4	74,2	1.903,4	46,0	86,9	—	92,5	2.174,4	1.285,0	588,6	763,9	5.940,9	24.729,6																

ADMINISTRATION GENERALE DU PLAN

DIVISION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES-EMPLOIS DE LA REGION DE BOUAKE

1963

MILLIONS F C.F.A.
EN PRIX 1963

BRANCHES / PRODUITS

RESSOURCES

U T I L I S A T I O N S

DEMANDE INTERMEDIAIRE DES ENTREPRISES

BRANCHES / PRODUITS		Total production	Importation C.A.F.	Droits et taxes sur les importations	Marges commerciales	Prises sur stocks	TOTAL DES RESSOURCES	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries thé, café, cacao	Boissons, glace	Autres industries alimentaires Tabac	Energie, eau	Activité extractive (sel, soufre, etc...)	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie, caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparations de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	Bâtiment et Travaux Publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	Commerces	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	7.994,0	1.111,8	25,0	1.483,7	—	10.614,5	901,1	—	—	—	302,2	40,0	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	0,1	—	1.245,2
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	2.661,3	760,2	28,0	987,2	—	4.436,7	—	17,5	—	—	—	—	3,6	309,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	814,4	—	41,9	—	—	—	—	—	—	—	1.187,2
Exploitation forestière	3	12,0	28,2	—	9,5	—	49,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,7
Pêche	4	44,6	691,0	13,0	636,1	—	1.384,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Travail des grains et farines	5	945,5	421,5	—	245,5	—	1.612,5	—	—	—	—	239,2	—	3,0	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,3	—	—	—	—	—	—	—	—	253,8
Conserveries, thé, café, cacao	6	100,0	161,9	44,0	85,6	—	391,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Boissons, glace	7	227,5	378,7	225,0	269,3	—	1.100,5	—	—	—	—	—	—	21,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,1
Autres industries alimentaires, tabac	8	3.979,0	92,9	6,0	131,7	—	4.209,6	—	—	—	—	7,5	—	13,5	45,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	66,6
Energie, eau	9	970,0	481,1	—	756,5	—	2.207,6	—	108,0	0,9	—	25,9	2,0	9,2	15,7	50,5	—	—	20,3	—	—	7,4	26,1	26,4	221,4	—	15,0	4,2	3,1	99,7	279,0	7,3	26,4	130,0	1.078,5
Activité extractive (sel, soufre, etc...)	10	—	38,0	4,5	21,1	—	63,6	—	—	—	—	0,8	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0
Métaux	11	—	300,3	90,0	128,1	—	518,4	—	—	0,1	—	—	—	—	—	4,6	—	—	4,4	—	—	26,7	—	101,7	4,2	0,2	—	—	17,7	338,8	0,5	—	1,3	5,4	505,6
Matériaux de construction	12	350,0	191,6	—	53,4	—	595,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,9	—	—	1,3	—	—	6,5	—	—	—	—	336,4	2,8	—	—	—	367,9
Engrais	13	—	134,0	—	15,0	—	149,0	72,6	76,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	149,0
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	22,6	803,0	111,0	255,0	—	1.191,6	—	111,4	—	—	—	—	1,8	5,9	2,7	—	—	5,0	—	—	10,5	1,4	234,4	301,0	—	0,7	103,2	2,9	67,2	4,8	—	11,6	4,1	868,6
Industrie du bois	15	590,0	53,3	—	32,0	—	675,3	2,5	—	—	—	—	1,0	1,2	15,9	—	—	—	1,4	—	—	112,7	—	—	34,2	—	—	—	—	259,7	8,6	4,6	—	12,0	453,8
Montage et réparations des véhicules	16	760,0	840,2	104,0	196,0	—	1.900,2	—	—	—	—	3,6	0,2	1,7	1,2	4,5	—	—	2,8	—	—	2,5	257,8	1,9	25,7	—	—	0,2	—	39,2	351,4	—	4,4	10,9	708,0
Autres industries mécaniques et électriques	17	1.097,0	1.701,7	327,1	771,8	—	3.897,6	74,0	20,0	1,7	0,4	4,2	20,0	10,8	12,1	52,0	—	—	11,3	—	—	10,9	0,4	38,5	183,6	—	—	9,6	2,0	204,4	12,4	2,0	8,1	103,3	781,7
Industries textiles	18	7.669,0	1.260,0	132,0	748,5	—	9.809,5	—	11,0	—	2,3	10,9	—	0,4	—	0,5	—	—	—	—	—	2,6	—	7,0	1.908,6	0,1	—	—	—	0,5	0,8	—	—	81,1	2.025,8
Cuirs et articles chaussants	19	64,0	186,8	8,8	72,8	—	332,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,7	—	—	—	—	0,2	—	—	—	3,4
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	101,0	375,6	—	96,7	—	573,3	—	—	—	—	—	0,1	—	0,2	1,0	—	—	—	—	—	0,2	—	0,1	3,4	—	—	—	—	1,3	2,8	—	—	0,6	9,7
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	200,0	120,1	7,5	51,2	—	378,8	—	—	0,3	—	—	—	1,0	—	—	—	—	1,5	—	—	0,9	0,5	—	6,1	1,4	—	—	—	13,3	42,7	—	—	8,7	76,4
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	171,3	528,5	85,3	291,9	—	1.077,0	—	—	—	—	0,4	1,5	4,2	180,6	10,4	—	—	0,4	—	—	0,6	3,4	57,8	100,6	—	—	1,0	12,0	51,2	14,0	—	11,4	38,0	487,5
Bâtiment et Travaux Publics	23	3.171,5	—	—	—	—	3.171,5	—	—	—	—	3,3	0,2	1,2	2,5	20,4	—	—	0,9	—	—	0,2	11,2	1,2	34,1	—	—	0,1	0,5	11,0	10,7	28,8	9,3	38,2	173,8
Transports (et auxiliaires des)	24	2.120,0	—	—	—	—	2.120,0	—	—	2,2	—	4,0	—	1,0	0,4	11,9	—	—	12,0	—	0,1	15,8	9,2	1,5	37,8	0,1	0,1	—	2,7	79,4	50,7	—	40,9	1.144,8	1.414,6
Loyers	25	923,0	—	—	—	—	923,0	—	—	—	—	0,8	—	1,0	8,9	1,0	—	—	0,6	—	—	2,2	12,3	0,3	6,2	—	—	—	2,0	41,0	45,7	—	44,9	229,7	396,6
Autres services	26	1.208,0	159,7	—	—	—	1.367,7	—	—	0,1	—	1,2	0,5	8,0	24,1	36,6	—	—	2,5	—	—	0,8	6,0	6,0	36,4	—	—	1,5	1,5	22,6	34,8	18,0	90,1	230,0	520,7
TOTAL		35.381,3	10.820,1	1.211,2	7.338,6	—	54.751,2	1.050,2	344,3	5,3	2,7	604,0	65,7	84,2	622,8	196,1	—	—	84,0	—	0,1	231,0	328,3	476,8	3.737,0	3,5	57,7	119,8	44,4	1.565,7	862,2	60,7	248,9	2.036,8	12.832,2
VALEUR AJOUTEE — Salaires		—	—	—	—	—	—	—	615,0	2,6	—	73,5	8,0	24,0	108,8	37,7	—	—	95,0	—	—	67,3	199,3	166,7	1.367,0	—	—	30,0	24,2	807,6	741,1	21,5	242,1	930,1	5.561,5
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects, subventions		—	—	—	—	—	—	—	— 95,0	1,1	—	9,6	10,0	42,8	2.700,5	8,2	—	—	17,0	—	0,4	11,0	28,1	254,5	624,7	1,1	1,5	30,0	5,8	165,5	87,4	15,5	— 57,7	2.460,0	6.322,0
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation		—	—	—	—	—	—	6.943,8	1.797,0	3,0	41,9	258,4	16,3	76,5	546,9	728,0	—	—	154,0	—	22,1	280,7	204,3	199,0	1.940,3	59,4	41,8	20,2	96,9	632,7	429,3	825,3	774,7	3.122,9	19.215,4
VALEUR AJOUTEE — Total valeur ajoutée		—	—	—	—	—	—	6.943,8	2.317,0	6,7	41,9	341,5	34,3	143,3	3.356,2	773,9	—	—	266,0	—	22,5	359,0	431,7	620,2	3.932,0	60,5	43,3	80,2	126,9	1.605,8	1.257,8	862,3	959,1	6.513,0	31.098,9
Production des branches aux prix à la production		—	—	—	—	—	—	7.994,0	2.661,3	12,0	44,6	945,5	100,0	227,5	3.979,0	970,0	—	—	350,0	—	22,6	590,0	760,0	1.097,0	7.669,0	64,0	101,0	200,0	171,3	3.171,5	2.120,0	923,0	1.208,0	8.549,8	43.931,1

DEMANDE FINALE

BRANCHES / PRODUITS		CONSOMMATION						EQUIPEMENT					TOTAL DEMANDE FINALE	TOTAL UTILISATIONS	
		Administrations	Pertes sur stocks	MENAGES			TOTAL CONSOMMATION FINALE	Administrations	Institutions financières	Entreprises	MENAGES	Total Equipement			
				Auto-consommation	Consommation commercialisée	TOTAL									
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	—	1.019,3	4.146,4	2.856,4	7.002,8	8.029,7	—	—	—	—	—	1.316,1	23,5	9.369,3	10.614,5	1
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	0,3	22,3	233,9	190,4	424,3	446,9	—	—	—	—	—	—	2.802,6	3.249,5	4.436,7	2
Exploitation forestière	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,0	—	14,0	49,7	3
Pêche	4	0,4	—	30,9	1.103,4	1.134 3	1.134,7	—	—	—	—	—	250,0	—	1.384,7	1.384,7	4
Travail des grains et farines	5	11,4	—	—	1.324,3	1.324,3	1.335,7	—	—	—	—	—	13,0	10,0	1.358,7	1.612,5	5
Conserveries, thé, café, cacao	6	5,0	—	—	221,5	221,5	226,5	—	—	—	—	—	165,0	—	391,5	391,5	6
Boissons, glace	7	11,8	—	—	717,6	717,6	729,4	—	—	—	—	—	350,0	—	1.079,4	1.100,5	7
Autres industries alimentaires, tabac	8	7,6	—	—	340,4	340,4	348,0	—	—	—	—	—	2.995,0	800,0	4.143,0	4.209,6	8
Energie, eau	9	96,0	—	306,0	650,8	956,8	1.052,8	—	—	—	—	—	75,0	1,3	1.129,1	2.207,6	9
Activité extractive (sel, soufre, etc...)	10	—	—	0,2	45,4	45,6	45,6	—	—	—	—	—	10,0	7,0	62,6	63,6	10
Métaux	11	3,7	—	—	—	—	3.7	—	—	—	—	—	6,1	3,0	12,8	518,4	11
Matériaux de construction	12	3 3	—	—	8,5	8.5	11,8	—	—	—	—	—	212,8	2,5	227,1	595,0	12
Engrais	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	149,0	13
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	18,6	—	—	304,4	304,4	323,0	—	—	—	—	—	—	—	323,0	1.191,6	14
Industrie du bois	15	26,4	—	30,0	44,1	74,1	100,5	—	—	—	—	—	46,0	75,0	221,5	675,3	15
Montage et réparations des véhicules	16	97,1	—	—	319,6	319,6	416,7	40,0	—	730,0	—	770,0	5,5	—	1.192,2	1.900,2	16
Autres industries mécaniques et électriques	17	99,2	—	—	236,7	236,7	335,9	40,0	—	1.860,0	—	1.900,0	710,0	170,0	3.115,9	3.897,6	17
Industries textiles	18	47,9	—	114,0	2.134,8	2.248,8	2.296,7	—	—	—	—	—	4.647,0	840,0	7.783,7	9.809,5	18
Cuirs et articles chaussants	19	6,4	—	—	247,6	247,6	254,0	—	—	—	—	—	30,0	45,0	329,0	332,4	19
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	—	—	36,0	459,1	495,1	495,1	—	—	—	—	—	50,0	18,5	563,6	573,3	20
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	11,2	—	—	111,2	111,2	122,4	—	—	—	—	—	180,0	—	302,4	378,8	21
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	80,0	—	33,0	378,5	411,5	491,5	—	—	—	—	—	58,0	40,0	589,5	1.077,0	22
Bâtiment et Travaux Publics	23	125,1	—	—	17,1	17,1	142,2	1.180,0	—	585,0	1.090,5	2.855,5	—	—	2.997,7	3.171,5	23
Transports (et auxiliaires des)	24	35,4	—	—	670,0	670,0	705,4	—	—	—	—	—	—	—	705,4	2.120,0	24
Loyers	25	123,4	—	—	403,0	403,0	526,4	—	—	—	—	—	—	—	526,4	923,0	25
Autres services	26	42,2	—	3,0	801,8	804,8	847,0	—	—	—	—	—	—	—	847,0	1.367,7	26
TOTAL		860,0	1.041,6	4.933,4	13.586,6	18.520,0	20.421,6	1.260,0	—	3.175,0	1.090,5	5.525,5	11.133,5	4.838,4	41.919,0	54.751,2	
VALEUR AJOUTEE — Salaires																	
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects, subventions																	
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation																	
VALEUR AJOUTEE — Total valeur ajoutée																	
Production des branches aux prix à la production																	

ADMINISTRATION GENERALE DU PLAN
DIVISION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES-EMPLOIS DE LA REGION DE BOUAKE

1970

RESSOURCES — UTILISATIONS

MILLIONS F C.F.A.
EN PRIX 1963

RESSOURCES

PRODUITS / BRANCHES		Total production	Importation C.A.F.	Droits et taxes sur les importations	Marges commerciales	Prises sur stocks	TOTAL DES RESSOURCES
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	10.217,0	1.439,7	34,5	2.064,4	—	13.755,6
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	4.269,5	966,4	20,5	1.047,9	—	6.304,3
Exploitation forestière	3	52,4	—	—	7,9	—	60,3
Pêche	4	55,0	1.015,0	15,0	960,2	—	2.045,2
Travail des grains et farines	5	1.543,8	637,4	—	370,3	—	2.551,5
Conserveries, thé, café, cacao	6	200,0	226,5	70,4	112,8	—	609,7
Boissons, glace	7	436,0	393,5	350,5	388,4	—	1.568,4
Autres industries alimentaires, tabac	8	7.359,0	131,3	6,0	155,1	—	7.651,4
Energie, eau	9	1.392,6	842,9	—	1.381,5	—	3.617,0
Activité extractive (sel, soufre, etc...)	10	—	55,7	7,3	31,7	—	94,7
Métaux	11	—	460,1	137,9	196,3	—	794,3
Matériaux de construction	12	700,0	264,0	—	66,0	—	1.030,0
Engrais	13	—	421,2	—	47,0	—	468,2
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	422,6	1.554,6	241,2	495,7	—	2,714,1
Industries du bois	15	900,0	63,6	—	40,4	—	1.004,0
Montage et réparations des véhicules	16	1.070,0	1.113,0	138,4	265,5	—	2.586,9
Autres industries mécaniques et électriques	17	2.189,0	2.226,7	452,4	1.051,9	—	5.920,0
Industries textiles	18	11.622,5	1.461,7	122,4	1.117,3	—	14.323,9
Cuirs et articles chaussants	19	733,6	176,9	12,1	100,6	—	1.023,2
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	805,1	187,2	—	137,2	—	1.129,5
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	300,0	113,4	7,1	103,3	—	523,8
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	246,9	903,1	130,9	485,3	—	1.766,2
Bâtiment et Travaux Publics	23	4.156,3	—	—	—	—	4.158,3
Transports (et auxiliaires des)	24	3.100,0	50,6	—	—	—	3.150,6
Loyers	25	1.351,4	—	—	—	—	1.351,4
Autres services	26	1.900,0	230,9	—	—	—	2.130.9
TOTAL		55.024,7	14.935,4	1.746,6	10.626,7	—	82.333,4
VALEUR AJOUTEE — Salaires		—	—	—	—	—	—
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects, subventions		—	—	—	—	—	—
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation		—	—	—	—	—	—
VALEUR AJOUTEE — Total valeur ajoutée		—	—	—	—	—	—
Production des branches aux prix à la production		—	—	—	—	—	—

UTILISATIONS

DEMANDE INTERMEDIAIRE DES ENTREPRISES

PRODUITS		1 Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	2 Agriculture industrielle et d'exportation	3 Exploitation forestière	4 Pêche	5 Travail des grains et farines	6 Conserveries thé, café, cacao	7 Boissons, glace	8 Autres industries alimentaires Tabac	9 Energie, eau	10 Activité extractive (sel, soufre, etc...)	11 Métaux	12 Matériaux de construction	13 Engrais	14 Chimie, parachimie, caoutchouc
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	986,1	—	—	—	376,4	80,0	1,2	240,0	—	—	—	—	—	—
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	—	24,0	—	—	—	—	7,1	973,7	—	—	—	—	—	—
Exploitation forestière	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pêche	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Travail des grains et farines	5	—	—	—	—	399,7	—	6,0	40,8	—	—	—	—	—	—
Conserveries, thé, café, cacao	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Boissons, glace	7	—	—	—	—	—	—	41,0	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires, tabac	8	—	—	—	—	12,3	—	25,1	178,2	—	—	—	—	—	—
Energie, eau	9	—	600,0	3,9	—	39,7	4,0	18,0	55,1	82,6	—	—	40,0	—	17,6
Activité extractive (sel, soufre, etc...)	10	—	—	—	—	1,2	0,4	—	2,5	—	—	—	—	—	—
Métaux	11	—	—	0,4	—	—	—	—	—	7,4	—	—	9,0	—	—
Matériaux de construction	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42,0	—	—
Engrais	13	179,5	288,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	44,2	155,7	—	—	—	—	3,6	14,7	4,3	—	—	10,0	—	159,1
Industries du bois	15	3,0	—	—	—	—	2,0	2,4	22,3	—	—	—	2,9	—	—
Montage et réparations des véhicules	16	—	—	—	—	5,4	0,4	3,3	5,2	6,0	—	—	5,7	—	0,5
Autres industries mécaniques et électriques	17	85,0	23,0	7,4	0,5	6,4	40,0	21,0	48,2	89,0	—	—	22,5	—	48,5
Industries textiles	18	—	20,0	—	2,8	13,7	—	0,7	56,6	0,9	—	—	—	—	—
Cuirs et articles chaussants	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	—	—	—	—	3,0	0,2	—	6,4	1,6	—	—	—	—	15,8
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	—	—	1,3	—	6,0	—	1,9	2,0	—	—	—	2,9	—	—
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	—	—	—	—	45,6	3,0	8,0	367,6	16,9	—	—	1,0	—	30,0
Bâtiment et Travaux Publics	23	—	—	—	—	4,0	0,4	2,3	9,1	33,4	—	—	2,0	—	0,5
Transports (et auxiliaires des)	24	—	—	9,6	—	5,7	—	1,9	1,0	19,4	—	—	24,0	—	0,1
Loyers	25	—	—	—	—	1,0	—	1,0	8,9	1,0	—	—	0,6	—	—
Autres services	26	—	—	0,5	—	3,5	1,0	15,7	45,0	60,0	—	—	5,0	—	2,0
TOTAL		1 297,8	1.111,4	23,1	3,3	923,6	131,4	160,2	2.077,3	322,5	—	—	167,6	—	274,1
VALEUR AJOUTEE — Salaires		—	960,0	11,4	—	124,4	16,0	47,0	329,9	62,0	—	—	161,0	—	45,3
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects, subventions		—	— 118,7	4,8	—	54,3	20,0	83,2	3.630,8	13,5	—	—	35,0	—	50,4
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation		8.919,2	2.316,8	13,1	51,7	441,5	32,6	145,6	1.321,0	994,6	—	—	336,4	—	52,8
VALEUR AJOUTEE — Total valeur ajoutée		8.919,2	3.158,1	29,3	51,7	620,2	68,6	275,8	5.281,7	1.070,1	—	—	532,4	—	148,5
Production des branches aux prix à la production		10.217,0	4.269,5	52,4	55,0	1.543,8	200 0	436,0	7.359,0	1.392,6	—	—	700,0	—	422,6

PRODUITS		15 Industries du bois	16 Montage et réparations de véhicules	17 Autres industries mécaniques et électriques	18 Industries textiles	19 Cuirs et articles chaussants	20 Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	21 Articles en caoutchouc et en matières plastiques	22 Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	23 Bâtiment et Travaux Publics	24 Transports (et auxiliaires des)	25 Loyers	26 Autres services	27 Commerces	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	0,1	—	1.684,3
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	—	—	—	1.334,3	—	138,1	—	—	—	—	—	—	—	2.477,2
Exploitation forestière	3	44,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	44,6
Pêche	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Travail des grains et farines	5	—	—	—	11,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	458,3
Conserveries, thé, café, cacao	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Boissons, glace	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41,0
Autres industries alimentaires, tabac	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	216,1
Energie, eau	9	9,4	37,7	51,7	278,4	11,0	34,0	5,6	3,7	120,4	408,0	10,1	37,4	189,7	2.058,0
Activité extractive (sel, soufre, etc...)	10	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	5,1
Métaux	11	43,3	—	202,5	7,0	0,2	—	—	21,8	477,0	0,7	—	1,9	7,9	779,1
Matériaux de construction	12	1,6	—	—	7,5	—	—	—	—	492,1	4,1	—	—	—	547,3
Engrais	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	468,2
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	16,8	1,6	505,4	446,3	237,0	30,2	137,2	4,7	91,6	7,0	—	18,1	6,0	1.893,5
Industries du bois	15	180,1	—	—	44,5	1,5	12,0	—	—	404,8	12,5	6,4	—	17,5	711,9
Montage et réparations des véhicules	16	3,1	370,1	3,3	37,0	1,0	1,4	0,3	—	47,5	513,9	—	5,8	15,9	1.025,8
Autres industries mécaniques et électriques	17	13,7	0,6	65,5	240,5	10,0	10,0	12,0	3,7	257,0	18,1	2,8	11,0	150,8	1.187,2
Industries textiles	18	4,1	—	10,5	3.204,1	0,1	39,5	—	—	0,6	1,2	—	—	118,4	3.473,2
Cuirs et articles chaussants	19	—	—	—	2,0	2,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	4,2
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	0,2	—	0,2	3,5	—	160,0	—	—	1,6	4,1	—	—	0,9	197,5
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	1,2	0,6	30,0	12,5	7,4	—	—	—	16,2	62,5	—	—	12,7	157,2
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	0,8	5,5	107,5	140,6	8,0	9,0	1,5	24,0	62,6	20,5	—	15,6	55,5	923,2
Bâtiment et Travaux Publics	23	0,2	18,0	2,7	45,1	1,0	1,5	0,2	1,0	13,5	15,7	40,1	13,3	55,8	259,8
Transports (et auxiliaires des)	24	21,7	14,6	1,5	48,4	0,6	4,0	—	3,4	105,7	74,1	—	60,1	1.671,0	2.066,8
Loyers	25	3,3	19,3	0,5	7,2	—	—	—	4,0	49,9	66,8	—	70,2	335,3	569,0
Autres services	26	1,0	9,6	10,0	76,1	4,0	4,0	2,0	3,0	27,5	50,9	26,4	147,7	335,7	830,6
TOTAL		345,1	477,6	991,3	5.946,8	283,8	444,7	158,8	69,3	2.168,0	1.260,8	85,8	381,7	2.973,1	22.079,1
VALEUR AJOUTEE — Salaires		94,9	298,4	266,5	1.905,8	60,0	51,0	35,0	42,4	1.064,2	1.083,7	31,4	362,9	1.357,6	8.410,8
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects, subventions		15,0	40,4	453,8	1.066,8	101,3	66,4	45,0	10,8	200,9	127,8	22,7	— 43,1	3.396,8	9.277,9
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation		445,0	253,6	477,4	2.703,1	288,5	243,0	61,2	124,4	725,2	627,7	1.211,5	1.198,5	4.645,8	27.630,2
VALEUR AJOUTEE — Total valeur ajoutée		554,9	592,4	1.197,7	5.675,7	449,8	360,4	141,2	177,6	1.990,3	1.839,2	1.265,6	1.518,3	9.400,2	45.318,9
Production des branches aux prix à la production		900,0	1.070,0	2.189,0	11.622,5	733,6	805,1	300,0	246,9	4.158,3	3.100,0	1.351,4	1.900,0	12.373,3	67.398,0

DEMANDE FINALE

PRODUITS		CONSOMMATION — Administrations	CONSOMMATION — Pertes sur stocks	MENAGES — Auto-consommation	MENAGES — Consommation commercialisée	MENAGES — TOTAL	TOTAL CONSOMMATION FINALE	EQUIPEMENT — Administrations	EQUIPEMENT — Institutions financières	EQUIPEMENT — Entreprises non financières	EQUIPEMENT — MENAGES	EQUIPEMENT — Total Equipement	Exportations sur la Côte d'Ivoire	Exportations F.O.B.	TOTAL DEMANDE FINALE	TOTAL UTILISATIONS	
Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (à l'exception de la cola)	1	9,7	936,6	4.514,5	3.918,6	8.433,1	9.379,4	—	—	—	—	—	2.663,6	28,3	12.071,3	13.755,6	1
Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	2	0,4	36,3	227,8	145,0	372,8	409,5	—	—	—	—	—	547,1	2.870,5	3.827,1	6.304,3	2
Exploitation forestière	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,7	—	15,7	60,3	3
Pêche	4	0,5	—	34,5	1.710,2	1.744,7	1.745,2	—	—	—	—	—	300,0	—	2.045,2	2.045,2	4
Travail des grains et farines	5	14,6	—	—	2.052,6	2.052,6	2.067,2	—	—	—	—	—	14,5	11,5	2.093,2	2.551,5	5
Conserveries, thé, café, cacao	6	6,4	—	—	343,3	343,3	349,7	—	—	—	—	—	260,0	—	609,7	609,7	6
Boissons, glace	7	15,1	—	—	1.112,3	1.112,3	1.127,4	—	—	—	—	—	400,0	—	1.527,4	1.568,4	7
Autres industries alimentaires, tabac	8	9,7	—	—	527,6	527,6	537,3	—	—	—	—	—	5.458,0	1.440,0	7.435,3	7.651,4	8
Energie, eau	9	122,8	—	341,0	1.008,7	1.349,7	1.472,5	—	—	—	—	—	85,0	1,5	1.559,0	3.617,0	9
Activité extractive (sel, soufre, etc...)	10	—	—	0,2	70,4	70,6	70,6	—	—	—	—	—	11,0	8,0	89,6	94,7	10
Métaux	11	4,7	—	—	—	—	4,7	—	—	—	—	—	7,0	3,5	15,2	794,3	11
Matériaux de construction	12	4,2	—	—	13,2	13,2	17,4	—	—	—	—	—	462,3	3,0	482,7	1.030,0	12
Engrais	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	468,2	13
Chimie, parachimie, caoutchouc	14	23,8	—	—	471,8	471,8	495,6	—	—	—	—	—	—	325,0	820,6	2.714,1	14
Industries du bois	15	33,8	—	35,0	68,3	103,3	137,1	—	—	—	—	—	55,0	100,0	292,1	1.004,0	15
Montage et réparations des véhicules	16	124,2	—	—	495,4	495,4	619,6	45,0	—	890,0	—	935,0	6,5	—	1.561,1	2.586,9	16
Autres industries mécaniques et électriques	17	126,9	—	—	366,9	366,9	493,8	50,0	—	2.405,0	—	2.455,0	1.419,0	365,0	4.732,8	5.920,0	17
Industries textiles	18	61,3	—	115,0	3.308,9	3.423,9	3.485,2	—	—	—	—	—	6.338,0	1.027,5	10.850,7	14.323,9	18
Cuirs et articles chaussants	19	8,2	—	—	383,8	383,8	392,0	—	—	—	—	—	560,0	67,0	1.019,0	1.023,2	19
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	—	—	26,9	711,6	738,5	738,5	—	—	—	—	—	175,0	18,5	932,0	1.129,5	20
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	14,3	—	—	172,3	172,3	186,6	—	—	—	—	—	180,0	—	366,6	523,8	21
Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique, etc...)	22	102,3	—	45,0	586,7	631,7	734,0	—	—	—	—	—	65,0	44,0	843,0	1.766,2	22
Bâtiment et Travaux Publics	23	160,0	—	—	26,5	26,5	186,5	1.405,0	—	765,0	1.542,0	3.712,0	—	—	3.898 5	4.158,3	23
Transports (et auxiliaires des)	24	45,3	—	—	1.038,5	1.038,5	1.083,8	—	—	—	—	—	—	—	1.083,8	3.150,6	24
Loyers	25	157,8	—	—	624,6	624,6	782,4	—	—	—	—	—	—	—	782,4	1.351,4	25
Autres services	26	54,0	—	3,5	1.242,8	1.246,3	1.300,3	—	—	—	—	—	—	—	1.300,3	2.130,9	26
TOTAL		1.100,0	972,9	5.343,4	20.400,0	25.743,4	27.816,3	1.500,0	—	4.060,0	1.542,0	7.102,0	19.022,7	6.313,3	60.254,3	82.333,4	

ADMINISTRATION GENERALE DU PLAN
DIVISION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES-EMPLOIS
DE LA REGION DE BOUAKE

1975

COGIPA - Dépôt légal N° 97 - 4mo trimestre 1966